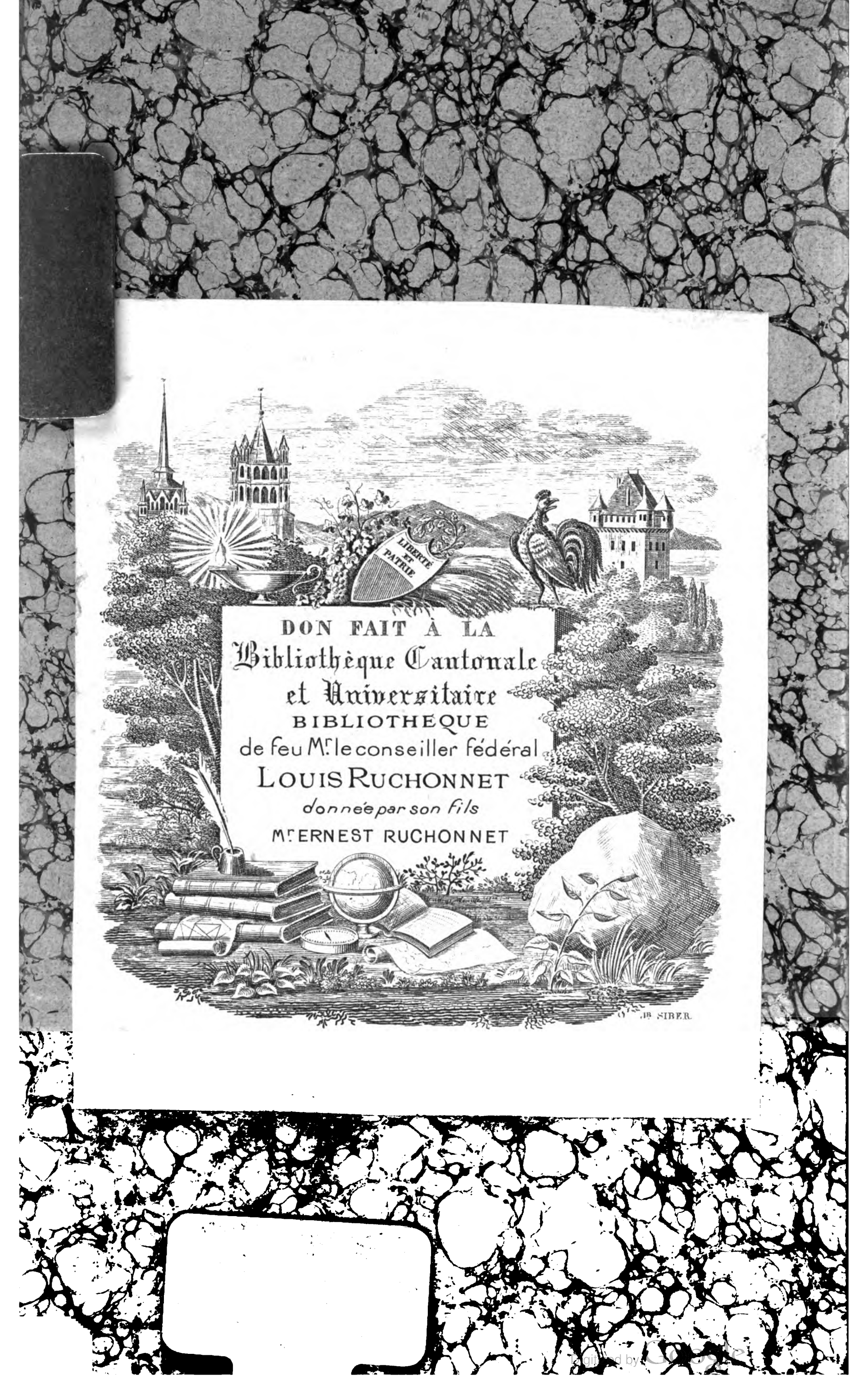



LIBERTÉ ET PATRIE
DON FAIT À LA
Bibliothèque Cantonale
et Universitaire
BIBLIOTHEQUE
de feu Mr. le conseiller fédéral
LOUIS RUCHONNET
donnée par son fils
Mr. ERNEST RUCHONNET
JB SIBER



HISTOIRE PITTORESQUE DE LA CONVENTION NATIONALE.





IMPRIMERIE DE MARCHAND DU BREUIL,
rue de la Harpe, n. 90.

HISTOIRE

PITTORESQUE

DE LA

CONVENTION NATIONALE

ET DE SES PRINCIPAUX MEMBRES.

PAR M. L..., CONVENTIONNEL.

Liber ego! — Unde datum hoc sumis, tot subdite rebus? PERSE.

Je suis libre! — Eh! connaît-on la liberté quand on est soumis à ses passions?

Tome Quatrième.



Paris.

CHEZ MÉNARD, LIBRAIRE,
PLACE SORBONNE, N° 3.

1833.

HISTOIRE PITTORESQUE

DE LA

CONVENTION

NATIONALE.

CHAPITRE PREMIER.

La France à la suite du supplice de Danton. — Robespierre, Catherine Théot et don Gerle. — Révélations importantes concernant les projets de Robespierre. — Aveux indiscrets de son frère Augustin. — Détails de l'assassinat tenté par Ladmiral sur Collot d'Herbois. — Insinuations tendantes à amener la tyrannie de Robespierre. — Détails de l'assassinat prétendu commis contre celui-ci par la jeune fille Cécile Renault. — Ce qui se passa à une séance des Jacobins. — Madame Élisabeth. — Son interrogatoire et sa mort.

Plus on avançait depuis le 10 août 1792, et plus la France, malheureuse, cherchait en vain le port où elle se reposerait de tant d'orages successifs. On était passé d'une monarchie tempérée par la douceur des formes ad-

nistratives à une république despotique, avide, cruelle, sanguinaire; on s'était plaint de la tyrannie royale, et l'on s'était jeté dans celle d'une liberté féroce qui n'aspirait qu'à tout ruiner, qu'à tout perdre. Epoque de deuil et de terreur, de soupçons de guerres civile et étrangère, la famine s'étendait par tout le royaume; la délation en achevait la misère, et pour perspective on voyait l'échafaud en permanence : c'était bien la peine d'avoir renversé la Bastille, lorsque pour une qu'il y avait jadis, nous en rencontrions à chaque pas.

Les ambitieux, les songes creux, tous successivement portaient la peine de leurs intrigues ou de leurs fantaisies, chacun d'eux à son tour mourait frappé du glaive qu'il soulevait contre ses adversaires. Déjà régnait le silence du tombeau, et Robespierre s'élevait presque mystérieusement sur des ruines et des monceaux de cadavres; déjà on apercevait la reconstruction de ce trône où il monterait, ou plutôt il ne monterait point, parce qu'il n'était pas militaire. Certes, au moment où Marat eut été assassiné par une femme, et Danton par un tribunal, Robespierre, regardant

autour de soi, se vit seul; et put se croire arrivé au but.

C'était le moment marqué par la providence pour briser ce monstre (lui si redouté) comme un roseau fragile. Le premier anneau de sa chute s'enchaîna à ce jour où il ne se connut plus de rival. Dieu, selon son usage, employa contre lui non des hommes supérieurs, mais des faibles, des lâches, auxquels tout-à-coup il inspira cette énergie qui brave les périls, et qui triomphe des plus fermes.

C'est le renversement de Robespierre et du système affreux de la terreur, dont je vais raconter maintenant les causes et le résultat, et que je conduirai à la fin sans m'arrêter aux incidens qui m'en détourneraient.

Robespierre marchait à son but. La puissance souveraine, mais non pas environnée de l'éclat de la royauté, une dictature sombre cachée sous le voile d'une popularité excessive, lui suffisait; il voulait, non le sceptre, mais ce qui en tient lieu; et il lui restait peu à faire pour arriver à ce dernier degré. La religion lui parut un des moyens dont il devait se servir. On présume qu'il prêta son secours à une folie mystique, aux rêveries du char-

treux don Gerle, ex-membre de la constituante, et à la vieille et insensée Catherine Théot, qui, pour se mieux approprier le titre de *Mère de Dieu*, qu'elle prenait, avait changé son nom de famille en celui de *Théos* (DIEU, en grec). Ces deux prétendus inspirés allaient prêchant à l'écart que Robespierre était un prophête envoyé par la Divinité pour la régénération universelle; il est certain qu'au lieu de sévir contre ce couple, le dictateur le protégea souterrainement tant qu'il put.

Ceci coïncidait avec ce nouveau culte qu'il allait établir en l'honneur de l'Être suprême, et dont il se déclarerait le grand pontife. C'était à une théocratie politique qu'il aspirait, et en même temps il tâtonnait l'opinion publique de toutes façons, soit pour la préparer à lui voir se donner une garde prétorienne, soit à consentir au mariage dont il osait se flatter.

J'ai appris, et par voie certaine, qu'un agent anglais nommé Vaughan, vint en France vers le mois de juin 1794, et proposa à Robespierre l'appui de son gouvernement s'il voulait établir une autorité solide, et qui fût dégagée de l'exagération démagogique.

On alla même jusqu'à lui conseiller de prendre pour femme une personne dont le respect que je lui porte m'interdit de prononcer le nom. On ne reculait pas à l'abomination d'une pareille alliance, et lui non plus ne la jugeait pas impossible.

Augustin, son frère, me dit quelques jours avant le 9 thermidor, et à la suite d'un souper fait ensemble chez Rose Lacombe :

« Les aristocrates abhorrent Maximilien, et cependant il dépend de lui de marcher à leur tête, car les plus hupés veulent de lui pour leur fille ou leur parente, et sans sortir de la république, il est un mariage qu'il pourrait faire dont on serait bien étonné. »

Je compris soudainement de qui il était question, mais en même temps je vis le danger de recevoir en entier une telle confidence, et répondis avec prudence que je ne doutais pas que les vertus et le patriotisme de Robespierre ne lui méritassent l'estime des familles les plus considérables. Augustin, qui avait trop bu, était en veine; il répliqua :

« Il ne s'agit pas de bourgeoise ni de noble, la future viendrait de plus haut.

— Du ciel, sans doute; ton frère n'épousera jamais que la liberté. »

Et, après avoir lâché cette phrase, à l'ordre du jour, je rompis la conversation en la transportant sur une matière moins scabreuse. Augustin s'y laissa conduire, et, comme par calcul, j'achevai de l'enivrer. Il ne se ressouvint plus le lendemain de son imprudence, et je me trouvai tranquille de son oubli.

Robespierre cependant continuait le système de terreur concentrée; il lui réussissait, lorsqu'un double événement survenu augmenta la fureur du tyran, et ne mit plus de borne à sa barbarie.

Un homme vivait à Paris; ancien domestique dans plusieurs bonnes maisons, et alors commis à la loterie nationale, ses habitudes avec l'ancienne noblesse, les opinions de toute sa vie (il avait cinquante ans), la haine que tant d'excès devaient faire naître au cœur de tout homme d'honneur contre les démagogues, tout réuni fermentait dans l'âme de cet individu, nommé Ladmiral, il vénérait Charlotte Corday à l'instar d'une déesse bienfaisante, et à force de penser à elle, il s'ingéra de vouloir l'imiter.

Depuis ce moment, poursuivi par cette idée fixe, il s'attacha à la mettre à exécution. Mais qui frapperait-il?.... Deux jacobins se présentèrent à sa pensée, Robespierre et Collot d'Herbois. Je ne sais ce qui le décida à dépêcher celui-ci de préférence, tant il y a qu'il la lui donna. Son premier soin fut d'aller prendre un logement dans la maison où demeurait Collot d'Herbois, rue Favart, n° 4. Mais, au moment d'agir, il balançait encore sur le choix de sa victime, Robespierre lui paraissant plus coupable.

Enfin, le 23 mai 1794, il sortit par les boulevards jusqu'à la rue Saint-Honoré, qu'il prit pour arriver chez Robespierre. Il demanda la maison à une fruitière, qui la lui indiqua; mais il se mit à réfléchir qu'on n'approchait pas facilement du dictateur, et, qu'à tout prendre, autant valait-il débarrasser la France de Collot d'Herbois, d'ailleurs son propre voisin, ce qui lui faciliterait le coup.

En conséquence, il alla déjeûner sur la terrasse des Feuillans, fut ensuite à la convention, et le soir, après avoir soupé, rentra chez lui vers les onze heures; il arrangea son fusil, une paire de pistolets, et attendit la

rentrée de Collot d'Herbois. Dès que celui-ci eut sonné, Ladmiral descend en même temps que la cuisinière du conventionnel, qui allait éclairer son maître; lui, courant vers Collot d'Herbois, le rencontre sur le pallier de l'escalier, et l'aborde en lui disant: « Scélérat! il faut que je te tue! » Les effets suivent les paroles; deux coups de pistolet sont tirés successivement, et font long feu. Collot d'Herbois, épouvanté, se précipite rapidement vers le bas des degrés, en criant: « On m'assassine! » et néanmoins sans essayer de se défendre, à tel point la frayeur avait troublé sa tête. Ladmiral, au lieu de le suivre et de l'assommer, ce qui lui aurait été facile, remonte chez lui, arme son fusil, met le canon dans sa bouche, puis lâche la détente; cette autre arme encore fait long feu.

Cependant, aux cris du député et de sa domestique, du monde accourt, un membre du conseil de la commune arrive revêtu de son écharpe et suivi de la garde; on monte à la chambre de Ladmiral, on le somme de l'ouvrir; il refuse, déclarant qu'il tuera le premier assez hardi pour entrer. On enfonce la porte, et le serrurier Geffroy est moins heu-

reux que le conventionnel, car il est blessé dangereusement d'un second coup de fusil, qui cette fois ne rate pas.

Cet événement fit un bruit énorme ; il mit Paris en rumeur. Le lendemain, lorsqu'il fut connu, Barrère eut la mission, de la part du comité de salut public, de nous faire un rapport sur ce fait. Il ne balança pas à l'attribuer à la coalition des rois, et en particulier au ministre anglais Pitt et à l'or de l'Angleterre ; il prétendit que, dans cette tentative de mort, on retrouvait les instigations de la même tête qui avait fait assassiner Lepelletier - Saint-Fargeau, Marat, Challier, les marins français dans le port de Gênes, *les Français fidèles* en Corse, et, dans ce moment, à Rome Baseville, l'envoyé de la république française. Il ajouta que des lettres interceptées, et qui venaient de Londres et de Hollande, annonçaient toutes un complot organisé pour se défaire de vive force de Robespierre. Les gens habiles firent attention à la phrase suivante, extraite d'une des correspondances dont on nous parla, mais que nous nous ne pûmes avoir en nos mains : « Nous craignons beaucoup l'influence de Robespierre ; *plus le gouvernement*

français sera concentré, plus il aura de force, plus il sera difficile de le renverser. »

N'était-ce pas nous dire que le salut de la république dépendrait désormais de la personne du dictateur? Barrère avait tellement cette intention, que son rapport nous occupa davantage de Robespierre que de l'assassiné. Au demeurant, nous nous élevâmes à la hauteur de Barrère, en votant par acclamation des remercîmens au serrurier Geffroy, et, en ordonnant que le bulletin de sa cure serait lu chaque jour à l'ouverture de nos séances jusqu'à parfaite guérison. Couthon, qui vint après, nous demanda la traduction du rapport de Barrère en toutes les langues de l'Europe et son envoi dans tous les pays; nous n'eûmes garde de ne pas accorder aussi cette nouvelle galanterie, et l'on était en train d'enthousiasme et d'acclamations lorsque Collot d'Herbois parut dans la salle. Oh! pour cette fois il fut près encore de périr étouffé par les embrassemens qu'on lui prodigua : on lui témoigna tant d'intérêt et même d'amour, que certains s'intriguèrent de ce qui nous en resterait pour Robespierre, lorsqu'il viendrait à son tour jouir de nos hommages

légitimes. Robespierre, plus adroit, ne parut pas; on le désira, on l'attendit avec impatience : ce fut bien mieux.

Celui-là sans doute se réservait pour une meilleure occasion, et peut-être savait-il à l'avance, par les rapports de sa police secrète, le *péril imminent* que pareillement il allait courir, et qui répandait, par ses conséquences, une nouvelle et plus épouvantable terreur sur la France, je veux parler de son assassinat, vrai ou faux, par la fille Renault. Voici ce qu'on en raconta à cette même époque :

Le 23, Aimée-Cécile Renault, âgée de vingt ans, fille d'un marchand papetier logé à Paris, rue de la Lanterne, quartier de la Cité, se présenta, à neuf heures du soir, chez Robespierre, et demanda à lui parler. Elle portait un paquet sous le bras. Ce fut à la fille Duplay, maîtresse avouée de Robespierre, et vivant en plein concubinage avec lui, que la jeune et belle Renault s'adressa. La fille Duplay, naturellemant jalouse de ce que peut vouloir à son amant cette charmante créature, répond que Robespierre n'y est pas.

« Pourquoi fait-il défendre sa porte? il est

fonctionnaire public, il doit recevoir ceux qui ont affaire à lui. »

La maîtresse réplique, la querelle s'engage, et la fille Duplay trouve très légal de faire arrêter Cécile Renault. Pendant que l'on conduisait celle-ci au corps-de-garde, elle se met à dire que les représentans sont aujourd'hui invisibles, et que, lorsqu'on avait un roi, tout le monde lui parlait librement. — Tu regrettes donc le tyran, tu voudrais donc avoir un roi? — Ah! oui; pour en avoir un, je donnerais mon sang. »

Ces paroles imprudentes furent son arrêt de mort. Amenée au comité de sûreté générale, on lui fit subir un interrogatoire long et minutieux. Parmi les questions et réponses, voici ce qui me parut le plus saillant. Je dois ajouter qu'en fouillant dans le paquet de linge à son usage, qu'elle tenait sous le bras, et qu'avant d'entrer chez Robespierre elle avait déposé au comptoir du nommé Payen, limonadier, on y trouva deux couteaux.

« Avez-vous dit aux citoyens qui vous ont arrêtée que, s'il le fallait, vous verseriez tout votre sang pour avoir un roi?

— Oui, je l'ai dit.

— Le soutenez-vous ?

— Oui.

— Quels étaient les motifs qui vous ont déterminée et qui vous determinent encore à souhaiter un tyran?

— Je désire un roi, parce que j'en aime mieux un que cinquante mille, et je n'ai été chez Robespierre que pour voir comment était fait un tyran.

Quel était votre dessein en vous munissant du vêtement complet à votre usage qui était dans le paquet qu'on a saisi?

— M'attendant bien à aller dans le lieu où je vais sûrement être conduite, j'étais bien aise d'avoir du linge pour mon usage.

— De quel lieu entendez-vous parler ?

— De la prison et puis de l'échafaud.

— Quel usage vous proposiez-vous de faire des deux couteaux qu'on a trouvés sur vous?

— Aucun, n'ayant intention de faire mal à personne. »

Voilà tout ce que l'on sut, tout ce qu'avoua Cécile Renault. Rien n'annonçait en elle le désir du meurtre; elle était entrée chez Robespierre sans les deux couteaux, demeurés

au fond du paquet déposé chez Payen. Il ne fallait donc voir dans cette démarche qu'une étourderie, qu'une imprudence certes bien excusable; mais nous étions à une époque où l'on procédait autrement. Robespierre, d'une part, le plus poltron des hommes, et de l'autre côté, jaloux de l'augmentation de popularité que l'attentat positif de Ladmiral procurait à Collot, saisit avec empressement un moyen bien léger d'accroître la sienne dans une proportion autrement gigantesque; et voulut que Cécile Renault devînt une seconde Charlotte Corday. Il n'en était rien, je le répète, je l'affirme; la chose néanmoins passa pour incontestable, et des mesures atroces furent prises en conséquence, et nous eûmes à supporter le poids de la vengeance décemvirale.

Cécile Renault, son père et tous ceux de sa famille sur lesquels on put mettre la main, furent traduits au tribunal révolutionnaire, et une condamnation de feu de file les envoya au supplice, tandis que les honneurs rendus à Robespierre et les marques d'attachement fanatique qu'on lui prodiguait en faisaient plus qu'un roi. Il aurait pu dans

ce moment, si on lui eût fait cadeau du turbot de Tibère, non seulement nous consulter sur la sauce à lui donner, mais encore trouver parmi nous des cuisiniers pour le faire cuire.

Quand en France on est sur le chemin de la bassesse, on ne s'arrête jamais.

Mais quelque pût être notre enthousiasme et notre amour, les jacobins nous surpassèrent à la première séance qui eut lieu, après le *forfait horrible*, et où Robespierre parut, on y fit preuve de frénésie furieuse, on y poussa le délire jusque au-delà des limites de la folie politique. Legendre, à qui, dans ce moment, la frayeur avait achevé de tourner la tête, ne balança pas à proposer la création d'une garde spéciale, destinée à veiller sur les jours précieux des membres du comité de salut public, et demanda *la douce satisfaction* d'en faire partie.

Legendre, en s'énonçant ainsi, prouva ce qu'on ignorait encore, c'est qu'il y a quelque chose de plus sale que la boue, le cœur d'un homme public qui a peur ou qui aime l'argent. Couthon avait le mot de ses collègues; il savait que le moment de s'entourer

d'une force privilégiée n'était pas encore venu, aussi répondit-il : « Je m'étonne de la proposition qui vient d'être faite aux jacobins, il veut bien l'attribuer à des intentions pures, mais il n'y a que des despotes qui s'entourent de gardes, et les membres du comité de salut public, ne veulent pas être assimilés aux despotes. Ils n'ont pas besoin de gardes pour se défendre ; c'est la vertu, c'est la confiance du peuple, c'est la providence qui veillent sur leurs jours. Il ne leur faut pas d'autre garantie de leur sûreté d'ailleurs, ils sauront mourir à leur poste, et pour la liberté. »

Ceci amene une réplique de Legendre encore plus misérable que sa proposition, il se justifie, se déshonore davantage, et comme par le fait, son acte de bassesse ne déplaisait pas, on lui accorde un pardon généreux. Robespierre prend la parole et dit :

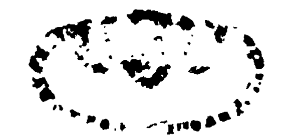
« Je suis un de ceux que les événemens qui se sont passés doivent le moins intéresser. Cependant, je ne puis me défendre de quelques réflexions, que les défenseurs de la liberté soient en butte aux poignards de la tyrannie, il fallait s'y attendre. Je l'avais déjà dit, si nous battons les ennemis, si nous dé-

jouons les factions, nous serons assassinés; ce que j'avais prévu est arrivé, les soldats des tyrans ont mordu la poussière, les traîtres ont péri sur l'échafaud, et les poignards ont été aiguisés contre nous. Je ne sais quelle impression doivent vous faire éprouver ces événemens, mais voici celle qu'ils ont produite sur moi : j'ai senti qu'il était plus facile de nous assassiner que de vaincre nos principes et subjuguer nos armées. Je me suis dit que plus la vie des défenseurs du peuple est incertaine et précaire, plus ils doivent se hâter de remplir leurs derniers jours d'actions utiles à la liberté. Moi qui ne crois pas à la nécessité de vivre, mais seulement à la vertu et à la providence, je me trouve placé dans un état où, sans doute, les assassins n'ont pas voulu me mettre. Je me sens plus indépendant que jamais de la méchanceté des hommes. Les crimes des tyrans et le fer des assassins m'ont rendu plus libre, et plus redoutable pour tous les ennemis du peuple. Mon âme est plus disposée que jamais à dévoiler les traîtres, et à leur arracher le masque dont ils osent se couvrir. Français, amis de l'égalité, reposez-vous sur nous du soin d'employer

le peu de vie que la providence nous accorde à combattre les ennemis qui nous environnent. »

Ce galimatias d'usage fut accueilli avec des transports sans pareils..... On félicita Robespierre sur son énergie, sur son abnégation admirable, et lui, se sentant en veine, et croyant utile de faire de la popularité, demanda l'expulsion du club, d'un homme qui, faisant le lâche, à l'exemple de Legendre, avait sollicité les honneurs civiques pour le serrurier Géffroy; on lui accorda sans peine ce point peu important, et l'on se sépara en se congratulant de ce que la patrie était sauvée, puisque Robespierre avait échappé au *poignard infernal* de la tyrannie.

Hélas! cette tyrannie n'était pas à l'extérieur, mais bien au milieu de la France, elle se présentait sous des formes horribles, et sa fureur ne s'arrêtait pas devant ce qu'auraient respecté les peuples les moins civilisés. Citerai-je au nombre des assassinats journaliers du tribunal révolutionnaire celui du noble et vertueux Lamoignon de Malesherbes, le ministre, l'ami, le défenseur de Louis XVI, lui, que l'on fit périr uniquement pour désho-



norer davantage la révolution? Mais au-delà encore du crime nouveau dont on le chargea que dirai-je du meurtre juridique de madame Élisabeth, sœur de notre dernier roi? Celle-ci, modèle à présenter à son sexe, douce, charitable, inoffensive, oubliée jusqu'alors dans la prison du Temple, en fut retirée tout-à-coup. Pourquoi voulut-on sa mort? c'est un problème qu'on ne peut résoudre, malgré la connaissance que nous avons de la scélératesse profonde des membres du comité de salut public, que par une cause particulière: Robespierre avait besoin pour ses projets futurs que l'auguste fille de Louis XVI demeurât seule, sans aucun de ses parens, surtout, dont elle aurait pu prendre des conseils, alors on explique cette mort naturellement, puisqu'elle était nécessaire aux projets odieux de ce monstre.

Madame Élisabeth, conduite devant le tribunal révolutionnaire, y subit l'interrogatoire suivant:

« Où étiez-vous dans les journées des 12, 13 et 15 juillet 1789, c'est-à-dire, aux époques des premiers complots de la cour contre le peuple?

— J'étais dans le sein de ma famille, je n'ai connu aucun des complots dont vous me parlez, et ce sont des événemens que j'étais loin de prévoir et de seconder.

— Lors de la fuite du tyran votre frère à Varennes, ne l'avez-vous pas accompagné?

— Tout m'ordonnait de suivre mon frère, et je me suis fait un devoir dans cette occasion, comme dans toutes les autres, de ne point le quitter.

— N'avez-vous pas figuré dans l'orgie infâme et scandaleuse des gardes-du-corps.....?

— J'ignore absolument si l'orgie dont il s'agit à eu lieu, mais je déclare n'en avoir aucunement été instruite, n'y avoir pris part en aucune manière.

— Vous ne dites pas la vérité, et votre dénégation ne peut vous être d'aucune utilité?.....

— J'ai dit que tous ces faits m'étaient étrangers.

— Où étiez-vous dans la journée du 10 août 1792?

— J'étais au château, ma résidence ordinaire et naturelle.....

— Voudriez-vous nous dire ce qui vous a empêché de vous coucher cette même nuit?

— Je ne me suis point couchée, parce que les corps constitués étaient venus faire part à mon frère de l'agitation des habitans de Paris, et des dangers qui pouvaient en résulter.....?

— Ce que vous niez infructueusement, c'est la part active que vous avez prise à l'action qui s'est engagée entre les patriotes et les satellites de la tyrannie, de votre zèle et votre ardeur à servir les ennemis du peuple, *et à leur fournir des balles que vous preniez la peine de mâcher*..... Que répondrez-vous à ces derniers faits?

— Ce sont autant d'indignités dont j'étais bien loin de me souiller.

— Lors du voyage à Varennes, n'avez-vous pas fait précéder l'évasion honteuse du tyran par la soustraction des diamans dits de la couronne, appartenant alors à la nation, et ne les avez-vous pas envoyés à votre frère d'Artois?

— Ces diamans n'ont point été envoyés à d'Artois, je me suis bornée à les déposer dans les mains d'une personne de confiance.

— Voudriez-vous nous désigner le dépositaire de ces diamans ou nous le nommer?

— M. de Choiseul est celui que j'avais choisi pour faire ce dépôt.

— Que sont devenus les diamans que vous dites avoir confiés à Choiseul ?

— J'ignore absolument quel a pu être le sort de ces diamans, n'ayant plus eu l'occasion de revoir M. de Choiseul, et ne m'en suis nullement occupée.

— Vous ne cessez d'en imposer sur toutes les interpellations qu'on vous fait..... N'avez-vous pas entretenu des correspondances avec votre frère le ci-devant Monsieur ?

— Je ne me rappelle pas en avoir entretenu depuis surtout qu'elles sont prohibées.

— N'avez pas secouru et pansé vous-même les blessures des assassins envoyés par votre frère aux Champs-Elysées contre les braves Marseillais ?

— Je n'ai jamais su que mon frère ait envoyé des assassins contre qui que ce soit. S'il m'est arrivé de donner des secours à quelques blessés, l'humanité seule a pu me conduire dans le pansement de leurs blessures ; je n'ai point eu besoin de m'informer de la cause de leurs maux pour m'occuper de leur soulagement. Je ne m'en fais point un mérite ;

mais je n'imagine pas que l'on puisse m'en faire un crime.

— ..... L'accusée Élysabeth, dont le plan de défense est de nier tout ce qui est à sa charge, aura-t-elle la bonne foi de convenir qu'elle a bercé le petit Capet de l'espoir de succéder au trône de son père, et qu'elle ait ainsi provoqué la royauté?

— Je causais familièrement dans ma prison avec cet infortuné, qui m'est cher à plus d'un titre, et je lui administrais sans conséquence les consolations qui me paraissaient capables de le dédommager de la perte de ceux qui lui donnèrent le jour. »

Ces répliques victorieuses ne produisirent d'autre effet que d'irriter la rage du tribunal sanguinaire. Il déclara la royale victime atteinte et convaincue des crimes imaginaires qu'on lui imputait, et l'envoya à la mort le 10 mai. Le célèbre Lavoisier, et un grand nombre de fermiers-généraux, l'avaient précédée de deux jours sur l'échafaud.

CHAPITRE II.

Fête à l'Être suprême. — Premier discours de Robespierre. — Cérémonie aux Tuileries. — Second discours de Robespierre. — Loi du 22 prairial. — Rapport de Couthon. — Texte du projet de loi. — Noms des juges et jurés. — Jurisprudence et cas ressortant du tribunal révolutionnaire. — Débats qui s'élèvent à ce sujet au milieu de la convention. — Terminés par un discours violent de Robespierre. — La loi est adoptée. — L'échafaud est dressé dans la salle des jugemens. — Le comité de salut public le fait enlever. — Anecdotes concernant les crimes de Fouquier-Tinville.

Le 20 prairial (8 juin 1794) eut lieu la célébration de la fête solennelle dédiée par la convention nationale à l'Être suprême, sur la proposition de Robespierre, et dont le peintre David avait dressé le programme, et dessiné les ornemens. Robespierre, ce jour là, présidait la convention nationale; il y parut en habit bleu céleste, gilet blanc de soie brodé d'argent, culotte de soie noire, bas blanc, souliers à boucles d'or; il était frisé, poudré, avec encore plus de soin que de coutume; et te-

nait à sa main un bouquet composé des plus belles fleurs, en guise sans doute de sceptre, qu'il n'osait pas encore prendre.

Un chœur de musique annonça l'ouverture de la séance. Robespierre, lorsque les chants eurent cessé, prononça le discours suivant :

« Citoyens républicains ! il est enfin arrivé ce jour à jamais fortuné que le peuple français consacre à l'Être suprême. Jamais le monde qu'il a créé ne lui offrit un spectacle aussi digne de ses regards : il a vu régner sur la terre la tyrannie, le crime et l'imposture, il voit dans ce moment une nation entière aux prises avec tous les oppresseurs du genre humain, suspendre le cours de ses travaux héroïques pour élever sa pensée et ses vœux vers le grand être qui lui donna la mission de les entreprendre et la force de les exécuter.

« N'est-ce pas lui dont la main immortelle, en gravant dans le cœur de l'homme le code de la justice et de l'égalité, y traça la sentence de mort des tyrans. N'est-ce pas lui qui, dès le commencement des temps, décréta la république, et mit à l'ordre du jour pour tous les

siècles et pour tous les peuples, la liberté, la bonne foi et la justice?

« Il n'a point créé les rois pour dévorer l'espèce humaine, il n'a point créé les prêtres pour nous atteler comme des animaux aux chars des rois, et pour donner au monde l'exemple de la bassesse, de l'orgueil, de la perfidie, de l'avarice, de la débauche et du mensonge; mais il a créé l'univers pour publier sa puissance; il a créé des hommes pour s'aider, pour s'aimer mutuellement, et pour arriver au bonheur par la route de la vertu. c'est lui qui plaça dans le cœur de l'oppresseur triomphant le remords et l'épouvante, et dans le cœur de l'innocent opprimé le calme et la fierté; c'est lui qui força l'homme juste à haïr le méchant (c'est-à-dire la méchanceté, car Dieu nous force à aimer nos ennemis), et le méchant à respecter l'homme juste; c'est lui qui orna de pudeur le front de la beauté, pour l'embellir encore; c'est lui qui fait palpiter les entrailles maternelles de tendresse et de joie, c'est lui qui baigne de larmes délicieuses les yeux du fils pressé contre le sein de sa mère; c'est lui qui fait taire les passions

les plus impérieuses et les plus tendres devant l'amour sublime de la patrie; c'est lui qui a couvert la nature de charmes, de richesses et de majesté; tout ce qui est bon est son ouvrage ou lui-même; le mal appartient à l'homme dépravé, qui opprime ou laisse opprimer ses semblables. L'auteur de la nature avait lié tous les mortels par une chaîne immense d'amour et de fidélité; périssent les brigands qui ont osé la briser.

« Français républicains, c'est à vous de purifier la terre, qu'ils ont souillée, et d'y rappeler la justice, qu'ils en ont bannie. La liberté et la vertu sont sorties ensemble du sein de la Divinité, l'une ne peut séjourner sans l'autre parmi les hommes. Peuple généreux! veux-tu triompher de tous tes ennemis? Pratique la justice, et rends à la Divinité le seul culte digne d'elle. Peuple! livrons-nous aujourd'hui, sous ses auspices, aux transports d'une pure allégresse; demain nous combattrons encore les cités et les tyrans, nous donnerons l'exemple des vertus républicaines, et ce sera l'honorer encore. »

Ce discours achevé, où aucune inspiration sublime ne se fit entendre, Robespierre des-

cendit du fauteuil de la présidence, d'où il nous avait harangué; et, marchant à notre tête, mais à une assez grande distance, marquant ainsi sa place de souverain, s'avança vers le jardin des Tuileries. Là s'élevait un amphithéâtre immense, où la convention prit place en avant, et sur le socle un groupe colossal représentant l'athéïsme, l'ambition, la discorde, les vices et les crimes personnifiés. Robespierre, ayant dit quelques phrases qui ne furent pas entendues, prit un flambeau allumé que le peintre David lui présenta, et s'en alla mettre le feu au groupe, formé de matières combustibles, et qui s'embrasa rapidement. Du milieu des feux d'artifice qui en jaillirent, on vit paraître une statue de la sagesse qui monta de l'intérieur du piédestal par un mécanisme ingénieux.

En même temps des chars de forme antique chargés de musiciens parcouraient les allées des Tuileries; la convention et le peuple ensuite se rendirent au Champ-de-Mars, où de nouvelles dispositions de fête nous attendaient. De là nous rentrâmes dans notre salle, et la cérémonie fut clôturée par le discours suivant de Robespierre :

« Il est rentré dans le néant ce monstre que le génie des rois avait vomi sur la France. Qu'avec lui disparaissent tous les crimes et tous les malheurs du monde. Armés tour à tour des poignards du fanatisme et des poisons de l'athéïsme, les rois conspirent toujours pour assassiner l'humanité ; s'ils ne peuvent plus défigurer la Divinité par la superstition, pour l'associer à leurs forfaits, ils s'efforcent de la bannir de la terre pour y régner seuls avec le crime. Peuple ! ne crains plus leurs complots sacriléges, ils ne peuvent pas plus arracher le monde du sein de son auteur, que les remords de leurs propres cœurs. Infortunés, redressez, redressez vos fronts abattus, vous pouvez encore lever impunément les yeux vers le ciel, héros de la patrie, votre généreux dévoûment n'est point une brillante folie. Si les satellites de la tyrannie peuvent vous assassiner, il n'est pas en leur pouvoir de vous anéantir tout entier. Homme, qui que tu sois, tu peux concevoir encore de hautes pensées de toi-même, tu peux lier ta vie passagère à Dieu même et à l'immortalité. Que la nature reprenne tout son éclat, et la sagesse tout son empire, l'Être suprême n'est

point anéanti; c'est surtout la sagesse, que nos coupables ennemis voulaient chasser de la république, c'est à la sagesse qu'il appartient d'affermir les empires, c'est à elle de nous garantir les fruits de notre courage. Associons-là donc à toutes nos entreprises, soyons graves et discrets dans nos délibérations, comme les hommes qui stipulent les intérêts du monde; soyons ardens et opiniâtres dans notre colère contre les tyrans conjurés, imperturbables dans les dangers, patiens dans les travaux, terribles dans les revers, compatissans envers les malheureux, inexorables envers les méchans, justes envers tout le monde. Ne comptons sur une prospérité sans mélange et sur des triomphes sans obstacles, ni sur tout ce qui dépend de la fortune ou de l'adversité d'autrui; ne nous reposons que sur notre constance et notre vertu, seuls mais infaillibles garans de notre indépendance; écrasons la ligue impie des rois par la grandeur de notre caractère, plus encore que par la force de nos armes. Français! vous combattez les rois, vous êtes donc dignes d'honorer la Divinité, être des êtres, auteur de la nature. L'esclave abruti, le vil suppôt du despotisme.

l'aristocrate perfide et cruel, l'outrageaient en l'invoquant; mais les défenseurs de la liberté peuvent avec confiance s'abandonner dans ton sein paternel. Être des êtres, nous n'avons point à t'adresser d'injustes prières, tu connais les créatures sorties de tes mains, leurs besoins n'échappent pas plus à ton regard que leurs plus secrètes pensées, la haine de la mauvaise foi brûle dans nos cœurs avec l'amour de la liberté et de la patrie; notre sang coule pour la cause de l'humanité. Voilà notre prière, voilà notre sacrifice, voilà le culte que nous t'offrons. »

J'ai tenu à rapporter ce discours froid et de rhéteur, pour montrer combien Robespierre était loin de la véritable éloquence. On ne trouvait dans ces phrases péniblement assemblées aucune trace de cet enthousiasme qui entraîne et qui ravit; mais si du moins on avait vu là quelque espérance de repos dans l'avenir, si cet homme nous eût fait entendre qu'il avait assez bu de sang humain, peut-être, nous faisant une loi de la nécessité, nous serions-nous ralliés franchement à son despotisme, qui dès lors nous aurait sauvés de plus grands excès. Mais non, nous savions

qu'il lui fallait d'autres victimes, et la preuve, si elle eût été à acquérir, ne nous aurait pas manqué le surlendemain, lorsque Couthon nous apporta, au nom des comités de salut public et de sûreté générale, l'infâme projet de loi contenant la juridiction et les cas de culpabilité ressortant du tribunal révolutionnaire.

Couthon parut à la tribune; il lut d'abord un rapport très-long, très-détaillé; il entra dans le récit fabuleux de la manière dont la justice était rendue avant la révolution, prétendit qu'elle ne soutenait que le vice puissant; puis il établit la différence qu'il fallait admettre entre les délits, les crimes particuliers, et les délits, et les crimes politiques; et quand il en fut à cette dernière partie, il dit:

« Ici la vie des scélérats est mise en balance avec celle du peuple, ici toute lenteur affectée est coupable, toute formalité indulgente ou superflue est un danger public.

« Le délai, pour punir les ennemis de la patrie, ne doit avoir que le temps de les reconnaître; il s'agit moins de les punir que de les anéantir.... Il n'est pas question de donner

quelques exemples, mais d'exterminer les implacables satellites de la tyrannie, ou de périr avec la république; l'indulgence envers eux est atroce, la clémence est parricide..... La république, attaquée dans sa naissance par des ennemis aussi perfides que nombreux, doit les frapper avec la rapidité de la foudre, en prenant les précautions nécessaires pour sauver les patriotes calomniés.

« Les défenseurs naturels et les amis nécessaires des patriotes accusés, ce sont les jurés patriotes; les conspirateurs ne doivent en trouver aucun..... Vous avez, législateurs, senti à la fois l'insuffisance d'un seul tribunal révolutionnaire... vous avez désiré de perfectionner cette institution, et de la débarrasser des entraves absurdes ou funestes qui peuvent arrêter la marche de la justice nationale..... Voici le projet de loi que je suis chargé de vous présenter :

« Art. I. Il y aura un tribunal révolutionnaire, un président et trois vice-présidens, un accusateur public, quatre substituts de l'accusateur public et douze juges.

« Art. II. Les jurés seront au nombre de cinquante.

« Art. III. Ces diverses fonctions seront exercées par les citoyens dont les noms suivent:

Président : Dumas. *Vice-présidens* : Coffinhal, Sellier, Naulin.

Accusateur public : Fouquier-Tinville. *Substituts* ; Gribeauval, Roger-Liendon, Givois, agent national du district de Cassel; Legracieux, employé à la trésorerie nationale de Strasbourg.

Juges : Ramey, Leliége, Foucault, Verteuil, maire, Bravet, Barbier, de Lorient; Harny, Garnier, Launay, Paillet, professeur de réthorique à Châlons; Laporte, membre de la commission militaire, à Tours; Fliex, *idem*; Boyer, section Marat.

Jurés : Renaudin, Benoitrais, Fauvetti, Lamière, Feneaux, Gautier, Mègre, Chatelet, Petit-Tressin, Trinchard, Topino-Labran, Pijot, Girard, Bresselin, Didier, Vilatte, *Dix-Août*, Laporte, Canney, Brochet, Aubry, Gémont, Prieur, Duplay, Devèze, Desboisseaux, Nicolas, Gravier, Billon, *tous jurés actuels* ; Subleyras, Laveyron *l'aîné*, cultivateur à Creteil; Fillon, fabricant à Commune-Affranchie; Potherel, de Châlons-sur-Saône; Multon, cordonnier à Commune-Affranchie; Mar-

tel, artiste; Laurent, membre du comité révolutionnaire de la section des Piques; Viller, rue Caumartin; Moulin, section de la République; Depuau, artiste, rue du Sentier; Emmery, marchand chapelier, département de Rhône-et-Loire; Lafontaine, de la section du Muséum; Blachol, payeur général à l'armée des Pyrénées-Orientales; Debeau, greffier du district de Valence; Gouillier, administrateur du district de Béthune; Dereys, section de la Montagne; Duquenel, du comité révolutionnaire de Lorient; Hannoyer, *idem;* Bulins, section de la République; Bechet, faubourg Honoré, n° 169; Nierguin, du comité de surveillance de Mirecourt.

« Le tribunal révolutionnaire se divisera par sections composées de douze membres, savoir : trois juges et neuf jurés, lesquels jurés ne pourront juger en moindre nombre que celui de sept.

« Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir tous les ennemis du peuple.

« Les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la liberté, soit par la force, soit par la ruse.

« Sont réputés ennemis du peuple ceux qui auront provoqué le rétablissement de la royauté, ou cherché à avilir ou dissoudre la représentation nationale et le gouvernement révolutionnaire et républicain, dont elle est le centre :

« Ceux qui auront trahi la république dans le commandement des places ou de l'armée, entretenu des intelligences avec les ennemis de la république, travaillé à faire manquer les approvisionnemens et le service des armées :

« Ceux qui auront cherché à empêcher l'approvisionnement de Paris, ou à causer la disette dans la république :

« Ceux qui auront secondé les projets des ennemis de la France, soit en favorisant la retraite ou l'impunité des conspirateurs et de l'aristocratie, soit en persécutant et calomniant le patriotisme, soit en corrompant les mandataires du peuple, *soit en abusant des principes de la révolution*, des lois ou des mesures du gouvernement, par des applications fausses et perfides :

« Ceux qui auront trompé le peuple ou les

représentans du peuple, pour les induire à des démarches contraires aux intérêts de la liberté :

« Ceux qui auront cherché à inspirer le découragement pour favoriser les entreprises des tyrans ligués contre la république :

« Ceux qui auront répandu de fausses nouvelles pour diviser ou pour tromper le peuple :

« Ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs, et à corrompre la conscience publique, et altérer la pureté et l'énergie des principes révolutionnaires et républicains, ou à en arrêter les progrès, soit par des écrits contre-révolutionnaires et insidieux, soit par tout autre machination :

« Les fournisseurs de mauvaise foi qui compromettent le salut de la république, les dilapidateurs de la fortune publique :

« Ceux qui, étant chargés de fonctions publiques, en abusent pour servir les ennemis de la révolution, pour vexer les patriotes, pour opprimer le peuple :

« Enfin tous ceux qui sont désignés dans les lois précédentes, relatives à la punition des conspirateurs et des contre-révolutionnaires,

et qui, par quelque moyen que ce soit, et de quelques dehors qu'ils se soient couverts, auront attenté à la liberté, à l'unité, à la sûreté de la république, ou travaillé à en empêcher l'affermissement.

« La peine portée contre tous ces délits, dont la connaissance appartient au tribunal révolutionnaire, est la mort.

« *La preuve nécessaire* pour condamner les ennemis du peuple *est* toute espèce de document soit matériel, soit moral, soit verbal, soit écrit, QUI PEUT NATURELLEMENT OBTENIR L'ASSENTIMENT DE TOUT ESPRIT JUSTE ET RAISONNABLE. *La règle des jugemens est* la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie; *leur but*, le triomphe de la république et la ruine de ses ennemis, *la procédure*, les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connaissance de la vérité dans les formes que la loi détermine.

« Tout citoyen a le droit de saisir et de traduire devant les magistrats, les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Il est tenu de les dénoncer dès qu'il les connaît.

« Nul ne pourra traduire personne au tribunal révolutionnaire, si ce n'est la conven-

tion nationale, le comité de salut public, le comité de sûreté générale, les représentans du peuple, les commissaires de la convention, et l'accusateur public.

« La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés, des jurés patriotes; elle n'en accorde point aux conspirateurs.

« L'accusateur public ne pourra, de son autorité privée, renvoyer un prévenu adressé au tribunal, ou qu'il y aura fait traduire lui-même, dans le cas où il n'y aurait pas nature à une accusation devant le tribunal. Il en fera un rapport écrit et motivé à la chambre du conseil, qui prononcera. Mais aucun prévenu ne pourra être mis hors de jugement, avant que la décision de la chambre n'ait été communiquée au comité de salut public, qui l'examinera. »

Il serait difficile de peindre la stupeur dont fut frappée la majeure partie de la convention en entendant cette lecture d'un décret aussi atroce, et qui réduisait les Français à la condition des esclaves les plus misérables. Nous cherchions à nous contenir, afin de ne pas donner prise à nos tyrans; mais il leur fut facile de concevoir combien la mesure pro-

posée nous paraissait insupportable. Un des nôtres, Ruamp, s'écria aussitôt que Couthon eut achevé :

« Ce décret est important, j'en demande l'impression et l'ajournement; s'il était adopté sans l'ajournement, je me brûlerais la cervelle. »

« J'appuie l'amendement, dit Lecointe de Versailles.

BARRÈRE. Ce n'est pas sans doute un ajournement indéfini qu'on réclame (dit celui-là, qui jamais, dans sa carrière politique, n'a manqué au vainqueur.....) Lorsqu'on propose un loi en faveur des patriotes, et qui assure la punition prompte des conspirateurs, les législateurs ne peuvent avoir qu'un vœu unanime.

LECOINTE *de Versailles*. Je ne demande qu'un ajournement de deux jours. »

La lâcheté était revenue à celui-ci avec la réflexion, il tremblait maintenant que les meneurs ne le punissent de son apparence de courage, et son effroi redoubla lorsqu'il vit Robespierre s'acheminer vers la tribune, d'où il parla en ces termes :

« ..... Deux opinions, fortement balancées,

se manifestent dans la république; citoyens, l'une est celle qui tend à punir d'une manière sévère et inévitable les crimes contre la liberté... L'autre est cette opinion lâche et criminelle de l'aristocratie, qui, depuis le commencement de la révolution, n'a cessé de demander, soit directement, soit indirectement, une amnistie pour les conspirateurs et les ennemis de la patrie...

« Depuis deux mois, la convention nationale est sous le glaive des assassins... depuis deux mois le tribunal révolutionnaire vous dénonce les entraves qui arrêtent la marche de la justice nationale... Qu'on examine cette loi, et, au premier aspect, on verra qu'elle ne renferme aucune disposition qui ne soit adoptée à l'avance par les amis de la liberté; qu'il n'y a pas un article qui ne soit fondé sur la justice et sur la raison; qu'il n'est aucune partie qui ne soit rédigée pour le salut des patriotes et la terreur de l'aristocratie... Et on nous arrête par un ajournement...

« Soyez sûrs, citoyens, que, partout où il s'établit une ligne de démarcation, partout où il se prononce une division, il y a là quelque chose qui tient au salut de la patrie... Il

n'est pas naturel qu'il s'élève une sorte de coalition contre le gouvernement, qui se dévoue pour le salut de la patrie. Citoyens, on veut nous diviser... (non, non, *s'écrie-t-on de toutes les parties de la salle*) Citoyens, on veut vous épouvanter; vous braverez les insinuations perfides par lesquelles on voudrait taxer de sévérité outrée les mesures prises dans l'intérêt de la patrie. Cette sévérité n'est redoutable que pour les conspirateurs, que pour les ennemis de la liberté et de l'humanité... Je demande que le projet soit discuté article par article, et séance tenante.... Cette loi n'est pas plus obscure ni plus compliquée que toutes celles que le comité vous a présentées pour le salut de la patrie. J'observe, d'ailleurs, qu'il y a long-temps que la convention nationale discute et décrète sur-le-champ, parce que, depuis long-temps, elle n'est plus asservie à l'empire des factions, parce que, depuis long-temps, il y a dans la très-grande majorité un assentiment marqué pour le bien public (*vifs applaudissemens*). Je dirai donc que des demandes d'attermoiement dans la fortune de la république sont demandées en ce moment, que, quand on est bien pénétré

des dangers de la patrie et de ceux de ses défenseurs, dans quelques lieux qu'ils se trouvent, quelques postes qu'ils occupent, on est plus enclin à porter des coups rapides contre ses ennemis, qu'à provoquer des lenteurs qui ne sont que des délais pour l'aristocratie... Quiconque est embrasé de l'amour de la patrie embrassera avec transport les moyens d'atteindre et de frapper ses ennemis. Je demande que, sans s'arrêter à la proposition de l'ajournement, la convention discute, jusqu'à neuf heures du soir, s'il le faut, le projet de loi qui lui est soumis. »

Nous étions sous une obsession telle que force nous fut d'obtempérer sur-le-champ à la volonté impérieuse de Robespierre; et, Couthon ayant fait de nouveau la lecture des cinq premiers articles, ils passèrent sans discussion au sixième. Un député fit la motion que les petits dilapidateurs, ceux qui auraient fait des fraudes dans les ventes des domaines nationaux, ne fussent pas compris dans les catégories des délinquans envoyés devant le tribunal révolutionnaire; qu'on se contentât de les traduire au tribunal criminel. Cela fut accueilli favorablement. Ce n'était pas aux

voleurs que le comité de salut public prétendait être redoutable.

Nous opinâmes du bonnet touchant les articles suivans jusqu'au treizième. Ici on demanda par amendement : que l'accusé eût, dans tous les cas la faculté d'appeler des témoins en sa faveur. Robespierre aussitôt s'empressa de dire :

« L'article est tout en faveur des patriotes; le jury est la conscience de la république. Un homme est traduit au tribunal révolutionnaire; si sa conduite est ignorée et qu'il y ait des preuves matérielles contre lui, il est condamné; s'il n'y a pas de preuves matérielles, dans ce cas, on appelle des témoins. »

Le reste des articles passa avec la même légèreté, tellement la frayeur avait glacé notre courage; mais c'était de cet excès d'abaissement que nous allions nous relever, et que l'on prendrait pied pour parvenir à renverser la tyrannie.

Couthon, à la suite, nous fit observer que le terme des pouvoirs du comité de salut public, fixé par la loi, était expiré, et qu'il appartenait à la convention de les renouveler. C'était là le cas, sans doute, de le détruire;

plusieurs en eurent la pensée, aucun n'osa la laisser soupçonner. Nous continuâmes donc à ces hommes de sang l'autorité dont ils se servaient pour nous décimer.

Jamais on n'avait vu, et on ne reverra, nous osons le croire, rage homicide pareille à celle qui s'empara des jacobins, et, en particulier, de l'effroyable tribunal révolutionnaire, aussitôt que la loi du 22 prairial eut été rendue. Je n'en citerai qu'un exemple.

La conspiration prétendue de Dillon avait encombré le Luxembourg de ceux qu'on accusait d'y avoir pris part. Cent soixante, dans le nombre, furent condamnés à périr; Fouquier-Tinville, dans son délire manifeste, imagina de frapper les yeux et les cœurs par un spectacle barbare et sans exemple. Il avait opéré, de grands changemens dans la salle du tribunal : au lieu des siéges des avocats et du banc autrefois destiné aux accusés, et pouvant en contenir dix-huit ou vingt, il avait fait construire un amphithéâtre où l'on placerait cent cinquante accusés à la fois. Il appelait cela *les petits gradins*. Poussant son ardeur jusqu'à une espèce d'extravagance, il avait fait élever l'échafaud dans la même

salle, et il se proposait de faire juger, condamner et exécuter, à la fois et à l'instant sans désemparer, les cent soixante détenus du Luxembourg.

Le comité de salut public, en apprenant cette disposition atroce de Fouquier-Tinville, l'envoya chercher, lui ordonna de faire démolir l'échafaud dans la salle où déjà il s'élevait, et lui défendit de mettre plus de *soixante* prévenus en jugement dans la même séance. Collot d'Herbois lui dit à cette occasion : « Tu veux donc démoraliser le supplice. » Fouquier-Tinville, lors de son procès, prétendit, au contraire, que c'était lui qui aurait demandé cette mesure.

Le président Dumas, chaque fois qu'il montait sur le siége, posait deux pistolets sur une table placée devant lui... Fouquier, entendant un accusé prétendre qu'on l'avait amené à tort devant le tribunal, puisque son nom ne se trouvait pas sur la liste, lui dit : « Donne-le vite. » Et, quand il l'eut, il l'inscrivit, et renvoya la victime aux bourreaux. — Il dit à la vieille et sourde duchesse de Luxembourg, qui ne pouvait répondre à ses questions, faute de les entendre : « Eh bien ! tu auras

conspiré sourdement. » — A un maître en fait d'armes, condamné à mort : « Mon cher, tâche de parer cette botte. » Enfin, il existe encore un grand nombre de jugemens à mort rendus par le tribunal révolutionnaire ; ils sont en blanc, et seulement revêtus des signatures données à l'avance.

CHAPITRE III.

Tallien à Bordeaux. — Sa maîtresse. — Ses crimes. — Cause de sa haine contre Robespierre. — Séance du 24 prairial. — Débats animés. — Discours de Robespierre. — Il dénonce Tallien. — Qui se défend. — Scène à la suite. — Couthon propose de faire arrêter Tallien et quelques députés. — Motif atroce du refus de Robespierre. — Lettre de Payan à Roman Fonrouge. — Autre du même à Robespierre. — J'ai une conversation curieuse avec Augustin Robespierre. — Aveux étranges que Maximilien me fait en déjeûnant avec moi. — Je dissimule à son égard, et fais bien.

L'histoire des crimes commis par les membres de la convention nationale, soit à Paris, soit en missions, ceux des tribunaux et armées révolutionnaires, créés par la même assemblée, rempliraient un nombre considérable de volumes. Je ne peux l'entreprendre maintenant, je veux néanmoins m'en occuper un jour, et alors je déroulerai chronologiquement aux yeux de mes contemporains épouvantés cet acte d'accusation de la révolution française; mais aujourd'hui je n'ai

qu'un désir, celui d'arriver rapidement à la conclusion de l'ère sanglante dont j'écris les fastes. Il me tarde d'en finir avec Robespierre et avec le régime épouvantable de la terreur; c'est ce qui va m'attacher uniquement dans ce chapitre et dans les suivans.

Tallien, perdu de dettes à Paris, ne sachant comment apaiser la masse de ses créanciers, avait demandé et obtenu la mission proconsulaire de Bordeaux. Là, il renouvela la partie majeure des forfaits dont ses collègues se souillaient dans d'autres villes, et la voix publique lui reprocha ses attentats nombreux. Il avait avec lui une maîtresse, femme charmante, espagnole d'origine, mariée à un Français, divorcée toutefois, et qui, à cette époque, avait appelé sur elle la critique et le scandale.

Cette femme, selon les uns, tempéra les rigueurs jacobines de Tallien; et, selon les autres se serait enrichie des tributs et des dépouilles des victimes; quoi qu'il en soit, elle avait inspiré au proconsul une passion désordonnée et poussée jusqu'à la folie. Tallien, au milieu de son fanatisme démagogique, semblait néanmoins ne vivre que pour sa

maîtresse, et lui consacrait la majeure partie de ses instans.

Non qu'il ne trouvât encore les moyens, de concert avec son collègue Isabeau, de désoler la Guyenne par des proscriptions, des exécutions et par tous les excès révolutionnaires. Il s'était logé sur la place où l'on avait dressé l'instrument du supplice, et on le voyait à sa fenêtre applaudir à ceux qu'on exécutait. Malgré sa scélératesse, on le trouva modéré; on le dénonça lui et sa maîtresse au comité de salut public, qui ordonna son rappel. Il rentra à Paris effrayé du sort qui l'attendait, et, pour achever d'exaspérer son âme, sa maîtresse, qui l'avait suivi, fut arrêtée, et tout ce que Tallien put tenter pour la rendre à la liberté devint inutile.

L'amour donne du courage au plus faible, il porta au comble celui de Tallien; il lui inspira la pensée de renverser la tyrannie; mais, seul, il ne le pouvait pas, il lui fallait des appuis, ils lui vinrent même du comité de salut public. A ce motif si puissant dans le cœur de l'homme se joignit celui de sa sûreté personnelle; Robespierre ne lui dissimula pas

la haine qu'il lui portait et le besoin qu'il avait de se délivrer de sa présence, Tallien en eut une preuve éclatante lors du débat, le lendemain du jour où nous apprenions le projet de loi du 22 prairial. Ce fut Bourdon de l'Oise qui recommença la dispute, celui-là avait quelques données des intentions hostiles des meneurs à son égard, et le projet adopté lui inspirait des craintes sérieuses; aussi il nous dit, en prenant toutes les précautions oratoires possibles:

« Malgré l'aigreur qui s'est mêlée hier à la discussion qui a eu lieu au sujet du décret salutaire que nous avons rendu relativement au tribunal révolutionnaire, il faut en revenir aux principes, je demande qu'en explication du dixième article nous déclarions formellement que les comités, ni les représentans en mission, ni les accusateurs publics, ne puissent traduire un député au tribunal révolutionnaire sans un décret préalable. »

Merlin de Douai. Je demande la question préalable, mais avec un considérant ainsi conçu: « La convention nationale, sur la proposition d'un membre tendante à ce qu'il soit décrété que par le décret d'hier concernant

le tribunal révolutionnaire, elle n'a pas entendu déroger aux lois qui défendent de traduire au tribunal révolutionnaire aucun représentant du peuple; sans qu'au préalable il ait été rendu un décret d'accusation contre lui; considérant que le droit exclusif de la représentation nationale de décréter ses membres d'accusation et de les faire mettre en jugement est un droit inaliénable, déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer. »

Ceci passa à une majorité assez forte; c'était déjà une sorte de protestation contre les décrets portés; quelques-uns en prirent du courage, et tâchèrent d'obtenir un peu plus; Charles Lacroix dit alors:

« L'un des articles de la loi met au rang des crimes de contre révolution la dépravation des mœurs; je demande que ces mots soient expliqués par un décret précis, afin qu'on ne traduise pas au tribunal révolutionnaire des citoyens qui, en société, ou même sur un théâtre, auraient dit quelques plaisanteries.

Mallarmé. Moi, je demande ce que Couthon, ce que la loi proposée ont voulu dire par ces expressions: « La loi accorde pour

défenseurs aux accusés patriotes des jurés patriotes ; elle n'en donne aucun aux conspirateurs. » Je demande que le comité veuille bien nous dire ce qu'il entend aujourd'hui par ces mots *conspirateurs*, *défenseurs et jurés patriotes.* »

Couthon répondit : « Toutes ces propositions ne permettent plus au comité de garder le silence ; on nous accuse d'avoir voulu nous réserver le privilége de traduire, de notre autorité privée des députés au tribunal révolutionnaire ! Quelle absurde et atroce calomnie ; on nous accuse de vouloir usurper la domination, nous qui abhorrons l'idée d'une autre domination que celle du peuple ! Eh ! quels seraient donc aujourd'hui les scélérats assez insensés pour prétendre à une puissance individuelle ? S'il en existait dans le comité, croyez que ce ne serait pas vous qui auriez l'honneur d'en faire justice. Je ne prétends pas faire révoquer le décret rendu hier ; mais le considérant qui le précède est offensant pour le comité de salut public : aujourd'hui encore on fait une chicane sur un mot, on demande ce que c'est *que dépraver des mœurs*. On craint les abus, et les jurés

n'ont-ils pas une conscience. Je demande que vous frappiez toutes ces propositions du juste dédain qu'elles méritent.

BOURDON DE L'OISE. Eh! quoi, veut-on nous faire un crime de nos inquiétudes *peut-être mal placées?* Qu'ils sachent, les comités du gouvernement, que, s'ils sont patriotes, nous le sommes autant qu'eux; j'estime Couthon, j'estime le comité de salut public; mais j'estime aussi l'inébranlable montagne qui a sauvé la patrie.

ROBESPIERRE. Ce n'est pas par d'éternelles rétractations, ce n'est pas par des discours qui, sous les apparences du patriotisme, concourent au système si souvent interrompu et si souvent repris de diviser la représentation nationale, que l'on peut justifier ses démarches. Etait-ce bien le moment de demander ce que c'est *que dépraver les mœurs*, quand les plaies faites à la morale publique par les Chabot, les Hébert, les Danton, les Lacroix, saignent encore. Le préopinant a cherché dans la discussion à séparer le comité de la montagne. C'est une intrigue qu'il faut étouffer dès sa naissance. Oui, montagnards, vous serez toujours le boulevard inébranla-

ble de la liberté publique; mais vous n'avez rien de commun avec les intrigans et les pervers, quels qu'ils soient, ces misérables hypocrites qui veulent se faire chefs de parti. »

L'arrogance de ces paroles nous annonça clairement qu'il fallait, ou marcher à la remorque du comité, ou se préparer à le combattre franchement. La liberté des opinions était violée si étrangement, que déjà c'était un crime que de les émettre en opposition de la volonté des meneurs. Bourdon de l'Oise, qui venait de s'énoncer avec une sorte d'indépendance, frémit de la menace de Robespierre, et se hâtant de reprendre la parole... « Je n'ai jamais voulu me faire chef de parti, je demande que l'on prouve ce qu'on avance, on fait entendre assez clairement que je suis un scélérat.

Robespierre. Je n'ai pas nommé Bourdon, malheur à qui se nomme lui-même.

Bourdon *de l'Oise*. Je défie Robespierre de prouver.....

Robespierre *l'interrompant*. Mais, s'il veut se reconnaître au portrait que l'on m'a forcé de vous tracer, il n'est pas en mon pouvoir de l'en empêcher; il faut dire ici un trait qui

prouve que tout ce que nous avons dit n'est pas chimérique. Avant-hier, après que vous eûtes porté la loi que l'on eut soin de rendre suspecte à quelques membres..... il en est qui ne purent dissimuler leur mécontentement; on voulut faire un esclandre, exciter un mouvement pour briser les ressorts du gouvernement, en lui ôtant la confiance publique. Au sortir de cette enceinte, on rencontra des patriotes parmi lesquels étaient deux courriers du gouvernement, on crut que l'occasion était favorable, on les insulta, en leur disant : Que faites-vous là ? retirez-vous.

« Représentans, je ne vous insulte pas, je suis un patriote.

— Tu es un coquin, un espion des comités de salut public et de sûreté générale, ils en ont vingt mille à leurs ordres autour de nous.

— Représentans, je ne puis employer la défense contre vous, mais je suis patriote autant que vous. »

On répondit par des coups, trois cents personnes le témoigneront.

Ceci s'adressait à Tallien, que Robespierre prétendait inculper; il demanda la parole, et, l'ayant obtenue, se justifia en ces termes :

« Je vais expliquer un fait qu'on a présenté d'une manière inexacte à la convention, parce que, sans doute, celui qui l'a rapporté avait intérêt à le dénaturer ; ce n'est pas avant-hier, comme on vient de le dire, mais bien hier soir à huit heures, que trois représentans du peuple du nombre desquels j'étais, se promenaient non dans le bois des Tuileries, mais sur la terrasse le long du palais. Nous fîmes trois ou quatre tours sans faire attention si la conversation que nous tenions était entendue ; cependant, ayant remarqué que cinq individus étaient à nous suivre, nous leur dîmes que nous étions représentans du peuple ; deux de ces individus, qui ne sont pas les deux courriers du comité de salut public, répondirent que cela était égal ; qu'ils s'en moquaient, nous les arrêtâmes, et ils furent conduits au corps-de-garde ; l'un se dit marchand de vin, l'autre.....

— Le fait est faux, s'écria Robespierre avec emportement ; mais un fait vrai, c'est que Tallien est un de ceux qui parlent sans cesse avec effroi et publiquement *des supplices* infligés aux traîtres comme d'une chose qui le re-

garde, comme pour troubler et avilir la convention nationale.

Tallien. Il ne fut pas du tout question des vingt mille espions.....

Robespierre. Trois cents témoins l'ont entendu. Citoyens, vous pouvez juger de quoi sont capables ceux qui appuient le crime par le mensonge; il est facile de prononcer entre les assassins et les victimes.

Tallien. Je vais.....

Billaud-Varennes. L'impudence de Tallien est extrême; il ment à l'assemblée avec une impudence incroyable; le fait dont il est question s'est passé avant-hier, puisque je le savais hier à midi..... »

Cette discussion affligeante fut fermée. Charles Lacroix retira sa motion, et nous passâmes à d'autres travaux.

Certes, dès ce moment, la situation de chacun était fortement dessinée. Tallien, en particulier, Bourdon de l'Oise après lui, et quelques autres savaient à quoi s'en tenir sur les dispositions de Robespierre à leur égard; mais, ce qu'ils ne surent que long-temps après, c'est que Couthon, au sortir de cette séance,

proposa à Robespierre de les faire arrêter pendant la nuit suivante. Cette mesure hardie aurait produit un grand effet, et achevé de jeter la consternation et le découragement au sein de l'assemblée nationale. Robespierre néanmoins s'y refusa, il méditait un coup bien autrement atroce et plus étendu, celui de faire égorger par ses hommes la moitié peut-être des députés, dans un jour de fête, et, comme si c'eût été un acte de justice populaire; ce serait pendant la cérémonie funèbre célébrée en l'honneur du jeune Viala, que ce grand crime aurait lieu. Ce fut par ce motif que le dictateur retarda le châtiment de Tallien; il voulut, en attendant, que la férocité jacobine s'exerçât sur les détenus. Voici un monument irrécusable de ses intentions, c'est la lettre de Payan, agent national de la commune de Paris, et ami de Robespierre, adressée à Roman Fonrosa, membre de la commission populaire d'Orange. Celui-ci avait consulté Payan sur quelques doutes qui s'élevaient en lui. On va voir comment ce monstre résolvait ce cas de conscience :

« J'ai été long-temps, mon cher ami, membre du tribunal révolutionnaire, et je crois

te devoir à ce sujet quelques observations sur la conduite des juges et des jurés. Il est bon d'abord de t'observer que les *commissions* chargées de punir les conspirateurs, n'ont absolument aucun rapport avec les tribunaux de l'ancien régime, ou même avec ceux du nouveau, *il ne doit exister aucune forme, la conscience du juge est là et les remplace.* Il ne s'agit point de savoir si l'accusé a été interrogé de telle ou telle manière, s'il a été entendu paisiblement et long-temps lors de sa justification, il s'agit seulement de savoir s'il est coupable. En un mot, ces commissions sont des commissions révolutionnaires, c'est-à-dire, des tribunaux qui doivent aller au fait, et frapper sans pitié les conspirateurs, *elles doivent être aussi des tribunaux politiques, elles doivent se rappeler que tous les hommes qui n'ont pas été pour la révolution ont été pour cela même contre elle*, puisqu'ils n'ont rien fait pour la patrie. Dans une place de ce genre, la sensibilité individuelle doit cesser, elle doit prendre un caractère plus grand, plus auguste, elle doit s'étendre à la république. *Tout homme qui échappe à la justice nationale est un scélérat*

qui fera un jour périr les républicains que vous devez sauver. On répète sans cesse aux juges : Prenez garde, sauvez l'innocent ; et moi, je leur dis : Au nom de la patrie, tremblez de sauver un coupable..... Il n'y a point de milieu, il faut être totalement révolutionnaire, ou renoncer à la liberté. Les dernières mesures ne sont que des palliatifs, qui augmentent sourdement les maux de la république. Tu as une grande mission à remplir, oublie que la nature t'a fait homme et sensible, rappèle-toi seulement, que la nature t'a fait juge de ses ennemis..... *Le modérantisme qui prend le voile de la justice est un crime*..... Dans les tribunaux, j'ai vu que tous ceux qui prétendaient être plus sages, plus justes que leurs collègues, étaient des conspirateurs.... Tu sens, mon cher ami, que ces réflexions me sont inspirées par l'amour de la patrie, et par l'estime que j'ai conçue de toi..... Lis-les sans cesse, et surtout avant le jugement des scélérats que vous avez à frapper. »

Ce même Payan, dans une autre lettre, mais adressée à Robespierre, lui disait :

« Apprenez à tous les citoyens de la France

qu'une mort infâme attend tous ceux qui s'opposeront au gouvernement ; qu'ils tremblent ; que les suggéreurs de rapports fassent des réflexions salutaires, et que le comité de salut public acquière, s'il est possible, et plus de force, et plus d'importance, et plus d'autorité ; qu'il emploie toute la masse du pouvoir qu'on lui confie au salut de la république. Augmentons, augmentons cette masse pour qu'elle écrase plus facilement. Toute l'autorité que nous gardons est inutile à la patrie ; qu'elle aille se vivifier, s'utiliser au centre du gouvernement, vous ne pouvez pas choisir de moment plus favorable pour punir les conspirateurs. On sait que toutes nos victoires sont le fruit de vos travaux, *voulez-vous* en même temps *attérer la malveillance et les députés*, remportez de grandes victoires dans l'intérieur, *faites un rapport qui frappe à la fois toutes les conspirations*, *décrétez des mesures salutaires pour les journaux* ; que les fonctionnaires responsables, puisqu'ils sont les ministres de la morale, soient dirigés par vous ; qu'ils servent à centraliser, à uniformiser l'opinion publique, c'est-à-dire, le gouvernement moral, car vous n'avez pas

encore centralisé le gouvernement physique. Il faut que vous ayez tout en vue, *faites, je vous le répète, un rapport vaste, qui embrasse tous les conspirateurs, qui montre toutes les conspirations réunies en une seule*, qu'on y voie des fayettistes, des royalistes, des fédéralistes, des hébertistes, des dantonistes, *et des Bourdons de l'Oise. Travaillez en grand.* »

Ce conseil de centraliser, de concentrer tous les pouvoirs de la république en un seul, était bien en rapport avec la pensée de Robespierre, qui tentait déjà de saisir complètement le pouvoir absolu. Le moyen d'y parvenir l'occupait sans relâche; il aurait voulu, de concert avec les comités, faire disparaître insensiblement la convention nationale. Ceci me fut connu par une conversation que j'eus avec Augustin. Il vint un jour me prendre avant l'heure de l'assemblée, et me proposa d'aller faire un tour de promenade aux Tuileries, et que de là nous entrerions ensemble. Je ne refusais jamais ces *marques de faveur* de la part du frère de notre maître; je savais d'ailleurs qu'elles avaient toujours un but caché, et il était de mon intérêt de m'y prêter.

Nous errâmes au hasard, tantôt dans les bosquets, tantôt sur la terrasse du côté de l'eau, en causant de choses insignifiantes, lorsqu'enfin mon compagnon me dit :

« C'est un métier assez fatigant que d'aller sans cesse à la convention, et je serais charmé, pour ma part, que la nation voulût m'en débarrasser.

— Je pense comme toi, répliquai-je ; et, si je ne me croyais pas utile ici, je serais parti depuis long-temps.

— Utile ! le sommes nous ? est-ce que les comités ne suffisent pas tant que la constitution restera suspendue et le gouvernement en régime révolutionnaire ? l'assemblée me semble une cinquième roue au char de la république. »

Ce propos me parut si étrange, qu'en y faisant un peu d'attention, j'en devinai la portée ; c'est ce qui m'engagea à répondre :

« Pour confier tout l'exercice de l'autorité aux comités, il faudrait leur donner une stabilité qu'ils n'ont pas, et ensuite les composer d'hommes forts, d'hommes probes, les mettre enfin sous la surveillance spéciale de ton frère. »

Je vis Augustin rougir involontairement; je détournai la tête sans affectation, et il répondit précipitamment:

« Il y en a qui appelleraient cela de la dictature, qui accuseraient Maximilien d'affecter la royauté.

— Oh! des méchans, des envieux, des calomniateurs, il n'en manquera jamais. Crois-tu que maintenant ils se taisent.

— Ton idée est très-sage et très-patriote, et si la majorité de la convention l'adoptait... Au reste, poursuivit-il en riant, si elle plaisait aux sans-culottes, il faudrait bien que nos chers collègues l'adoptassent..... Croirais-tu, poursuivit Augustin, que ces comités, dont par là on porterait haut la puissance, ont peur qu'on la leur accorde tout entière, et cela par jalousie?

— Et de qui? et pourquoi? demandai-je.

— Ils craignent, me fut-il répondu, que, comme la France ignore leurs œuvres et leur nom, mon frère ne possédât l'influence qui s'attache aux grands caractères. Les comités que tu crois unis avec lui voudraient l'écarter, et le moment est proche où les hommes vertueux de la convention appren-

dront ce qui se passe dans les comités, et qui est la cheville ouvrière de ces jugemens dont on commence à se lasser. Je suis charmé que ton système de gouvernement soit aussi profondément politique; un jour peut-être nous aurons à en reparler plus sérieusement. »

Là-dessus nous dirigeâmes nos pas et vînmes prendre notre place à la convention.

A quelque temps de là, Robespierre m'invita à déjeûner avec lui; nous allâmes chez un restaurateur dont le nom m'échappe, et qui demeurait, sur le boulevard des Italiens. Là, tête à tête, et dans un arrière cabinet, que gardait sans affectation, le jeune Duplay, frère de la maîtresse de Robespierre, celui-ci me dit :

« Vois-tu ce qui se passe, comprends-tu où nous allons?

— Je n'en sais trop rien encore, repartis-je, je sais seulement que tu ne vas guère au comité de salut public.

— Qu'irais-je y faire, parmi des gens sans patriotisme, avec des ennemis de ma popularité, *ces messieurs*, commencent à ne pas me trouver assez pur, ils veulent outrer la

marche des choses, et conduire la républi-que au fond de l'anarchie. *Tu vois que je me tiens à l'écart, que je ne délibère ni n'administre avec eux, et pourtant que les exécutions vont leur train.* On avait donc tort de me les reprocher, elles sont l'œuvre de *ces messieurs*, et tu n'en douteras plus d'ici à deux ou trois jours, car je me promets bien de demeurer en dehors *de cette pétaudière de sang*.

— Mais, dis-je, si tu laisses aller ainsi la machine, elle s'arrêtera.

—Tant mieux, il est bon de montrer que *ces messieurs* sont incapables; qu'ils manquent de science et de probité, alors la convention, bien éclairée, se déterminera à prendre un parti, et, *si ceux qui la composeront à cette époque* ont le sens commun, ils décideront à qui doit rester en définitif la direction des affaires..... Au point où en sont les choses, une multitude de têtes sans cervelle ne peuvent que nuire, et non servir, il faut une volonté une..... Les dangers intérieurs viennent des bourgeois..... Pour vaincre les bourgeois, qui sont les nobles de cette époque, il faut rallier le peuple, il faut que les sans-

culottes soient payés, de manière à les intéresser à la chose publique. Ils suffiront à la garde des villes, et les gardes nationales, remplies d'aristocrates, s'en *iront faire lan laire*..... Sais-tu qui sont encore les ennemis patens et dangereux de la république? ce sont les écrivains, les journalistes; leur proscription est nécessaire, et, *tant qu'il y aura des parlans à feuille quotidienne, tout gouvernement sera impossible, ces bavards discréditeraient jusqu'à Dieu le père, s'il voulait les souffrir dans le paradis.* »

Cette forme pittoresque d'exprimer une vérité positive me fut un prétexte pour rire, ce que je souhaitais faire, afin d'avoir l'air d'écouter sans conséquence les sinistres révélations de Robespierre; lui crut par là m'avoir entièrement gagné, ce qui le porta à compléter la confidence. Alors, ces paroles effrayantes sortirent de sa bouche lentement, et comme si, pour les répéter telles que d'abord il les avait combinées, il devait faire un appel à sa mémoire.

« La patrie doit punir surtout les députés, les administrateurs coupables, et ceux-là sont en grand nombre..... Si ces députés étaient

renvoyés chez eux, la république serait perdue, car ils continueraient d'égarer les départemens..... *Non il ne faut pas les chasser..... Leur sort doit être fixé à Paris.* »

Le sang se glaça dans mes veines, tandis que j'écoutais parler ce monstre, qui me prévenait de l'assassinat en masse de la majeure partie de mes collègues, et un autre motif d'épouvante non moins puissant s'empara également de mon cœur : que n'avais-je pas à redouter des réflexions de Robespierre? je vis que j'étais perdu, s'il venait à douter de moi, ma détermination d'ailleurs venait d'être prise, il fallait désormais sortir de mon rôle d'inertie, le perpétuer deviendrait un crime réel. En conséquence, je me conduisis comme la nourrice envers l'enfant qu'elle berce, elle lui fait des contes pour l'endormir, la prudence me commandait impérieusement une conduite semblable. Je ne me suis jamais repenti de la position dans laquelle je me plaçai en ce moment, elle ne manqua pas son but. Robespierre demeura persuadé que je passais sous ses enseignes, pour ne plus le quitter, et, avant de nous séparer, il avait inscrit sur son calepin les noms d'environ quarante de

nos collègues, que je me fis fort de conduire avec moi à son secours. C'étaient tous ceux que je voulais dérober à sa scélératesse, et je me plais à croire que la confiance que je parvins à lui inspirer le détermina à la tentative dont la conséquence fut au 9 thermidor la chute du règne de la terreur.

CHAPITRE IV.

La main de Dieu s'appesantit sur Robespierre. — Qui se brouille avec les comités. — Dubois Crancé, Delmas. — Thuriot. — Bourdon de l'Oise. — Léonard Bourdon. — Élémens du parti de Robespierre. — Détails sur le projet d'égorger en masse la convention. — Lettre d'Henriot en preuve. — Désespoir de Tallien. — Ses démarches. — Je lui répète ma conversation avec Maximilien Robespierre. — Les tablettes du dictateur. — Anecdote tragique de deux citoyennes et de deux citoyens. — Effroi des conjurés. — Dîner chez Conthon. — Carnot, avec courage, surprend le secret de Robespierre. — Les députés se déterminent à agir. — Séance du 7 thermidor. Conseil des conjurés à la suite. — On les dénonce aux dictateurs. — Augustin, son frère, vient me parler pour le compte du tyran. — Je le redis à Tallien. — Situation critique des conjurés.

Robespierre avait, jusqu'à ce moment, marché d'un pas ferme, et conduit avec habileté sa fortune jusqu'au point d'où elle devait décheoir. Il possédait cette portion de science nécessaire à l'élévation d'ambitieux vulgaires, et non ce génie supérieur des Cromwel et des Bonaparte. Le courage, d'ailleurs lui

manquait également, et enfin ses crimes appelèrent l'attention de cet être suprême qu'avec tant d'insolence il venait lui-même de faire reconnaître par le peuple français. Dès lors Robespierre, frappé d'aveuglement, eut sa part de la folie politique si admirablement décrite par Racine dans la tragédie d'Athalie, lorsque le grand prêtre Joad dit, en parlant de cette reine coupable, qu'il s'apprête à renverser :

Daigne, daigne, grand Dieu, sur Mathan et sur elle
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur.

Il est certain que, dans les dernières semaines de sa vie, il ne commit que des fautes; la première, sans doute, fut sa brouillerie avec les membres des deux comités, ses collègues; il se sépara d'eux par dépit de la résistance qu'ils opposèrent à son projet de gouverner sans la convention. Ceux d'ailleurs qui étaient là, ne pouvant plus ignorer où tendait Robespierre, comprirent que nécessairement ils seraient les premières victimes dont il assurerait sa nouvelle grandeur. Ils lui résistèrent, et, au lieu de les tromper, en feignant de vi-

vre avec eux en bonne intelligence, il se cabra, s'en sépara, et ne reparut presque plus aux séances du comité de salut public.

Non que pour cela il cessât de dominer, car, en s'en éloignant, il y laissa ses trois hommes, Saint-Just, Lebas et Couthon, tous les trois de pleine intelligence avec lui, et appelés à partager, en sous ordre, mais grandement toutefois, cette autorité souveraine vers laquelle il marchait d'un pas rapide. On peut donc dire que, quoique absent, il y dominait encore, sa volonté y était exécutée impérieusement. Ceci était si positif que, malgré son retrait, il y faisait adopter les projets de loi, de décret à présenter à la convention, les mesures, les actes qu'il jugeait nécessaires, qu'on plaçait ses créatures; en un mot, qu'on lui obéissait encore comme si lui-même y eût paru chaque jour.

Tout cependant ne lui réussissait plus; il le sentait, et il pressait l'acte terrible par lequel il ferait égorger à peu près la moitié de la convention nationale en masse. En attendant ce dernier coup, il eut la franchise de le devancer, en excitant les jacobins à demander à l'assemblée la mise en jugement de cinq

de nos collègues qu'il appelait des scélérats ; et il faut convenir que Robespierre avait raison.

Le premier était Dubois-Crancé, usurpateur du titre de noble, révolutionnaire enragé, régicide comme les quatre autres, lâche concussionnaire, et orléaniste décidé ; c'est un homme sans aucune vertu, et qu'on trouvera toujours dans la route de l'exagération et des actions coupables.

Delmas, ex-girondin, ex-dantoniste, véritable sans-culotte, ami néanmoins de Marat à qui il servait d'espion, et même, à ce titre, peu agréable à Robespierre.

Thuriot, orléaniste, l'un des plus furieux démagogues, celui-là que naguère le vendéen Georges Cadoudal appelait, pendant son procès, le *citoyen tue-roi*. Celui-là, partisan déhonté de la terreur, ne manquait pas d'ambition, et, à ce titre, était déplaisant à Robespierre, qui, d'ailleurs, avait de l'empressement à se débarrasser de ses dignes émules.

Bourdon de l'Oise, disent les notes trouvées chez Robespierre, s'était couvert de crimes dans la Vendée, où il s'était donné le plaisir, dans ses orgies avec le traître Tunck, de tuer

des volontaires de sa main. Il joint la perfidie à la fureur... Il a été le plus fougueux défenseur du système de l'athéïsme, il n'a cessé de faire du décret qui proclame l'existence de Dieu un moyen de susciter dans la montagne des ennemis au gouvernement... Le jour de la fête à l'Être-Suprême, il faisait remarquer avec méchanceté aux membres de la convention les marques d'intérêt que le peuple donnait à ce président... Ce Bourdon se promène sans cesse avec l'air d'un assassin qui médite un crime; il semble poursuivi par l'image de l'échafaud et des furies. »

Malgré cette note, que j'abrège, Bourdon de l'Oise était le meilleur des cinq. Il y avait plus d'exaltation dans sa tête que de méchanceté dans son cœur; et nous l'avons vu finir à Synamari, victime de la politique du directoire, au 18 fructidor.

Léonard Bourdon, au contraire, était un vil scélérat dans toute la force du terme; haï des honnêtes gens, le meurtre des Orléanais, immolés à sa soif du sang humain, le rendait odieux à la saine partie de ses collègues, et certes aucun de ceux-là ne se serait attristé si Robespierre s'était débarrassé de lui.

Il ne le fit pas pourtant. Le 9 thermidor le surprit comme il allait provoquer le supplice de ces cinq individus.

Robespierre avait un parti nombreux, et, en apparence, rempli d'énergie, composé de tous les brigands sans aveu, des membres des armées révolutionnaires, de la canaille turbulente des faubourgs, du conseil-général et des administrateurs de la commune de Paris. Pache n'était plus maire; écarté lors de l'affaire d'Hébert, et emprisonné, il attendait qu'on l'envoyât à la mort. Fleuriot-Lescot avait été choisi pour le remplacer. Criminel subalterne, ni sa vie ni sa mort n'ont pu l'arracher à l'obscurité, malgré les excès de l'une et l'éclat de l'autre. Il était dévoué à Robespierre, et travaillait uniquement pour lui. Enfin, le dictateur pouvait compter sur la totalité du tribunal révolutionnaire, président, juges, parquet et jury.

Tels étaient les élémens avec lesquels il allait frapper sur nous. « Déjà, disent les auteurs de l'histoire de la révolution, par deux amis de la liberté, et qui, en général, sont bien instruits de ce qui se passait à cette époque, déjà de vastes souterrains, les catacom-

bes de l'Observatoire sont disposés ou creusés pour qu'on puisse y entasser, en un moment, des immensités de cadavres. La boucherie générale, commandée par Robespierre, doit avoir lieu le jour de la célébration d'une fête en l'honneur du jeune Viala, âgé de treize ans, mort sur les bords de la Durance, lorsqu'il coupait la corde d'un bac dont les ennemis allaient profiter. Robespierre l'avait fait déïfier par la convention, et c'était au moment où la représentation nationale déposerait au Panthéon l'urne de ce héros fabuleux, qu'elle devait être attaquée et *presque* entièrement massacrée. »

Ceci est authentiquement prouvé, et on en retrouve des traces dans une lettre d'Henriot, commandant-général des forces parisiennes, chargé par Robespierre de ce grand forfait, et adressée au maire Fleuriot-Lescot, qui avait fait à l'autre la recommandation de bien disposer les assassins.

« Camarade, tu seras content de moi et de « la manière dont je m'y prendrai. Va, les « hommes qui aiment la patrie s'entendent fa- « cilement pour faire tourner tous leurs pas « au profit de la chose publique; j'aurais

« voulu et je voudrais que le secret de l'opé-
« ration fût dans nos deux âmes; les méchans
« n'en sauraient rien. Amitié, fraternité.

« Ton frère, HENRIOT, *général.* »

Ce misérable assurait à Robespierre et les troupes, et ce qui restait de la garde civique, et les débris impurs des Marseillais, et les élèves de la patrie, jeunes fanatiques dont on avait enflammé l'imagination, en attendant que l'on dépravât leur cœur.

Toutes ces choses se méditaient en silence, et ceux qu'elles menaçaient n'en avaient qu'une connaissance superficielle; ils soupçonnaient le danger, mais ne le voyaient pas où il était réellement. Les membres de la convention, déjà attaqués par Robespierre, avertis, du moins par ses menaces, savaient le sort qui les attendait. Ceux-là, plus que les autres, cherchaient les moyens de se dérober à une mort certaine. Tallien particulièrement, excité par son amour, par le péril que courait sa belle maîtresse. Elle, du fond de sa prison, et épouvantée par la perspective d'un supplice prochain, lui écrivait à chaque instant, attaquant à la fois sa tendresse et son courage.

Ceci le mettait au désespoir; il allait, venait, parlait à ses collègues, les conjurant de sauver la patrie et madame de..... avec elle; il y mettait une chaleur, une vivacité entraînante, et, malgré le péril qu'il y avait à conspirer contre le dictateur, il enflammait les esprits, et leur rendait possible l'exécution d'un coup aussi périlleux.

Je fus le chercher, le soir même de la confidence que Robespierre m'avait faite, confidence qu'aujourd'hui on regardera comme folle de la part de son auteur, et qui alors était presque naturelle, tant il était commun, parmi nous, de parler des châtimens à imposer aux ennemis de la république; et nous ne manquions jamais de placer parmi ceux-là les nôtres personnels.

Tallien m'écouta avec un redoublement de consternation; il comprit, sans efforts, que le danger devait être bien proche, puisque Robespierre parlait déjà sur ce ton à ceux qui n'étaient pas ses confidens intimes. Il me questionna surtout sur la mine qu'avait le monstre, en parlant ainsi, sur ses gestes, les inflexions de sa voix. On aurait dit que ces détails de pantomime lui devenaient nécessai-

res, tant il mit de minutie à me les démander. Il conclut ensuite de mes aveux que le moment d'agir devait être précipité, sous peine de mourir sans s'être défait de Robespierre. Il s'exprima là-dessus avec sa véhémence accoutumée; puis, m'embrassant non moins impétueusement :

« Mon ami, dit-il, partageons-nous les rôles, laisse-moi tous les préliminaires de l'attaque, ne t'en mêle pas : je serais au désespoir de t'exposer; mais peux-tu nous répondre que ceux de ton bord voteront avec moi au moment décisif? »

Je lui répondis affirmativement, et, comptant sur nos doigts, je lui fis voir, clair comme le jour, que la grande majorité serait acquise *subito* à la résistance, pour peu que la moitié de la montagne se séparât de son chef apparent. Tallien, à son tour, me répondit de ce point; il savait la plupart des montagnards dans les mêmes dispositions que lui, car enfin, après le supplice d'Hébert, de Danton, de Camille Desmoulins, qui pouvait se flatter d'être patriote et pur selon Robespierre? Chacun maintenant craignait pour soi, et, en outre, espérait, *in petto*, se substituer plus ou

moins aux popularités, qui avaient disparu, ou qui allaient finir.

Mais, tandis que je faisais à Tallien une révélation aussi importante, une autre avait lieu encore, non moins majeure, et certaine pareillement. Voici ce dont il s'agissait :

Les députés, qui avaient le plus à redouter la haine ou la frayeur de Robespierre, savaient, par l'un des nôtres, Garnier de l'Aube, qu'une liste de proscription existait, chargée des noms d'environ quarante conventionnels. Il l'avait vue un jour au comité de salut public, entre les mains de Saint-Just, qui la montrait mystérieusement à Lebas. Garnier n'avait pu lire que l'intitulé; elle portait : *Députés suspects*. C'était déjà beaucoup, car de la suspicion au supplice, nous étions à une époque où l'intervalle était court. Une telle découverte intriguait déjà puissamment les intéressés, lorsque, ainsi que je l'ai dit plus haut, une lumière nouvelle brilla, et fut décisive.

Billaud-Varennes avait une maîtresse; qui s'en refusait une alors? C'était presque de costume, et qui s'en fût passé se serait rendu coupable de *bonnes mœurs*, et, par suite, véhémentement soupçonné d'être chrétien et

royaliste. Cette créature, appelée la citoyenne Billaud-Varennes, vivait en intimité avec la fille Duplay, *citoyenne Maximilien* Robespierre. Cette liaison n'exemptait pas les querelles, les brouilleries, les reproches, les aigreurs; et, dans une circonstance où ces citoyennes se traitèrent peu civilement, la fille Duplay dit à l'autre qu'elle la recommanderait à Robespierre, pour qu'il la plaçât sur son calepin.

Ce propos avait été tenu avec tant d'action, qu'il frappa la citoyenne Billaud-Varennes, et, lorsque la paix entre les deux donzelles eut été rétablie, celle-ci voulut avoir le cœur net, et savoir à quoi s'en tenir sur ce point important. Le jeune Duplay soupirait pour cette créature, qui, je ne sais pourquoi, lui tenait la dragée haute, chose très en dehors de ses habitudes, à ce que disait Rose Lacombe. Cette résistance augmentait l'amour du *beau-frère* de Robespierre; il était capable de tout tenter pour l'obtenir. Elle lui demanda ce que c'était que ce calepin du dictateur. Duplay, quoique approchant l'homme de très-près, n'en savait rien; mais, comme sa maîtresse sévère mettait le prix de ses faveurs

à une connaissance positive de ce fait, il s'en informa, non pas auprès de sa sœur, mais auprès d'un nommé Renard, son amant caché, et ami de lui Duplay, autant qu'il était possible de l'être.

Renard n'avait rien à refuser à son camarade de débauche, à son compagnon dans *les gardes-du-corps* de Robespierre; aussi, usant de l'ascendant qu'il avait à son tour sur la fille Duplay, il la fit parler, et en apprit que Robespierre écrivait les noms de tous ceux dont il voulait se défaire sur des tablettes reliées en maroquin rouge, garnies de plaques d'argent, et fermées par un crochet de même métal. Il les portait toujours sur lui, dans une poche faite exprès au côté droit de son habit, où il n'était pas d'usage d'en placer.

Renard communiqua ce renseignement au jeune Duplay, qui le rapporta à la citoyenne Billaud-Varennes, en en exigeant le paiement. La dame, à son tour, en régala Billaud, qui en fit part à Vadier, lequel non seulement le confia à Foucher, mais encore à Tallien. Cette révélation se rapportait trop bien à ce qu'avait dit Garnier de l'Aube, et aux aveux indirects que Robespierre m'avait faits, pour

que Tallien et les autres ne cherchassent pas comment on parviendrait à lire dans ce livre mystérieux.

Voilà donc Tallien aux champs, il propose à Vadier d'endormir Robespierre, à l'aide d'une potion soporifique; de lui faire enlever ses tablettes par un escamoteur habile, de les prendre de vive force; en un mot, il extravague. Son agitation fait peur à Vadier, qui s'en va consulter Carnot, auquel il confie tout ce qui se passe. Vadier ne trouve pas ici un homme plus calme; Carnot a autant de vivacité que de génie, il connaissait trop Robespierre, pour se flatter de lui échapper. Voilà que lui fait comme Tallien, il interroge toutes les chances possibles qui amèneraient la lecture du calepin sinistre, mais n'en trouve aucune de certaine.

Le hasard fit ce que les combinaisons de mes collègues ne rencontraient pas. Couthon donne un dîner, c'était sans doute afin d'endormir la prudence des proscrits, au moment de leur perte. Il y invite à part Robespierre, Lebrun, Saint-Just, Henriot et consors, Carnot et Billaud-Varennes. C'était au mois de juillet, par une chaleur excessive. Chacun se met à

l'aise, et quitte son habit dans le salon de Couthon. On passe dans la salle à manger. Carnot, dès qu'il a vu Robespierre se deshabiller, ainsi que ses collègues, forme rapidement le projet de risquer le tout pour le tout. On servait la soupe, quand il fait la grimace, feint une colique, sort, et se dirige vers la chambre à coucher. Mais, s'arrêtant au salon, s'empare de l'habit de Robespierre, va à la poche indiquée, saisit le calepin, l'ouvre précipitamment, et y aperçoit son nom et ceux d'environ quarante autres conventionnels. Il remet le tout en place, poursuit sa route vers les lieux privés, et, rentrant ensuite par une autre porte, s'aperçoit que le dictateur est pareillement sorti. Où est-il? — On lui répond qu'il a eu froid et a été se vêtir!!!

On peut juger de l'émotion qui atteint Carnot, surtout lorsqu'il voit revenir Robespierre portant son habit. Quel péril il a couru!! Le dîner l'importune, il n'a plus faim, mais empressement d'aller communiquer sa découverte à qui de droit. Il continue à feindre une permanence d'indisposition, et se retire avant le second service.

Ses premiers pas le mènent vers Tallien,

auquel il apprend ce qu'il a découvert. Tous deux vont ensuite chez Legendre, chez Vadier, chez Barras, chez Fréron, chez Bourdon de l'Oise, et puis chez tous ceux qui sont inscrits sur la liste fatale. On leur révèle le danger qu'ils courent, on monte leur tête; et chacun se lie par le serment que la nécessité leur commande, celui de ne pas balancer à attaquer en masse leur ennemi, et dans un délai très-brief, ils prennent leurs mesures pour entamer le combat du 11 au 12 thermidor, croyant avoir besoin de ce délai (on était au 6) pour s'entendre et tomber d'accord du tout. Tallien revient à moi, s'assure de mes amis, Durand Maillane répond des siens. La majorité est certaine, et décidera la victoire, si nos adversaires ne sont pas secourus activement par la canaille, la force armée et la commune de Paris.

Robespierre cependant ne s'endort pas. Il prépare aussi les coups qui achèveront de nous décimer; et, pour cette fois, loin de reculer le combat, il le provoque, et voici comment:

Le 7 thermidor (26 juillet) la convention étant présidée par Collot d'Herbois, une dé-

putation du club des jacobins se présente à la barre. Son orateur (Antonelle) demande la parole.

« Les amis de la liberté et de l'égalité viennent dénoncer à la convention nationale des complots que l'étranger forme dans son désespoir..... C'est lui qui met en opposition l'indulgence criminelle avec la justice impartiale....., c'est lui qui voudrait vous environner des terreurs qui sont le partage du crime... c'est lui qui voudrait rompre les liens qui unissent les représentans entre eux et les représentans au peuple..... Représentans du peuple, c'est la justice que vous avez mise à l'ordre du jour et non pas l'indulgence..... » L'orateur concluait à demander de nouvelles mesures contre les ennemis de la patrie.

Cette entrée en jeu avait pour but d'annoncer à la convention l'union intime de Robespierre avec les jacobins, et l'impossibilité où elle serait de résister aux uns et à l'autre. Nous écoutâmes en silence sans applaudissemens cette fois; or, nous conduire ainsi, était déjà une menace tacite adressée à notre tour à ceux qui cherchaient à nous épouvanter.

Dubois-Crancé pérora ensuite, il se savait

dénoncé par Robespierre, et il tenait à se justifier; on l'écouta, et on renvoya son affaire aux comités de salut public et de sûreté générale.

Dans ce moment, nous voyons Barrère monter à la tribune. Que va-t-il dire? nul de nous ne le savait. Ce misérable était lancé par Robespierre pour nous préparer à notre sort. Il parla au nom du comité de salut public. Son rapport ramena les conspirations d'Hébert et de Danton. Il attaqua les alarmistes, puis partagea *en deux époques remarquables la vie politique de la convention.* La première, depuis le 21 septembre 1792 jusqu'au 31 mai 1793; la seconde, depuis le 3 juin suivant jusqu'à ce moment; il nous raconta la première partie accommodée au goût de celui qui l'envoyait; ne fut pas moins verbeux dans la seconde, et conclut sans rien indiquer de précis, se contentant de parler vaguement des mesures à prendre dans l'intérêt commun.

Nous nous regardâmes tous. Qu'avait-il voulu dire? nul ne le comprenait encore. Mais, en rapprochant son rapport du discours de l'orateur des jacobins, il était facile de se con-

vaincre que l'on préparait une vaste machination dont les conséquences immédiates seraient la perte de la représentation nationale. La séance néanmoins fut sans éclat.

Immédiatement ensuite, Carnot, Fréron, Tallien, Bourdon de l'Oise, Delmas, Dubois de Crancé, Lecointre, Guffroy, Thuriot, Rovère, Vadier, Voulland, Cambon, Foucher, Bentubols, Panis, Courtois, Thirion et même Collot d'Herbois, qui n'était plus sans inquiétude sur son compte, se réunirent avec Gaston et plusieurs autres, afin d'aviser sur ce qu'il y avait à faire; car on ne pouvait plus se déguiser l'imminence de la situation. Chacun dit son mot. Tallien, que sa maîtresse effrayée harcelait sans relâche, déclara qu'il fallait avancer l'instant de la lutte, et la remettre au plus tard au surlendemain 9 thermidor. Il prouva si bien que tout autre délai serait funeste, que ses collègues demeurèrent d'accord avec lui sur ce point.

On se sépara, et, une heure après, Robespierre savait, dans ses moindres détails, ce qui s'était passé à ce conciliabule. Vers minuit, j'étais déjà couché, on frappe à ma porte, on m'éveille, et j'avoue que je sentis une frayeur

extrême, car je n'étais pas bien net envers le dictateur. Je vis entrer dans ma chambre non ses satellites pour m'arrêter, comme l'idée m'en était venue, mais Augustin Robespierre. Sa vue me rassura presqu'à demi.

« Mon cher collègue, me dit-il, des ennemis de la république viennent de s'assembler ce soir. Ils ont résolu de renverser le gouvernement, pour nommer à sa place un comité de régence qui proclamera plus tard le petit Capet roi de France. C'est l'heure où les bons patriotes doivent se montrer. »

Augustin, après ce préambule, me raconta ce que je viens de rapporter, ce qui prouvait qu'il y avait eu là un traître; puis me racommanda de ne pas manquer le lendemain, non plus que ceux dont j'avais donné le nom à son frère à la séance du soir, pour soutenir celui-ci. Augustin ajouta que ce combat terminerait la querelle, et qu'avec un *dernier sacrifice d'individus* le gouvernement marcherait sans malencontre désormais.

Je promis tout ce qu'on me demanda. Augustin partit très-satisfait de moi, et comptant sur mes amis. Je ne dormis pas, comme on peut le croire, et le 8 thermidor, de très-

grand matin, j'étais sur pied. J'allai chez Rose Lacombe, et envoyai, en passant, un commissionnaire, dire à Tallien que cette citoyenne l'attendait à déjeûner promptement. Tallien savait à l'avance ce que cela voulait dire. Il arriva vite, et je lui répétai ce que la veille Augustin Robespierre m'avait dit. Il m'écouta avec une vive anxiété, puis il répliqua.

« La journée sera pénible à passer; si Robespierre en profite nous sommes perdus; car, avant demain il nous sera impossible d'agir; il faut donc s'armer de courage et de résignation. Voyons ce qu'il va faire, nous serons tous réunis, peut-être que notre ensemble déjouera son projet. »

Tallien partit, et, à l'heure indiquée, je me rendis à la convention nationale.

CHAPITRE V.

Journée du 8 thermidor. — Séance à la convention. — Discours accusateur de Robespierre. — Débats qu'il soulève. — Réparties de Cambon, de Billaud-Varennes, de Panis. — Embarras de Robespierre. — Lutte prolongée. — On refuse l'impression et l'envoi du rapport de Robespierre. — Quels députés se réunissent chez moi. — Récit détaillé de la séance du 8 thermidor au soir au club des jacobins. — Mot de David. — Proposition de Payan, heureusement repoussée. — Mesures arrêtées. — Les jacobins se disposent à détruire la convention.

Le 8 thermidor, la séance commença par une foule de détails insignifians auxquels chacun de nous ne prêta que peu d'attention. Jamais nous n'avions été plus au complet; les divers partis avaient convoqué leurs hommes, et quoiqu'on ne s'attaquât pas encore, il était facile de voir qu'un grand événement se préparait; les rapports, les actes à l'ordre du jour s'écoulaient, et rien d'extraordinaire n'éclatait encore; ce repos, en opposition avec l'anxiété générale, causait une inquiétude dont on souffrait, tant on avait de l'impatience

à ce que la lutte s'engageât; enfin, et déjà il était tard, lorsque nous vîmes arriver Robespierre.

La vue de ce misérable nous étonna; il y avait je ne sais combien de jours qu'il ne paraissait plus à l'assemblée; il la boudait, ainsi qu'il faisait du comité de salut public; mais notre surprise augmenta, quand nous l'entendîmes demander la parole, et qu'on le vit se diriger vers la tribune. La salle parut changée en un vaste désert, à tel point il y régna subitement un profond silence. Il dit:

« Citoyens! que d'autres vous tracent des tableaux flatteurs; je viens vous répéter des vérités utiles; je ne viens pas réaliser des terreurs ridicules, répandues par la perfidie, mais je veux étouffer, s'il est possible, le flambeau de la discorde par la seule force de la vérité. Je vais défendre devant vous votre autorité violée et la liberté outragée; je me défendrai moi-même, vous n'en serez pas surpris, vous ne ressemblez pas aux tyrans que vous combattez; les cris de l'innocence outragée n'importunent point votre oreille, et vous n'ignorez pas que cette cause ne vous est pas étrangère. »

A la suite de ce début, il retrace le tableau fastidieux de nos orages politiques; il feint de défendre les intentions des comités, ce qui, au fond, était défendre les siennes propres; il les représente animés de sentimens civiques, et, en preuve, rappelle les supplices des girondins, des hébertistes, de Danton et de ses amis, s'étonne qu'on les soupçonne, se plaint qu'on les calomnie, puis ajoute :

« Est-il vrai qu'on ait colporté des listes odieuses où l'on désignait pour victimes un certain nombre de membres de la convention, et qu'on prétendait être l'ouvrage du comité de salut public et ensuite le mien? est-il vrai qu'on ait osé supposer des séances du comité, des arrêtés rigoureux qui n'ont jamais existé, des arrestations non moins chimériques? Est-il vrai qu'on ait cherché à persuader à un certain nombre de représentans irréprochables que leur perte était résolue? à tous ceux qui, par quelque erreur, avaient payé un tribut inévitable à la fatalité des circonstances et à la faiblesse humaine, qu'ils étaient voués au sort des conjurés? Est-il vrai que l'imposture ait été répandue avec tant d'art et d'audace, qu'un foule de membres

ne couchaient plus chez eux? Oui, les faits sont constans, et les preuves en sont au comité de salut public.

« .... On accuse d'abord les comités, puis on assume toute la responsabilité sur ma tête seule; on donne mon nom à tout ce qui se fait de mal dans le gouvernement. Si on enferme par hasard des patriotes en place d'aristocrates, on dit : C'est Robespierre qui le veut. Si quelques patriotes ont succombé, victimes d'une erreur déplorable, c'est Robespierre qui l'a ordonné; si des agens nombreux du comité de sûreté générale étendent partout leurs vexations et leurs rapines, on dit : C'est Robespierre qui les envoie; si une loi nouvelle tourmente les rentiers, c'est Robespierre qui les ruine. On me présente, parce qu'on veut me perdre comme l'auteur de tous les maux; on m'appelle tyran, et le jour de la fête à l'Être suprême, ce jour où la convention a frappé d'un même coup l'athéisme et le despotisme sacerdotal, où elle a rattaché à la révolution tous les cœurs généreux, ce jour enfin de félicité et de pure ivresse, le président de la convention nationale, parlant au peuple assemblé, a été insulté par des hom-

mes coupables, et ces hommes étaient des représentans. (1) On m'a appelé tyran, et pourquoi? parce que j'ai acquis quelque influence, en parlant le langage de la vérité...

« Qui suis-je, moi qu'on accuse? Un esclave de la liberté, un martyr vivant de la république, la victime, autant que l'ennemi, du crime. Tous les fripons m'outragent; les actions les plus indifférentes, les plus légitimes de la part des autres sont des crimes pour moi. Un homme est calomnié dès qu'il me connaît; on pardonne à d'autres leurs forfaits, on me fait à moi un crime de mon zèle; ôtez-moi ma conscience, je suis le plus malheureux des hommes; je ne jouis pas même des droits de citoyen; que dis-je, il ne m'est pas même permis de jouir des droits de représentant du peuple. »

Cet homme ne s'arrêta pas là; il nous fallut entendre l'éloge prolongé de la vertu, puis, par une transition brusque, croyant avoir complété sa défense. Il se hâta de rentrer

(1) Tallien, Bourdon de l'Oise, celui-ci avait dit à haute voix à Robespierre, ledit jour : « J'aime la morale de ton discours, mais quant à toi je te méprise. »

Note de l'auteur.

dans son rôle naturel d'accusateur. Il n'épargna personne cette fois ; il prétendit que les finances de la république étaient livrées à trois fripons, Cambon, Mallarmé et Ramel ; il avança que les victoires de nos armées deviendraient pour nous des défaites; que la corruption morale gagnait les camps; il attaqua, avec la même aigreur, sans les nommer cependant, et Carnot, qui dressait ces admirables plans de campagne, et l'éloquence académique de Barrère, chargé presque toujours du soin de nous raconter les triomphes de nos armées. La police eut son tour, Amar et Jagot furent signalés comme la conduisant dans un sens contre-révolutionnaire. En un mot, il n'épargna rien que lui-même, et enfin il acheva en disant :

« Disons qu'il existe une conspiration contre la liberté publique ; qu'elle doit sa force à une coalition criminelle qui intrigue au sein même de la convention, que cette coalition a des complices au sein du comité de sûreté générale et dans les bureaux de ce comité, qu'ils dominent ; que les ennemis de la république ont opposé ce comité au comité de salut public, et constitué ainsi deux gouverne-

mens; que des membres du comité de salut public entrent dans ce complot; que la coalition, ainsi formée, cherche à perdre les patriotes et la patrie. Quel est le remède à ce mal? Punir les traîtres, renouveler les bureaux du comité de sûreté générale, épurer ce comité lui-même, et le subordonner au comité de salut public; épurer le comité de salut public lui-même, constituer le gouvernement sous l'empire suprême de la convention nationale, qui est le centre et le juge, et écraser ainsi toutes les factions du poids de l'autorité nationale, pour élever sur leur ruine la puissance de la justice et de la liberté. Tels sont les principes. S'il est impossible de les réclamer sans passer pour un ambitieux, j'en concluerai que les principes sont proscrits et que la tyrannie règne parmi nous. Mais non que je doive le taire, car que peut-on objecter à un homme qui a raison, et qui sait mourir pour son pays? Je suis fait pour combattre le crime, non pour le gouverner. Le temps n'est point encore arrivé où les hommes de bien pourront servir impunément la patrie. »

Ce discours, dont je ne rapporte que certains passages, dura près de deux heures;

nous l'écoutâmes cependant sans murmurer; nous ne savions pas encore ce qui en résulterait, et notre inquiétude allait toujours croissant: peut-être, pensions-nous, la convention était-elle environnée de sicaires qui n'attendaient que le signal du meurtre. Cependant, malgré cette crainte, et pour la première fois, aucun applaudissement ne s'éleva du milieu de l'assemblée; les tribunes elles-mêmes demeurèrent silencieuses, à tel point chacun se doutait que le moment était venu d'une crise extraordinaire.

Nous persistions à nous taire, et Robespierre, surpris, promenait sur les bancs un regard étonné, n'étant pas accoutumé à une taciturnité semblable. Cependant Lecointre de Versaille demanda l'impression du discours. Ce fut le signal du combat, Bourdon de l'Oise fut le premier à ramasser le gand.

« Je m'oppose à l'impression, dit-il; ce discours contient des matières assez graves pour être examiné : il peut y avoir des erreurs comme des vérités, et il est de la prudence de la convention de l'envoyer à l'examen des deux comités de salut public et de sûreté générale, avant d'en ordonner l'impression. »

Barrère, qui ne savait rien encore de ce qui se passait, se rangea du côté de Robespierre, et vota l'impression.

Couthon crut qu'il fallait, dès le début, l'emporter de haute lutte; aussi, d'un ton d'autorité, il demanda que le discours de son ami fût envoyé aux quarante mille communes, « et, quand ajouta-t-il, on a osé demander qu'il fût renvoyé à l'examen des deux comités, c'est un outrage que l'on a fait à la convention nationale, car elle sait sentir, elle sait juger. »

Cambon, Vadier, demandent la parole. Le premier s'écrie : « Avant d'être déshonoré, je parlerai à la France. » Nous entendons les deux orateurs. Vadier le premier. Il disculpe le comité de sûreté générale, dont il fait partie. Cambon, à son tour, explique les faits, se blanchit ainsi que Mallarmé et Ramel, et finit par dire :

« J'ai méprisé toutes les attaques, j'ai tout rapporté à la convention, il est temps de dire la vérité tout entière, un seul homme paralysait la volonté de la convention nationale, cet homme est celui qui vient de faire ce discours, c'est Robespierre, ainsi jugez..... »

On applaudit..... Des applaudissemens dirigés contre Robespierre!.... Quelle surprise, et dans la salle, et dans les tribunes. Couthon, Lebas, sont à peindre; Robespierre, confondu lui-même, balbutie quelques phrases incohérentes, se livre à d'autres divagations, avance des faits que Cambon rétorque, en criant: *c'est faux!*

Billaud-Varennes. Le jour de mettre en évidence toutes les vérités est arrivé. Plus le discours de Robespierre inculpe les comités, plus la convention doit l'examiner scrupuleusement, avant d'en ordonner l'envoi aux communes. Je demande que les deux comités mettent leur conduite en évidence..... Si Robespierre n'eût pas abandonné le comité, il saurait.....

Robespierre. Ce n'est pas le comité en masse que j'attaque; pour éviter bien des discussions, je demande à la convention la liberté de dire mon opinion. »

Un grand nombre de députés s'écrient à l'instant: « Nous le demandons tous. » Billaud-Varennes donne des explications, et poursuivant: « Robespierre avait raison, il faut arracher le masque sur quelque visage qu'il se

trouve, et, s'il est vrai que nous ne jouissions pas de la liberté des opinions, j'aime mieux que mon cadavre serve de trône à un ambitieux, que de devenir par mon silence, le complice de son forfait. Je demande le renvoi aux deux comités.

Panis. Je reproche à Robespierre de faire chasser des jacobins qui bon lui semble, je veux qu'il n'ait pas plus d'influence qu'un autre; je veux qu'il dise s'il a proscrit nos têtes; je veux qu'il dise si la mienne est sur la liste qu'il a dressée; je veux que Couthon s'explique sur les six membres qu'il poursuit..... Je demande qu'il s'explique à cet égard, ainsi que sur le compte de Fouché. »

De nouveaux applaudissemens se font entendre. Nous examinons Robespierre : il est visiblement embarrassé, il répond :

« Mon opinion est indépendante, on ne retirera jamais de moi une rétractation qui n'est pas dans mon cœur. En jetant mon bouclier, je me suis présenté à découvert à mes ennemis, je n'ai flatté personne, je ne crains personne, je n'ai calomnié personne.

Panis. Et Fouché?

Robespierre. On me parle de Fouché, je

ne veux pas m'en occuper actuellement, je me mets à l'écart de tout ceci, je n'écoute que mon devoir, je ne veux ni l'appui ni l'amitié de personne, je ne cherche point à me faire un parti, il n'est donc pas question de me demander que je blanchisse tel ou tel, j'ai fait mon devoir, c'est aux autres à faire le leur. »

Répondre ainsi, c'était avouer ce qu'il voulait taire, ces divagations prouvaient la lutte entre son orgueil et sa prudence. Nous le comprîmes aisément. La discussion entamée continua.

Bentabole. L'envoi du discours de Robespiere me paraît très dangereux. La convention aurait l'air, en décrétant cet envoi, d'en approuver les principes.....

Couthon. En demandant l'envoi aux communes, j'ai voulu que la convention nationale n'en fît pas juge seulement une section du peuple, mais la république entière. »

Charlier insiste pour le renvoi aux comités.

Robespierre, *avec une émotion toujours croissante.* Quoi! j'aurai eu le courage de venir déposer dans le sein de la convention des vérités que je crois nécessaires au salut

de la patrie, et l'on renverrait l'examen de mon discours aux membres que j'accuse! »

Des murmures s'élèvent.

CHARLIER. Quand on se vante d'avoir le courage de la vertu, il faut avoir celui de la vérité. Nommez ceux que vous accusez? »

Ici les bravos redoublent, et plusieurs voix fortement accentuées : « Oui, oui, nommez-les, nommez-les..... »

Robespierre va parler, oh! pour cette fois, le tumulte expire, que va-t-il révéler? qui accusera-t-il? c'était le moment d'avoir de l'audace, de frapper corps-à-corps ses ennemis. Le lâche n'ose pas, et sa poltronnerie décide sa perte, au lieu d'une vive réplique, il se contente de dire :

« Je persiste dans ce que j'ai avancé, et je déclare que je ne prends aucune part à ce qu'on pourra décider pour empêcher l'envoi de mon discours. »

Des huées le punissent de sa faiblesse. Je vois très-distinctement Lebas lui faire un geste significatif, lui, ou est distrait, ou feint de ne pas l'apercevoir, il demeure immobile.

Quelques orateurs s'excriment encore con-

tre lui; mais on leur prête peu d'attention. Robespierre à perdu la bataille. Barrère alors vient, et finit la clôture de la discussion par le discours suivant :

« Il est temps de terminer cette discussion, qui ne peut servir qu'à Pitt et au duc d'Yorck. J'ai proposé l'impression du discours de Robespierre, parce que mon opinion est que, dans un pays libre, on doit tout publier, il n'est rien de dangereux pour la liberté, surtout quand on connaît le peuple français. Si, depuis quatre décades Robespierre eût suivi les opérations des comités, il aurait supprimé son discours, il faut surtout que le mot d'*accusés* soit effacé de toutes vos pensées; ce n'est point à nous à paraître dans l'arène, nous répondrons à cette déclamation par les victoires de nos armées, par les mesures que nous prendrons contre les conspirateurs, par celles que nous prendrons en faveur des patriotes, et enfin, par des écrits polémiques, s'il le faut. »

Oh! comme Barrère est preste à deviner le vent! le voilà déjà tourné contre Robespierre. Nous en faisons la remarque, et on le sifle

doucement par un murmure qui doit lui paraître peu flatteur; il ne s'en tourmente point, il a changé de voie, il est satisfait.

Bréard cependant achève l'affaire.

« Si la conventiou, en ordonnant l'envoi de ce discours, y mettait son attache, elle lui donnerait une influence qui peut devenir dangereuse. C'est un grand procès à juger par la convention elle-même. Je demande le rapport du décret d'envoi. »

Aussitôt on se lève en tumulte, on vote, et le discours ne sera pas envoyé. La défaite est complète, les partisans de Robespierre en conviennent par leur contenance morne, et par la fureur qui, de temps à autre, éclate dans leurs yeux. Qu'adviendra-t-il demain ?

Il nous est facile de le prévoir, si nous nous en rapportons à ce qui se passa ce soir même au club des jacobins. Voici les détails qui nous en reviennent. Je les mets dans la bouche de celui qui nous les a racontés en présence de quelques députés de *la plaine*, ce que la montagne appelait le *marais* de la convention. Nous étions là douze ou quinze environ; savoir Boissy d'Anglas, Harmand, Gerloux, Gentil, Moyessel, Rivière, Rougemont, Lo-

mont, Gérard-des-Rivières, Lobinhès, Capin, Casa-Bianca, Ferrand.

Tous gens, je ne craindrai pas de le dire, fort amis de la paix, très-inquiets de la situation présente, mais sachant bien que notre tour viendrait, si Robespierre continuait à conserver le pouvoir despotique. L'heure pour nous sonnait de sortir de notre appathie ordinaire, et chacun, dans la soirée, avait pris *peu ou point* des engagemens avec les montagnards attaquant, non que nous voulussions leur laisser perpétuer le système de terreur, ce qu'ils auraient souhaité; notre intention était au contraire de nous emparer de la majorité, et nous le pouvions, pour ramener l'assemblée à la douceur et au respect des lois. Notre but principal surtout devait être de substituer une meilleure constitution à celle dite de 1793.

Nous étions donc réunis chez moi, lorsque l'un des nôtres se présente, il vient des jacobins, d'où il a été chassé à la suite d'un tumulte effroyable qui y dure encore.

« J'y ai couru, nous dit-il, auparavant que Robespierre y parût; déjà le club était informé de la nouvelle attitude de la convention, et

s'en indignait avec une audace insolente. Les motions hardies, attentatoires à notre indépendance, se succédaient rapidement; mais cette effervescence anarchique a pris une couleur bien autrement effrayante, lorsque Robespierre est arrivé; il avait, en entrant, l'air d'un cadavre, tant il était pâle, éteint, accablé : sa frayeur se manifestait par tous les pores.

« Les jacobins le reçoivent avec des transports tellement fanatiques, qu'il s'en émeut; il revient à lui, on l'entoure, on le plaint, on le console, on lui promet de le venger, et on demande qu'il fasse à ses *frères et amis* la lecture de son discours. Il est charmé de cet accueil, de cette proposition. Le voilà, pendant deux heures, à recommencer, pour cette canaille, ce que je savais déjà, ce que j'écoute avec une nouvelle horreur, parce que j'en comprends mieux encore la perfidie atroce; mais en revanche, que ce discours paraît admirable aux autres! comment on l'applaudit! comment on en savoure les *beautés énergiques!* Il le termina en disant :

« Ce rapport, que vous venez d'entendre, est mon testament de mort. Je l'ai vu aujour-

d'hui, la ligue des méchans est tellement forte, que je ne puis pas espérer de lui échapper; je succombe sans regret; je vous laisse ma mémoire, elle vous sera chère, vous la défendrez. »

« Ces mots adroits sont le signal d'une nouvelle explosion de fureur et d'enthousiasme; c'est à qui criera à Robespierre qu'il a tort de désespérer de l'avenir; que, pour sauver la liberté et la patrie des fourbes, des méchans et des traîtres, le peuple se lèvera, comme il l'a fait. Déjà le maire de Paris, Fleuriot-Lescot, l'agent municipal Payan, Hanriot, David, Romme, Dumas, Javogue, Coffinhal et les autres meneurs, ne parlent que d'agir; ils emploieront la force pour défendre la république. Les sans-culottes, dit Hanriot, n'ont pas encore oublié, depuis le 31 mai, la route des Tuileries, et, s'ils ne s'en souvenaient plus, je suis là pour leur en rafraîchir la mémoire. Couthon, qui, à sa venue, a eu sa part de l'apothéose de Robespierre, propose des moyens violens, on les approuve tous, tandis que le dictateur recommande de ne rien faire qui, dans son intérêt, troublerait Paris.

« Mais cependant, ajoute-t-il, vous ne pouvez laisser violenter la cause nationale ni perdre la patrie. Séparez, dans ce que vous tenterez, séparez les faibles des méchans, délivrez la convention des scélérats qui l'oppriment, rendez-lui le service qu'elle attend de vous, comme au 31 mai et au 2 juin. Marchez, sauvez encore la liberté. Si, malgré tous ces efforts, il faut encore succomber, eh bien! mes amis, vous me verrez boire la ciguë avec calme.

— Robespierre, je la boirai avec toi, s'écrie le peintre David. »

« Des applaudissemens accueillent le propos et la réplique; c'est le moment que Couthon saisit pour prendre la parole; il dénonçe au club ceux de ses collègues qui à la convention viennent de se déclarer contre *l'incorruptible* Robespierre. Il les représente comme étant les ennemis des sans-culottes, les partisans de la royauté, les salariés de Pitt et de Cobourg. « Je les connais tous ces perfides, j'ai eu le loisir de les signaler, poursuit-il, j'ai dressé la liste de leurs noms, faisons-leur subir la justice d'un scrutin épuratoire. »

« Ceci est approuvé, et l'on se met à l'œu-

vre sur-le-champ. Collot d'Herbois entend son nom avec surprise; il s'en indigne, se plaint, signale ses actes de patriotisme, se targue du récent assassinat dont il a failli être la victime. On ne l'écoute pas, on le sifle pendant qu'il pérore, et, attendu qu'il se cramponne à la tribune, le jeune Duplay s'y élance, le saisit à bras-le-corps, et l'en fait descendre par violence, à la grande satisfaction de l'assemblée. J'ai cru même voir des couteaux dirigés contre lui. Collot n'a que le temps de prendre la fuite, et on chasse avec lui Delmas, Thiriot et une foule de nos collègues, on m'oublie dans la foule, et je reste.

« Quelle foule! figurez-vous le ramas impur de tous les brigands de Paris, les égorgeurs de septembre sont là en masse; j'entends Payan proposer l'arrestation des membres suspects des deux comités; j'en suis troublé, on m'observe, on me signale, et, bien que Couthon déclare que je dois être rangé parmi les tièdes, je n'en suis pas moins mis à la porte à mon tour. »

Ce récit, que je vais compléter par les renseignemens qui viennent plus tard, nous cause une augmentation d'épouvante bien

naturelle; cependant nous persistons à suivre le plan arrêté. Le Rubicon avait été passé dès la veille, et malheur arriverait à qui se tiendrait dorénavant en arrière.

La proposition de Payan aurait donné la victoire au parti de la terreur. Robespierre la repoussa, parce qu'elle sortait de la voie ordinaire, il prétendait redonner une seconde édition du 31 mai absolument pareille à la première; il espérait d'ailleurs, par un autre effort, reprendre son ascendant sur la convention nationale, afin de mieux éblouir la France, quand il la précipiterait dans la révolution qu'il lui préparait. Il fut donc convenu aux jacobins que les mesures énergiques auraient lieu, mais seulement après que Robespierre aurait essayé d'entraîner à sa suite la majorité de l'assemblée.

On arrêta que Robespierre et les députés de son bord attaqueraient le lendemain à la convention le parti contraire; que, pendant ce temps, la commune de Paris se tiendrait en permanence à l'Hôtel-de-Ville, afin de pouvoir habilement donner les ordres nécessaires à l'insurrection; que les jacobins, afin d'y prendre part, se réuniraient au lieu accou-

tumé de leurs séances ; qu'Hanriot, dès le matin, ferait battre la générale, et rassemblerait les bataillons fidèles, et principalement les canonniers sectionnaires ; enfin, on espéra, en ressource dernière, sur la coopération des élèves de la patrie, cantonnés au Champ-de-Mars, tous enthousiastes fanatiques de Robespierre, et dirigés d'ailleurs par leur commandant Labresche, homme à tout faire, et qui sortait de l'armée de Dumouriez. Cela déterminé, chacun se sépara et s'en fut à son poste. Ce fut un vrai bonheur pour nous que ce délai ; il nous sauva, et la France lui doit aussi sa délivrance.

CHAPITRE VI.

Séance du comité de salut public le 8 thermidor au soir. — Saint-Just et ses collègues. — Il est mal mené par Collot d'Herbois. — Lettre laconique qu'il écrit au comité. — Tallien chez moi. — Venue au même lieu d'Augustin Robespierre et de Lebas. — Ma crainte légitime. — Comment j'esquive la rencontre. — Menaces que les deux députés nous adressent. — Le club des jacobins en permanence. — Actes de révolte de la commune et d'Hanriot. — Démarches actives de Tallien et de ses amis. — Journée du 9 thermidor. — Propos de Tallien à Goupilleau. — Ouverture de la séance à la convention. — Aspect de la salle. — Tallien interrompt Saint-Just. — Discours de Billaud-Varennes. — Détails curieux.

Saint-Just était absent; envoyé aux armées, il avait eu la mission d'y activer le feu révolutionnaire. Mais Robespierre, qui avait besoin de lui, s'était empressé de le faire rentrer à Paris, où il venait d'arriver lui-même le 8 thermidor. Son premier soin fut de s'aboucher avec le dictateur, qui lui donna la charge de faire un rapport à la suite du sien, dans le même sens, et où il entremêlerait, parmi

ce qu'il avait appris à l'armée, tout ce qui serair le plus capable d'exaspérer les esprits à la convention.

Après s'être entendus sur ce point majeur, Saint-Just vint au comité de salut public, où plusieurs membres s'étaient assemblés au sortir de la séance de la convention. Ils délibéraient sur les mesures de circonstance à prendre, et ils changèrent de propos à l'aspect de Saint-Just. Celui-ci, par une jactance imprudente, ne leur dissimula pas qu'il avait en main un rapport dans lequel plusieurs membres du gouvernement seraient gravement inculpés; il ne détailla rien, le tenant, au contraire, dans une réserve mystérieuse, et, par conséquent, effrayante.

Ses collègues, encore incertains de la tournure que prendraient les choses, craignirent de le heurter de front, et, au lieu de l'accabler, ainsi qu'il l'aurait mérité, lui représentèrent avec douceur le mal que venait de faire le discours inopiné de Robespierre; qu'il vallait mieux que lui Saint-Just lût d'abord le sien avec eux; que par là on s'entendrait sur les suites, et qu'une autre marche suivie ne servi-

rait que trop à augmenter le trouble existant déjà.

« Je voudrais vous complaire, dit Saint-Just, mais cela m'est impossible matériellement ; je viens d'envoyer mon rapport à un ami, pour qu'il l'examine, et il ne me l'a pas encore rendu.

— Dans ce cas, lui répliqua-t-on, faites-nous au moins connaître ses divisions principales, sur quoi il porte; et quelles en sont les conclusions. »

Saint-Just, au lieu de répondre franchement, équivoque, embrouille la question, certes bien simple, et, pressé enfin sérieusement, répond :

« Que sa conscience ne lui permet pas de trahir le secret de la patrie. »

Ses collègues se récrient contre cette phrase étrange, veulent en avoir la solution, lorsque tout-à-coup Collot d'Herbois ouvre avec précipitation la porte de la salle du comité. Ses traits sont altérés, il y a tout ensemble frayeur et colère; il examine Saint-Just avec une intention marquée, et peu bienveillante. Celui-ci, lâche comme son chef, se décontenance,

et, pour rompre cette situation pénible, dit à Callot d'Herbois :

« Viens-tu des jacobins, lui demanda-t-il? qu'est-ce qui s'y passe? »

A cette question malencontreuse, la bombe éclate, et, le gand jeté, Collot d'Herbois le ramasse avec véhémence.

« Ce qui s'y passe, dit-il? tu me le demandes? quoi! tu nous demandes ce qui se passe aux jacobins? Mais n'es-tu pas complice de Robespierre? mais Couthon, Robespierre et toi n'avez-vous pas combiné vos projets? n'avez-vous pas organisé un infâme triumvirat? Votre dessein est de nous assassiner. Mais je vous le déclare, quand bien même vous réussiriez, vous ne jouirez pas long-temps de vos forfaits, et le peuple, qui ne tarderait pas à être éclairé, vous mettrait en pièces. »

Saint-Just, on le croira sans peine, d'après la connaissance que l'on doit avoir de son manque de courage, demeura pétrifié; il répondit qu'on le jugeait mal, que ses intentions étaient bonnes, qu'il en fournirait la preuve plus tard. Et, sur les nouvelles instances qui lui furent faites par les autres membres du comité de leur montrer son rapport, il s'en-

gagea à le faire, et prétexta sa sortie, en disant qu'il allait le chercher. On le crut, mais, quelques minutes après, un huissier apporta de sa part une lettre. Elle disait :

« Vous avez flétri mon cœur, je vais l'ou-
« vrir à la convention nationale. »

Cette escobarderie de sensibilité ne prit pas cependant; le comité se questionna sur la conduite à tenir. Collot d'Herbois, plus effrayé que les autres, parce qu'il savait positivement à quoi s'en tenir sur son sort prochain, fut aussi le plus hardi : il proposa l'arrestation de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just. C'eût été une faute, puisqu'elle aurait empêché le complément de la révolution à venir. On recula devant cette grande mesure, mais on s'engagea à prendre chaudement le parti de la convention. Barrère reçut de ses collègues la mission de faire un rapport sur la situation présente. Il promit d'y travailler, le fit en effet; mais, en même temps, en prépara un autre dans le sens de la cause de Robespierre, afin que, quelle que fût celle qui l'emportât, il se trouvât lui en mesure de lui rendre soudainement un service signalé.

Tallien se multipliait : il fut au comité, il

vint chez moi, où deux ou trois de nos collègues étaient encore ; il nous conjura de ne point faiblir, nous assurant que le succès était certain, pour peu que la défection ne s'en mêlât pas. Il avait été au comité de sûreté générale, dont les membres, attaqués naguère avec tant de violence par Robespierre, n'aspiraient qu'à se venger. Il nous racontait ce qu'on lui avait dit là, lorsqu'on frappa deux coups très-forts à la porte de la maison. Je reconnus la manière de heurter d'Augustin Robespierre.

Cette venue nous intrigua tous. Je dis à Tallien de passer dans un cabinet placé à côté de mon lit, d'où, sans être vu, il entendrait tout. Je lui donnai un fauteuil, pour que, demeurant assis, il n'y fît aucun bruit; et, avec mes autres collègues, nous attendîmes de pied ferme le survenant.

Je ne m'étais pas trompé; c'était Augustin, non pas seul, mais avec Lebas. Ils parurent étonnés et point fâchés de la compagnie; on se salua réciproquement, puis Augustin, m'adressant la parole avec véhémence, me reprocha de n'avoir pas tenu ma promesse. Je

me justifiai, je prétendis avoir voté pour l'impression et l'envoi du discours.

« Écoutez, mes chers collègues, dit Lebas à son tour, la journée de demain sera décisive. Malheur à ceux qui ne soutiendront pas le patriotisme de Robespierre! leur silence ou leur opposition sera la pierre de touche de leur opinion secrète, et la nation les punira. »

Augustin poursuivit du même ton; il déclara que Billaud-Varennes, Bourdon de l'Oise, Tallien, Panis, Thirion, Barras et quelques autres, conspiraient certainement avec l'étranger. « Il y aura, ajouta-t-il, des témoins qui administreront la preuve de leur perfidie. Ce sont des scélérats; ils continuent la gironde, Hébert et Danton. »

Pendant qu'il s'exprimait ainsi, je mourais de peur que Tallien, dont la vivacité m'était connue, ne se montrât tout-à-coup, et n'entamât une scène dont les suites seraient incalculables. Il eut le bonheur de se retenir, et il fit bien. Nous laissâmes pérorer Augustin et Lebas tant qu'ils voulurent, et tous ensemble les assurâmes que nous ne manquerions point à Robespierre, pourvu que ce dernier s'ex-

pliquât clairement et de manière à nous rassurer sur notre existence. Lebas, alors reprenant, nous certifia que nous n'avions rien à craindre; que la foudre nationale tomberait uniquement sur les agitateurs; mais que nous fissions bien nos réflexions, parce qu'on rangerait dans cette dernière classe tous ceux dont, à la séance prochaine, les dispositions seraient équivoques. Cela chanté sur un ton lugubre, les deux émissaires nous quittèrent, et s'en furent ailleurs continuer leur apostolat.

Tallien, dès qu'ils eurent tourné le dos, sortit de sa cachette plus enflammé qu'auparavant, et très-déterminé, vu l'urgence, à jouer le tout pour le tout. Il acheva de nous en faire admettre la nécessité; et lui aussi avec nos collègues s'en allèrent, afin de rallier les incertains. Tallien savait où rencontrer les forts. Ceux-ci passèrent la nuit chez Barras avec des femmes et des armes; il firent une orgie, préparés d'ailleurs à combattre et à défendre leur vie jusqu'à la dernière extrémité. On ne songea pas à les attaquer individuellement, comme on aurait dû le faire, les jacobins ayant adopté une autre tactique, car

eux aussi, à leur manière, ne s'endormirent pas.

Le club continuait sa permanence, et la foule s'y renouvelait au moyen des gens sans aveu, et non sociétaires, qu'on y accueillait cette fois. Cette caverne devait être le foyer de l'insurrection prochaine et le centre des opérations, afin que ce qui se passerait parût être le résultat de la volonté populaire.

A la commune on faisait également des préparatifs moins de défense que d'attaque; on disposait les munitions, on dictait les réquisitions nécessaires, on envoyait çà et là les agens qui exciteraient la canaille à la révolte, de concert avec Hanriot et son état-major; ceux-ci parcouraient à cheval les rues, appelant aux armes les sectionnaires, leur demandant de venir au secours de la convention dominée par des séditieux et des traîtres.

L'irritation, l'inquiétude, l'épouvante gagnaient les divers quartiers; le bruit de la générale arrachait les citoyens au repos du sommeil; on se levait avec peur ou avec colère, on se questionnait sur ce qui allait avoir lieu. Nul néanmoins parmi les habitans ne se

doutait que l'on touchât d'aussi près à une grande catastrophe dont les résultats transporteraient le gouvernement dans une voie tout opposée.

Barras, Billaud, Tallien, Bourdon, Collot, Fréron, Legendre et les autres, dont la vie ne tenait plus qu'à leur succès, achevaient de travailler à tout ce qui pourrait le leur assurer. Tallien se montra toujours rempli de cette espérance véhémente et pleine de confiance qui est déjà presque la victoire même, car elle sert plus que toute autre chose à la déterminer. Il arrivait, vers les onze heures du matin, à la salle de la convention, lorsque, rencontrant Goupilleau de Montaigu qui sortait:

« Rentre, lui dit-il, et viens être témoin du triomphe des amis de la liberté : ce soir, Robespierre ne sera plus. »

Saint-Just arrivait en ce moment, porteur de son rapport, que, selon certains, il avait écrit seulement après la scène qui avait eu lieu au comité de salut public, ou plutôt qu'il avait refondu en conséquence de cette scène et des instructions fournies par Robespierre pendant la nuit. Tallien, à la vue de Saint-

Just, dit aux membres qui l'environnaient :

« C'est le moment, entrons : l'attaque va commencer. »

Nul, ce jour-là, à part un nombre infiniment petit de trembleurs, ne déserta son parti. Robespierre y parut avec les siens; on pouvait les compter. Les tribunes appartenaient, par leur composition, à nos ennemis. Il fallait ne pas s'occuper d'elles, et les contraindre à passer par entraînement vers notre bord.

La lecture de la correspondance, dit le procès-verbal officiel, dont j'affirme l'exactitude, est à peine achevée que Saint-Just se présente à la tribune, un cahier à la main, et demande la parole. Son air sombre, son ton mal assuré, son regard farouche, l'heure à laquelle il se présente (midi venait de sonner au 9 thermidor), son intimité avec Robespierre, la présence inaccoutumée de ce dernier à la convention nationale, le souvenir de la séance de la veille, tout semble annoncer de grands éclaircissemens, une discussion importante, et présager des événemens majeurs. Le calme succède enfin à cette espèce de tumulte, ré-

sultat nécessaire de l'inquiétude et de l'agitation générale, et Saint-Just peut se faire entendre.

« Je ne suis d'aucune faction, dit-il ; je les combattrai toutes. Le cours des choses a voulu que cette tribune fût peut-être la roche Tarpeïenne pour celui qui viendrait vous dire que le gouvernement avait quitté la route de la sagesse. Je n'en dirai pas moins mon opinion sur les causes et les motifs des divisions qui ont éclaté... »

Tallien ne laisse pas poursuivre à l'orateur le discours qu'il a commencé ; il l'interrompt, et demande à faire une motion d'ordre. L'empressement avec lequel on lui accorde ceci, ce qui est hors d'usage, annonce de quel côté sera la majorité. Tallien dit alors :

« L'orateur a commencé par dire qu'il n'était d'aucune faction ; je répète la même chose, je n'appartiens qu'à moi-même, qu'à la liberté. C'est pour cela que je vais faire entendre la vérité. Aucun bon citoyen ne peut retenir ses larmes sur le sort malheureux auquel la patrie est abandonnée : partout on ne voit que divisions. Hier, un membre du gouvernement s'en est isolé, a prononcé un discours en son

nom particulier; un autre aujourd'hui fait la même chose. On vient s'attaquer, aggraver les maux de la république, la précipiter dans l'abîme. Je demande que le rideau soit entièrement déchiré.

— Oui, oui, qu'il le soit, crie-t-on de tous côtés. » Et trois salves d'applaudissemens accompagnent la proposition de Tallien; elles encouragent Billaud-Varennes, qui, obtient la parole, tandis qu'on refuse à Saint-Just de le laisser achever son rapport.

Billaud. Hier, la société des jacobins était remplie d'hommes apostés, puisque aucun n'avait de carte; hier, on a développé, dans cette société, l'intention d'égorger la convention nationale; (*Il s'élève dans la salle un murmure d'horreur.*) hier, j'ai vu des hommes qui vomissaient ouvertement les infamies les plus atroces contre ceux qui n'ont jamais dévié de la révolution... Je vois sur la montagne un de ces hommes qui menaçaient les représentans du peuple; le voilà... »

Il le désigne du doigt; de toutes parts on s'écrie « : Arrêtez! arrêtez! » Les huissiers de service font leur devoir : l'individu est saisi, entraîné. Les applaudissemens redoublent

dans l'assemblée, et les tribunes, déjà consternées, se taisent. Billaud-Varennes poursuit :

« Le moment de dire la vérité est arrivé... Je m'étonne de voir Saint-Just à la tribune, après ce qui s'est passé. Il avait promis aux deux comités de leur soumettre son discours avant de le lire à la convention, et même de le supprimer, s'il leur semblait dangereux. L'assemblée jugerait mal ces événemens et la position dans laquelle elle se trouve, si elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorgemens ; elle périra, si elle est faible.

—Non, non, » s'écrie la majorité, qui se lève tout entière en agitant des mouchoirs et des chapeaux. Cependant une sorte d'entraînement gagne les tribunes publiques, et on entend partir le cri : « *Vive la convention!*

Ceci devenait périlleux pour le parti Robespierre; Lebas le voit, et se hâte de demander la parole ; on la lui refuse. Il court vers la tribune, veut en chasser, dans sa fureur, Billaud-Varennes, qui l'occupe.

Delmas. Que Lebas soit rappelé à l'ordre, il trouble l'assemblée.

Cette proposition est décrétée par enthousiasme ; Lebas insiste de nouveau.

« Eh bien! dit-on presque unanimement, qu'il obéisse au décret, ou qu'il aille à l'Abbaye. »

Cette manière de procéder le déconcerte, embarrasse ses complices, intimide les auditeurs malveillans. Billaud-Varennes, dès que le calme est rétabli, reprend le fil de son discours.

« Je demande moi-même que tous les hommes s'expliquent dans cette assemblée... Vous frémirez d'horreur quand vous saurez la situation où vous êtes, quand vous saurez que la force armée est confiée à des mains parricides, quand vous saurez que le chef de la garde nationale a été dénoncé au comité de salut public.... comme un complice d'Hébert et comme un conspirateur infâme...

« Quand Robespierre vous a dit qu'il s'est éloigné de la convention, parce qu'il y était opprimé, il a eu soin de ne pas vous faire tout connaître. Il ne vous a pas dit que c'est parce qu'ayant fait sa volonté dans le comité pendant six mois, il a trouvé de la résistance au moment où seul, il a voulu faire rendre le décret du 22 prairial. Ce décret, qui, dans les mains impures qu'il a choi-

sies, pouvait être funeste aux patriotes. (*Les murmures d'indignation continuent.*) Sachez citoyens, que hier le président du tribunal révolutionnaire a proposé ouvertement aux jacobins de chasser de la convention tous les hommes impurs, c'est-à-dire, tous ceux qu'il veut sacrifier. Mais le peuple est là, et les patriotes sauront mourir pour sauver la liberté. (Oui, oui, répètent tous les membres. *Vifs applaudissemens.*) Je le répète, nous mourrons tous avec honneur, car je ne crois pas qu'il y ait ici un seul représentant qui voulût exister sous un tyran. (Non, non, périssent les tyrans, *s'écrie-t'on de toutes parts.*) Les hommes qui parlent sans cesse de vertu et de justice à la convention et aux jacobins sont ceux qui les foulent aux pieds quand ils le peuvent; en voici une preuve : un secrétaire du comité de salut public avait volé cent quatorze mille livres, j'ai demandé son arrestation, et Robespierre, qui parle toujours de vertu et de justice, est le seul qui l'ait empêché d'être arrêté.

« Il est, citoyens, mille autres faits que je pourrais citer, et c'est nous qu'il accuse! Quoi! des hommes qui sont isolés, qui ne

connaissent personne, qui passent les nuits et les jours au comité de salut public, qui organisent les victoires, ces hommes seraient des conspirateurs! et ceux qui n'ont abandonné Hébert que quand il ne leur a plus été possible de le favoriser seront des hommes vertueux! La première fois que je dénonçai Danton au comité, Robespierre se leva comme un furieux, en disant qu'il voyait mes intentions, que je voulais perdre les meilleurs patriotes : tout cela m'a fait voir l'abîme creusé sous nos pas; il ne faut point hésiter à le combler de nos cadavres, ou à triompher des traîtres.

« On voulait détruire, mutiler la convention, et cette intention était si réelle, qu'on avait organisé un espionage des représentans qu'on voulait égorger. Il est infâme de parler de justice et de vertu, quand on les brave, et quand on ne s'excuse que lorsque l'on est contrarié ou arrêté. »

A ces derniers mots, Robespierre, dont il est aisé de concevoir la rage, s'élance à la tribune, et croit en imposer par ce ton impérieux qui lui a toujours réussi; mais le charme est détruit, la conviction est dans tous les esprits, et de partout on lui crie : *à bas le*

tyran. Ce mot terrible, ou l'indigne au point de l'égarer, ou le foudroie ; quoi qu'il en soit, loin de s'opiniâtrer à prendre la parole, il s'arrête, hésite, baisse la tête, descend quelques degrés, et s'en retourne à sa place, comme s'il était indifférent à la discussion.

Tallien succède à Billaud-Varennes ; on voit à sa contenance qu'il brûle de porter les derniers coups à l'ennemi commun.

« Je demandais tout à l'heure, dit-il, qu'on déchirât le voile ; je viens d'apercevoir avec plaisir qu'il l'est entièrement ; que les conspirateurs sont démasqués ; qu'ils seront bientôt anéantis ; que la liberté triomphera. (*Vifs applaudissemens.*) Tout annonce que l'ennemi de la représentation nationale va tomber sous ses coups. Nous donnons à notre république naissante une preuve de notre loyauté républicaine. Je me suis imposé jusqu'ici le silence, parce que je savais d'un homme qui approchait le tyran de la France qu'il avait dressé une liste de proscription. Je n'ai pas voulu récriminer ; mais j'ai vu hier la séance des jacobins ; j'ai frémi pour la patrie ; j'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwel, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer

le sein, si la convention nationale n'avait pas le courage de le décréter d'accusation..... »

Tallien, en prononçant ces derniers mots, agite un poignard qu'il cachait sous son habit, ce geste, cet aspect répandit dans l'assemblée un frémissement d'enthousiasme; et de vives acclamations approuvent Tallien, quoiqu'il sorte de la loi. Mais y en a-t-il à opposer à celui qui veut nous délivrer de Robespierre? Nous avions vu le pistolet de Marat, qui nous avait fait rire; nous devions voir celui de Vadier, qui nous inspirerait de l'indignation (1). Tandis que le poignard brillant aux mains de Tallien nous transporta d'enthousiasme. Les moins échauffés le regardèrent comme le symbole de notre délivrance; cependant, Tallien, qui s'était arrêté un instant, reprit avec encore plus d'impétuosité :

« Nous républicains, accusons-le (Robespierre) avec la loyauté du courage, en présence du peuple français. Il est bon d'éclairer les citoyens; et ceux qui fréquentent les tribu-

(1) Vadier, accusé plus tard, et avec justice simula ridiculement de vouloir se brûler la cervelle devant nous, avec un pistolet que nous sûmes n'être pas chargé.

Note de l'auteur.

nes des jacobins ne sont pas plus attachés à Robespierre qu'à aucun autre individu, mais à la liberté. Ce n'est pas non plus un individu que je viens attaquer, c'est l'attention de la convention que j'appelle sur cette vaste conspiration. Je ne doute pas qu'elle ne prenne des mesures énergiques et promptes; qu'elle ne reste en permanence, pour sauver le peuple; et, quoi qu'aient dit les partisans de l'homme que je dénonce, il n'y aura pas de trente-un mai; il n'y aura pas de proscriptions. La justice nationale frappera seule les scélérats. (*Applaudissemens prolongés.*) Comme il est de la dernière importance que, dans les dangers qui environnent la patrie, les citoyens ne soient pas égarés; que les chefs de la force armée ne puissent pas faire de mal, je demande l'arrestation d'Hanriot et de son état-major; ensuite nous examinerons le décret qui a été rendu sur la seule proposition de l'homme qui nous occupe. *Nous ne sommes pas modérés*, mais nous voulons que l'innocence ne soit pas opprimée. Nous voulons que le président du tribunal révolutionnaire traite les accusés avec décence et jusctice. (*Nouveaux applaudisse-*

mens.) Voilà la véritable justice, voilà la véritable vertu.

« Hier un membre du tribunal révolutionnaire a voulu exciter des citoyens à insulter un représentant du peuple qui a toujours été sur la brêche de la révolution (Collot d'Herbois); il a été outragé dans une société (aux jacobins), et la représentation nationale a été avilie dans sa personne..... Que les écrivains patriotes se réveillent; j'appelle tous les vieux amis de la liberté, tous les anciens jacobins, tous les journalistes patriotes, qu'ils concourent avec nous à sauver la liberté..... On avait jété les yeux sur moi; j'aurais porté ma tête sur un échafaud avec courage, parce que je me serais dit : un jour viendra où ma cendre sera relevée par les honneurs dus à un patriote persécuté par un tyran. L'homme qui est à la tribune (*Robespierre venait d'y remonter, et tâchait de s'y maintenir*), est un nouveau Catilina. Ceux dont il s'était entouré étaient de nouveaux records; on ne dira pas, que les membres des deux comités sont mes partisans; car je ne les connais pas, et, depuis ma mission, je n'ai été abreuvé que de dégoûts. Robespierre voulait tour-à-tour

nous attaquer, nous isoler, et enfin serait resté seul avec les hommes crapuleux et perdus de débauches qui le servent. Je demande que nous décrétions la permanence de nos séances, jusqu'à ce que le glaive de la loi ait assuré la révolution, et que nous ordonnions l'arrestation de ses créatures ».

Ces deux propositions nous étaient trop agréables, pour qu'on se refusât à les décréter; elles le furent au milieu des acclamations de l'assemblée, et en présence du silence morne des tribunes, dont la sympathie avec Robespierre diminuait déjà; ses tricoteuses, ses gardes-du-corps, en faisaient bien partie; mais l'unanimité de la convention, et la véhémence des reproches adressés à leur chef, les frappaient de stupeur, et les empêchaient de nous insulter, selon leur usage, par des vociférations insolentes.

CHAPITRE VII.

Neuf thermidor. — Suite des débats. — Vains efforts de Robespierre pour être entendu. — Rapport de Barrère. — Décret. — Proclamation. — Pourquoi elle est insignifiante. — Vadier. — Tallien. — Rage de Robespierre. Décret d'accusation contre lui. — Dévoûment de son frère. — Décret contre celui-ci, Couthon, Saint-Just et Lebas. — Aspect de l'assemblée. — On demande l'arrestation des prévenus. — Dernière résistance de Robespierre. — Sa lutte avec Thuriot. — Mot de Garnier de l'Aube. — Les accusés sont amenés. — Discours de Collot d'Herbois. — La séance est suspendue.

L'attaque, entamée avec la vivacité que j'ai décrite au chapitre précédent, ne se ralentit pas. Billaud-Varennes, un des hommes les plus coupables de la révolution, un de ceux qui avaient à s'en reprocher les excès, et que plus tard nous en punîmes, quand le moment de la justice entière fut venu, Billaud-Varennes, dis-je, releva Tallien de la tribune. Robespierre essayait vainement de se faire écouter, Thuriot, qui présidait en l'absence de Collot d'Herbois, lui coupait toujours

la parole, et l'accordait à qui la demandait en même temps que lui. Cette tactique adroite fut très-utile. Billaud nous dit :

« Les hommes que la convention vient de frapper ne sont pas ceux qui méritent le plus son indignation ; il est un conspirateur nommé Boulanger, associé d'Hébert... C'est Dumas qui l'avait jeté hier au milieu des jacobins, pour empêcher Collot d'Herbois de parler ; c'est ce Dumas, qui, après avoir voulu ameuter des contre-révolutionnaires, voulait faire regarder Collot comme un conspirateur, afin qu'il ne pût déchirer ce voile ; ce Dumas dont toute la famille est émigrée, qui est accusé d'avoir soupé avec son frère la veille de son émigration, et contre lequel il y a eu aux jacobins des preuves de la perfidie la plus atroce. Je demande donc l'arrestation de Dumas, de Boulanger et de Dufraise. »

Nous n'étions pas en voie de refuser ces mesures, et sur-le-champ on décréta ce que Billaud voulait, et nous ne fîmes pas plus d'opposition à ce que Delmas nous proposa immédiatement d'étendre la même justice aux aides-de-camp d'Hanriot.

Cependant Robespierre, toujours cram-

ponné à la tribune, parvient à articuler quelques mots; il essaie d'entamer sa justification, mais la clameur contre lui recommence : *A bas le tyran! pas de parole au tyran!* et plusieurs voix appellent Barrère, qu'on sait avoir un rapport tout prêt à nous lire sur la circonstance.

« Je demande la parole, s'écrie Robespierre.

— Non, non; tais-toi, à bas le tyran! » Et cette fois encore il ne peut l'emporter sur ses adversaires. Un membre fait sentir le danger de laisser la force de Paris sans chef, et propose de nommer un commandant provisoire. Un autre présente sur-le-champ à la convention le citoyen Deymard, commandant de la cavalerie, qu'il assure être un bon citoyen. Nous l'adoptons, sans trop savoir s'il est convenablement à sa place; mais alors tout ce qui nous éloigne des meneurs nous paraît excellent.

Robespierre de nouveau se présente à la tribune; on l'accueille par un mouvement unanime d'indignation. Il insistait en s'agitant d'un air furieux; *a bas le tyran!* est la réponse constante qu'on lui adresse à chacune de ses demandes. Il se retourne vers Saint-Just, lui

parle avec chaleur, mais le tumulte est tel qu'on ne peut entendre ce qu'il dit. Saint-Just, lui, se tait, une pâleur livide couvre son beau visage dont les traits sont complètement défigurés; il tient le discours qu'il avait commencé, le parcourt machinalement, comme pour se donner une contenance. Robespierre paraît vouloir l'arracher à cette apathie, le contraindre à prendre un parti; et on voit que Saint-Just, frappé de stupeur, est hors d'état de se défendre activement.

Barrère vient enfin; il fait sentir, dans un discours que nous trouvons long, vu l'occurrence, le danger de laisser exister au milieu de Paris un régime militaire semblable à celui qui existait du temps des rois : le régime populaire de la garde nationale avait établi des chefs de légion, commandant chacun à leur tour. Pourquoi conserverait-on tous les commandans perpétuels, avec état-major d'une force armée immense. Il propose de rendre à la garde nationale son organisation démocratique; il présente, et la convention adopte le décret suivant :

Article 1er. Tout commandant, tout grade supérieur à celui de chef de légion, sont sup-

primés. La garde nationale reprendra sa première organisation ; en conséquence, chaque chef de légion commandera à son tour.

Art. 2. Le maire de Paris, l'agent national, veilleront à la sûreté de la représentation nationale ; *ils répondront, sur leur tête, de tous les troubles qui pourraient survenir dans Paris.*

Barrère lut ensuite, au nom des comités, une proclamation adressée au peuple, afin de l'éclairer sur ce qui se passait en ce moment. Elle disait :

« Citoyens, au milieu des victoires les plus signalées, un danger nouveau menace la république. Il est d'autant plus grand que l'opinion publique est ébranlée, et qu'une partie des citoyens se laisse conduire au précipice par l'ascendant de quelque réputation.

« Les travaux de la convention sont stériles, le courage des armées devient nul, si les citoyens français mettent en balance quelques hommes et la patrie.

« Les passions personnelles ont usurpé la place du bien public ; quelques chefs de la force armée semblaient menacer l'autorité nationale.

« Le gouvernement révolutionnaire, objet

de la haine des ennemis de la France, est attaqué au milieu de nous, les formes du pouvoir républicain touchent à leur ruine, l'aristocratie semble triompher, et les royalistes sont prêts à reparaître.

« Citoyens, voulez-vous perdre en un jour six années de révolution, de sacrifices, de courage? voulez-vous revenir sous le joug que vous avez brisé? Non, sans doute : la convention ne cessera pas de veiller un instant aux droits de la liberté publique. Elle invite donc les citoyens de Paris à l'aider de leur réunion, de leurs lumières, de leur patriotisme pour la conservation du dépôt précieux que le peuple français lui a confié; qu'ils veillent principalement sur l'autorité militaire, toujours ambitieuse et souvent usurpatrice. La liberté n'est rien dans un pays où le militaire commande au civil.

« Si vous ne vous ralliez à la représentation nationale, les autorités constituées sont sans subordination et les armées sans discrétion; les victoires deviennent un fléau, et le peuple français est livré à toutes les fureurs des divisions intestines et à toutes les vengeances des

tyrans. Entendez la voix de la patrie, au lieu de mêler vos cris à ceux des malveillans, des aristocrates, des ennemis du peuple, et la patrie sera encore une fois sauvée... »

J'ai rapporté en son entier cette proclamation, afin d'en faire ressortir l'insignifiance. Il n'y avait là que des phrases verbeuses, redondantes, vraies selles à tous chevaux, elles conviendraient à Robespierre vainqueur et à tout autre victorieux. Je veux prouver, en faisant ces réflexions, que l'infâme Barrère flottait incertain encore, que nous étions ses dupes, et que la journée du 9 thermidor s'écoulait sans que notre position fût dessinée franchement. Le péril durait, il devenait imminent : si nous triomphâmes, ce fut moins par notre force que par la langueur de nos ennemis. J'achèverai de le prouver un peu plus loin.

Vadier voulut à son tour donner à Robespierre le coup de pied de l'âne; Vadier, fougueux révolutionnaire, buveur de sang, et digne de partager le supplice des jacobins chefs. Il reprocha à Robespierre la ridicule affaire de Catherine Théot et de don Gesle; nous

sûmes qu'on avait trouvé dans le lit de cette folle une lettre où la mission de Robespierre était signalée comme ayant été prédite par le prophète Ézéchiel. Vadier fut diffus, il allongeait immodérément son discours; l'assemblée en souffrait. Tallien, venant à notre secours :

« Je demande, dit-il, de ramener la question à son véritable point de vue. »

ROBESPIERRE *avec arrogance*. Je saurai l'y ramener.

A ces mots hautains, on s'emporte, on lui impose silence, et la parole est accordée à Tallien.

« Citoyens, ce n'est pas, en ce moment, sur des faits particuliers que je dois porter l'attention de la convention; les faits qu'on a dits ont de l'importance sans doute, mais il n'est pas dans l'assemblée un membre qui ne pût en alléguer autant, qui ne pût se plaindre d'un acte de tyrannie.

« C'est sur le discours prononcé hier à la convention, et répété aux jacobins, que j'appelle toute votre attention; c'est là que je rencontre le tyran, que je retrouve toute la con-

spiration; c'est dans ce discours qu'avec la vérité, la justice, la convention, je veux trouver des armes pour le terrasser cet homme dont la vertu et le patriotisme étaient tant vantés; mais qu'on avait vu à l'époque mémorable du 10 août disparaître, et ne se montrer; que trois jours après la révolution; cet homme, qui, devant être, dans le comité de salut public, le défenseur des opprimés; qui, devant être à son poste, l'avait abandonné depuis quatre décades : et à quelle époque? Lorsque l'armée du Nord donnait à tous ses collègues de vives sollicitudes. Il l'a abandonné pour venir calomnier les comités, et tous ont sauvé la patrie. Certes, si je voulais retracer les actes d'oppression particulière qui ont eu lieu, je remarquerais que c'est pendant le temps que Robespierre a été chargé de la police générale qu'ils ont été commis, que les patriotes de la section de l'Indivisibilité ont été arrétés. »

Robespierre, ici emporté par la rage qui le domine, se démène d'une façon plus emportée; il pousse des cris aigus, il hurle véritablement, il demande la mort..... C'est lui

qui la vote le premier pour son propre compte, et certes il a eu raison en nous disant que lui aussi, ramènerait la question à son véritable point de vue.

Louchet alors demande un décret d'arrestation contre le tyran.

Lescur. « Il est constant que Robespierre à été dominateur. Je demande, par cela seul, le décret d'arrestation.

Louchet. Ma motion est appuyée, aux voix l'arrestation.

Robespierre *jeune*. Je suis aussi coupable que mon frère..... Je partage ses vertus. Je demande aussi le décret d'accusation contre moi.»

Maximilien, dans son délire sans bornes, apostrophe Thuriot et le reste de l'assemblée, dans les termes les plus injurieux..... La convention tout entière se lève contre lui, par un accord unanime, et lui reproche ses forfaits. Charles Duval nous dit :

« Représentans, est-ce qu'un homme sera le maître de la convention. »

Loiseau. Aux voix l'arrestation des deux frères.

Billaud-Varennes. J'ai des faits positifs que Robespierre n'osera pas dénier. Je cite-

rai d'abord le reproche qu'il a fait aux comités d'avoir voulu désarmer les citoyens.....

ROBESPIERRE *en grinçant des dents.* J'ai dit qu'il y avait des scélérats.....

BILLAUD. Je disais qu'il a reproché aux comités d'avoir voulu désarmer les citoyens. Eh bien! c'est lui seul qui a pris cet arrêté. Il accuse le gouvernement d'avoir fait disparaître tous les monumens consacrés à l'Être suprême. Eh bien! apprenez que c'est par Couthon.

COUTHON. Oui, j'y ai coopéré.

Plusieurs membres, Aux voix l'arrestation.

Tandis que ces débats rapides avaient lieu, Robespierre, entièrement exaspéré, allait et venait, de sa place à la tribune, de là aux autres parties de la salle; il ne cessait de parler, de gesticuler, de menacer, d'essayer d'obtenir la parole. Ceux auxquels il s'adressait le repoussaient avec horreur. Le courage étant revenu au plus faible; il entend avec désespoir une masse imposante de députés demander son arrestation. Le président la propose, enfin elle est décrétée. Aussitôt nous nous levons encore une fois aux cris *vive la liberté, vive la république*, et à cette

fois, les tribunes, sortant de l'apathie où elles se maintenaient depuis quelque temps, y répondent, par le cri approbateur, *vive la convention.*

LOUCHET. Nous avons entendu voter pour l'arrestation des deux Robespierre, de Saint-Just, et de Couthon.

« Oui, oui, nous l'avons tous entendu ainsi. »

Lebas, que l'enthousiasme du crime égare, dit alors : « Je ne veux pas partager l'opprobre de ce décret. Je demande aussi l'arrestation.

ÉLIE LACOSTE. Et moi je demande nominativement celle de Robespierre le jeune, il est un de ceux qui ont sonné aux jacobins le tocsin contre les comités..... »

L'arrestation d'Augustin est décrétée, au milieu des plus vifs applaudissemens.

FRÉRON. Citoyens collègues, la patrie en ce jour, et la liberté vont sortir de leur ruine.

Robespierre ramasse toute la force de sa voix, et s'écrie : « Oui, car les brigands triomphent. »

FRÉRON. On voulait former un triumvirat, qui rappelait les proscriptions sanglantes de

Sylla. On voulait s'élever sur les ruines de la république, et les hommes qui le tentaient sont Robespierre, Couthon et Saint-Just.....

Plusieurs voix. « Et Lebas. »

FRÉRON. Couthon est un tigre altéré du sang de la représentation nationale. Il a osé, par passe temps royal, parler dans la société des jacobins de cinq à six têtes de la convention. (Oui, oui, *s'écrie-t-on de tous côtés.*) Ce n'était là que le commencement, et il voulait faire de nos cadavres autant de degrés pour monter au trône.

COUTHON *avec ironie, et cherchant à dissimuler sa violente colère.* Je voulais arriver au trône, moi, impotent..... Oui.

FRÉRON. Je demande aussi le décret d'arrestation contre Saint-Just, Lebas et Couthon.

ELIE LACOSTE. J'appuie cette proposition, c'est moi qui ai dit le premier au comité de salut public que Couthon, Saint-Just et Robespierre, formaient un triumvirat, Saint-Just a pâli, et s'est trouvé mal.....»

Le décret d'arrestation est lancé spontanément contre les complices de Robespierre.

Collot d'Herbois. Il est une mesure que je crois essentielle, il faut que Saint-Just dépose sur le bureau, le discours qu'il devait prononcer, pour continuer aussi à amener la contre révolution.

Cette proposition est adoptée.

Collot d'Herbois. « Citoyens, il est vrai de le dire, vous venez de sauver la patrie. La patrie soupirante, et le sein déchiré, ne vous à pas parlé en vain. Vos ennemis disaient qu'il fallait encore un 31 mai.

Robespierre. Il en a menti. »

La plus vive indignation éclate dans l'assemblée, à ce propos insultant. Clausel alors demande pourquoi, une arrestation étant décrétée, ceux qu'elle regarde demeurent encore parmi les membres de l'assemblée. Il faut que les huissiers exécutent le décret.

Le président. J'en ai déjà donné l'ordre, et lorsque les huissiers se sont présentés, on a refusé d'obéir.

Thuriot disait vrai. Robespierre avait repoussé d'un geste celui qui s'était approché de lui, et un reste d'ascendant qu'il possédait encore avait empêché l'huissier de remplir son mandat. Nous avions vu avec anxiété

cette pantomime terrible, dont le peu de succès laissait la question indécise.

« A la barre, à la barre, crie-t-on de toutes parts. Robespierre cherche à parler encore, Thuriot, qui a conservé la présidence, bien que Collot d'Herbois soit là, lutte avec le tyran, pour ainsi dire, et avec la sonnette, qu'il ne cesse d'agiter à ses oreilles, l'empêche de parvenir à pérorer librement. Robespierre, se retourne vers Thuriot, l'apostrophe, le qualifie du titre de *président des brigands.* Garnier de l'Aube, qui voit la langue de Robespierre s'épuiser, et sa voix s'éteindre, lui crie : « Malheureux, ne sens-tu pas que le sang de Danton t'étouffe, il te sort par la bouche. »

Le tumulte continue, Robespierre parvient un moment à le dominer, et, reconnaissant qu'il n'a plus rien à espérer du côté de la montagne, en entier soulevée contre lui, il s'adresse à nous, à nous, qui formons, selon les uns, la plaine; selon les autres, le marais; nous avions jusque là conservé une sorte d'immobilité, d'incertitude apparente, qui devenait sa dernière espérance. Nous attendions le moment de l'accabler.

« C'est à vous, hommes vertueux, dit-il, et non à ces scélérats de la montagne, que je demande la parole. »

Nous la lui refusons, et il devine alors qu'il est perdu. Lézeau l'un des nôtres dit :

« Je rappelle à la convention que, lorsqu'elle mit en arrestation plusieurs de ses membres, elle les fit passer à la barre, il ne doit pas y avoir de privilége pour ceux-ci, qu'ils y descendent. »

Plusieurs voix. Oui, oui à la barre, et la convention décrète cette proposition. Les huissiers reviennent alors, s'emparent des accusés, et, malgré la résistance qu'ils leurs opposent, parviennent à les entraîner, au bruit des applaudissemens et des acclamations de l'assemblée, et des tribunes.

Collot d'Herbois, tant que ceci dure, n'a pas abandonné la tribune, et, lorsque le silence est rétabli, il reprend le fil de son discours.

« La patrie sourit à votre énergie. Ce matin, les conspirateurs étaient déjà tout radieux, ils voulaient une insurrection, vous en avez fait une, mais contre la tyrannie ; elle a sauvé la patrie, et elle aura aussi sa place dans

l'histoire. Voyez les hordes fugitives des ennemis de la république; voyez leurs armées consternées se répandre au loin. Leur dernière ressource était la guerre civile, au sein de la convention nationale, afin de vous forcer d'accepter un tyran. Mais tous les Français périront avant de transiger avec la tyrannie. Jamais, non jamais, le peuple français n'aura de tyran.

« Non, non, s'écrie toute l'assemblée et tous les spectateurs, jamais de tyrans, et tous simultanément se lèvent en criant : *Vive la république!* Collot d'Herbois alors :

« Il fallait tenter la dissolution de la représentation nationale, rompre le gouvernement, amener la guerre civile. Eh bien! un instrument le préparait dans l'ombre. Savez-vous, quel était ce triple instrument, le discours de Robespierre.

« Citoyens, vous l'avez entendu, ce discours; je vous le demande, était-il rien de plus propre à briser les liens de la confiance, de plus subtil pour dissoudre la convention nationale; était-il enfin quelque chose de plus enflammé pour allumer la guerre civile?

Ce n'était point assez, il fallait encore corrompre l'esprit public, détériorer la morale, égarer l'opinion.

« La motion que fit Couthon, hier aux jacobins, devait précipiter ce mouvement, Couthon, avait demandé qu'il fût fait un scrutin épuratoire dans la société. Il ne déguisait pas, qu'il fallait exclure les membres des deux comités, que ce conspirateur osait appeler des traîtres. C'est pour cela, que Saint-Just est venu, contre sa parole donnée, aux deux comités, vous lire le discours que vous avez interrompu. Il est bon à cet égard, de vous faire connaître quelques détails. Saint-Just était au comité, j'arrive en sortant de dessous les couteaux, car plusieurs de ceux qui m'accompagnaient dans ce trajet entendirent plusieurs fois répéter à mes oreilles, *dans deux jours, il ne parlera pas tant, tu y passeras ; on disait à un autre, il faut lui couper le caquet*, et ces propos étaient tenus par les accolytes ordinaires, par les gardes-du-corps de Robespierre. J'arrive donc au comité, les regards se portent sur Saint-Just. J'exprimai énergiquement ce qui venait de se passer. Il vit combien j'étais ému, il était de marbre,

il annonçait froidement au comité ce rapport, dans lequel il ne cachait pas que plusieurs membres étaient accusés, sans pourtant oser proposer contre eux le décret d'accusation, car il faisait cette réticence. Savez-vous sur quoi ce rapport était basé, sur tous les récits des espions de Robespierre. C'est-là qu'il avait puisé les faits et les reproches qu'il prétendait articuler contre plusieurs membres de cette assemblée. Nous dîmes à Saint-Just qu'il fallait déclarer à la convention ces faits, s'ils étaient vrais, mais qu'auparavant, il fallait les examiner, afin de ne pas jeter le trouble. Nous quittâmes Saint-Just à cinq heures du matin, il devait revenir à onze heures, et il n'a pas tenu sa parole. Les deux comités se sont assemblés, ils vous feront un rapport sur cette conspiration, et il ne sera pas difficile de vous convaincre qu'il se préparait ici quelque chose de favorable à la cause des despotes terrassés. Il ne sera pas difficile de prouver qu'ils se réunissaient pour comploter. Remarquez, citoyens, que ceux qui viennent ici réclamer la loi sont ceux qui la violent impunément. Remarquez que le frère de Robespierre, au mépris de l'arrêté qui lui

enjoignait de partir pour l'armée d'Italie, est resté ici, malgré les dispositions de cette campagne. Saint-Just a été deux fois rappelé de l'armée du Nord par Robespierre, pour dresser un acte d'accusation contre les hommes courageux qui s'opposaient au despotisme de ces nouveaux tyrans. Je le dirai, c'étaient les véritables proscriptions de Sylla, car il ne s'agissait pas ici d'amis ou d'ennemis du peuple, il s'agissait de proscrire ceux qui ne voulaient pas obéir à tel ou à tel individu.....»

J'abrègerai ici le discours de Collot, où il nous fit entendre l'éloge odieux de Marat, où il se montra véritable sycophante, dénaturant pareillement la scène que, dans la nuit précédente, il avait eue au comité de salut public avec Saint-Just. Nous étions fatigués, et le président, cédant aussi à la lassitude, suspendit la séance, depuis cinq heures et demie qu'il était, jusqu'à sept heures.

CHAPITRE VIII.

La suspension de la permanance était une faute. — Mouvement à la commune et dans la ville. — Comment le maire reçoit les ordres de la convention. — Proclamation arrêtée, et circulaire des rebelles. — Mesures qu'ils prennent. — Démarches d'Hanriot. — Robespierre et ses collègues délivrés. — Suite des actes séditieux d'Hanriot. Il est arrêté. — Coffinhal le délivre. — Aspect de la soirée du 9 thermidor.

Cette interruption de notre séance, bien qu'elle ne dût être que de peu de durée, était cependant une faute capitale, la convention pouvait s'en repentir; que serait-elle devenue, si nos adversaires, profitant de la sorte d'abandon que nous faisions du combat engagé, en eussent profité pour s'emparer de la salle, et ne permettre la rentrée qu'à ceux de leur parti? c'eût été pour eux la victoire, pour nous tous la défaite et la mort. Ils ne le firent pas, ils eurent aussi leur imprévoyance, bien nous en valut; mais avant que de signaler ce moment décisif de l'histoire de cette

fameuse journée, je dois reprendre depuis la matinée, ce qui avait eu lieu dans le reste de Paris.

La commune et les jacobins dressaient, dès la veille, leur plan d'attaque et de résistance. Ils ameutaient les divers quartiers, poussaient les citoyens aux armes et à la révolte. Paris prenait l'aspect d'une ville prête à se livrer aux excès de la guerre intestine. Ici, on battait le rappel ou la générale; là, on sonnait le tocsin; les environs de l'Hôtel-de-ville se garnissaient d'une multitude curieuse ou portée à la sédition. Les jacobins se maintenaient dans leur permanence, tandis que leurs agens achevaient de souffler le feu de la révolte.

Le corps municipal au complet, en grand costume, chaque membre était ceint de l'écharpe tricolore, siégeait dans la salle accoutumée de ses séances, et les délibérations perturbatrices se succédaient rapidement; non, que l'on fût encore déterminé sur ce que l'on ferait. Il manqua aux jacobins un homme de tête, un de ces caractères supérieurs, qui, s'emparant des événemens, les dirigent, les dominent à leur fantaisie. Ici au contraire, nul

ne voyait loin, tous vivaient à l'heure, à la minute, nul ne pouvait dire, ni comment on partirait, ni où on irait; il en résulta une nonchalance extrême au milieu de cette agitation, une indécision positive, contradictoire aux paroles de fermeté que l'on prononçait.

Les innovateurs sont rares, et ce jour-là, comme il n'y en avait point, on se préparait à copier mot à mot, acte par acte, la révolution du 31 mai, et le 9 thermidor, en conséquence, devait être employé en conversations et en préparatifs. Pendant donc que l'on suivait pas à pas la donnée précédente: voici venir au milieu du conseil de la commune, le sieur Cervol, huissier de la convention; il lui avait fallut ne pas manquer de courage pour s'aventurer à porter dans cet antre le premier décret rendu par la convention, concernant l'arrestation d'Hanriot, et qui mandait à la barre le maire, Fleuriot-Lescot, et l'agent national Payan. Lorsque l'huissier eut demandé un reçu de ce qu'il remettait, le maire, d'un ton goguenard, répliqua:

« Un jour comme aujourd'hui, on ne donne pas de reçu. Vas à la convention, vas lui dire

que nous saurons nous maintenir, et dis à Robespierre qu'il n'ait pas peur, car nous sommes ici. »

J'ai lu dans plusieurs récits sur ces événemens que le messager de la convention avait été mis au cachot, je crois ma version plus exacte que celles-là. Dès que Cervol se fut retiré, le maire, qui n'avait appris qu'imparfaitement au conseil municipal l'état des choses, ne leur montra pas dans tout son contenu, la dépêche de la convention, se contentant de les prévenir qu'un décret chargeait la commune d'une façon plus spéciale qu'auparavant, de la sûreté de la ville. Fleuriot-Lescot ajouta que la commune n'avait pas besoin qu'on lui recommandât un devoir aussi agréable à remplir, lorsque surtout, elle avait donné tant de marques de son zèle et de son patriotisme au 10 août et à des époques plus rapprochées, faisant par là, allusion aux 31 mai et 2 juin 1793.

Payan, lorsque le maire eut achevé, continua de pérorer sur le texte, et le rendit plus clair, en proposant de donner mission à deux membres du corps municipal de descendre dans la place de la maison commune, à l'effet

de parler au peuple et de l'encourager, pour se réunir à ses magistrats, afin tous ensemble de sauver la patrie.

Ces rebelles ne s'arrêtent pas là ; dirigés par Coffinhal, qui prend la haute main, ils organisent une insurrection positive, composent un comité d'exécution de douze membres, où, à part Fleuriot, Payan, Coffinhal, on adjoint Couthon, Sijas, Grenard, Simon et d'autres subalternes. Ce comité fait sur-le-champ une adresse conçue en ces termes :

« Frères et amis, la patrie est dans un danger imminent, des scélérats oppriment la convention, on poursuit le vertueux Robespierre, qui fit décréter l'immortalité de l'âme et le principe consolant de l'existence de Dieu ; Couthon, ce citoyen vénérable, qui n'a que le cœur et la tête de vivant, mais qui les a brûlans de patriotisme ; Saint-Just, cet apôtre vertueux, qui fit cesser la trahison au Rhin et au Nord ; Lebas, leur digne collègue ; Robespierre jeune, remarquable par ses travaux à l'intérieur et à l'armée d'Italie. Et qui sont leurs ennemis ? Un Collot d'Herbois, comédien, convaincu, dans l'ancien régime, d'avoir volé la caisse de sa troupe ; un Bourdon

de l'Oise, calomniateur perpétuel des municipaux de Paris; un Barrère, attaché tour à tour aux diverses factions; un Tallien, un Fréron, confidens de l'infâme Danton... Peuple, lève-toi, ne perds pas le fruit du 10 août, du 4 juin. Périssent tous les traîtres! »

En conséquence de cette proclamation, véritable déclaration de guerre contre l'autorité nationale, le même comité rendit le décret suivant :

« Le 9 thermidor, la commune révolutionnaire ordonne, au nom du peuple, à tous les citoyens de ne reconnaître d'autre autorité que la sienne; déclare traîtres tous ceux qui abusent du titre de représentant pour faire de perfides proclamations, et mettre hors de la loi ses défenseurs; déclare encore que tous ceux qui n'obéiront pas à ce même ordre seront traités en ennemis du peuple. »

Quand on en vient à de telles mesures, il faut les soutenir en achevant de sortir des bornes : c'est ce qui ne manqua pas. En cette circonstance, le comité d'exécution fit fermer les barrières, sonner le tocsin contre la convention, entretint avec les jacobins une correspondance active. Ce club, de son côté, en-

voya à la commune une députation de dix de ses membres pour s'unir à elle, lui dirent-ils, et pour veiller ensemble au maintien de la chose publique. Ce comité d'exécution répandit dans tout Paris des émissaires affidés qui fomentaient la haine des citoyens contre l'assemblée, les excitant contre elle, en leur disant que nous assassinions les sans-culottes et *leur père Robespierre;* il convoqua les sections, leur fit jurer d'être fidèles à la commune, leur enjoignit de se rendre en armes sur la place de Grève, à l'effet de défendre les députés proscrits; il envoya investir la poste aux lettres pour arrêter les courriers, il fit garder l'arsenal pour qu'on ne délivrât de poudre que sur les ordres de la commune; il écrivit à Labresche, commandant des élèves du Champ-de-Mars, pour qu'il se disposât à marcher selon la volonté de la commune usurpatrice; et, pour tout compléter, il dépêcha des courriers dans toutes les communes des environs de Paris, et adressa à celles-ci la circulaire suivante :

« Robespierre et les patriotes les plus purs de la convention ont été arrêtés par des conspirateurs, et remis aussitôt en liberté par le

peuple souverain. Accourez à la commune de Paris avec vos armes pour sauver la chose publique. Le tocsin sonne pour donner l'éveil aux amis de la patrie. »

Un ordre est enjoint à tout concierge de maison d'arrêt de ne laisser entrer ni sortir aucun prisonnier que sur le vu d'un mandat spécial décerné par la commune ou son comité d'exécution.

Tandis que ces mesures réelles se succédaient, Hanriot, suivi de ses aides-de-camp, et environné d'un groupe de cavaliers d'élite, parcourait rapidement les rues de Paris, non calme et avec ce sang-froid qui dirige les événemens, mais déjà plus qu'à moitié ivre, état dont il ne sortit plus de tout le reste de la journée, et qu'il finit par pousser à l'excès vers le soir, ce qui le rendit à la fin incapable d'agir. Il ameutait le peuple, prétendant que les aristocrates s'étaient emparés de la salle de la convention, où les représentans du peuple n'étaient plus libres; qu'il fallait se mettre en insurrection pour les délivrer plus sûrement.

Sa route le conduisit d'abord au faubourg Saint-Antoine, si peuplé d'ouvriers, et qui

avait embrassé avec tant de chaleur, dès l'aurore de la révolution, les principes démocratiques; mais, depuis quelque temps, l'opinion de ce vaste quartier paraissait changer; le peuple commençait à s'apitoyer sur le sort des victimes qu'il voyait passer chaque jour pour aller au supplice : le lieu d'exécution des condamnés n'était plus à la place Louis XV, on l'avait transféré à la barrière du Trône. Hanriot rencontra sur son chemin les charrettes fatales. Déjà les citoyens les avaient arrêtées, en apprenant l'arrestation du tyran; il les dégagea, et ce jour-là eurent lieu encore des massacres juridiques.

Hanriot perdit du temps à cette expédition, et n'en retira aucun profit, la masse du faubourg ne s'ébranlant pas à sa voix. On vint, sur ces entrefaites, lui apprendre que Robespierre était parti pour la prison du Luxembourg. Il y courut aussitôt à bride abattue, espérant avoir l'honneur de délivrer ce héros du jacobinisme. Celui-ci, en conformité de notre décret, avait été conduit vers l'ancien palais de Marie de Médicis; mais le concierge, ex-cordonnier et sans-culotte parfait, loin de vouloir le retenir, se prosterna humble-

ment à ses pieds, dès que les agens de la convention se furent retirés, et, lui ouvrant les portes toutes grandes, lui laissa la pleine liberté d'aller se réunir à la commune. Il s'y rendit dans le même fiacre qui l'avait amené au Luxembourg. Un même fait eut lieu à la prison de Saint-Lazare, où Robespierre jeune devait être détenu; à celle de Port-Libre, destinée à Couthon; à celle des Écossais, où l'on présenta Saint-Just, et à la Conciergerie, où Lebas fut refusé, en conséquence de l'ordre du comité d'exécution. Tous ces misérables accoururent à l'Hôtel-de-Ville, et là commença leur règne : il fut court.

Hanriot cependant n'atteignit le Luxembourg qu'après la délivrance de Robespierre; il enjoignit aux gendarmes de station à ce poste de le quitter, afin d'aller prendre position sur la place de Grève. Il en retient néanmoins un détachement pour renforcer son escorte, se remet en marche et gagne les quais, dans le dessein de délivrer les prisonniers qui pourraient être encore au comité de sûreté générale. Déjà le bruit s'était répandu qu'un décret de destitution et d'arrestation avait été lancé contre lui. Un citoyen, dont

il renverse la femme du galop de son cheval, s'écrie : « Gendarmes, arrêtez ce brigand, il n'est plus votre chef. » Un coup de sabre, allongé par un officier de l'état-major d'Hanriot, est la réponse que l'on fait à cet honnête homme. La troupe séditieuse poursuit son chemin, elle traverse la Seine, gagne la rue Saint-Honoré, arrive en face du Palais-Royal. Hanriot, qui la commande toujours, aperçoit Merlin de Thionville, et s'élance vers lui en criant d'arrêter ce coquin qui est un des traîtres persécuteurs des représentans fidèles. On obéit, Merlin est battu, entraîné et conduit au prochain corps-de-garde.

Hanriot, qui s'avance toujours, atteint enfin les Tuileries. Là, il n'hésite pas à commencer l'attaque en entrant de vive force dans le palais ; mais le poste, qui obéit à la représentation nationale, lui présente la baïonnette, et le retient dans son élan. Il met pied à terre pour leur parler, lorsque survient un de nos huissiers, qui, élevant la voix : « Soldats, dit-il, arrêtez ce rebelle, un décret des représentans du peuple vous l'enjoint. » Un coup de théâtre n'est pas plus prompt, les gendarmes qui venaient avec Hanriot sont

les premiers à l'abandonner; ils se mettent en mesure d'exécuter le commandement de l'assemblée, et lui, avec la majeure partie de ses aides-de-camp, sont saisis, désarmés et enfermés dans la salle du comité de sûreté générale.

Jusque là tout avait presque réussi à la commune usurpatrice : les députés de son bord étaient délivrés ; plusieurs sections, trompées par elle ou partageant ses vues, arrivaient autour de l'Hôtel-de-Ville, où se trouvait déjà un grand nombre de gendarmerie et des compagnies de canonniers. C'était le moment de profiter de l'enthousiasme naissant d'une part, et de la faute que de l'autre nous avions commise en suspendant notre permanence pendant une heure et demie. Certes, nous faisions beau jeu à la révolte. Elle ne sut pas en profiter, et, nous imitant, je ne sais par quelle folie, s'ajourna pareillement à six heures du soir.

A Paris, il est presque impossible de déranger les habitudes, et les gens en pleine rebellion doivent dîner aussi paisiblement que les citoyens tranquilles.

Coffinhal, qui était l'âme du complot, ne

perdit pas de temps : dès qu'il fut instruit de l'arrestation d'Hanriot, il partit, le sabre à la main, escorté de plusieurs compagnies sectionnaires, et marcha vers la salle du comité de sûreté générale. Les membres du comité, qui étaient en séance, se sauvèrent à son approche, et lui abandonnèrent Hanriot et les siens. Celui-là, dès sa délivrance opérée, retrouvant ses chevaux qu'on avait attachés dans un coin de la cour, y remonta avec sa troupe, et, par une ruse que Coffinhal lui souffla, car certes de lui-même il en était incapable, il conta aux canonniers, aux compagnies bourgeoises, réunis autour de lui, que la convention nationale venait de reconnaître son innocence, et de lui rendre le commandement.

Ce mensonge produisit un bon effet, nul de ceux qui étaient là n'en douta, et dès lors tous obéirent aux volontés d'Hanriot; il profita de cette erreur pour faire cerner le château des Tuileries, et prendre les mesures propres à assurer le triomphe à la commune. Quand je dis prendre les mesures, je me trompe, Hanriot manquait de tête et de véritable courage; son agitation, toute en jac-

tance, n'avait rien de réel. Il parlait toujours d'attaquer, et il est certain qu'il ne fit aucune tentative déterminée, et que son indécision perdit Robespierre et son parti.

Celui-ci pourtant prenait de l'avantage par le seul effet de l'inaction de l'assemblée. Les sections, incomplètes, il est vrai, arrivaient à la commune; une portion des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau se mettait en mouvement. La soirée se montrait sous un aspect sinistre; nous fûmes ramenés à la convention plus tôt que le moment convenu par le bruit du tocsin et de la générale. Nous trouvâmes les membres du comité chassés du lieu ordinaire de leurs séances, qui étaient rassemblés dans une pièce attenant la salle de l'assemblée. Ils nous parurent peu certains de notre avenir, et leur effroi se communiquait déjà à un grand nombre parmi nous, lorsque Thuriot, vice-président, déclara la séance ouverte. Il était alors sept heures du soir.

Nous savions qne Robespierre, délivré, siégeait avec ses autres collègues à la commune; que celle-ci et son comité d'insurrection appelaient à la guerre civile. Nous nous ressouve-

nions des journées de mai et de juin, et n'apercevions pas encore où seraient notre force et nos soutiens. Le nombre des représentans présens au commencement de la séance fut minime, il augmenta plus tard, et à mesure que les nouvelles favorables à notre cause se repandaient dans la ville, nos siéges se remplissaient, et nous admirâmes l'enthousiasme et la fureur des derniers venus. Voilà les hommes, ils ne changent pas.

CHAPITRE IX.

Séance à la convention le 9 thermidor au soir. — Détail circonstancié de tout ce qui s'y passe. — Les événemens augmentent de gravité. — Collot d'Herbois annonce que les rebelles envahissent les Tuileries. — Beau mouvement des députés. — Le peuple effrayé fuit des tribunes. — Diverses propositions. — Barras est chargé avec six autres collègues de diriger la force armée. — Rapport de Barras. — Proposition de Billaud-Varennes. — Mesures prises. — Nuit du 9 au 10 thermidor. — Les sections se rallient à la convention. — Marche de Léonard Bourdon contre la commune. — Courage de Duval. — Le peuple évacue la place de Grève. — Scène de désespoir à l'Hôtel-de-Ville. — Derniers actes des conjurés. — On les saisit.

Bourdon de l'Oise fut le premier à parler : « Citoyens, la convention a pris des mesures de sûreté nécessaires par les circonstances : tous les bons citoyens y ont applaudi; cependant il se répand ce soir un bruit sur lequel j'appelle toute votre attention. On prétend que la commune de Paris s'est liguée avec les jacobins pour opérer une insurrection. Une telle résolution serait dangereuse

sans doute pour tout autre que le peuple de Paris, avec lui elle ne vous doit pas inquiéter. Je rappelle à la convention que, dans une pareille circonstance, elle fraternisa avec le peuple, et calma par sa présence l'effervescence du peuple: non, que je croie cette démarche nécessaire : cependant il est utile de s'assurer de la vérité. Je demande donc que la commune soit mandée à la barre, pour rendre compte du fait. »

Cette proposition adoptée, on écouta Merlin de Thionville, qui rendit compte de son arrestation par Hanriot. Il leur apprit que, s'étant fait connaître, après le départ de ce rebelle, et, ayant harangué les assistans, on lui avait aussitôt rendu la liberté. Merlin de Thionville, bien différent de son homonyme, Merlin de Douai, possédait tout le courage qui manquait à ce dernier, son cousin d'ailleurs. Il nous donna des détails sur l'arrestation d'Hanriot, et ajouta que, s'il était bon de mander la commune à la barre, il fallait aussi que l'administration du département vînt recevoir les ordres de l'assemblée. Ceci fut également décrété.

Legendre : « Qu'importe à la convention,

qu'importe à la république qu'un conseil général de la commune se déclare en insurrection. Prenez garde de confondre le peuple de la commune de Paris avec un conseil nommé peut-être par les conspirateurs; toutes les fois qu'il émanera de vous un décret, comptez sur le peuple, comptez sur les montagnards, car la montagne existe partout où l'on veut la république. Il n'est pas facile de mettre en insurrection un peuple instruit. Vous lui avez donné aujourd'hui une grande leçon. La liberté est consolidée d'aujourd'hui. Le peuple, en conservant l'instinct qu'il avait au commencement de la révolution pour s'insurger contre les tyrans, ne se rattachera qu'à vous, mais il n'adorera plus personne..... Je demande que le président dise à chaque pétitionnaire qui viendra féliciter la montagne, que la convention renferme autant de montagnards qu'il y a d'hommes de bien; et la preuve que la convention est composée d'hommes de bien, c'est que le décret d'arrestation des traîtres a été voté à l'unanimité.

Poultier. Un officier municipal m'a rencontré, et a voulu m'arrêter; je l'ai saisi moi-

même et conduit au comité de sûreté générale. (*On applaudit*).

* Brival. Citoyens : le président des prétendus jacobins, sur la demande, et d'après l'arrêté des contre-révolutionnaires qui s'étaient glissés dans cette société, m'a invité à rendre compte de la séance de la convention ; arrivé à la tribune, j'ai parlé en ces termes :

« Des intrigans, des contre-révolutionnaires, vêtus du manteau du patriotisme, voulaient assassiner la liberté. La convention a décrété qu'ils seraient mis en état d'arrestation. Ces représentans sont Robespierre, Couthon, Lebas, Saint-Just et Robespierre le jeune.

— Quelle a été votre opinion, m'a dit le président ?

— Celui qui a toujours voté dans le sens de la montagne à l'assemblée conventionnelle a voté l'arrestation ; il a plus fait, il est un de ceux qui l'ont provoquée, et, en qualité de secrétaire, il s'est empressé de signer les décrets. A ces mots j'ai été couvert de huées ; j'ai été proscrit de la prétendue société ; on m'a enlevé ma carte ; je suis sorti en leur disant : Je ne suis pas fait pour habiter avec

des membres qui chassent ceux qui veulent sauver la liberté. » Je viens d'apprendre que la prétendue société venait de rapporter son arrêté, et de charger un commissaire de me rendre ma carte.

Cette nouvelle, toute particulière qu'elle était, nous prouva que les jacobins hésitaient, et ne savaient encore que faire. Or, en révolution, qui hésite est perdu.

Goupilleau aîné dit à son tour que, sortant du comité de sûreté générale, il avait été surpris de voir l'antichambre remplie d'hommes portant un ruban tricolore. Il avait demandé à l'un ce qu'ils étaient? Et lui : — Toi, qui es-tu? — Je suis un représentant du peuple. — Je n'en crois rien. — Voilà ma carte. — Eh bien! je te méprise. Cet individu, ajouta Goupilleau, est celui qui, en l'absence de Duparc, préside le tribunal révolutionnaire.

Plusieurs voix : C'est Louvet.

Goupilleau : Alors, je demande l'arrestation de Louvet; je demande aussi celle de Fleuriot-Lescot, maire de Paris, c'est un autre scélérat qui est sûrement de la conspiration.

Fréron vint ensuite démentir la nouvelle qu'on nous avait apportée faussement à l'ouverture de la séance, de l'arrestation de Payan; il la sollicita, ainsi que celle du maire.

Billaud-Varennes, répondit :

« Plus les circonstances sont graves, plus les comités ont cru devoir déployer de l'énergie. Payan est arrêté depuis quatre heures (il le croyait). Le maire n'est pas encore arrêté; mais, sous quelques minutes, le conseil-général de la commune, qui a levé l'étendard de la révolte, va être investi..... Je vous demande, citoyens, si un autre représentant eût été frappé du décret d'arrestation, les satellites du scélérat Robespierre auraient couru pour le sauver..... Cependant, citoyens, croiriez-vous qu'au mépris des décrets de la convention......., un homme que vous avez frappé d'arrestation, Sijas, cet infernal conspirateur est en ce moment aux jacobins à provoquer le peuple; mais le peuple est calme, il veut la liberté (*applaudissemens*). Il est un fait que je ne dois pas vous laisser ignorer : une compagnie de canonniers, égarée par le scélérat Hanriot, a

voulu diriger ses armes contre la convention. La force armée s'y est opposée..... Il faut savoir prendre des mesures rigoureuses; il faut savoir mourir à son poste. (Oui, oui, s'écrient tous les membres de l'assemblée. Oui, oui, répondent les spectateurs, nous le saurons. Les tribunes, cette fois, n'étaient remplies que de citoyens indépendans; les autres avaient été grossir l'armée de Robespierre). Les comités réunis vont vous présenter un rapport avec des mesures capables de sauver la liberté; elles sont instantes, car ce hardi factieux, cet artificieux conspirateur, qui, depuis six mois, se couvrait du masque de la vertu pour égorger les républicains, est maintenant à la commune; vous allez entendre le rapport des deux comités. »

La situation devenait périlleuse. Pendant que l'on parlait à la convention, nous apprenions que l'huissier chargé de porter à la municipalité le décret qui la mandait à la barre n'avait pu pénétrer qu'avec peine dans la maison commune; qu'à la vue du décret, le maire avait répondu, avec le ton de la révolte, *oui, nous irons, mais ce sera avec le*

peuple, et que son audace s'était portée jusqu'à lacérer le décret.

Qu'Hanriot et les autres chefs de la garde nationale, décrétés d'arrestation et saisis, avaient été mis en liberté. Que les députés frappés aussi d'un pareil décret étaient arrivés à la commune, où on les avait accueillis, embrassés, et où on prenait ouvertement leur défense. Que la municipalité, ayant organisé un gouvernement, se préparait à attaquer la convention nationale.

A ces bruits menaçans se joint bientôt un fait plus positif. Hanriot, à la tête d'une force armée nombreuse, et conduisant de l'artillerie, envahit en ce moment la place du Carrousel, s'empare des cours voisines, et des issues qui communiquent aux locaux des comités de salut public et de sûreté générale.

Tout-à-coup Collot d'Herbois se présente; il traverse rapidement la salle, monte au fauteuil de la présidence, que Thuriot lui cède; et, tous, à sa vue, à sa paleur, nous nous attendons à une révélation sinistre.

« Citoyens, dit-il, voici l'instant de mou-

rir à notre poste; des scélérats, des hommes armés ont investi les comités de salut public, et de sûreté générale, et s'en sont emparés. »

A ces mots, et par un mouvement que je ne craindrai pas d'appeler sublime, tous les députés qui erraient dans la salle et aux environs, montent chacun sur les siéges, et prennent leurs places, comme autrefois les sénateurs romains attendant sur leur chaise currules, et au seuil de leurs portes, les Gaulois vainqueurs, et la mort.

Mais, par un contraste remarquable, dès cette annonce entendue, les tribunes se dégarnissent subitement; c'est parmi ceux qui les remplissent à qui prendra le plus tôt la fuite. La convention est abandonnée à elle-même. Les lâches qui venaient là pour la huer ou l'applaudir manquent de courage, quand il s'agit de la défendre.

Sur ces entrefaites, l'administration du département de la Seine se présente à la barre, et dit, par l'organe de son président, qu'elle vient prendre les ordres de la convention.

« Citoyens, leur répondit Collot d'Herbois, les ordres de la convention sont dans les cœurs de tous les bons citoyens, c'est de

faire exécuter les lois : qu'avez-vous fait à cet égard ?

— Nous avons écrit à la commune, afin de savoir les mesures qu'elle a prises pour assurer la tranquillité publique, et nous attendions sa réponse. »

Ce n'était pas s'être mis en grands frais. L'assemblée décréta aussitôt que le département se rendrait aux comités de salut public et de sûreté générale, pour y recevoir leurs ordres, et les exécuter promptement.

ÉLIE LACOSTE. « Plusieurs des conspirateurs viennent d'être mis en liberté. Robespierre, qui, contre le vœu du comité de sûreté générale, avait été conduit au Luxembourg, a été refusé par l'administrateur de service qui se trouvait à cette prison, et qui l'a fait conduire à la maison commune. Les officiers municipaux l'ont embrassé, l'ont traité en frère, lui ont dit qu'ils le protégeraient ; ils se sont mis en rebellion contre nos décrets. Je provoque leur mise hors la loi. »

Nous nous empressâmes de décréter cette juste punition ; en même-temps, un individu parut à la barre. Il venait, dit-il, du faubourg Antoine ; ses habitans, en armes, étaient

prêts à combattre pour la convention. Cette bonne nouvelle eut pour pendant fâcheux la nouvelle qu'Hanriot était sur la place du Carrousel, et donnait des ordres contre nous. Alors nous criâmes en chœur la mise hors la loi d'Hanriot, et le décret ne se fit pas attendre.

Amar : « Je rentre de dessus la place; j'ai vu Hanriot cherchant à égarer les citoyens, et principalement les canonniers. Je me suis écrié : « Canonniers, déshonoreriez-vous votre patrie, vous qui avez toujours bien mérité ? » Les canonniers se sont aussitôt tournés de mon côté; un des aides-de-camp d'Hanriot me menaçait de son sabre. Les canonniers m'ont protégé contre lui.

Voulland. « Citoyens, il faut un chef à la garde nationale; mais il faut que ce chef soit un homme à vous, et pour cela, il faut le prendre dans votre sein. Les deux comités vous proposent le citoyen Barras, qui aura le courage d'accepter. »

Barras était homme de guerre et de résolution, il y en avait peu entre nous; nous le nommâmes par acclamation commandant de la force armée, et, sur la demande qu'il nous

fit, nous lui adjoignîmes six membres que nous investîmes des mêmes pouvoirs confiés aux représentans du peuple en mission; c'étaient Ferrand, Fréron, Delmas, Bolleti, Bourdon de l'Oise, et Léonard Bourdon. Ils sortirent aussitôt pour prendre le commandement de la garde nationale, et des troupes en disponibilité, et les autres mesures propres à venger la convention de cette révolte criminelle.

Barrère, l'éternel rapporteur de toutes les crises, et qui ne cessait de se trouver l'organe de la majorité, monta à la tribune et dit: « Citoyens, elle a donc éclaté cette horrible conspiration.....; elle tenait à des ramifications nombreuses, et qui se sont découvertes dans cette soirée avec une rapidité effroyable.....; tous les préparatifs de cette contre-révolution étaient faits, toutes les dispositions prêtes, et il ne peut y avoir dans ceux qui y coopèrent que des complices. Pendant que vous rendiez des décrets salutaires, Hanriot répandait dans les rues de Paris qu'on venait d'assassiner Robespierre. Les nouvelles les plus infâmes étaient publiées contre vous; des cartouches étaient distribuées aux gen-

darmes pour frapper les représentans du peuple, et des soldats fidèles viennent de déposer sur le bureau du comité, ces cartouches distribuées par le crime.

« Pendant ce temps l'administration de police, d'après un mandat du maire, l'agent national de la commune de Paris, et l'un de ses substituts, décernaient un mandat de liberté pour les sieurs Lavalette et Boulanger, officiers de la force armée parisienne, et pour Villatte, juré du tribunal révolutionnaire. Ainsi, l'administration de police, le maire et l'agent national, se constituaient les supérieurs du comité de sûreté générale, qui avait fait arrêter Villatte, et usurpaient effrontément l'autorité nationale confiée à la convention.

« Au même instant Hanriot faisait conduire à la Force un gendarme porteur d'un décret de la convention, jusqu'à ce que *les magistrats du peuple en eussent avisé autrement.* »

Barrère rendait compte ensuite des actes hostiles de la commune que j'ai rapportés plus haut, puis poursuivant :

« Vous voyez ici la conspiration la plus atroce, une conspiration militaire, une conspiration ourdie avec une latitude, avec un

art et un sang-froid que n'eurent jamais ni les Pisistrate, ni les Catilina.

« Une partie des sections s'est prononcée pour la représentation nationale; une autre partie du peuple accourt au secours de la loi..... En attendant, déclarez hors de la loi tous ceux qui donneraient des ordres pour faire avancer la force armée contre la convention nationale, ou pour l'inexécution de ses décrets; il faut aussi mettre hors de la loi les individus qui, frappés de décrets d'arrestation ou d'accusation, n'auraient pas déféré à la loi, ou qui s'y seraient soustraits..... La patrie observe Paris, et la convention nationale saura payer les bons citoyens.

« Les sections s'assemblent; c'est à elles que nous devons nous adresser. »

Barrère, à la suite de son rapport, présenta un projet de décret qui fut adopté en ces termes :

« La convention défend de fermer les bar-
« rières, ni de convoquer les sections sans une
« autorisation des comités de salut public et
« de sûreté générale.

« Elle met hors la loi tous les fonctionnaires
« publics qui donneraient des ordres pour

« faire avancer la force armée contre la con-
« vention nationale, ou pour l'inexécution des
« décrets qu'elle a rendus; elle met aussi hors
« la loi les individus qui, frappés du décret
« d'arrestation ou d'accusation, n'auraient
« pas déféré à la loi, ou qui s'y seraient sous-
« traits. »

Nous approuvâmes une proclamation adaptée aux circonstances, et adressée au peuple français. Nous l'appelions au secours de l'assemblée, bien que la querelle dût être vidée avant que cette pièce parvînt à son adresse.

Dès que nous eûmes entendu cette lecture, le citoyen Devèze, officier municipal, parut à la barre, et déclara qu'absent de Paris depuis la veille, il y rentrait, non pour se réunir à la commune rebelle, mais pour apporter à la convention le tribut de son attachement et de son obéissance; il fut bien accueilli: puis vinrent pareillement des canonniers conduits par certains de nos collègues, on les admit à défiler dans la salle. Un député du comité de la section de l'Unité, qui annonçait la soumission de ses collègues, un officier des Invalides, qui demandaient, par son organe, à marcher contre les rebelles. Voulland demanda

ensuite que Robespierre, son frère, Couthon, Saint-Just et Lebas fussent compris nominativement dans la mise hors la loi, et on y consentit d'un plein accord. Élie Lacoste fit observer que le camp des Sablons et du Champ-de-Mars était commandé par Labretèche, ennemi de l'assemblée et ami de tous les traîtres.

Billaud-Varennes répondit que Labretèche était prisonnier depuis plus de quatre heures, puis ajouta :

« J'appelle l'attention de l'assemblée sur un autre objet; il n'y a pas de doute que la fête projetée pour demain (celle du jeune Viala) était une mesure prise pour envelopper la convention et les comités. Sous prétexte de faire manœuvrer devant la convention les jeunes gens du camp, on avait demandé à les armer, et l'on devait leur faire amener quinze pièces de canon. Je ne veux pas élever de nuages sur le patriotisme des jeunes gens ni sur la vertu du peuple; mais il ne doit pas y avoir de fête demain, ce dont nous devons nous occuper, c'est d'anéantir les scélérats: nous irons au Panthéon avec plus d'enthousiasme, lorsque nous aurons purgé la terre. »

Nous comprîmes combien était sage la pro-

position de Billaud-Varennes, et la fête homicide fut ajournée. Tallien demanda ensuite que des représentans allassent en mission vers le camp des Sablons; Peyssard fut nommé, on lui adjoignit Bentabole.

Au milieu de cette agitation, des motifs de sécurité nous étaient donnés cependant; chaque section de Paris arrivait tour-à-tour à la barre, pour déclarer qu'elle s'unissait avec nous. Les bons citoyens, au 9 thermidor, firent franchement cause commune avec la convention nationale. Barras, Ferrand et Fréron rentrèrent successivement, afin de nous faire part des dispositions prises, le dernier dit :

« Barras vient de se retirer au comité de salut public, pour se concerter avec lui; nous autres, nous allons marcher contre les rebelles; nous sommerons au nom de la convention ces hommes peut-être égarés qui sont dans la maison commune de nous livrer les traîtres, et, s'ils refusent, nous réduirons en poudre cet édifice. »

Oui, oui, s'écrie-t-on de toutes parts. Il nous instruisit en outre que quinze cents fidèles patriotes gardaient le Pont-Neuf avec des canons.

La nuit depuis long-temps couvrait la ville, et ajoutait par ses ténèbres, à la solennité de la circonstance. Une multitude curieuse, égarée, incertaine, affluait dans les divers quartiers, et surtout dans l'espace qui sépare les Tuileries de l'Hôtel-de-Ville; des rumeurs sinistres, des bruits contradictoires circulaient, et se succédaient rapidement, les prisonniers espéraient; leurs parens, leurs amis redoutaient pour eux le triomphe de la commune; on la savait implacable; on la croyait déterminée. Un pressentiment vague, un de ces instincts qui ne trompent jamais, faisaient deviner à tous les esprits que, si la convention l'emportait, une réaction s'établirait; que nécessairement le règne de la terreur et des supplices toucherait à sa fin, et cela ne pouvait manquer; car, parmi les députés qui survivraient, aucun n'avait cette influence précédente de Marat, de Danton, de Robespierre, et, par conséquent, ne pourrait aspirer à dominer ses collègues.

Les bourgeois, les marchands, abhorraient le régime révolutionnaire; ils étaient avec les nobles, ceux qu'il écrasait, et tous aspiraient après un gouvernement doux et réparateur.

Aussi ce fut avec une véritable sympathie, un dévoûment entier, que les hommes influens des sections s'interposèrent pour ramener le peuple vers la convention. Leurs efforts furent couronnés du succès, et la commune, qui avait tant compté sur la canaille, en fut abandonnée.

Barras allait s'emparer du commandement des troupes, qui avait été enlevé à Labretèche, et allait faire marcher au secours de la convention ces élèves du Champ-de-Mars, que la veille, peut-être, une combinaison perfide aurait conduits à l'assassinat des représentans, à tel point il est facile de diriger la force armée, véritable cire molle qui paraît destinée à être pêtrie à volonté !

Les bataillons sectionnaires convoqués par le département et par les représentans en mission dans les divers quartiers de Paris, arrivaient successivement autour du palais national (les Tuileries); Léonard Bourdon en prit le commandement. Tallien, qui nous présidait en l'absence de Collot-d'Herbois, rentré au travail des comités, dit au chef de la troupe civique : « Pars, et que le soleil à

son lever, ne trouve plus les conspirateurs en vie. »

J'ai déjà rapporté que la nuit était profonde : c'était dans les premiers jours du quartier de la lune; mais on suppléait au défaut de sa clarté, par l'illumination forcée des maisons. Les défenseurs de la convention nationale suivent les quais, conduisant avec eux plusieurs pièces de canon; la marche était silencieuse. La cause légitime a dans son attaque quelque chose de grave et de solennel que la révolte ne peut imiter; tout en celle-ci est tumultueux, féroce, vociférateur; il faut qu'elle s'anime par les cris, le tumulte, les attentats partiels aux personnes et aux propriétés. Les excès l'enivrent, et lui inspirent cette brutalité qu'elle prend pour du courage, cette tenacité cruelle qui lui semble de l'énergie : le bon droit, au contraire, va d'un pas ferme, calme, intrépide; et comme il a le sentiment de la justice de sa cause, il sait qu'il n'a pas besoin d'y suppléer par de la violence et de l'inhumanité.

La place de l'Hôtel-de-Ville était remplie des détachemens de bataillons de gardes

nationales, des compagnies de canonniers, de la gendarmerie, et d'une foule d'individus sans fonctions; les uns armés, les autres non, mais tous emflammés de jacobinisme, ou peut-être en secret sacrifiant à la peur, et en conséquence se rangeant sous la bannière des plus à craindre.

Léonard Bourdon, incertain s'il commencerait les hostilités en attaquant les divers groupes réunis sur la place, se détermina, auparavant que d'en venir à cette dernière extrémité, à dépêcher un agent du comité de salut public, nommé Dulac, homme de cœur, et de ceux qui font aussi bon marché de leur vie que de leur réputation. Il se chargea de communiquer à cette multitude, le décret de la convention qui mettait hors la loi la commune de Paris. Dulac le fit; on l'écouta, et ensuite la majeure partie de ceux qui étaient là, défilèrent, qui d'un côté, qui de l'autre, canonniers, gendarmes, sectionnaires, vinrent se réunir aux troupes de Léonard Bourdon, qui, malgré ce résultat, hésitait à s'avancer, le bruit s'étant répandu que la maison commune était minée, et que les conspirateurs, plutôt que de se rendre, se feraient

sauter; il garda donc encore sa position sur les quais, et attendit.

Certes, il n'en avait pas besoin, tout dans l'Hôtel-de-Ville, était en un désordre complet, nul ne savait y commander ou obéir. Les résolutions se croisaient, les avis se contredisaient, on délibérait sans rien arrêter, on proposait des mesures adoptées d'abord, et non exécutées ensuite; tous les chefs, gens de parole et point d'effet, presque tous avocats, et c'est tout dire, en fait d'irrésolution et d'énergie morale. Robespierre n'avait jamais manié de sabre, Saint-Just déshonora le sien, Hanriot, entièrement sous le poids de l'ivresse, n'avait rien su faire, et s'était mis hors de combat, sans avoir encore combattu. Les municipaux, troupe moutonnière à aller vers le crime, ne savaient pas, au moment de la révolte venu, comment on se blanchit par le secours d'un plus grand attentat. En un mot, tous ensemble attendaient la mort, sans s'être occupés de se réfugier dans la victoire.

Sur ces entrefaites, il leur vint une ampliation du décret de la mise hors la loi, Payan en fit la lecture, et, par une ruse qu'il crut excellente, faute d'avoir bien étudié le cœur

humain, il ajouta dans la nomenclature des personnes que frappait ce décret celles qui occupaient alors les tribunes de la salle du conseil-général, comme si la convention les eût pareillement proscrites. Payan, en insensé, espérait des merveilles de cette astuce politique, l'effet répondit mal à sa pensée, car aussitôt, et avec non moins de promptitude que, cette même soirée à la convention, les auditeurs s'étaient retirés, à l'annonce de l'approche des jacobins; eux qui prenaient part, en criant, en applaudissant, aux actes de rebellion du conseil-général de la commune, disparurent à qui mieux mieux, et dans un état de stupeur risible.

Ce fut pour cette municipalité coupable et pour Robespierre et les siens un spectacle étrange que cette retraite inattendue; ils se croyaient certains du concours de la canaille, et, jusqu'à celle-ci, tous les abandonnaient. Ils achevèrent bientôt d'en avoir la triste preuve. Hanriot, consterné de cette scène, et pour empêcher qu'elle ne se renouvelât sur la place de Grève, lui d'ailleurs, déjà dégrisé par l'effet de la peur, descendit précipitamment pour haranguer et retenir les canonniers, les gen-

darmes, et ce qu'il s'attendait à trouver de sectionnaires sur la place.

Tous avaient disparu..... Le lieu était désert, et, à ses issues, seulement Hanriot put apercevoir la tête des colonnes conventionnelles débouchant vers l'Hôtel-de-Ville, en ordre de bataille. « Comment, s'écria-t-il, les scélérats de canonniers qui m'avaient sauvé, il y a quelques heures m'abandonnent maintenant? »

Il remonte, la terreur au front, le blasphème à la bouche; il annonce la défection totale qui s'est opérée, ne s'accusant pas, comme il aurait dû le faire, d'en être la première cause. Un général doit-il, au moment d'une affaire, abandonner ses troupes, pour s'en aller pérorer ailleurs? Alors le désespoir, le découragement, qui énervent, s'emparent de cette troupe criminelle; chacun de ceux qui la compose tourne sa fureur contre les autres et contre soi; on n'entend qu'injures, reproches, imprécations. Les uns cherchent à se cacher, les autres à en finir avec la vie. Coffinhal, qu'un transport de rage égare, saisit dans ses bras Hanriot, et, en lui disant: « Vil coquin! c'est ta lâcheté qui nous a perdus! » il le précipite par une fenêtre. Hanriot eût été heureux de

mourir là; mais un monceau d'ordures, sur lequel il tombe, lui conserve assez d'existence pour qu'on puisse plus tard le traîner au supplice, qu'il méritait si bien.

Lebas prend un pistolet, et s'en brûle la cervelle, Robespierre veut l'imiter, sa main tremble, il se défigure horriblement, et ne s'achève pas; il a demandé à Lebas de lui rendre ce service, et celui-ci a répondu en se tuant : « J'ai autre chose à faire qu'à m'occuper de toi. » On trouve Saint-Just, un poignard à la main, dont son infâme poltronnerie l'a empêché de se servir, Couthon s'est traîné vers un réduit où il espère se cacher, Augustin Robespierre s'est volontairement jeté par une autre fenêtre, Coffinhal a dédaigné de se donner la mort.

Cependant plusieurs individus, Bourdon, le gendarme Metta, un adjudant, et quelques autres, sont les premiers à pénétrer dans la commune, ils arrivent au moment où les municipaux se dépouillaient de leurs écharpes; on les en empêche, on les rassemble, on cherche ceux qui se sont évadés; on trouve Robespierre noyé dans son sang, et respirant encore; c'est avec des crocs qu'on retire le

hideux Hanriot de l'égoût de l'arcade Saint-Jean, où il s'est réfugié, et on soufflette Saint-Just, en lui arrachant l'arme dont il n'a pu se servir. Les vainqueurs reprennent ensuite le chemin de la convention.

CHAPITRE X.

La convention victorieuse refuse de recevoir Robespierre mourant. — Legendre chasse les jacobins de leur club. — Séance de la convention suspendue à neuf heures, le 10 thermidor au matin. — Détails sur Robespierre. — — Reprise de la séance. — Harangue du tribunal révolutionnaire. — Fouquier-Tinville. — Ses scrupules. — Discours et décrets. — Rapport curieux de Barrère. — Condamnation des rebelles. — Récit de leur exécution. — Suite des événemens.

Dans le temps que ces choses se passaient à l'Hôtel-de-Ville, et que Barras, investi du commandement-général, décidait sur tous les points de Paris la victoire pour la convention nationale ; nous, demeurés dans la salle de nos séances, continuions à siéger au milieu d'une vive agitation. A chaque minute presque, il arrivait une nouvelle propre à nous rassurer ou à nous alarmer. Il existait par le fait beaucoup d'incertitude, et, si les jacobins n'eussent pas tous manqué de courage, je suis certain que le succès leur aurait été contesté vainement.

Tallien venait de quitter le fauteuil, Charlier avait pris sa place, lorsqu'un messager annonça que la commune était vaincue, et que Robespierre était apporté mutilé, et couché sur un brancard, Charlier nous dit :

« Le lâche Robespierre est là ; vous ne voulez pas qu'il entre ?

« Non, non, s'écria-t-on ; non, non ; ne souillons pas nos regards par sa vue impure, dit chacun de nous.

Thuriot. « Apporter dans le sein de la convention, le corps d'un homme couvert de tous les crimes, ce serait enlever à cette belle journée tout l'éclat qui lui convient. Le cadavre d'un tyran ne peut que porter la peste ; la place qui est marquée pour lui et ses complices, c'est la place de la Révolution. Il faut que les deux comités prennent des mesures nécessaires pour que le glaive de la loi les frappe sans délai. »

La convention décrète cette proposition, tandis qu'Esnard, commandant de la force armée, parle de la barre, où il est introduit ; c'était celui que nous avions choisi pour lui donner, sous Barras, la direction du mouvement militaire.

« Citoyens représentans, dit-il, lorsque j'eus en mes mains le décret qui me nommait commandant provisoire de la garde nationale, j'allai chez le maire, qui lut mes pouvoirs; Payan en prit aussi communication, et me fit mettre en arrestation avec mon adjudant; il y a une demi-heure, lorsque j'entendis, à la maison commune, le représentant du peuple crier : *Vive la convention! vive la liberté!* J'ai sommé le geolier de m'ouvrir la porte, et sur son refus, la faisant sauter avec un bâton, je suis venu me jeter dans les bras de mon libérateur. »

Nous demandons qu'Esnard reçoive du président l'accolade fraternelle, en récompense de son emprisonnement pour notre cause, et cette marque de distinction lui est accordée.

Léonard Bourdon nous donne à son tour des détails sur son entrée à l'Hôtel-de-Ville; trompé par le gendarme Metta, il nous le présente comme celui qui avait tué Robespierre, et le fait était faux, mais il ajoute :

« Nous avons chargé trois citoyens, l'un d'amener tous les prisonniers, l'autre de veiller à la caisse, et le troisième, de faire des recherches pour découvrir les autres conspi-

rateurs qui se seraient cachés; il est vraisemblable que Hanriot s'est échappé (ce n'est pas), car un citoyen m'a dit qu'il l'avait vu fuir; mais, comme on ne connaissait pas votre décret, on n'avait point couru sur lui; enfin, représentans, la liberté triomphe, et les conspirateurs vont bientôt paraître à votre barre.»

Des protestations énergiques contre ce spectacle dégoûtant sont renouvelées de toutes les parties de la salle.

« Voici, dit Léonard Bourdon, un portefeuille et des papiers trouvés sur Robespierre; voici une lettre trouvée sur Couthon, elle est signée Robespierre et Saint-Just; elle est conçue en ces termes :

« Couthon, tous les patriotes sont proscrits, le peuple entier est levé, et ce serait le trahir que de ne pas te rendre à la maison commune, où nous sommes. »

Legendre. « En sortant de cette tribune, je me suis adressé à dix patriotes déterminés, que j'ai amenés avec moi; mon intention était d'aller brûler la cervelle à celui qui a présidé les jacobins hier et aujourd'hui. Mon pistolet, armé des deux côtés, j'arrive dans la salle, mais le malheur a voulu que ce scélérat se fût

confondu dans la foule; je me suis arrêté, de peur de frapper l'innocent; il se nomme Viviers; j'ai dit aux femmes des tribunes : *Vous êtiez égarées; allez, la convention punit le crime, et non l'erreur.* J'ai fermé les portes des jacobins, et voici les clefs..... Ce sera la vertu qui, désormais, ouvrira les portes de cette société. »

On applaudit à ce compte rendu de l'expédition entreprise par Legendre, contre la caverne de la jacobinerie; il avait agi avec fermeté, et en retour, n'avait rencontré là que des lâches. Nous mîmes Viviers hors la loi, sur la proposition de Thiriot.

A six heures du matin, et n'en pouvant plus de fatigue morale et corporelle, nous demandâmes la suspension de la permanence, tout péril, d'ailleurs, ayant disparu; il fut décidé qu'à neuf heures (10 thermidor), nous rentrerions en séance. C'était peu sans doute, mais enfin chacun avait besoin de repos, et de respirer librement. La journée se présentait belle de toutes façons; la nuit avait un peu rafraîchi la température, mais le soleil, brillant au milieu d'un ciel sans nuages, annonçait une continuation de chaleur.

Nous allâmes aux informations; on se rendait plus volontiers vers la salle où Robespierre gissait mourant. Après l'avoir relevé, lors de la blessure qu'il s'était faite; on le plaça sur un fauteuil de la salle de la commune, et à l'aide d'un mouchoir qu'on noua sur sa tête, on rapprocha tant bien que mal sa mâchoire inférieure, qui s'était brisée, de la supérieure; on le conduisit, porté sur son siége, aux Tuileries, à la salle du comité de sûreté générale, où on l'allongea sur une table, une boîte de sapin lui servant d'oreiller.

Là, il ne manqua ni d'injures, ni d'outrages; l'exaspération était telle que nul ne put garder le respect que l'on doit même à un misérable, quand il est vaincu. Il y en eut d'assez vils pour lui cracher à la figure, d'autres, plus pitoyables, essuyaient avec des morceaux de papier, le sang et les ordures dont on le couvrait, ainsi que la salive qui s'arrêtait sur ses lèvres. Lui, quoiqu'il eût l'œil ouvert, car le second était à moitié sorti de son orbite, se montrait insensible à sa position. On n'eut de lui, ni parole, ni signe qui annonçât l'état de son âme; c'était un silence de dédain, ou de rage dont il ne sortit pas.

Je ne fus pas le seul à remarquer qu'une de ses mains serrait, par un mouvement machinal et convulsif, le fourreau du pistolet dont il s'était servi, et qui portait l'adresse du marchand, dont l'enseigne était : *Au grand Monarque*, bisarre rapprochement avec les intentions de cet homme infâme. Je le contemplais sans laisser échapper aucune parole inconvenante, et toutefois je me réjouissais de la fin de cette épouvantable tyrannie; j'avouerai aussi que par un effet contraire, je déplorais que l'exemple de Robespierre eût entraîné son jeune frère vers le crime. Augustin n'était pas né pour le mal; il avait fallu que l'enthousiasme démagogique achevât de l'égarer complètement.

J'étais dans la salle où gissait Maximilien, lorsqu'on vint l'en emporter pour le traîner à la Conciergerie; on tenait à le montrer au peuple à diverses reprises, et en plein jour, afin qu'on n'égarât pas avec son nom, les badauds et les méchans; il ne s'agissait pas de le juger, non plus que ses complices mis hors la loi et pris en flagrant délit; l'identité reconnue de leurs personnages était tout ce qu'il y avait à faire.

A neuf heures, nous rentrâmes à la séance, et qui fut le premier admis à la barre, le croirait-on..... le tribunal révolutionnaire. Les misérables qui le composaient, et dont une partie devait bientôt monter sur l'échafaud, à la suite de Robespierre, épouvantés de leurs crimes, se flattaient de désarmer notre juste indignation; déjà certains avaient été saisis, leur orateur s'exprima en ces termes :

« Citoyens représentans, vous venez de vous couvrir de gloire, nous venons joindre nos félicitations à celles que vous recevrez de la France entière. *Nous venons nous glorifier nous-mêmes de notre constance inébranlable, et elle sera toujours la même, à rester attachée à la convention nationale, malgré les efforts que n'ont cessé de faire cette nuit* les conspirateurs, pour nous associer à leurs crimes. Il s'était glissé dans notre sein quelques traîtres, vous avez su les distinguer, et bientôt ils auront reçu la peine due à leurs forfaits. Pour nous, toujours entièrement dévoués à la représentation nationale et à nos devoirs, nous venons prendre vos ordres pour le jugement des conspirateurs. »

Nous écoutâmes avec impatience, laissant

aux tribunes, maintenant encombrées, le soin des applaudissemens obligés; mais qu'il nous parut insupportable d'être contraints de supporter, en outre, et la présence et le discours de l'affreux Fouquier-Tinville! Cet homme, que le supplice réclamait; ce complice atroce des monstres qui tombaient en ce moment, osa demander la parole, il nous dit:

« Il est une difficulté qui arrête la marche du tribunal: parmi les grands coupables que vous avez mis hors la loi, se trouvent les officiers municipaux; il ne s'agit plus pour exécuter l'arrêt contre les rebelles que de constater l'identité des personnes; mais à cet égard, j'observe qu'un décret exige que cette identité soit constatée en présence de deux officiers municipaux de la commune des prévenus; or, il nous est impossible de satisfaire à cette formalité, dans cette circonstance, où les municipaux sont frappés eux-mêmes. Je demande à la convention de lever cette difficulté. »

On aurait pu s'étonner de cette susceptibilité pour le maintien des formes dont Fouquier-Tinville se trouvait saisi si subitement, et lui demander si, en d'autres occasions, il

agissait ainsi; mais on ne daigna pas élever ce débat. On se contenta de lui répondre que des magistrats de la commune s'étaient conservés fidèles au milieu de la révolte de leurs collègues, et que trois notamment avaient, dès la veille au soir, paru à la barre de la convention, et protesté de leur obéissance. Le tribunal, ajouta-t-on, peut employer leur ministère.

THURIOT. « La convention doit prendre des mesures pour que les traîtres soient frappés sans délai, tout délai serait préjudiciable à la république. Il faut que l'échafaud soit dressé sur-le-champ. Il faut qu'avec les têtes de ses complices tombe la tête de cet infâme Robespierre, qui nous annonçait qu'il croyait à l'Être suprême, et qui ne croyait qu'à la force du crime. Il faut que le sol de la république soit purgé d'un monstre qui était en mesure pour se faire proclamer roi. Je demande que le tribunal révolutionnaire se retire au comité de sûreté générale pour prendre ses ordres, et qu'ensuite il retourne à son poste. »

Nous décrétâmes ceci, nous décrétâmes aussi la mise hors la loi de Sijas, non encore arrêté, et renvoyâmes aux comités à dé-

cider si on agirait criminellement contre la femme de cet individu, qu'on nous signala comme sa complice dans ses forfaits.

Nous reçûmes des députations, nous permîmes aux élèves du Champ-de-Mars de défiler dans le sein de l'assemblée. Santerre parut ensuite, arrêté par l'ordre de Robespierre, ses fers venaient d'être brisés; il nous déclara désirer vivement de servir la patrie, n'importe dans quel grade; son discours fut très-applaudi, et, quant à lui, on l'admit aux honneurs de la séance.

Barrère reparut à la tribune, et toujours armé d'un nouveau rapport sur les événemens de la veille, de la nuit et de la matinée. Je n'en signalerai que les passages suivans :

« Un chef factieux de la force armée court insolemment les places publiques, il excite impunément les citoyens à la révolte contre le peuple; il excite leur fureur contre les représentans, et force les maisons d'arrêt..... Viole le comité de sûreté générale..... Et crée, par ses ordres militaires, ce qu'il appelle *des magistrats du peuple*.

« Un maire investi de la confiance des comités les trompait encore le matin, par

les rapports les plus satisfaisans, sur l'état de Paris et l'esprit public ; il faisait le soir sortir des prisons les accusés par la convention nationale, et leur donnait une préséance dans le conseil général de la commune. *Saint-Just était nommé chef d'un comité d'exécution. Lebas était le pouvoir exécutif, les deux Robespierre et Couthon étaient le conseil*, *Dumas s'occupait de la formation d'un tribunal contre-révolutionnaire*, et trois patriotes devaient être pendus ce matin. On ne sait pas encore des nouvelles d'un commandant républicain, que les conspirateurs avaient fait arrêter. Payan, agent national, stipulait pour la révolte, et s'était chargé d'insulter à la représentation nationale. La municipalité se répandait dans les sections pour les corrompre....

« Le résultat des opérations militaires qui nous a été remis par Barras, représentant du peuple, et au nom de ses collègues, porte les faits suivans..... Tous les établissemens nationaux sont en sûreté..... Les postes des prisons ont été triplés, la maison commune a des postes forts et nombreux, pour empêcher tout rassemblement..... Le Temple est gardé avec soin, ainsi que la Conciergerie..... Quel-

ques aristocrates déguisés ont parlé d'indulgence, comme si le gouvernement révolutionnaire n'avait pas repris plus d'empire par la révolution même dont il avait été l'objet; comme si la force du gouvernement révolutionnaire n'était pas centuplée, depuis que le pouvoir, remonté à sa source, avait donné une âme plus énergique et des comités plus épurés.....

« De l'indulgence! il n'en est que pour l'erreur involontaire, mais les manœuvres des aristocrates sont des forfaits, et leurs erreurs ne sont que des crimes. »

A la suite de ce rapport, vient une autre proclamation, pièce toujours obligée dans cette circonstance, et que, sur la proposition de Barrère, on décréta, pour être envoyée par des courriers extraordinaires à toutes les communes de la république.

Tout se préparait pour le supplice des coupables, vingt-deux comparurent devant le tribunal révolutionnaire, pour la simple reconnaissance de l'identité. On observa que, malgré ses efforts, Fouquier-Tinville, bourrelé d'effroi et de désespoir, pâlissait et rougissait tour-à-tour. Voici les noms de ceux que

le glaive de la loi atteignit ce même jour, 10 thermidor.

Maximilien Robespierre, âgé de trente-cinq ans, né à Arras, ex-député à la constituante et à l'assemblée nationale.

G. Couthon, âgé de trente-huit ans, né à Orsay, ex-député à la convention.

L. J. P. A. Lavallette, âgé de quarante ans, né à Paris, ex-noble, ex-commandant de bataillon de la section des Gardes-Françaises, ex-général de brigade à l'armée du Nord.

Hanriot, âgé de trente-deux ans, né à Nanterre, ex-commis aux barrières, ex-commandant de la force armée de Paris.

C. F. Dumas, âgé de trente-sept ans, né à Lucy, département de la Haute-Saône, homme de loi à Lons-le-Saulnier, ex-président du tribunal révolutionnaire à Paris.

A. Saint-Just, âgé de vingt-six ans, né à Liser, département de la Nièvre, ex-député à la convention.

E. F. Payan, âgé de vingt-sept ans, né à Paul-les-Fontaines, ex-juré au tribunal révolutionnaire, ex-agent municipal de la commune de Paris.

N. J. Viviers, âgé de cinquante ans, ex-juge

au tribunal civil du département, ex-président des *soi-disans* jacobins dans la nuit du 9 au 10 thermidor.

A. N. Gobeau, âgé de vingt-six ans, né à Vincennes, ex-substitut provisoire de l'accusateur public près le tribunal de département, officier municipal de la commune au 10 août.

J. R. E. Lescot-Fleuriot, âgé de trente-neuf ans, ex-substitut de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, ex-maire de Paris.

A. C. D. F. Robespierre jeune, ex-député à la convention, âgé de trente ans.

J. Bernard, âgé de trente-quatre ans, né à Paris, ex-prêtre.

Génus, âgé de trente-trois ans, né à Rheims, tonnelier.

A. Simon, âgé de trente-huit ans, cordonnier; c'était ce monstre, qui, chargé de la garde de l'auguste et malheureux Louis XVII, s'en acquittait avec tant d'indignité.

D. E. Laurent, âgé de trente-neuf ans, fondeur.

Varene, âgé de vingt-neuf ans.

Forestier, âgé de quarante-sept ans.

Guérin, receveur de rentes.

D'Hazaud, perruquier.

Cochefer, ex-tapissier.

Bougon.

Quinet, marchand de bois. Ces onze derniers, ex-membres du conseil général de la commune de Paris.

L'échafaud, pour cette fois, était revenu de la barrière du Trône à la place de la Révolution (Louis XV). C'était un empressement furieux à qui s'approcherait le plus près des charrettes, à qui verrait mieux surtout Robespierre. Ceux dont il n'était pas connu demandaient qu'on le leur montrât, et les gendarmes le désignaient de la pointe du sabre. Il y eut des hommes qui le frappèrent de leur canne, des femmes qui s'attachèrent à lui rappeler ses crimes. Quelqu'un lui dit : « Robespierre, il est un dieu. »

Les exécuteurs arrachèrent avec violence le mouchoir qui soutenait sa mâchoire inférieure. Elle retomba hideusement, et alors l'excès de la douleur fit pousser à Robespierre une sorte de hurlement qui glaça les cœurs des assistans. C'était, au reste, la première fois où, depuis sa blessure, il donnait un signe quelconque de sensibilité physique ou mo-

rale. Son frère, brisé par sa chute, arriva demi-mort, ainsi qu'Hanriot; les autres manifestèrent une lâcheté peu commune, à part Coffinbal toutefois.

Des acclamations, des applaudissemens, des vivats énergiques accompagnaient chaque exécution; et la veille encore, cette populace en faisait autant à la mort des victimes de ces scélérats. Ceux-ci périrent entre quatre et cinq heures du soir; à sept, la séance fut r'ouverte à l'assemblée, et, après plusieurs discours, nous décrétâmes, sur la proposition de Lecointre de Versailles, que les commissions nommées par les sociétés populaires pour juger les détenus seraient renvoyées à l'examen des comités de salut public et de sûreté générale, pour être épurées, dans le cours de la décade prochaine, afin que, sur le rapport de l'état déclaratif des noms, états et domiciles qui en serait fait à la convention nationale, elle ratifie ou rejette les membres qui le composent.

« Thibaud. Je demande que les comités réunis examinent aussi l'organisation et la composition du tribunal révolutionnaire, qui furent l'ouvrage de Couthon et de Robespierre.

C'était un signal de menace qui fut plus tard changé en effet. Tallien, alors rentrant de dehors la salle, parla de la mort qui venait de frapper le tyran et ses complices, et proposa de clôturer la permanence pour donner le reste du jour à l'allégresse. On fit droit à sa demande, et ainsi finit la révolution du 9 thermidor. Le 11, soixante-dix-huit individus, dont soixante-seize membres du conseil-général, périrent aussi du dernier supplice, tous ayant été mis hors la loi; on ne fit que constater l'identité. Le 12, le nombre des condamnés pour la même cause et par le même motif fut de douze, et les jours suivans, la justice nationale s'exerça avec non moins d'activité.

CHAPITRE XI.

Résultats du régime de la convention. — La montagne trompée dans sa prévision après le 9 thermidor. — Discours de Legendre contre les terroristes. — Débats à ce sujet. — Discours de Merlin de Thionville. — Les détenus mis en liberté. — Discours adroit de Tallien. — Effet qu'il produit. — La terreur définie par Tallien. — Lecointre de Versailles accuse sans succès Barrère, Billaud-Varennes, et Collot-d'Herbois. — Hommages intempestifs rendus à Marat. — Décrets salutaires. — Incendie de Saint-Germain-des-Prés. — Explosion de la poudrière de Grenelle. — Désagrémens donnés aux députés terroristes.

Depuis que la France était devenue république, toutes sortes de maux avaient pesé sur elle : la famine, la cessation du commerce, en conséquence du maximum désastreux, la guerre civile avec ses accompagnemens obligés du pillage, de l'incendie, du viol, des massacres ; la justice interrompue, le glaive de la loi manié par la main du crime, les propriétés spoliées, les confiscations à l'ordre du jour; l'échafaud en permanence; la dénoncia-

tion calomnieuse en honneur. Rien ne manquait à la désolation de notre malheureuse patrie; la vertu, le mérite poursuivis avec acharnement, la débauche encouragée, les voleurs protégés, les arrestations arbitraires, les armées révolutionnaires sillonnant le sol comme un tourbillon destructeur, les haines fomentées, la désunion chez les citoyens et dans les familles. Jamais empire n'était descendu plus bas, jamais peuple ne s'était débattu dans un chaos pareil de forfaits et d'abominations. Il ne restait plus aucun établissement public intact, aucun de ceux qui faisaient la gloire de la France. La convention avait tout abattu. Quand édifierait-elle? Nous ne cheminions qu'au travers des débris amoncelés, fumans et sanglans.

A mesure que l'on avait marché, on avait avancé dans la route des attentats commencés par l'assassinat du roi; et, cette digue rompue, la convention s'était décimée elle-même. Les girondins d'abord, puis les différentes sections de la montagne, y avaient également passé. Le pouvoir, dès le 21 septembre 1792, disputé un instant par les modérés, avait été promptement envahi par

l'exagération jacobine. C'était donc entre les fauteurs de ce dernier parti que la lutte en définitif se perpétuait.

Et qu'on ne s'y trompe pas; la révolution du 9 thermidor n'a pas eu lieu par l'énergie des honnêtes gens lassés d'une aussi épouvantable tyrannie; ce furent des scélérats épouvantés pour leur propre compte qui s'armèrent en désespérés contre d'autres scélérats. Il s'agissait de sauver leur vie menacée par l'ambition inquiète de Robespierre et de ses amis; ce ne fut aucunement afin de ramener un meilleur système. Les auteurs de la révolution prétendaient bien perpétuer celui de la terreur et des supplices.

Certes, la chose sera patente et prouvée si on remarque les noms de ceux qui, ce jour-là, se mirent en avant. Ce sont ceux de Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Bourdon de l'Oise, Fouché, Amar, Léonard-Bourdon, Fréron, Barras, Barrère, tous jacobins furieux, tous ayant trempé leurs bras jusqu'au coude dans le sang innocent. Il ne fallait donc pas attendre d'eux une amélioration quelconque à l'infortune publique. Ils le firent connaître par leurs paroles, leurs actes; nous

sûmes que, Robespierre mort, on continuerait son œuvre.

Il n'en fut pourtant pas ainsi; cela, d'ailleurs, ne pouvait plus être. Le mouvement rétrograde fut aussi violent que celui d'ascension, et, l'impulsion une fois donnée, les brigands s'épouvantèrent partout, les honnêtes gens s'emparèrent du pouvoir; et comme, parmi les meneurs, aucun ne primait sur les autres, et que tous s'observaient réciproquement, il ne s'en trouva pas d'assez prépondérans pour faire pencher une autre fois la balance vers l'anarchie. Il y eut force majeure contre eux, et la France se sauva de leur despotisme impur. Ils tâchèrent, à diverses réprises, de la ramener sous le joug, et à chaque fois elle les écrasa, jusqu'à ce qu'enfin la main terrible de Bonaparte, venant à peser sur eux, les contraignit à disparaître sans retour.

Ainsi, les conséquences du 9 thermidor furent autres que l'attendaient les vrais révolutionnaires; elles trompèrent leur pensée, et nous délivrèrent de leurs personnes. Une majorité saine, calme et prudente se forma, incapable de tout excès, désirant le bien, se

trompant peut-être dans ses moyens de l'obtenir; mais étrangère à tout intérêt personnel et à ce qui n'était pas avantageux à la patrie. Nous en fournîmes la preuve en revenant vers l'unité de gouvernement, par la constitution de l'an IV, que nous substituâmes à celle de 1793, et par les autres mesures tendant à maintenir l'autorité dans les bornes de la modération.

Le lendemain du 9 thermidor, après un rapport obligé de Barrère sur la nécessité de pourvoir à compléter les comités mutilés par la mort de plusieurs de leurs membres, et par l'absence de Jean Bon Saint-André, et de Prieur de la Marne en mission. Dubois-Crancé ne balança pas à nous proposer d'interdire les missions aux membres des comités, et que chacun de ceux-ci serait remplacé tous les trois mois. Tallien appuya cette double mesure combattue par Bourdon de l'Oise. Nous la régularisâmes en décret, en y ajoutant, sur l'observation de Delmas, que tout membre sortant ne rentrerait, en cas de réélection, qu'après un intervalle d'un mois. On décida ensuite qu'un projet serait proposé pour organiser la nouvelle forme de gouvernement.

On complèta donc les comités; celui de salut public le fut par la nomination de Tallien, Bréard, Thuriot, Laloi et Eschassériaux l'aîné. Barrère avait proposé d'autres députés; on les écarta doucement. L'opinion, qui se dessinait plus fortement dans un système opposé aux jacobins, tendait déjà à se séparer des hommes de sang qui avaient voulu faire une révolution, non à l'avantage de l'humanité et de la république, mais au leur en particulier.

On passa ensuite au comité de sûreté générale. Ici on voyait avec peine Javogue, l'un de nos collègues les plus ardens parmi les jacobins, né à Bellegrade, département de Rhône et Loire, collègue d'Albitte. Il avait, avec celui-là, commencé les malheurs de Lyon, après avoir sans pitié voté la mort de Louis XVI. Il prétendait que, dans une république, c'était vertu que de dénoncer son père. « Il faut, disait-il, que les sans-culottes profitent du moment pour faire leurs affaires, qu'ils fassent périr les riches, et ils le deviendront à leur tour.

Lavicomterie déplaisait encore; homme de lettres sans talent, régicide et professant le

matérialisme. On avait hâte de le rendre à son obscurité.

Le troisième membre du comité de sûreté générale à faire partir était David le peintre. Celui-là, au 8 thermidor, avait promis à Robespierre de boire la ciguë avec lui; il se cacha le 9 et le 10, et, au lieu de se résoudre à mourir volontairement, il fit tout ce qu'on fait quand en tient plus à la vie qu'au reste. Il était si haï dans ce moment, que ses instances, sans son talent, ne l'auraient pas sauvé; mais son beau génie parla plus haut encore que ses crimes politiques. On l'épargna; il fut emprisonné et remplacé. Il dut s'estimer heureux d'échapper à ce prix.

On nomma à ce comité presque totalement dégarni; André Dumont, Jean Debry, Bernard de Saintes, Goupillau de Fontenay, Legendre et Merlin de Thionville.

Le pouvoir exécutif ainsi restauré provisoirement, on commença la chasse aux lois révolutionnaires. Celle du 22 prairial dernier était trop abominable pour être supportée; elle disparut subitement, ainsi que le décret qui permettait aux comités de mettre un représentant en prison avant qu'il eût pu se

défendre en présence de ses collègues, seuls juges compétens de sa culpabilité. La réaction continuant son élan, l'atroce Lebon, l'infâme Carrier, Fouquier-Tinville, leur digne émule, tombèrent successivement sous la vengeance de la justice violée par eux avec tant d'indignité. Héron, chef de la police particulière de Robespierre, l'inepte général Rossignol, qui, à Paris, n'avait su commettre que des crimes, et, dans la Vendée, ne faire que des fautes; Hermann, président du tribunal révolutionnaire avant Dumas, et qui depuis remplissait les fonctions de chef de la commission des tribunaux, furent aussi frappés de la foudre réactionnairé; la terreur passa sur la tête des jacobins. Il en était temps.

Parmi ceux qui ne craignirent pas de prendre la défense de ces hommes accusés par la vindicte publique, Billaud-Varennes se signala. Ami de Fouquier-Tinville, ou plutôt son complice, il essaya de le soustraire à tant de familles décimées qui demandaient sa mort. Il fut secondé publiquement par Collot-d'Herbois, par Vadier, par Romme, et, en secret, par Barrère. Tous ceux-là n'avaient voulu que se sauver de Robespierre, et point

entrer dans une meilleure voie. Déjà, dès le surlendemain de la mort du tyran, on les vit se séparer de nous, s'isoler et comploter entre eux pour faire renaître de sa cendre l'anarchie et le jacobinisme. Nous aperçûmes leurs efforts; on aurait dû les punir tout de suite, mais ce qui nous arrêta fut la frayeur qui prit à la majorité que, si nous allions trop à droite, nous ne fussions entraînés vers la royauté, et, en 1794, on en était bien loin encore.

Avec un retour à un meilleur ordre de choses, avec la chute du tribunal révolutionnaire presque entièrememeent renouvelé, l'espérance rentra dans les cœurs, et tous ceux dont les parens étaient prisonniers aspiraient à obtenir leur sortie. Quoique les comités, chargés de l'élargissement des détenus, y missent la plus grande célérité, il y en avait tant, il était si impossible de juger promptement toutes les réclamations, que les comités étaient jours et nuits assiégés par un foule innombrable, amis ou parens de ceux qui n'étaient pas encore en liberté.

Barrère, déjà lassé de sa feinte douceur, et qui, au fond de l'âme, regrettait l'intercep-

tion du mode de terreur en usage avant le 9 thermidor, vint demander à l'assemblée qu'on prît des mesures pour empêcher ces sollicitations importunes et perpétuelles, gênant, disait-il, la marche des comités. On ne l'écouta guère, le vœu de la majorité étant d'en finir avec l'anarchie et l'oppression ; et certes on ne pouvait nier que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des incarcérés ne fussent innocens des délits qu'on leur reprochait.

Malgré donc ses réclamations, les comités n'en furent pas moins assiégés de personnes qui sollicitaient l'élargissement des détenus, et les maisons de réclusion se vidèrent chaque jour, à la satisfaction générale. Mais voici que des hommes de la montagne primitive, purs jacobins, c'est-à-dire complices de tous les forfaits commis, Vadier et Duhem, eurent peur que la réaction trop complète ne détruisît sans retour leur influence momentanément suspendue, et qu'ils espéraient ressaisir sous peu, poussés par Billaud, Collot, Romme, Amar et nombre d'autres, par les jacobins avides de recommencer leurs excès, par le comité central, qui, depuis le 31 mai, s'assemblait à l'Archevêché. A un titre ou à

un autre, ces ennemis de la justice crièrent à la contre-révolution.

Le prétexte de leurs clameurs fut que des députés avaient sollicité auprès des comités la sortie de certains ci-devant. On cita le duc d'Aumont et quelques autres encore, mais ils n'eurent garde de signaler les vrais patriotes, les bons militaires arrêtés par Robespierre, qui les redoutait, et dont la prison s'était pareillement ouverte; je citerai Hoche et Kilmaine. Cette dénonciation et la manière dont elle fut faite irrita les esprits, et fut sur le point de nous rejeter dans la perturbation dont nous ne faisions que de sortir. A la séance du 23 thermidor, la convention, entraînée par les criailleries de Barrère, de Vadier, de Duhem et consors, et voulant aussi tenir entre les deux partis une sorte de balance, ce qui, à toutes les époques, sera une sottise, car le juste milieu en politique est une absurdité, la convention, dis-je, décréta qu'il serait imprimé une liste des détenus mis en liberté et des députés qui les auraient fait sortir en attestant leur civisme.

Ce décret maladroit répandit la consternation dans Paris; les députés dès lors n'osèrent

plus solliciter la mise en liberté de qui que ce fût, et l'on croyait déjà voir une autre liste de proscription ajoutée à celle des huit mille et des vingt mille. Plusieurs d'entre nous, Legendre, Tallien, Merlin de Thionville, qui avaient franchement rompu avec leurs anciennes erreurs, protestèrent contre cette iniquité nouvelle. Le dernier nous dit :

« Vous voulez imprimer la liste des citoyens élargis depuis le 9 thermidor ; eh bien ! imprimez aussi le motif de leurs détentions, vous y verrez les causes les plus misérables, les motifs les plus faibles ; vous y verrez les citoyens arrêtés pour avoir avili la représentation nationale dans la personne de Robespierre, et autres motifs aussi ridicules. Que craignez-vous, d'ailleurs ? l'élargissement de quelques aristocrates ? Eh bien ! ne vaut-il pas mieux voir vingt aristocrates en liberté qu'un patriote dans les fers ? »

Legendre, s'apercevant que Merlin de Thionville manquait d'adresse sans manquer de bonne volonté, lui succéda à la tribune.

« Le comité s'est bien aperçu qu'on lui a surpris l'élargissement de quelques aristocrates, mais ils seront bientôt réintégrés. Pour-

quoi nous accuser les uns les autres; pourquoi nous regarder comme ennemis, quand nos intentions nous rapprochent? Calmons nos passions, si nous voulons accélérer le mouvement de la révolution; citoyens, je vous demande le rapport de la loi du 23, qui ordonne l'impression des listes des citoyens élargis; cette loi a dissipé la joie publique, et glacé tous les cœurs. »

Tallien, trouvant que ce n'était pas assez encore, dit à son tour :

« Depuis quelques jours, tous les bons citoyens voient avec douleur qu'on cherche à vous diviser, et à ramener des haines qui devraient être ensevelies dans la tombe de Robespierre. En entrant ici, on m'a fait remettre un billet qui m'annonce que plusieurs membres devaient être attaqués dans cette séance; sans doute ce sont les ennemis de la république qui font courir ces bruits, gardons-nous de les réaliser par nos divisions. Continuateurs de Robespierre, n'espérez aucun succès; la convention est déterminée à périr plutôt qu'à souffrir une nouvelle tyrannie. La convention veut un gouvernement inflexible, mais juste; il est possible que quelques patrio-

tes aient été trompés sur le compte de certains détenus, mais nous ne croyons pas à l'infaillibilité des hommes; qu'on dénonce les individus élargis mal à propos, et ils seront réintégrés dans leur prison : pour moi, je fais ici un aveu sincère, j'aime mieux voir aujourd'hui en liberté vingt aristocrates, qu'on reprendra demain, que de voir un patriote rester dans les fers; c'est l'opinion de Merlin de Thionville, et c'est aussi la mienne. Eh, quoi! la république, avec ses douze cent mille citoyens armés, aurait peur de quelques aristocrates? Non, elle est trop grande, elle saura partout frapper et découvrir ses ennemis..... Puisque vous avez décrété, d'ailleurs, d'imprimer la liste des citoyens rendus à la liberté, vous ne pouvez refuser de faire imprimer celle des citoyens qui les ont fait incarcérer; il faut que le peuple connaisse ses véritables ennemis, ceux qui ont dénoncé les patriotes, et ceux qui les ont fait incarcérer.»

Par entraînement, et à cause de la justice évidente de cette demande, on la rédigea en décret, sans y réfléchir d'abord; mais à peine la chose eut-elle été faite, que chacun se récria contre; c'était mettre le feu aux quatre coins

de la république, et rentrer dans la zizanie et la guerre civile, que l'on cherchait à éteindre; on en adressa des reproches à son auteur, qui répondit :

« Je sais cela aussi bien que vous, aussi je déclare à la convention que ma proposition n'a eu d'autre but que de lui faire voir combien est dangereux le décret qu'elle a rendu précédemment. Mon intention n'a pas été de la faire adopter; si l'on rapporte le premier décret, je demande moi-même le rapport du second. »

Nous nous mîmes tous à rire, la finesse de Tallien ayant ouvert les yeux du plus aveugle, il n'en fut aucun qui n'avouât le péril de ce double acte, et d'un commun accord, on annula les deux décrets. Ceci acquit à Tallien une grande influence; les gens de bien se rallièrent à lui; les jacobins en prirent de la haine, et ne le manifestèrent que trop, en cherchant à l'assassiner, ainsi qu'ils le firent quelque temps après. En attendant, nous les entendîmes au sein de l'assemblée, réclamer impérieusement le retour de la terreur, que l'on remît en prison les détenus délivrés, sous peine aux comités d'être pris à partie; c'était

vouloir faire revivre les beaux jours de Robespierre, et tout ce que son règne avait eu d'affreux.

Je dois dire que, loin d'accueillir cette proposition, assaisonnée de toutes les formes démagogiques, les huées, les murmures de l'assemblée, la punirent d'abord. Tallien, qui avait pris la tâche de fortifier la nouvelle administration, répliqua avec autant d'éloquence que d'énergie, en terminant son discours, que je ne rapporte pas ici à cause de son étendue :

« Vous demandez la terreur, eh bien! jugeons-la par les moyens dont elle suppose l'emploi, et par les effets qu'elle produit. Un gouvernement ne peut inspirer la terreur, qu'en menaçant des peines capitales, qu'en en menaçant sans cesse, qu'en en menaçant tout le monde, qu'en en menaçant par des excès sans cesse renouvelés, sans cesse croissant, qu'en menaçant par toutes sortes d'actions, et même pour l'inaction, qu'en en menaçant sur toutes espèces de preuves, et sans ombre de preuves, qu'en en menaçant par l'aspect toujours frappant d'un pouvoir absolu et d'une cruauté sans frein, pour faire toujours trembler tout le monde. Il est néces-

saire de suspendre sur chaque action un supplice, sur chaque parole une menace, sur le silence une suspicion ; il faut encore placer sous chaque pas un piége; dans chaque famille, un traître; sur le tribunal, des assassins; il faut, en un mot, savoir mettre tous les citoyens à la torture, par le supplice de quelques-uns, et trancher la vie de ceux-ci, de manière à abréger celle des autres. Tel est l'art de répandre la terreur ; cet art appartient-il à un gouvernement régulier, libre, humain, ou est-il la tyrannie prononcée? »

Tallien, par ces paroles éloquentes, produisit un effet immense; les jacobins se turent, consternés; il se manifesta d'ailleurs contre eux une opposition formidable, composée de toute la majorité, qui, à aucun prix, ne voulait revenir aux crimes passés, ni abandonner sa vie à des hommes qui ne s'en embarrassaient pas; la victoire nous demeura donc, elle faillit être compromise par une imprudence de Lecointre de Versailles.

Celui-ci, moins forcéné républicain que nombre de nos collègues, avait néanmoins pris sa part de leurs forfaits, mais non par amour du

crime; il avait cédé à un entraînement de fanatisme, son cœur valait mieux que sa tête. Dès que l'effervescence anarchique eut disparu, lui revint naturellement à la justice et à la vertu; honteux, repentant de sa conduite passée, voulant la réparer autant que possible, il s'imagina y parvenir en nous délivrant des plus infâmes jacobins, et il se résolut à se présenter en accusateur de Billaud-Varennes, de Collot-d'Herbois, de Barrère, de Vadier, d'Amar, de Voulland et de David.

L'intention était bonne, l'exécution alors presque impossible; tous ceux-là avaient pris une part active au 9 thermidor, David excepté; ils étaient soutenus par beaucoup de monde; les terroristes comptaient encore sur eux, il était donc téméraire de les attaquer, ceci devrait avoir lieu plus tard, et la précipitation exposerait le succès; ce furent les raisons que Tallien et Legendre firent valoir à Lecointre de Versailles, qui leur communiqua son projet; ce fut en vain qu'ils pérorèrent pour le retenir, sa résolution arrêtée, il se lança en avant, et il eut tort.

Je fus un de ceux à lui conseiller de prendre

patience, à lui représenter que nous étions encore en une sorte d'équilibre dont avant tout il fallait nous tirer.

« Laisse, lui dis-je, laisse à tous les départemens, le loisir de se prononcer pour le nouvel ordre; que leur persistance à ne plus vouloir de la terreur écrase ceux qui la soutinrent, alors tu seras libre d'éclater, tu seras soutenu par la majorité de la convention, et par l'universalité de la France. Maintenant, au contraire, la question est à peine jugée, on est incertain, on se tatonne, on s'observe; tu effraieras des députés indécis, et tu repousseras vers la montagne; si elle prend de la force, nous sommes perdus. »

Lecointre, comme tous ceux possédés par une idée fixe, ne se rendit à aucune raison; il persista opiniâtrément à suivre son plan; il en porta la peine, et cela sans que ceux qui pensaient comme lui pussent la lui sauver.

La dénonciation qu'il fit, le 27 septembre, contenait vingt-six chefs d'accusation plus virulens les uns que les autres. Lecointre reprochait aux députés ci-dessus désignés, les actes d'assassinats, de meurtres, de rapines, de violations en tous genres de formes, de

protection accordée aux brigands, les usurpations de pouvoir, les mesures prises pour faire périr par jour, cent cinquante condamnés, les menaces contre les juges et jurés du tribunal révolutionnaire, faites dans le but de les contraindre à les amener à décider la mort de Camille Desmoulins, Danton, et autres. Lecointre les accusait, en outre, d'avoir démenti formellement les accusations faites à la convention contre Joseph Lebon; d'avoir dressé un rapport infidèle de sa conduite, en cherchant à déguiser son incroyable cruauté dans la dénomination trompeuse de *formes acerbes*; il leur reprochait des faits concordant avec la situation du gouvernement, dans ses comités, aux approches de la journée du 9 thermidor; de n'avoir point prévenu l'assemblée de l'absence, depuis quatre semaines, de Robespierre, hors du comité de salut public; d'avoir souffert que, nonobstant cette absence, il continuât de signer des actes; d'avoir caché les manœuvres de ce conspirateur, à l'effet de désorganiser l'administration pour se faire des partisans, et ruiner la chose publique; de n'avoir pris dans la nuit décisive du 8 au 9 thermidor, et dans la journée suivante,

aucune des mesures propres à assurer la tranquillité publique et la sûreté de la convention, éminemment compromises par le discours du tyran, prononcé le 8 à la tribune de la convention et le soir aux jacobins, qui lui avaient promis secours, force, et protection; de n'avoir pas fait arrêter Hanriot, le maire, l'agent national de Paris, et autres rebelles, dans cette nuit du 8 au 9, comme le leur demandaient un grand nombre de représentans, de n'avoir, le 9, pris aucune mesure de rigueur, afin que les décrets lancés contre Robespierre et ses complices fussent exécutés; et d'avoir exposé, par cette négligence criminelle, la convention nationale à être égorgée, puisque les satellites des conspirateurs ont pu, le même jour, arracher sous les yeux de la convention nationale et des comités mêmes, le traître Hanriot.

Lecointre de Versailles ne tarda pas à reconnaître combien étaient sages les avis qu'on lui avait donnés; il ne pouvait, par actes légaux, prouver la totalité des accusations qu'il portait avec tant d'assurance. Les jacobins se serrèrent pour la défense de leurs frères, et on répliqua par la demande de pièces pro-

bantes et formelles, et à chaque dénonciation qu'il faisait, *les pièces à l'appui*, lui criait-on. Il répondait par un appel à la notoriété, en invoquant les souvenirs de ses collègues. Le parti était pris de lui donner tort; on le battit sur tous les points, on le déclara calomniateur en séance publique, et le résultat de cette levée de boucliers fut qu'on l'obligea à se démettre des fonctions temporaires de secrétaire de la convention, qu'il remplissait en ce moment.

Le mal fut bien plus grand, car on profita de ce fait pour faire l'éloge de ces terroristes et pour les blanchir complètement. Ce triomphe éphémère amena un acte honteux qui déshonora la convention, ce fut la fête odieuse, infâme même, pendant laquelle nous accompagnâmes solennellement les restes impurs et infects de Marat au Panthéon. Cette déplorable comédie faisait rougir la majorité. On l'y entraîna toutefois en lui représentant qu'il fallait prouver aux républicains qu'en renonçant à la terreur on n'avait pas renoncé à la volonté de perpétuer la république. Ceci fut le leurre qui nous détermina.

La farce fut complète, car, tandis que Ma-

rat, ce monstre hideux, recevait les honneurs de l'apothéose, tandis qu'il entrait en pompe au Panthéon par la porte d'honneur, une issue latérale était ouverte, par où on en fit sortir Mirabeau furtivement et en manière de flétrissure. Nous avions décidé que celui-là était un traître, et, par conséquent, on lui ravit les honneurs qu'on lui avait accordés précédemment. Au reste, cette dépanthéonisation (qu'on me passe le mot) devait nous servir de texte lorsque le moment serait venu d'agir de même à l'égard de Marat.

Plusieurs décrets, rendus successivement, balancèrent le mauvais effet de cette cérémonie de turpitude. On délivra de leurs gardiens les gens mis en arrestation dans leur maison, la défense fut levée qui interdisait aux nobles l'entrée de Paris, on ne permit plus qu'un seul comité révolutionnaire par district, un pour chaque ville au-dessus de huit mille âmes de population, et douze pour tout Paris. (Il y en avait quarante-huit, un par section, avant le 9 thermidor.) On supprima la solde inconstitutionnelle des quarante sols par jour accordée *aux citoyens indigens qui fréquentaient les comités*; on en-

globa dans cette mesure *les tricoteuses* de Robespierre, qui, dans leur désespoir, s'en allèrent crier aux jacobins que la république était perdue.

Sur ces entrefaites, un grand malheur arriva dans la nuit du 2 au 3 fructidor (19 et 20 août); un incendie considérable se manifesta à l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés. C'était l'atelier principal du salpêtre, et le bruit se répandit que la malveillance avait agi. Les jacobins en accusèrent les aristocrates, qui ne demeurèrent pas en reste envers les jacobins. On ne put éclaircir la cause réelle de cet accident, d'autant plus irréparable qu'il consuma la majeure partie de la bibliothèque si riche de cette célèbre abbaye.

On était encore dans l'inquiétude de ce funeste événement lorsqu'une catastrophe bien autrement importante augmenta la terreur et l'irritation réciproque dans la journée du 31 août: la poudrière de Grenelle sauta; plus de mille personnes y périrent. Une consternation universelle s'ensuivit. Collot-d'Herbois et ceux de son bord se hâtèrent de publier de répandre et d'imprimer que le feu avait été mis à la poudrière par les royalistes de

moitié avec les thermidoriens ; ils jetèrent un cri d'alarme, et invitèrent les *bons citoyens* à se joindre à eux pour aller à *la chasse de ces bêtes féroces.*

Ce grand bruit était afin de détourner les soupçons de sur eux-mêmes, les auteurs positifs de cet attentat. Il est certain que les terroristes, aux abois, cherchaient tous les moyens propres à exciter la populace, à lui rendre son ancienne énergie. Ce furent donc eux qui, à l'effet de l'exaspérer, se couvrirent du double crime de l'incendie de Saint-Germain-des-Prés et de l'explosion de l'établissement de Grenelles. Fouché, parvenu depuis au ministère de la police, me dit, dans une circonstance où j'en causais avec lui, qu'il se faisait fort de prouver que ce double fait avait eu pour auteurs principaux Collot, Billaud et autres; il ajouta que Barrère en savait long là-dessus, mais que certainement, loin de l'avouer, il le nierait de son mieux.

Au demeurant, nous eûmes à cette époque l'instinct de ce qui nous fut mieux connu depuis, et on profita de la circonstance pour exclure du comité de salut public Barrère, Collot et Billaud-Varennes, en vertu de la loi qui en

ordonnait le renouvellement par quart. On mit à leur place Merlin de Douai, Fourcroi et Delmas. Il y avait là des hommes de mérite, quoique le premier ne fût pas irréprochable : on se rappelait de son épouvantable loi des suspects. C'était une époque où il y avait une tache de sang sur tous les conventionnels qui, par leurs talens, s'élevaient au-dessus de leurs collègues.

CHAPITRE XII.

Intrigues des jacobins. — Révélation d'une atrocité sans pareille du règne de la terreur. — Discours de Legendre contre les terroristes. — Barrère, Billaud et Collot mis en prévention. — Les jacobins menacent Tallien. — Projets de loi contre les clubs. — Des députés soutiennent les sociétés populaires. — Bourdon de l'Oise et Merlin de Thionville les attaquent. — Le décret est rendu. — Sortie de Cambon contre Tallien. — Détails financiers et administratifs. — Retour des soixante-treize. — Débat qu'il occasionne. — Bentabole achève d'accabler Billaud-Varennes. — Tallien dénonce les jacobins.

Les jacobins s'étaient imaginé que, pour nous remettre sous leur joug et pour y ramener la France, il ne s'agissait que de louvoyer et d'attendre; en conséquence, dès les premiers jours passés après le 9 thermidor, et lorsque la stupeur causée par le résultat de cette journée se fut affaiblie, ils s'empressèrent d'écrire à leurs confrères des départemens de conserver leur courage, de ne pas se laisser abattre, et surtout de se refuser à laisser ouvrir les maisons d'arrêt; qu'en te-

nant en échec les thermidoriens des provinces on parviendrait plus facilement à réduire ceux de Paris.

La correspondance entre les clubs devint plus active. Ceux-ci écrivirent audacieusement à la convention pour la sommer, sous forme de conseil, de revenir à la terreur, et surtout de ne délivrer aucun aristocrate, car ils qualifiaient ainsi tous les prisonniers détenus pour faits d'opinions. Ces menées insidieuses eurent d'abord une espèce de succès; elles intimidèrent plusieurs d'entre nous. Ce ne fut pas pour long-temps. Divers rapports nous furent présentés, tous signalant des crimes sans nombre des anarchistes et des conventionnels en mission. L'assemblée, en les écoutant, frémissait d'indignation et de colère. Je transcrirai la pièce suivante choisie au hasard entre mille; elle donnera une idée de ce que la France avait souffert. Ce fut Merlin de Thionville qui nous la fit connaître. C'est un ordre donné par un nommé Lefebvre, adjudant-général, et exécuté par un capitaine nommé Macé, de noyer à Paimbœuf quarante-une personnes, dont deux hommes, l'un infirme, l'autre aveugle depuis six ans, et âgé de

soixante-douze ans; douze femmes de différens âges, douze filles *idem*, quinze enfans, savoir : dix de cinq à dix ans, et cinq à la mamelle. L'ordre était ainsi conçu :

Bourg-Neuf, 5 ventose.

« Il est ordonné à Pierre Macé, capitaine du bâtiment appelé *le Destin*, de faire remettre à terre la femme Biclet, et le surplus sera conduit par lui à la hauteur de Pierre-Noire; là, il les fera jeter à la mer, comme rebelles à la loi. Après cette opération, il retournera à son poste.

« *Signé*, LEFEBVRE. »

On ne trouvera rien dans notre histoire de pareil à cet acte, il est tel que je ne le qualifierai pas. Nous en eûmes une horreur que tout homme vertueux partagera. D'autres faits non moins atroces se joignirent à celui-là; ils nous transportèrent à tel point que Legendre, qui aspirait à se débarrasser de toute coopération prolongée à des crimes que son sens droit repoussait, crut l'occasion favorable pour recommencer le débat malencontreux de Lecointre de Versailles, mais avec plus

d'avantage. Il n'en avait rien dit à qui que ce fût. Les terroristes n'étaient donc point préparés à ce coup ; et, lorsqu'il vit la convention soulevée contre les agens des anciens comités de gouvernement, il parut à la tribune, et, d'un ton de persuasion et de probité qui n'appartenait qu'à lui, s'écria :

« La France entière entendra avec joie le récit du châtiment des complices et des partisans de Robespierre ; mais la France entière attend de la justice de la convention qu'elle saura distinguer les dupes d'avec les conspirateurs. Ne pensez pas que Robespierre n'eût des complices que parmi les administrateurs et dans les états-majors ; il en avait encore parmi ses propres collègues qui travaillaient avec lui. Il faut que la vérité soit connue sans ménagement, il faut que chacun de nous dise : Si j'ai failli, si j'ai été coupable, voilà ma tête. Oui, il existe des complices de Robespierre jusque dans le sein de la convention ; ce sont eux qui, la veille encore de son supplice, lui jetaient un encens sacrilége ; ce sont eux qui, le lendemain, sont venus dire insolemment : Il y a six mois que nous savions que Robespierre conspirait ; nous ne l'avons

pas voulu dire, dans la crainte de causer du déchirement. Quoi! vous saviez, vous voyiez que l'on conspirait, et vous ne l'avez pas dénoncé! et vous craigniez des déchiremens! Je sais que je vais ouvrir une discussion terrible, mais je brave les murmures et les récriminations; il est dans l'ordre des choses que la vertu fasse pâlir le crime. J'ai juré au peuple que je suppléerais au défaut de talent par l'énergie que la nature m'a donnée; jai promis au peuple que je porterais toujours ma ceinture de probité. On a envoyé en mission Prieur et Saint-André de la Marne, c'est-à-dire qu'on se débarrassait des hommes dont on craignait la vertu. Robespierre est venu vous faire un rapport, il a attaqué, parce qu'il craignait de l'être; on a décrété que son discours ne serait pas imprimé, et il est allé le prononcer aux jacobins. Alors on a dit: Il veut le pouvoir à lui tout seul, quand nous devions le partager. Robespierre, Saint-Just et Couthon ont été dénoncés, parce que Billaud, Barrère et Collot en sont devenus jaloux. Je le déclare à la convention, je les regarde comme des conspirateurs. La France entière ne se laissera pas intimider par des

députations que l'on envoie à la barre. Et de qui sont-elles composées? De fripons, d'intrigans qui restent dans les sections jusqu'à onze heures du soir, quand les bons citoyens en sortent à dix. Si le peuple a bien voulu jeter les yeux sur moi, ce n'est pas à cause de mes talens; il savait bien que je n'appartenais pas à la caste des hommes lettrés ni à celle des hommes riches, mais à la caste des hommes probes. Représentans, j'ai fait mon devoir, c'est à vous de faire le vôtre; je vous en somme au nom du peuple. »

Ce discours rempli de chaleur et de vérité nous électrisa. Il fut soutenu par Merlin de Thionville et par Clausel de l'Arriége. Vainement les inculpés essayèrent de se défendre; la chance avait tourné complètement, leurs accusateurs pulvérisèrent la faiblesse de leur réplique. Ils se qualifièrent sans succès des vertus qu'on ne leur avait pas connues, et la convention, à une très forte majorité, ordonna aux comités de salut public et de sûreté générale de faire un rapport général sur la conduite révolutionnaire de Billaud, Barrère, Collot, Vadier, Amar, Voulland et David. C'étaient les mêmes que naguère la ma-

jorité avait sauvés de l'attaque de Lecointre de Versailles. Les opinions n'avaient pas changé, mais bien le temps, et maintenant on pouvait ce qui alors paraissait impossible.

Il nous revint de cent côtés que les jacobins furieux se porteraient à des extrémités violentes. Rose Lacombe, qui voyait beaucoup de monde et de tous les partis, dit à Tallien, devant moi, que sa vie était menacée, et qu'il y prît garde. Tallien, alors tout à son amour pour sa belle femme, ci-devant madame de Fontenai, brava cet avis. Je lui recommandai de se méfier de son courage; il me dit :

« Tu as dû le voir, les jacobins ont montré en masse tant de lâcheté, que les craindre en détail serait vraie poltronnerie. »

Il fit plus; et, pour montrer à ses assassins le mépris qu'ils lui inspiraient, il résolut de les pousser à bout, en les traquant dans leurs antres, c'est-à-dire dans le club des jacobins et dans celui dit électoral, qui siégeait, ai-je déjà rapporté, à l'Archevêché. La convention, poussée par lui, rédigea d'abord une adresse qu'elle envoya aux sections et à toutes les communes de la république. Elle

tendait à renverser l'influence des jacobins; elle demanda à ce sujet un rapport précis à ses deux comités.

On nous le présenta le 25 vendémiaire (16 octobre). Son but était de rompre la liaison compacte de la société des jacobins de Paris avec toutes celles qui existaient en France. Le décret proposé interdisait *toutes affiliations, fédérations, ainsi que toutes correspondances en noms collectifs entre sociétés populaires.* C'était beaucoup sans doute que cet isolement par lequel on énervait chaque club, en le privant de la force qu'il trouvait par son alliance avec la totalité des autres. On fit plus cependant et mieux, en défendant, par une autre disposition, la présentation à l'assemblée nationale des pétitions collectives, sortes de mandats impérieux qu'on nous avait envoyés sous forme légale. Désormais toute pétition, adresse, réclamation, vœu quelconque serait écrit et apporté à la barre individuellement. Enfin un dernier paragraphe exigeait que l'on dressât la liste exacte des membres de la société, qui demeurerait à perpétuité affichée au lieu le plus apparent de la salle.

C'étaient autant de chaînes dont on liait les jacobins; ils le devinèrent, et aussitôt en portèrent de vives plaintes; tout était perdu, à les entendre, si l'élan du peuple, comprimé par de pareilles mesures, ne pouvait plus se déployer en liberté, ce qu'il fallait traduire par ces mots : les terroristes veulent conserver les moyens de troubler la France, et de ressaisir sur elle le pouvoir que Robespierre a laissé échapper.

Ils trouvèrent des échos dans la convention, Crassous, Duhem, Lejeune, Thibaudeau, demandèrent avec vivacité l'ajournement de ce projet, qu'ils regardaient comme perturbateur; Thibaudeau, surtout, se signala par sa véhémence. Le bruit que ceux-là firent pendant la séance en troubla tellement la majesté, que Merlin de Thionville dit au président de les rappeler à l'ordre; on donna de bonnes raisons aux effrayés. Bourdon de l'Oise, impatienté de l'importance qu'on prétendait faire accorder à des sociétés qui avaient fait tant de mal à la France, s'écria :

« Les sociétés populaires ne sont pas le peuple; je ne vois le peuple que dans les assemblées primaires; les sociétés populaires sont

une collection d'hommes qui se sont choisis eux-mêmes comme des moines, et qui ont fini par former une aristocratie exclusive permanente qui s'intitule le peuple, et qui vient se placer à côté de la représentation nationale, pour inspirer, modifier, ou combattre les résolutions; à côté de la convention, je vois une autre représentation s'élever, et cette représentation siége aux jacobins. » (*Des applaudissemens interrompent l'orateur, il reprend*) : « J'apporte si peu de passion ici, que, pour avoir l'unité et la paix, je dirai volontiers au peuple : Choisis entre les hommes que tu as désignés pour te représenter, et ceux qui se sont élevés à côté d'eux; peu importe, pourvu que tu aies une représentation nationale...... Oui, que le peuple choisisse entre vous et les hommes qui ont voulu proscrire les représentans chargés de la confiance nationale; entre vous et les hommes, qui, liés avec la municipalité de Paris, voulaient, il y a quelques mois, assassiner la liberté. Citoyens, voulez-vous faire une paix glorieuse, voulez-vous arriver jusqu'aux anciennes limites de la Gaule, présentez aux Belges, aux peuples qui bornent le Rhin, une révolution paisible, une répu-

blique sans une double représentation, une république sans comités révolutionnaires teints du sang des citoyens. Citoyens, dites aux Belges, aux peuples du Rhin : Vous vouliez une demi-liberté, nous vous la donnons tout entière, mais en vous épargnant les maux cruels qui précèdent son établissement, en vous épargnant les sanglantes épreuves par lesquelles nous avons passé nous-mêmes. Songez, citoyens, que pour dégoûter les peuples voisins de s'unir à vous on leur a dit que vous n'avez point de gouvernement; qu'en traitant avec vous, on ne sait s'il faut s'adresser à la convention et aux jacobins; donnez au contraire l'unité et l'ensemble à votre gouvernement, et vous verrez qu'aucun peuple n'a de l'éloignement pour vous et pour vos principes, vous verrez qu'aucun peuple ne fuit la liberté. »

Bourdon de l'Oise parlait le langage de la raison, et néanmoins il eut des contradicteurs. Clausel, Crassous, Duhem, Dubarran et Romme, pérorèrent dans le sens des jacobins; leurs sophismes nous paraissaient absurdes, on les accueillait avec des murmures

prolongés, lorsque Merlin de Thionville prétendit terminer la discussion en la brusquant. Celui-là ne manquait ni de courage ni de qualités relevées; il avait, comme tant d'autres, commencé par une exagération furieuse, et cependant se montra plus démagogue en paroles qu'en actes; sa bravoure est incontestable, il en a donné des preuves éclatantes aux armées et partout où il approcha de l'ennemi; revenu déjà à de meilleurs principes dès avant le 9 thermidor, il continua à persister dans cette voie de sagesse et de repentir, et en la circonstance dont je parle, voici comment il s'énonça à la tribune :

« Citoyens, quand il fut question d'établir la république, vous l'avez décrétée sans renvoi ni rapport, aujourd'hui il s'agit, en quelque sorte, de l'établir une seconde fois, en la sauvant des sociétés populaires coalisées contre elle. Citoyens, il ne faut pas craindre d'aborder cette caverne, malgré le sang et les cadavres qui en obstruent l'entrée; osez y pénétrer, osez en chasser les fripons et les assassins, et n'y laisser que les bons citoyens pour y peser tranquillement les intérêts de la pa-

trie. Je vous demande de rendre ce décret qui sauve la république, comme celui qui l'a créée, c'est-à-dire sans renvoi, ni rapport. »

Cette façon de discuter devenait entraînante; la majorité n'y résista pas, le projet fut converti en décret par acclamation, et sans être discuté par article. Ce coup terrible anéantissait les jacobins, et les autres clubs; ceux-ci se débattirent encore, il fallait que la violence vînt enfin au secours de la loi.

En même temps nous nous occupâmes de divers cas urgens. Le *maximum* qui existait encore, et qui de jour en jour devenait plus odieux, et plus insupportable au commerce et aux citoyens, les assignats, monnaie forcée, discréditée à double valeur, et qui achevait la ruine de l'agriculture et de l'industrie. Le séquestre des biens des étrangers, paraissait encore un acte impolitique et cruel, il fallait revenir là-dessus, détruire ce qui nuisait, et chercher en même temps des ressources équivalantes, on s'y employa, mais on y mit de l'aigreur.

Cambon avait à peu près conduit les finances en chef depuis l'ouverture de la convention nationale, on connaissait son désintéres-

sement, mais on lui reprochait une émission démesurée de papiers. Avait-il pu faire autrement; quelles étaient les ressources de la république dans ces momens critiques? C'est là ce qu'on aurait dû d'abord demander avant que de l'attaquer; on ne le fit pas, Tallien s'en prit à lui, et en propos de table, en articles de journaux, en lardons à la tribune, il essaya de jeter du louche sur sa délicatesse.

Cambon ne pouvant se contenir, et fort de l'intégrité de sa conduite, prit à son tour la parole, et s'adressant brutalement à Tallien :

« Ah! tu m'attaques, dit-il, tu veux jeter des nuages sur ma probité? eh bien! je vais te prouver que tu es un voleur et un assassin; tu n'as pas rendu tes comptes de secrétaire de la commune, et j'en ai la preuve au comité des finances; tu as ordonné une dépense de quinze cent mille francs pour un objet qui te couvrira de honte; tu n'as pas rendu tes comptes pour ta mission à Bordeaux, et j'ai encore la preuve de tout cela au comité; tu resteras à jamais suspect de complicité dans les crimes de septembre, et je vais te prouver, par tes propres paroles, cette complicité qui devrait à jamais te condamner au silence..... ».

L'impétuosité de ce début, cette manière âpre de commencer un débat, causèrent à l'assemblée, autant de surprise, qu'ils inspirèrent de honte et de colère à Tallien. Nous ne voulûmes pas, cependant, que cette querelle personnelle fît éclore un scandale sans pareil au milieu de la séance, et on imposa silence à Cambon, en l'assurant que l'on ne doutait aucunement de sa probité; qu'il s'agissait en cet instant d'une mesure générale de finance, et pas de tel ou de tel député. Il se tut en gromelant encore, et se montra fâché de ne pouvoir poursuivre son accusation véhémente.

Nous nous attendions de la part de Tallien, à une réplique vigoureuse; mais moi qui l'examinais plus attentivement que les autres, parce que je lui étais sincèrement attaché, je reconnus à sa contenance embarrassée, à la pâleur de sa figure, que le coup avait porté trop profondément pour qu'il pût guérir la blessure; il balbutia quelques-unes de ces phrases banales, qui ne signifient rien; prétendit qu'il ne descendrait pas à se justifier, se croyant au-dessus de l'injure, et puis rentra dans la question générale, où il se trouva un peu plus à l'aise, et où on le laissa, puisqu'il

n'avait pas tenu à se laver victorieusement d'une injure si directe et si poignante.

Cambon ce jour-là nous apprit que la somme des assignats en circulation s'élevait à six milliards, quatre cents millions, somme énorme sans doute, mais certes bien balancée, par celle de douze milliards que valait encore le reste des domaines nationaux à vendre; qu'en plaçant ceux-ci d'une manière avantageuse au trésor, on retirerait tout le papier monnaie en circulation, et on aurait encore en réserve, pour les cas urgens, une somme six fois, dix fois supérieure, à celle que le plus puissant monarque de l'Europe pourrait en un an lever dans ses états.

Sur la proposition de Cambon, on cessa la fonte de l'argenterie des églises. On s'était imaginé que cette ressource produirait un milliard, et lorsqu'on eut pesé les matières, on y trouva à peine le poids de trente millions. Dès lors, ceci ne servant que très-imparfaitement, on décida que cette argenterie resterait en dépôt dans les communes. On n'abolit pas complètement d'abord le maximum, on commença par en affranchir les denrées de nécessité, les matières premières qui débar-

quaient dans les ports; on étendit cette règle aux blés. On décréta que leur valeur varierait dans chaque département, et pourrait s'élever aux deux tiers en sus de celui de 1790. Les réquisitions, impôt onéreux et un de ceux que l'on supporte avec le moins de résignation, furent régularisées, resserrées, et étendues uniquement aux cas d'urgence. On leva le séquestre des propriétés étrangères, à l'égard des Hambourgeois et des Belges; on le maintint envers les puissances avec lesqu'elles on était en guerre; nous rapportâmes le décret qui mettait hors la loi tous ceux qui, par la fuite, s'étaient soustraits à un jugement ou à l'application d'une loi; on leur rendit le bénéfice du droit commun. Ce fut un acte sage, qui fit rentrer dans leurs demeures une multitude de malheureux frappés de condamnations révolutionnaires. Les suspects, quoique détenus, reprirent l'administration de leurs biens. Des décrets successifs, et tous dans le même esprit, consolèrent Lyon de ses malheurs, de ses pertes inouïes; on rendit à cette ville son nom, on fit cesser les démolitions, qui continuaient.

Bordeaux, Caen, Sedan, les départemens du Nord, de l'Aisne, du Pas-de-Calais, de la Somme, reçurent des adoucissemens aux rigueurs qui pesaient sur eux; enfin, on rappela de la Vendée les représentans Hentz et Francastel, le général Thureau, qu'on accusait d'y perpétuer la terreur; et les proconsuls envoyés à leurs places, Ruelle, Richard et autres; et les généraux Vimeux et Hoche, annoncèrent que la convention nationale aspirerait désormais à pacifier, et non à perpétuer les maux qui pesaient sur ces contrées.

Certes, nous ne dissimulions pas notre projet de nous écarter tant que nous pourrions du régime de la terreur; et, parmi ce que nous fîmes pour en convaincre la France et l'étranger, je signalerai la rentrée au sein de la convention de soixante-treize de nos collègues, signataires de la fameuse protestation contre les événemens du 31 mai. Ils étaient depuis quinze ou seize mois détenus à Port-Libre, et demandaient à être jugés. Tous ceux de mon bord, tous les représentans, véritablement patriotes, se déclarèrent pour leur rentrée parmi nous. Ceci

excita de nouveau la fureur des révolutionnaires vaincus, ils osèrent demander si nous voulions flétrir le 31 mai.

« Certainement, dis-je à l'un d'entre eux, puisque, dès ce moment, la convention est demeurée sous le joug de l'oppression ; elle à cessé d'être libre au 31 mai, elle le prouvera, en rappelant nos collègues. »

On procéda néanmoins avec prudence, un rapport fut demandé sur ce point à nos comités; nous fûmes assurés qu'il serait favorable.

Cette réintégration, regardée comme positive ; le jugement de Lebon, de Carrier et de quelques autres, ajoutèrent à la rage des jacobins; nous sûmes que, dans leur caverne, ils complotaient, et que Billaud-Varennes entr'autres avait parlé contre la convention d'une manière menaçante. Nous nous en formalisâmes, et, dès le lendemain, Bentabole parut à la tribune, tenant le nº du journal de la montagne qui renfermait le compte rendu de la séance de la veille aux jacobins; il en fit lecture, et dénonça à l'assemblée cette phrase principale du discours de Billaud. *Le lion n'est pas mort, quand il*

sommeille; et, à son réveil, il extermine tous ses ennemis.

Un tumulte effroyable commença alors; les jacobins, encore nombreux parmi nous, accablent Bentabole d'injures et d'outrages, au point de lui faire peur; Tallien vient alors à son aide, tous les deux luttent à grand'peine contre la tempête. Billaud-Varennes, rudement interpelé, tâche d'expliquer, d'atténuer l'effet de cette phrase très-significative, prétend qu'on enferme des républicains, qu'on met en liberté les royalistes, et d'un ton triomphant s'écrie:

« Oui, l'on vient de délivrer la citoyenne Tourzel, ex-gouvernante des enfans de France, et qui, à elle seule, peut former un noyau de contre-révolution. »

A ces mots, des éclats de rire, des huées lui coupent la parole, il poursuit avec moins d'audace qu'à son début, bien que celui-ci fût peu énergique; il tâche d'inculper Tallien, qu'il représente comme vendu à la faction ennemie.

« Il est temps, reprit Tallien, de répondre à ces hommes qui veulent diriger les mains du peuple contre la convention. Ce sont ces

hommes qui ont peur en voyant le glaive suspendu sur leurs têtes criminelles, en voyant la lumière portée dans toutes les parties de l'administration, la vengeance des lois prête à s'appesantir contre les assassins; ce sont ces hommes qui s'agitent aujourd'hui, qui prétendent que le peuple doit se réveiller, qui veulent égarer les patriotes, en leur persuadant qu'ils sont compromis, et qui espèrent enfin, à la faveur d'un mouvement général, empêcher de poursuivre les approbateurs ou les complices de Carrier... Il n'est pas possible qu'on souffre plus long-temps deux autorités rivales; que l'on permette à des membres qui se taisent ici d'aller ensuite dénoncer ce que vous avez fait..... Il ne faut pas qu'on aille, quelque part que ce soit, déverser l'ignominie sur la convention, et sur ceux de ses membres auxquels elle a confié le gouvernement. Je ne prendrai aucune conclusion dans ce moment, il suffit que cette tribune ait répondu à ce qui a été dit dans une autre, il suffit que l'unanimité de la convention soit fortement prononcée contre les hommes de sang. »

Legendre ajoute à ces paroles énergiques:

« Quels sont ceux qui blâment nos opérations, c'est une poignée d'hommes de proie; regardez-les en face, vous verrez sur leur figure un vernis composé du fiel des tyrans..... De quoi vous plaignez-vous, vous qui nous accusez sans cesse? Est-ce de ce qu'on ne fait plus incarcérer les citoyens par centaines, de ce qu'on ne fait plus monter à l'échafaud, quarante, soixante, quatre-vingts personnes par jour. Ah! je l'avoue, en cela notre plaisir est différent du vôtre, et notre manière de déblayer les prisons n'est pas la même; nous nous y sommes transportés, nous avons fait, autant que nous l'avons pu, la distinction des aristocrates et des patriotes; si nous nous sommes trompés, nos têtes sont là pour en répondre; mais tandis que nous réparons des crimes, tandis que nous cherchons à faire oublier que ces crimes sont les vôtres, pourquoi allez-vous dans une société fameuse nous dénoncer, et égarer le peuple, heureusement peu nombreux, qui s'y porte; je demande que la convention prenne les moyens d'empêcher d'aller prêcher la révolte aux jacobins. »

Ces divers discours furent écoutés au milieu des émotions les plus violentes, les terroris-

tes les interrompant par des cris de fureur; nous, les appuyant de nos applaudissemens et de marques d'approbation, il en résulta que la majorité enjoignit aux comités de faire promptement un rapport sur la proposition de Legendre, qui, mieux que Tallien et Bourdon de l'Oise (entendus dans cette séance), avait été droit au but.

CHAPITRE XIII.

La jeunesse dorée de Fréron. — Scènes qui amènent la clôture du club des jacobins. — Les membres de cette société cabalent dans Paris. — Événemens intérieurs. On revient aux plaisirs. — Détails des mœurs. — Lois décrétées. — Précis militaire de la campagne de 1794. — Pichegru. — Suites des événemens militaires. — Rappel des députés amis des girondins. — L'abbé Siéyes. — Mot de Napoléon sur cet homme d'état. — Débats dans l'assemblée. — Ce que Napoléon pensait des royalistes et des jacobins.

Cette querelle si animée eut en dehors du retentissement; en opposition avec ces sans-culottes si sales, si crasseux et hideux également de mise et de caractères, s'était formé depuis thermidor, un noyau de jeunes gens de bonne famille, la plupart bien vêtus, portant des habits verts à collet noir, armés de grosses cannes, et ayant les cheveux natés en cadenettes; on les appelait des *muscadins* parmi le peuple, et plus haut on les qualifia du titre de *jeunesse dorée de Fréron*. Celui-ci, déniant ses crimes passés, avait pris une cou-

leur toute différente, il marchait presque à la tête des royalistes, et *les muscadins* le reconnaissaient pour chef.

Ceux-ci déjà avaient commencé à poursuivre les jacobins, à les bâtonner partout où ils les rencontraient; on tua plusieurs de ces derniers. Bientôt des compagnies semblables, sous diverses dénominations, remplirent la France, et la vengeance des réactions commença. Dès que celles de Paris eurent connaissance de la mesure ordonnée au regard du club des jacobins, on les vit accourir aux alentours des Tuileries, au Carrousel, dans le jardin, sur la place Louis XV; là on criait: *Vive la convention! à bas les terroristes! à bas la queue de Robespierre!*

Des rixes s'engagent; les sans-culottes, lâches lorsque le pouvoir ne les soutient pas, sont presque toujours battus; la lutte se continue pendant plusieurs jours. Le 9 novembre, le club des jacobins est cerné; on fouette à la porte les tricoteuses de Robespierre, qui venaient là passer le temps, depuis que l'entrée de la convention leur était interdite. On frappe les sociétaires qui veulent entrer et sortir; une grêle de pierres brise les vitres des fenê-

tres de la salle, pénètre au-dedans, et blesse plusieurs membres. Les jacobins, ayant Duhem, le représentant, pour général, effectuent des sorties; on les refoule, ils frappent, sont frappés; de part et d'autre on fait des prisonniers. Cependant le tumulte augmente, et si des meurtres n'ont pas lieu, c'est que les deux partis n'ont pour armes que des bâtons et des cannes.

Les comités du gouvernement s'assemblent au bruit de cette émeute; ils se décident à envoyer des patrouilles pour la dissiper; on part avec l'ordre exprès de ne commencer aucun acte hostile. La persuasion suffit à dissiper *les muscadins;* eux retirés, les jacobins remplis de terreur, évacuent la salle, et le combat cesse ainsi.

On le continua le lendemain, moins dans la rue qu'à la convention, où les députés terroristes demandèrent vengeance, où la majorité persista à vouloir un rapport définitif. Le 11 novembre, les rassemblemens recommencèrent avec une apparence plus menaçante: alors les comités de la guerre, de législation, de salut public, de sûreté générale, s'étant réunis de nouveau, décidèrent que le

club des jacobins serait fermé provisoirement jusqu'à un décret définitif. En conséquence, ils envoyèrent prendre les clefs de la salle, que l'on déposa au secrétariat. Cette mesure salutaire obtint l'assentiment de Paris. Les groupes d'assaillans qui s'organisaient se dispersèrent, le calme reparut.

Le 12, Laignelot, rapporteur des quatre comités, vint nous annoncer ce qu'ils avaient fait : « Nous n'avons jamais eu, dit-il, l'intention d'attaquer les sociétés populaires, mais nous avons le droit de fermer les portes là où s'élèvent les factions, et où l'on prêche la guerre civile. »

Notre approbation fut presque unanime; on fut à l'appel nominal, et un décret s'en suivit, approbateur de ce que les comités avaient fait. On peut imaginer jusqu'où monta la douleur furieuse des terroristes, encore moins de notre décret que de la joie universelle qu'on manifesta en cette occasion. Ils reconnurent avec désespoir qu'ils touchaient au terme définitif de leur règne, aussi dès lors commencèrent-ils à comploter sourdement, et à préparer les dernières convulsions qui signaleraient leur chute.

Le club des jacobins ne fut plus rouvert. Ainsi finit cette société perturbatrice, à laquelle on peut reprocher, sans être taxé d'injustice, tous les malheurs de la France, et tous les crimes de la révolution. Les membres qui la composaient se dispersèrent; les uns se firent affilier à la société populaire des Quinze-Vingts, séante au faubourg Saint-Antoine, et ce ne fut pas sans motif; les autres entrèrent au *clud électoral*, qui, chassé de l'Archevêché, s'était, non plus sans cause secrète, rapproché du lieu des séances de la convention, en venant s'établir au Louvre, dans une des salles du Muséum. Là, ils employèrent toute leur éloquence à exciter le peuple, et à chaque réunion, pendant la durée, on faisait trois fois la lecture de l'article de la déclaration des droits : « Quand le gouvernement viole les « droits du peuple, l'insurrection est pour le « peuple le plus sacré des droits, et le plus « indispensable des devoirs. »

Mais pendant qu'aux Quinze-Vingts et au club électoral, on accueillait les jacobins, les autres sociétés de Paris expulsaient les révolutionnaires; tous ceux que l'on chassait se retiraient vers les faubourgs Saint-Marceau et

Saint-Antoine, espérant en faire d'autres foyers de révolte. Là, ils échauffaient les esprits, en attendant le moment favorable, et en entretenant des liaisons intimes avec Romme, Duhem, Soubrany, Duquesnoy, et les autres députés de leur bord, qui voulaient revenir aux beaux jours de l'anarchie.

La convention, pour empêcher le retour d'une époque affreuse, se renforça des soixante-treize membres suspendus et emprisonnés; ils rentrèrent parmi nous, et l'on déclara, pour ne mécontenter personne, que, sans être coupable, on avait pu penser autrement que la majorité conventionnelle sur le fait de la journée du 31 mai; on aurait voulu ne pas s'arrêter là. Isnard, Doulcet, Lanjuinais, Henri La Rivière, Louvet, et autres, prétendirent obtenir leur réintégration; nous eûmes peur cependant de marcher trop vite; on ne fit pas droit à leur requête, on se contenta seulement de décréter le rapport de la mise hors la loi des députés girondins.

Les demi-mesures sont la ressource des faibles, et il est certain que, malgré l'apparence, nous n'étions pas bien forts. Cependant nous poursuivions ceux de nos collègues qui

avaient pris une part trop active aux forfaits de la terreur; le supplice de Lebon et de Carrier avait eu lieu. Billaud, Barrère, Collot et Vadier, étaient sous le poids d'une mise en prévention, et autant que nous le pouvions, nous cherchions à réparer les excès passés; on détruisait les monumens de la terreur; nous laissions briser les bustes de Marat, en attendant que son cadavre, honteusement retiré du Panthéon, allât achever de pourrir dans l'égoût de la rue Montmartre, qu'on lui destinait pour dernière demeure.

La joie renaissait, le Français, qui a tant d'envie d'oublier ses chagrins, se livrait avec une sorte d'extravagance à des divertissemens de toute espèce; on se remettait à danser; il y avait le bal des victimes, où, pour avoir le droit d'être admis, il fallait prouver qu'on avait eu des parens au premier ou au second degré morts sur l'échafaud. Les lieux publics étaient rouverts; les cafés, long-temps déserts, se remplissaient d'une foule élégante, et toutefois, par un contraste trop commun, la disette et presque la famine, le défaut de charbon, de bois de chauffage, de denrées de première nécessité, se faisaient sentir péni-

blement; on se ressentait des violences de la terreur, de la cessation des rapports industriels; en un mot, la classe pauvre continuait à souffrir, et s'aigrissait des plaisirs auxquels se livraient ceux qui avaient encore de la fortune.

Les jacobins, par leurs propos, par leurs démarches, ajoutaient au malaise; ils excitaient le peuple, lui montrant la convention plus occupée du soin de punir les députés patriotes que de celui de soulager la misère publique. Les récriminations ne manquaient pas: en même temps ils répandaient dans les provinces des bruits sinistres; ils épouvantaient les fermiers, les spéculateurs en blé et autres denrées, en leur faisant voir Paris prêt à rentrer en combustion, en leur affirmant qu'un pillage général aurait lieu bientôt

A Paris, au contraire, ils disaient que les comités voulaient arriver à la royauté par la famine et la propagation de la misère. Les aristocrates, à les entendre, étaient à la tête de cette nouvelle conspiration. Il était facile de persuader de ces mensonges ceux qui manquaient de tout; et déjà on s'apercevait qu'une fermentation se manifestait parmi les ouvriers

et les gens des faubourgs. Nous tâchions, de notre côté, de ranimer la confiance, d'éclairer les esprits. Nous y parvenions dans la boutique, où l'on avait à perdre, et où, par conséquent, on tenait à conserver; mais dans la rue notre influence était nulle; les jacobins avaient le plus beau jeu. Ce qui les irritait encore fut notre décret qui décida que l'obtention d'une place au Panthéon n'aurait lieu qu'après vingt ans du décès d'un citoyen. Un article de ce décret rapportait toute décision antérieure, et Marat, cette fois, partit pour aller habiter la fange, sa demeure naturelle. Son buste, celui de Lepelletier-Saint-Fargeau, les deux tableaux de David qui représentaient ces deux régicides furent retirés de notre salle. Un tumulte extrême eut lieu en cet instant, les uns applaudissant, les autres vociférant. Nous soutînmes notre décret, et il s'exécuta.

Les Français nous pardonnèrent cet acte avec d'autant plus de facilité que nous le fîmes suivre du retrait de l'absurde maximum et des réquisitions. Le contentement universel des fermiers et des propriétaires nous dédommagea des clabauderies de la canaille. Nous accordâmes, en outre, la libre circulation des

espèces monnoyées d'or et d'argent ; puis vint la question des assignats, bien autrement difficile à résoudre. C'était un labyrinthe inextricable d'où il était impossible de sortir. Nous essayâmes mille moyens ; aucun ne remplissait le but, et la situation financière, malgré des palliatifs nombreux, traîna péniblement jusqu'à la banqueroute définitive qui eut lieu plus tard.

Avant de poursuivre l'histoire politique de la convention, je veux esquisser rapidement, ainsi que je l'ai déja fait, l'histoire militaire de la France pendant le cours de 1794.

L'armée du Nord n'avait pas été heureuse ; le défaut d'ensemble dans les mouvemens des divers corps était la cause de nos pertes. Le comité de la guerre, pour y remédier, confia le commandement suprême des troupes réunies de ce côté au général Pichegru. Celui-ci était né à Arbois, dans le Jura, en 1761. Né dans une classe peu relevée, il n'en eut que plus de mérite, puisqu'il ne dut sa fortune qu'à ses talens et à sa valeur. Il étudia au collége de sa ville natale, et alla faire ensuite sa philosophie chez les Minimes du même lieu.

Ces bons pères, appréciant ses dispositions

naturelles, lui procurèrent au collége de Brienne une place de répétiteur de mathématiques. Il y eut pour écolier Bonaparte, qui plus tard le ferait mourir.

Pichegru cependant sentit qu'il n'était point là à sa place; il s'enrôla dans le premier régiment d'artillerie. Sa prestance, sa mine haute et fière, les connaissances qu'il déploya, le firent nommer sergent. C'était le plus haut grade où pût prétendre un roturier à cette époque. Il embrassa naturellement la cause de la révolution. Il présidait le club de Bezançon, lorsqu'arriva dans cette ville un bataillon du Gard qui avait perdu son chef. On lui proposa de le remplacer par le président de la société populaire; les volontaires y consentirent, et Pichegru fut installé. Son premier soin tendit à établir la discipline; il passa en peu de temps par tous les grades, et parvint à celui de général de division.

Les militaires habiles tombaient, à cette époque, non sur le champ de bataille, mais sur l'échafaud; la tyrannie les punissait autant de leurs victoires que des revers qu'ils pouvaient essuyer. Pichegru cependant osa accepter de Lebas, alors en mission avec Saint-

Just, en octobre 1793, le commandement que ces proconsuls méfians ne savaient à qui donner. Cette armée, pleinement découragée, était en pleine désorganisation; les lignes de Weissembourg venaient d'être forcées, et tout allait au plus mal.

Pichegru, par un système de sage temporisation, combiné avec des charges rapides, avec des affaires de tirailleurs et de mouvemens irréguliers, remit de l'ensemble, de l'ordre dans la troupe, lui rendit la confiance en ses forces, et la ramena à des combats d'où elle revint triomphante. Hoche, dit-on, voulut s'en attribuer la gloire; il est certain qu'à la fin de 1793 Pichegru lui fut momentanément soumis. Ce dernier, sans se plaindre de cette injustice, la fit servir à sa gloire par la manière brillante avec laquelle, le 23 décembre, il força les lignes de Hagueneau, et fit lever le blocus de Landau.

Cette conduite mérita à Pichegru les éloges des jacobins. Hoche, se heurtant avec ceux-ci, perdit le commandement des armées de la Moselle et du Rhin; Pichegru fut nommé à sa place. Il était là, lorsque la nécessité le fit appeler à l'armée du Nord. Condé, Valencien-

nes, le Quesnoy et Landrecies appartenaient alors aux Autrichiens. Le prince de Cobourg occupait la forêt de Mormale, et, par la façon dont il s'y était retranché, rendait toute attaque directe impossible. Pichegru la tenta, non en marchant droit à l'ennemi, mais en tournant sa position. C'était en avril, 1794. Il sut conduire ce mouvement avec tant d'activité, de prudence et de bravoure, que les Autrichiens furent battus à Cassel, à Courtray et à Menin. Ceci le conduisit en face de la grande armée des coalisés, commandée par le duc d'Yorck, le prince de Saxe-Cobourg, et où se trouvait en personne l'empereur d'Allemagne.

Le 17 mai, une attaque générale de la part des alliés obligea Pichegru à la retraite; le lendemain, il prit sa revanche par une victoire. Il battit encore les Autrichiens le 10 et le 13 juin suivant; les villes de Bruges, de Gand, d'Anvers, de Bois-le-Duc, de Wenloo et de Nimègue tombèrent en son pouvoir, et la coalition, vaincue, fut rejetée en arrière de la Meuse et du Rhin. Ces grands exploits terminèrent la campagne sur ce point. Elle fut pourtant reprise au milieu de l'hiver, et se

continua par la conquête de la Hollande, dont le récit appartient à l'an 1795.

Pendant que Pichegru remportait des victoires aussi mémorables, le général Jourdan, moins malheureux qu'il ne l'avait été d'abord, traversait les Ardennes, à la tête de trente mille hommes, et s'emparait de Dinan. Le 31 mai, il tenta de nouveau le passage de la Sambre, l'effectua malgré les ennemis, reprit les travaux du siége de Charleroi; repoussé mais non vaincu par le prince de Cobourg, le 16 juin, il eût à son tour l'avantage, le 18, et Charleroi capitula le 25. Le lendemain eut lieu la célèbre bataille de Fleurus, où pour la première fois, on employa le secours des aérostats, pour éclairer les mouvemens des ennemis; ce furent les Français qui s'en servirent. Les alliés furent battus à cette journée, que décida des charges à la baïonnette. Un régiment Anglais commença la débandade, il s'en suivit une déroute complète, et un carnage horrible.

Jourdan profita de cette grande victoire pour déblayer le pays des ennemis; plus tard, il marcha sur Namur, s'en empara, ainsi que de la citadelle. Le Quesnoy ouvrit ses portes

au général Scherer ; on prit Tongres et Liége, et on s'arrêta devant les redoutes de la Chartreuse, pour donner à nos troupes le loisir de respirer après tant de fatigues.

De toutes parts les succès étaient supérieurs aux revers. Moreau décida la reddition de Nieuport, le 6 juillet (*jour néfaste*); l'Écluse et l'île de Cadsant, se soumirent aussi. Valenciennes et Condé ouvrirent leurs portes le 27 et le 28 août.

Jourdan poursuivit ses avantages, battit les ennemis à la Chartreuse, sur les bords de la Roër; occupa Juliers, et, tandis que les Autrichiens marchaient sur le Rhin, pour défendre Cologne et Coblentz, les Prussiens se retirèrent dans les duchés de Clèves et de Gueldre. Le 7 octobre, Jourdan entra à Cologne, et Marceau le 24 à Coblentz ; la gauche de l'armée de Sambre et Meuse prit les états de Clèves et de Gueldre, et sur toute la rive droite du Rhin, il ne resta aux coalisés, que Luxembourg et Mayence; on les investit immédiatement.

Maëstricht tomba au pouvoir de Marceau. Nous enlevâmes au premier choc Trèves et son camp retranché.

Dugommier aux Pyrénées-Orientales, Masséna à l'armée des Alpes, trouvèrent également la victoire fidèle aux drapeaux de la république, et sur tous ces points, les coalisés comprirent que non seulement il ne fallait pas compter de s'aggrandir aux dépens de la république, mais plutôt se préparer à traiter avec elle.

La guerre civile de la Vendée fut mêlée de succès et de revers, mon cœur se refuse à retracer les scènes affreuses qui désolèrent ce coin du territoire, et je m'estime heureux que le récit que j'en pourrais faire soit en dehors du plan dont je ne veux pas m'écarter. Je reviens maintenant à notre histoire intérieure.

Tallien, devenu en horreur aux jacobins, fut assassiné par eux, un coup de pistolet lui fut tiré, qui effleura son épaule; comme il n'était pas mort, ses adversaires prétendirent, qu'il avait lui-même supposé ce crime, afin d'attirer sur lui l'intérêt public. On aurait voulu que son cadavre seul attestât la réalité du crime. Tallien avait été réellement l'objet d'un guet-à-pend. J'ai vu sa blessure. Lui-même n'aurait pu se la faire. . . . Les méchans

prétendirent que c'était sa femme, à laquelle il avait confié le soin de tirer le coup de pistolet, et qu'elle s'en acquitta bien.

La convention continuait à être violemment agitée. Chénier, dans notre séance du 7 mars 1795, demanda le rappel du reste des députés girondins auxquels cette justice n'était pas encore rendue. Il nous présenta même un projet de loi à ce sujet. Il devait compléter ce que nous avions fait, en réintégrant les soixante-treize dans leurs droits. Ceci coïncidait d'ailleurs avec la mesure prise dans la même séance, en vertu du rapport qui nous fut fait au nom du comité de sûreté générale, et dont la conséquence fut l'arrestation de Barrère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Vadier.

Une très-forte majorité se prononça là-dessus; on décida pourtant qu'avant tout les membres inculpés seraient entendus; mais, quant au retour d'Amard, Henri Larivière, Louvet, Doulcet, Lareveillère-Lepaux, il fut ajourné, pour avoir lieu quelques jours après, ce qui ne manqua pas de se faire.

La séance où ces deux grandes questions furent résolues vit reparaître à la tribune un

homme qui, depuis l'assemblée constituante, avait gardé un silence profond, l'abbé Siéyes, membre muet de la convention nationale, et que la peur avait tellement dominé qu'elle avait clos entièrement sa bouche; ce mutisme prolongé sans terme inspira le souverain mépris de Robespierre et des meneurs, aussi dédaignèrent-ils d'honorer de leur haine celui qui, demeurant à part, n'avait de voix ni pour approuver l'anarchie, ni pour défendre les lois violées, celui qui n'avait uniquement parlé, que pour voter *sans phrases*, la mort de son roi.

Je ne suis pas de ceux qui ont une haute idée de la science politique de l'abbé Siéyes; mon opinion à son égard est toute pareille à celle de sa majesté l'empereur et roi Napoléon, qui le regarde comme un idéologue. J'ai un jour (dînant chez S. M. I. et R.) entendu ce grand monarque, devant qui on parlait de cet ex-directeur, dire:

« Le cerveau de l'abbé Siéyes est un renouvelé du labyrinthe de Crète, et lui-même n'a pas le fil conducteur pour s'y retrouver. »

Il arriva une chose plaisante à cet orateur, lorsqu'il retrouva la parole, que depuis il n'a

plus perdue; c'est qu'après avoir longuement péroré, il fut obligé de nous dire avec un dépit naïf que nous ne l'avions pas compris. La même plaisanterie s'est depuis renouvelée, et l'abbé Siéyes a souvent été dans le cas de s'écrier qu'on ne le comprenait pas, peut-il s'en étonner, à Dieu seul appartient de comprendre le chaos!

La rentrée de la queue de la gironde produisit le fâcheux effet d'amener une division parmi les membres influens de la majorité nouvelle. Tous ceux qui peu ou point avaient pris part aux excès révolutionnaires comprirent que cet acte de justice devenait menaçant pour eux, et à notre grande surprise, nous les vîmes repasser du côté des jacobins. Les chefs furent Lesage-Sénault, Thuriot, Lecointre de Versailles, esprit plus que léger et sans aucune consistance; cela ne produisit aucun changement, ni ne nous empêcha de renvoyer à l'examen du comité de sûreté générale Bouchotte, Garrat et Pache, tous les trois ayant pris une part active à tous les actes inconstitutionnels de Robespierre, et ne méritant aucune pitié.

On en eut cependant pour eux, et loin de

les punir comme on devait le faire, on finit par les innocenter : ce fut un tort, une faute. Les hommes de la terreur sont incorrigibles, et à quelle époque que ce soit, on les retrouvera toujours dans la même opinion. Sa majesté l'empereur et roi le sait bien, lui qui a dit, à l'époque de son mariage avec S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise :

« Les royalistes finiront par revenir à moi de bonne foi, car ce qu'ils aiment avant tout, c'est la monarchie. Les jacobins au contraire, en me cajolant d'avantage, me haïront un peu plus, car ce qu'ils aiment pardessus tout, c'est l'anarchie avec son cortége ordinaire, la famine, la guerre civile, et son trône un échafaud. »

CHAPITRE XIV.

Hiver rude, et disette des grains. — Proposition de Boissy mal reçue. — Conspiration jacobine. — Mesures prises par la convention. — Plan d'insurrection. — Les sections de Montreuil et des Quinze-Vingts à la barre. — Ferme réponse du président. — Discours de Tallien et de Thibaudeau. — Décret conservateur. — Condamnation de Barrère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Vadier. — Émeute du 12 germinal. — Détails de notre séance. — Harangue de l'orateur jacobin. — Scène scandaleuse dans l'assemblée. — Rapport d'Isabeau, et projet de loi. Pichegru est investi du commandement des troupes. — Il disperse les rebelles. — Son laconisme. — Nous sévissons contre plusieurs de nos collègues.

L'hiver de 1794 à 1795 avait été rude à passer ; le commerce, encore frappé d'épouvante et d'inertie, l'agriculture, tourmentée dans ses agens et dans ses produits, n'avaient pu avoir les développemens nécessaires pour fournir aux besoins de la population. Tout souffrait à l'intérieur d'une disette factice ou réelle, et les inquiétudes augmentaient chaque jour sur le cas des farines, dont on crai-

gnait de manquer avant la récolte pochaine, qui d'ailleurs se présentait défavorablement.

Paris se tourmentait de son avenir; les habitans riches ou seulement aisés faisaient déjà des approvisionnemens exagérés et pas en rapport avec leurs besoins positifs. La populace, qui, par sa pauvreté, n'en pouvait faire autant, s'en irritait; des murmures on passait aux menaces, et les terroristes étaient là pour souffler le feu de la rebellion.

Boissy-d'Anglas, député rempli de vertus, de mérite, possédant en outre ce courage moral si utile aux époques de crises, crut remédier à celle où nous nous trouvions, en proposant, le 15 mars, à la convention de ne laisser à chaque individu que le droit de prendre par jour une livre de pain. Cette mesure était bonne pour un couvent ou pour un collége, mais prétendre la mettre à exécution dans Paris, c'était commettre une erreur étrange; elle passa cependant avec l'amendement du terroriste Romme, qui voulut que la classe ouvrière eût une demi-livre en plus; ce qu'il motiva sur la pénurie de cette portion intéressante de la société, hors d'état de sup-

pléer au pain par la viande ou par toute autre nourriture.

Romme fut porté aux nues par les agitateurs, et l'auteur du décret, au contraire, reçut le surnom de *Boissy-Famine*. La populace excitée envoya des orateurs; on vint dire à l'assemblée que le manque de pain qui avait lieu portait le peuple à regretter les sacrifices qu'il avait faits pour la révolution. Nous chassâmes avec mépris les insolens qui tenaient ce langage; cela ne rétablit pas le calme, mais plusieurs bataillons sectionnaires étant accourus à l'appel du comité de sûreté générale, le mouvement fut aisément dissipé.

L'irritation continua; les jacobins, pendant leur règne, n'avaient pas voulu de la constitution de 1793, maintenant, pour nous embarrasser, ils la demandèrent, et la firent réclamer par la multitude. C'était déclarer la guerre à la tranquillité publique; nous ripostâmes par le dressement d'une nouvelle loi martiale, dont voici les dispositions :

« Étaient déclarés séditieux tous rassemblemens où l'on proposerait d'attaquer les propriétés publiques ou particulières, de rétablir

la royauté, de renverser la république ou *la constitution de* 93, de se rendre au Temple ou à la convention. — Tout membre d'un pareil rassemblement pourrait être déporté. — Si, après trois sommations faites par les magistrats, le rassemblement ne se dissipait point, la force devait être employée. — L'insulte faite à un représentant était punie de la déportation; l'outrage avec violence emportait la peine de mort. — Une seule cloche d'alarme resterait dans Paris, et serait placée au pavillon de l'Unité; elle sonnerait si un rassemblement marchait sur la convention. A ce signal, les sections seraient tenues de marcher au secours de la représention nationale. — Si la convention était dissoute ou gênée dans sa liberté, il était enjoint à tous les membres qui pourraient s'échapper de partir sur-le-champ de Paris, et de se rendre à Châlons-sur-Marne. Tous les suppléans, tous les députés en mission, en congé avaient l'ordre de se réunir à eux; les généraux enverraient aussi sur ce point les troupes des frontières, qui marcheraient vers Paris pour délivrer les députés opprimés, et punir les auteurs de l'attentat.

Siéyes reçut des comités la charge de faire le rapport de ce décret, qu'il dut présenter dans un court délai. Chaque membre en comprenait l'importance, les révolutionnaires autant que nous; ce qui les portait, pour en prévenir l'effet, à vouloir fomenter une sédition, Dutrein, Maribon-Montaut, Léonard-Bourdon, Romme, Duquesnoy, Soubrany et quelques autres se mirent à travailler les esprits. C'étaient à peu près les chefs de la jacobinerie avec ceux en accusation, avec Amar et quelques autres; mais aucun d'eux ne possédait ces noms magiques, ces réputations qui entraînent les cœurs. Néanmoins ils ne se rebutèrent point, et, voulant que la sédition suivît la marche régulière en usage depuis l'agonie de la royauté, ils décidèrent qu'elle serait précédée par des présentations de pétitions à la convention nationale.

Les révolutionnaires des sections des Quinze-Vingts et de Montreuil durent prendre l'initiative. Le 1er. germinal (21 mars), ils parurent à la barre. C'était le jour où Siéyes devait faire le rapport de la loi martiale. Les jacobins armés accompagnaient les pétitionnaires, en criant : *Vive la convention! à bas les aristo-*

crates! Mais *la jeunesse dorée* de Fréron, prévenue à temps du mouvement terroriste, accourut vers la convention, du Palais-Royal où elle s'était réunie, en criant : *Vive les représentans! A bas les jacobins!* Les ennemis se trouvèrent donc en présence.

Les orateurs des clubs nous demandèrent la mise en jeu de la constitution de 1793 : c'était annoncer qu'ils voulaient rentrer dans une voie de crimes et de perturbation. Thibaudeau nous présidait; il fit preuve d'une véritable énergie. Voici sa réponse aux sectionnaires séditieux :

« La convention fut trop long-temps comprimée par des espèces de corporations qui semblaient n'avoir renversé les priviléges de la monarchie que pour se mettre à leur place. Les représentans du peuple qui avaient le sentiment de leur dignité et de l'indépendance de leurs fonctions étaient traités comme des conspirateurs; alors on appelait *insurrection du peuple* l'agitation d'une poignée d'hommes payés ou égarés... On paraît vouloir employer aujourd'hui les mêmes moyens... mais les ressources des factions sont usées, leur point d'appui est brisé, les jongleurs po-

litiques démasqués. Que les bons citoyens se rassurent; les représentans du peuple ne donneront plus que des exemples de fermeté..... La convention fera tous ses efforts pour réparer les malheurs de la patrie; elle prendra tous les moyens qu'elle croira utiles pour maintenir la liberté, l'égalité, et pour répartir également les subsistances; mais elle ne composera point avec les devoirs que la nation lui a imposés, elle bravera les murmures et les dangers pour les remplir avec courage. La convention n'a jamais attribué les pétitions insidieuses qui lui ont été présentées aux robustes et sincères défenseurs de la liberté qu'a produits le faubourg Saint-Antoine. »

Challet, le député, et l'un de ceux qui voulaient nous faire reculer, demanda, en vertu d'un article de la constitution de 93, que la déclaration des droits de l'homme fût exposée dans un lieu apparent de notre salle. Tallien, montant à la tribune, dit alors :

« Je demande à ces hommes qui se montrent aujourd'hui défenseurs si ardens de la constitution... je leur demande si ce ne sont pas eux qui l'ont renfermée dans une boîte. (*Éclats de rire, murmures, applaudissemens.*)

Rien ne m'empêchera de dire mon opinion, lorsque je suis au milieu des représentans du peuple ; nous voulons tous la constitution avec un gouvernement ferme, avec le gouvernement qu'elle prescrit ; et il ne faut pas que quelques membres fassent croire au peuple qu'il est dans cette assemblée des membres qui ne veulent pas la constitution. Il faut aujourd'hui même prendre des mesures pour empêcher de calomnier la majorité respectable et pure de la convention. (Oui ! oui!) cette constitution qu'ils ont fait suivre, non par des lois qui devaient la compléter et en rendre l'exécution possible, mais par le gouvernement révolutionnaire ; cette constitution, il faut la faire marcher et lui donner la vie; mais nous n'aurons pas l'imprudence de vouloir l'exécuter sans lois organiques, afin de la livrer incomplète et sans défense à tous les ennemis de la république. C'est pourquoi je demande qu'il soit fait incessamment un rapport sur les moyens d'exécuter la constitution, et qu'il soit décrété à présent qu'il n'y aura aucun intermédiaire entre le gouvernement actuel et le gouvernement définitif. »

La discussion continue; Thibaudeau, pour

y prendre part, cède le fauteuil à Clauzel, et parle très-éloquemment contre la proposition de Maille, qui voulait qu'en outre des droits de l'homme, la constitution fût d'hors et déjà gravée sur des tables de marbre, et exposée dans les lieux publics. C'était par trop dangereux; nul parmi la majorité ne se souciait de rendre exécutoire cette œuvre d'anarchie; déjà même on dressait les bases d'un nouvel acte constitutif et beaucoup moins populaire; on entendit donc avec plaisir Thibaudeau s'écrier :

« Législateurs, nous ne devons pas ressembler à ces prêtres de l'antiquité qui avaient deux manières de s'exprimer, une secrète, et une ostensible; il faut avoir le courage de dire ce que nous pensons sur cette constitution, et dût-elle me frapper de mort, comme elle a frappé l'année dernière ceux qui ont voulu faire des observations contre elle, je parlerai..... Une constitution démocratique n'est pas celle ou le peuple exerce tous les pouvoirs, c'est celle ou par une sage distribution de tous pouvoirs, le peuple jouit de la liberté, du repos et de l'égalité. Or, je ne vois pas cela dans une constitution qui, à côté de la

représentation nationale, placerait une commune usurpatrice ou des jacobins factieux; qui ne donnerait pas à la représentation nationale la direction de la force armée dans le lieu où elle siége, et la priverait ainsi des moyens de se défendre et de maintenir sa dignité; qui accorderait à une fraction du peuple le droit d'insurrection partielle et la faculté de bouleverser l'état. Vainement on nous dit qu'une loi organique corrigera tous ces inconvéniens, une simple loi peut être changée par la législature, et des dispositions aussi importantes que celles qui seront renfermées dans ces lois organiques doivent être immuables comme la constitution elle-même. D'ailleurs des lois organiques ne se font pas en quinze jours, même en un mois; et, en attendant, je demande qu'il ne soit donné aucune publicité à la constitution; qu'une grande vigueur soit imprimée au gouvernement, et que, s'il le faut même, de nouvelles attributions soient accordées au comité de salut public. »

Les applaudissemens de la majorité accompagnent les paroles de Thibaudeau. La discussion est fermée malgré les jacobins, et Siéyes, montant à la tribune, fait le rapport

dont on l'a chargé. Mais des émissaires ont été envoyés vers la cohue sans-culotte, qui attend dans le Carrousel le retour des pétitionnaires; on lui annonce que ceux-ci ont été maltraités, que la convention ne veut plus de la constitution de 93. Un tumulte effroyable s'élève; un combat s'engage entre les jeunes gens et les jacobins; ceux-là, repoussés d'abord, reprennent l'avantage, ils chassent devant eux à coups de bâtons, les agitateurs, dont une partie se réfugie dans la salle des séances. Ici la confusion est extrême, le président se couvre; nous crions de toutes parts que la nécessité de la loi martiale est urgente, qu'il faut la mettre aux voix; ceci a lieu d'abord avec un peu d'emportement; mais, lorsque le calme est rétabli, nous revenons sur l'ensemble du décret; il est adopté article par article, et, à dix heures du soir, la bonne cause triomphe complètement.

A la séance suivante, Barrère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, et Vadier, furent entendus; il s'en suivit un scandale déplorable qui se perpétua pendant plusieurs jours. En conséquence des efforts sans nombre et désespérés, des intrigues, des incidens de tous

gentes que les terroristes mirent en jeu pour sauver les députés prévenus, rien ne fut oublié, récriminations, attaques, dénonciations dans l'intérieur de la salle, mouvemens séditieux, tentatives de révolte, provocations au meurtre au-dehors; à chaque instant, une alerte nouvelle nous était donnée; les comités demeuraient en permanence, restant sur le qui vive, et disposant de nombreuses mesures de sûreté.

On alla ainsi tant bien que mal jusqu'au 12 germinal (1er avril); ce jour-là, l'émeute commença plus véhémente dans la Cité; des femmes, des enfans, ayant mission de tenter le premier coup de révolte, assiègent les boulangers; en attendant, on répand le bruit que trente mille muscadins et royalistes se sont emparés du Champ-de-Mars; qu'ils vont désarmer le peuple, tandis que la convention partira pour Châlons-sur-Marne. La générale est soudainement battue, le tocsin sonne aux clochers, les faubourgs Saint-Antoine, Saint-Marceau, le quartier populeux du Temple, courent aux armes, tous marchent vers et contre la convention, en suivant pour point

de ralliement, des hommes qui, en foule, portent écrit sur leurs chapeaux : *Du pain et la constitution de* 93.

Nous étions en séance, déjà une attaque sanglante avait eu lieu de la part des bourgeois envers la majorité, la tranquillité était à peine rétablie lorsque des hurlemens s'élèvent près de nous; ils couvrent la voix de Boissy-d'Anglas, qui faisait un rapport sur les grains. Boissy s'arrêta, nous écoutions..... Le bruit augmente, on lutte dans la salle des pas perdus; notre garde ordinaire, insuffisante, est forcée; elle livre le passage, les portes s'ouvrent avec fracas..... Des femmes ivres, des enfans déguenillés, horrible avant-garde de la révolte, débouchent dans l'enceinte, en agitant leurs bonnets, et en criant : *Du pain! du pain!* Les députés de l'extrême gauche et les gens des tribunes leur applaudissent, et la grande majorité de la convention se lève, et en réponse crie : *Vive la république!*

Merlin de Thionville, par une de ces aberrations si communes à cette époque, passe subitement du parti de la canaille, court à elle, et donne l'accolade fraternelle aux pre-

miers bandits qui se présentent, et sur l'injonction qu'on lui fait de revenir à sa place, dit :

« Ma place est au milieu du peuple; les citoyens m'assurent qu'ils n'ont aucune mauvaise intention. »

Merlin poursuit, et cette fois son discours est démagogique ; tous les députés terroristes, Huguet, Gaston, Ruamp, Duroy, parlent dans le même sens; d'autres révoltés viennent augmenter le désordre, il est à son comble. Huguet en profite pour demander la libération des patriotes opprimés, et l'adoption soudaine de la constitution.

« Nous demandons, dit la foule, que l'assemblée reste en permanence jusqu'à ce que nous ayons du pain. »

La convention, violentée, se tait; Varennes alors se présente à la tribune; c'est lui qui, au 31 mai, commandait la section de la Cité, il est familier avec l'émeute.

« Représentans, dit-il, vous voyez devant vous les hommes du 14 juillet, du 10 août, et encore du 31 mai (*Les membres de l'extrémité gauche applaudissent à outrance*); ils ont juré de vivre libres ou de mourir, et ils main-

tiendront la constitution de 1793, et les droits de l'homme. (*Mêmes applaudissemens.*) Il est temps que la classe indigente ne soit plus victime de l'égoïsme des riches, et de la cupidité des marchands. (*La foule* : Oui! Oui! *Les membres de l'extrémité gauche applaudissent vivement.*) Mettez un terme à vos divisions, elles déchirent la patrie, et la patrie ne doit pas souffrir de vos haines. Faites-nous donc justice de l'armée de Fréron, de ces messieurs à bâtons. (*La foule* : Oui! Oui! *Même approbation à gauche.*) Les hommes qui, au 14 juillet, ont renversé la Bastille ne pensaient pas que par la suite on en élèverait mille autres pour incarcérer les patriotes. Où sont passés tous les grains produits par la récolte abondante de l'année dernière?... N'espérez pas ramener le calme et l'abondance sans punir les égoïstes. Et toi montagne sainte qui as tant combattu pour la république, les hommes du 14 juillet, du 10 août, du 31 mai, te réclament dans ce moment de crise; tu les trouveras toujours prêts à te soutenir, prêts à mourir pour la république.

« Les citoyens pour lesquels je parle veulent la constitution de 93; ils sont las de pa-

ser la nuit à la porte des boulangers; il est temps que celui qui fait venir les subsistances, qui a fait la révolution puisse subsister. Nous demandons la liberté de plusieurs pères de famille patriotes, qui sont incarcérés depuis le 9 thermidor..... (*Gaston, et autres députés applaudissent.*) La section de la Cité n'est pas accoutumée à vous faire perdre un temps précieux digne des flagorneries de Versailles; aussi vous ai-je parlé énergiquement en son nom. »

La foule perturbatrice bat des mains à cette harangue audacieuse; les représentans qui nous abandonnent font comme elle, d'autres députés des sections viennent à la suite, chacun a le même langage: *La constitution et du pain.* Choudieu, en montrant le fauteuil de la présidence, occupé par Pelet de la Lozère, ne craint pas de dire « Le royalisme est là. » Le président répond:

« Ils conjurent l'orage, ils ignorent que la foudre tombera sur leur tête.

Ruamp. La foudre! c'est ton armée du Palais-Royal.

Le président. La convention connaît le

dévoûment et la force des bons citoyens de Paris, et c'est avec les armes de la vertu qu'elle frappera les restes du crime.

DES FEMMES. Du pain! du pain!..... » Le tumulte continue; le président tâche de rétablir l'ordre, et Challes demande la parole contre lui, Duhem ajoute :

« Nous ne pouvons pas parler dans un moment où l'on assure que la générale est battue dans toutes les sections (c'était vrai, et par l'ordre du comité de salut public), dans un moment où l'on assure que le tocsin du pavillon de l'Unité a sonné, je ne sais par quel ordre; il est impossible de sauver la patrie. »

La discussion continue, cependant les meneurs s'aperçoivent que l'émeute ne réussira pas, qu'elle a manqué son coup; alors ils sont les premiers à gourmander les assaillans, à leur imposer silence; ils hâtent eux-mêmes la sortie des femmes et des enfans. Barras manifeste, de son côté, un vrai courage; on le retrouve là comme au 9 thermidor; et grâce à lui, grâce à quelques autres non moins énergiques, la salle est enfin dégagée de cette foule désorganisatrice: quand elle est partie, quand

nous nous sommes accusés réciproquement, Isabeau vient faire un rapport au nom des comités.

« Tout notre temps, dit-il, a été employé à sauver la chose publique ; notre collègue Auguis, que le comité de sûreté générale avait chargé de parcourir différens quartiers de Paris, pour y ramener la paix, a été attaqué et blessé (*la majorité se récrie, elle exprime tout ensemble ses regrets et son indignation, la gauche reste impassible*), et dans ce moment, il est encore prisonnier dans une section ; vos comités ont entendu avec douleur un événement aussi affligeant, aussitôt ils ont donné des ordres à cette portion précieuse des citoyens de Paris, qui n'ont pas cessé aujourd'hui de vous entourer. Ils lui ont donné ordre de se porter vers la section rebelle, et de ramener notre collègue. Cet événement ne vous étonnera plus lorsque vous saurez que ce matin, entre dix et onze heures, un homme à cette tribune, placé en face du président, écrivait avec un crayon, la liste des représentans qui devaient être proscrits ; deux jeunes gens de douze à treize ans qui étaient auprès

de lui, s'en aperçurent; il eut pitié de leur jeunesse, et leur dit : « Allez-vous-en ; car nous allons tuer tous les jeunes gens qui sont ici, et plusieurs représentans. Nous avons vingt mille hommes qui vont arriver..... » Isabeau, à la fin de son rapport proposa le décret suivant : 1°. La convention nationale déclare qu'aujourd'hui il y a eu attentat contre la liberté de ses délibérations.

« 2°. Le comité de sûreté générale pourra rechercher et traduire devant le tribunal criminel de la Seine les auteurs et instigateurs de ce complot. »

La gauche entendit impatiemment ce décret; Sergent, l'un des plus hideux terroristes, l'attaqua avec une violence extrême. On lui répondit sur le même ton. Au milieu du débat, nous apprîmes que Auguis, délivré de la section du Panthéon, avait été repris par celle des Thermes; nous apprîmes que, dans la première, on avait fait feu sur notre collègue Pennières, dont on nous fit craindre la mort. Ces nouvelles exaspérèrent la majorité, des mesures sévères et promptes furent ordonnés, Barras dit :

« ..... Je demande que la convention déclare Paris en état de siége, cette mesure donnera aux chefs de la force armée, le moyen de maintenir l'ordre, et fera accélérer les arrivages de subsistances..... Je demande que la convention nomme le général Pichegru au commandement général de la force armée de Paris. » (On applaudit.)

La proposition de Barras, amendée par Bourdon de l'Oise, qui voulut que l'autorité dévolue à Pichegru cessât avec le péril, fut convertie en décret, et on adjoignit à ce général Barras et Merlin de Thionville. Auguis entra dans la salle, reçut nos félicitations, et nous raconta les dangers qu'il avait courus. André Dumont provoqua la mise en arrestation d'Huguet avec celle de Choudieu, déjà décidée, on y consentit. Choudieu demanda à se défendre, plusieurs d'entre nous lui crièrent : Tais-toi assassin ! Enfin Léonard Bourdon fut aussi mis en prévention, ainsi que Duhem. Nous arrêtâmes que tous les représentans arrêtés dans cette séance seraient transférés au château de Ham. Fousseledoire, Amar subissent le même sort, et on

frappe de déportation Barrère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Vadier. C'étaient de grands actes de justice, on aurait dû les étendre plus loin.

Pichegru était à Paris, on ne pouvait mieux choisir pour commander aux troupes, elles savaient comment avec lui on marchait à la victoire. Le seul bruit de son nom épouvanta les rebelles, ils ne tinrent pas long-temps, l'attaque fut rapide, on la soutint mal. Les députés condamnés qui partaient pour la déportation, enlevés un instant par les mutins, furent promptement repris, deux coups de canon dissipèrent les rassemblemens, et tout fut dit.

Nous avions suspendu la séance. Le 13 germinal à six heures nous la reprîmes. Plus tard, le général Pichegru parut à la barre vers trois heures du matin. « Représentans dit-il, avec un laconisme peu commun, vos décrets sont exécutés. »

Thibaudeau, qui présidait, répondit non moins brièvement :

« Le vainqueur des tyrans ne pouvait manquer de triompher des factieux. » Puis il l'in-

vita aux honneurs de la séance. Le général alla prendre place parmi nous, on l'accueillit selon son mérite, et on le remercia du service qu'il nous avait rendu.

Bourdon de l'Oise dit avant la clôture de la permanence :

« Le feu couve encore sous la cendre, il faut employer une vigilance active, pour contenir cette foule d'hommes égarés et démoralisés par un gouvernement tyrannique. Je demande que la convention retienne sur pied assez de forces pour empêcher par la suite qu'elle n'ait de nouveaux crimes à punir. »

Cette proposition fut décrétée à l'unanimité.

Le gouvernement et la convention, éveillés par le péril qu'ils avaient couru, manifestèrent une inquiétude qui les porta à sévir de concert contre plusieurs autres de nos collègues, qu'à tort ou à raison, par ces motifs ou par un autre, on suspecta dès cet instant, ce furent Cambon, Thuriot, Crassous, Lesage-Senault, Lecointre de Versailles, Maignet, Hentz, Levasseur de la Sarthe et Granet de Marseille.

Tallien les dénonça, il avait contre Cambon des motifs personnels, et l'assemblée, qui voulait vivre tranquille, décréta leur arrestation, et que pareillement ils seraient transférés à Ham.

CHAPITRE XV.

Condamnation de Fouquier-Tinville et de ses complices. — Proclamation des factieux. — Insurrection du 1[er] prairial. — Détails circonstanciés de tout ce qui ce passa dans cette journée. — Assassinat de Féraud. — Courage de Boissy-d'Anglas.

L'insurrection du 12 germinal avait manqué son effet; l'attitude ferme de la convention, la présence de Pichegru, et le défaut d'ensemble de la part des rebelles, paralysèrent l'intrigue terroriste à cette époque, sans que pourtant elle se lassât de conspirer. Les députés coupables, punis en partie, avaient laissé à ceux échappés à notre justice le soin de les venger, et de nous punir; ceux-ci, employèrent un mois et demi à préparer la nouvelle émeute, et à laisser endormir la vigilance de nos comités pendant ce temps, et le 6 mai, Fouquier-Tinville, traduit en jugement, fut condamné à mort, avec une portion des juges et des jurés ses complices; ceux qui montèrent avec lui sur l'échafaud étaient:

Scellier, *président* du tribunal révolutionnaire; Foucault et Garnier Delaunay, *juges;* Leroi dit *dix août;* Renaudin, Villatte, Prieur, Chautelet, Girard, Doyenval *jurés;* Benoît, *agent du pouvoir exécutif;* Lainé, *adjoint* à la commission des administrations civiles, polices et tribunaux; Vernay, ci-devant *porte-clés* au Luxembourg; Dupommier, *administrateur de police;* et Hermann, *ex-président* du tribunal révolutionnaire.

Le supplice de ces scélérats épouvanta et indigna leurs compagnons, leurs émules, qui, craignant que le même sort leur fût réservé, ne s'attachèrent que mieux à ramener sous le joug la représentation nationale.

Les conspirateurs dressèrent leur plan, et répandirent, le 30 floréal (19 mai), une proclamation et un manifeste suivi d'un règlement, rendu au nom du peuple souverain, et dans laquelle pièce on trouvait les articles suivans:

« Aujourd'hui, sans plus tarder, les citoyens et les citoyennes de Paris se porteront en masse à la convention nationale pour lui demander :

« 1°. Du pain;

« 2°. L'abolition du gouvernement révolu-

tionnaire, dont chaque faction abusa tour-à-tour pour ruiner, pour affamer, pour asservir le peuple ;

« 3°. Pour demander à la convention nationale la proclamation et l'établissement, sur-le-champ, de la constitution démocratique de 1793 ;

« 4°. La destitution du gouvernement actuel, son remplacement instantané, par d'autres membres, pris dans le sein de la convention nationale, et l'arrestation de chacun des membres qui composent aujourd'hui les comités du gouvernement, comme coupables du crime de lèze-nation, et de tyrannie envers le peuple ;

« 5°. La mise en liberté, à l'instant, des citoyens détenus pour avoir demandé du pain, et émis leurs opinions avec franchise ;

« 6°. La convocation des assemblées primaires au 25 prairial prochain, pour le renouvellement de toutes les autorités qui, jusqu'à cette époque, seront tenues de se comporter constitutionnellement ;

« 7°. La convocation de l'assemblée nationale législative, qui remplacera la convention le 25 messidor prochain. »

C'était annoncer clairement que l'on voulait une révolution rétrograde; on se conduisit d'ailleurs en conséquence. Les meneurs avaient réussi. Les comités, se voyant tranquilles, ne surveillaient les complots que superficiellement; ils les croyaient encore loin de pouvoir éclater, lorsque la bombe creva subitement, vers le soir du 30 floréal, et dans la nuit qui ouvrait le 1er prairial (20 mai).

Dès le coucher du soleil, Paris fut livré à une perturbation menaçante, des groupes se formèrent sur les quais, aux carrefours, aux boulevards; dans les faubourgs principalement, on voyait une foule inquiète, ardente, indocile, parcourir rapidement les divers quartiers, appelant à la révolte tous ceux qui en vivent, tous les misérables dont elle est l'élément naturel; les femmes allaient frappant de porte en porte, vociférant des injures et des calomnies contre la convention nationale, déplorant la mort de *ce bon* Robespierre, que ces scélérats de modérés avaient fait mourir, afin de réduire le peuple, d'opprimer les patriotes, et de revenir à la monarchie par la famine et la guerre civile; il fallait

châtier cette conduite tyrannique, marcher droit aux Tuileries, en chasser les aristocrates, et y installer les vrais républicains.

Le rappel et la générale battaient simultanément. A mesure que l'on s'emparait d'un clocher où d'un édifice où il y avait une cloche, le tocsin y tintait aussitôt; ce bruit lugubre se mêlait aux hurlemens désordonnés, aux clameurs furieuses, aux coups de fusils et de pistolets qu'on tirait au hasard..... Le canon grondait par intervalle..... Tandis que la cloche d'alarme du gouvernement, placée, en vertu de la loi dernière, au pavillon de l'Unité, sonnait, en réponse, le tocsin légal, à l'appel duquel toutes les sections devaient se rendre à la défense de la convention.

Cette nuit fut sinistre, la journée du 1er prairial (20 mai) terrible; les sections amies de l'ordre hésitaient à prendre les armes, tandis que, dans celles où les jacobins dominaient, on était déjà rangé en bataille. Lorsque le soleil se montra, les rassemblemens principaux se formèrent sur les places Maubert, du Panthéon, de la Bastille, Royale, de Grève, Notre-Dame, où était le quartier-général. La Cité s'ébranla tout entière, et, soit par les

rues, les quais et les Champs-Élysées, de vastes cercles de factieux enceignirent entièrement la convention, qui fut investie et serrée de près, vers dix heures du matin.

Nous nous rendîmes presque tous à l'assemblée, les montagnards, dans l'espérance de la dominer bientôt, et nous pour ne pas encourir le reproche d'avoir laissé périr par faiblesse la chose publique. Vernier était président de jour, il ne parut à son poste que pour l'abandonner; la frayeur le saisit dès le commencement de la lutte, et il céda le fauteuil à André Dumont; celui-ci, l'avait occupé au 12 germinal, lui à son tour le quitta plus tard, et Boissy-d'Anglas, son remplaçant, emporta l'honneur de cette présidence périlleuse.

Il était environ onze heures, lorsque la séance fut ouverte. Dès après la lecture du procès-verbal, Isabeau fit celle du manifeste populaire. Comme il achevait, la majorité des citoyens qui étaient dans les tribunes applaudirent à cet acte de sédition. Un député, se levant, s'écria : « La convention saura mourir à sa place. » Nous l'imitons, chacun se lève, étend la main, et prononce le même serment.

Les spectateurs gardent le silence, quelques applaudissemens néanmoins partent d'une tribune, où se trouvaient de dignes citoyens.

Le président, Clauzel, Isabeau, pérorent, en s'adressant aux tribunes; Auguis, notre collègue, rempli de bravoure, qui avait fait ses preuves au 12 germinal, et qui allait les recommencer ici, monte à son tour à la tribune, il nous dit; . . . . .

« Je suis chargé par les comités de salut public, de sûreté générale et de législation, d'instruire la convention, que depuis minuit on s'occupe d'une insurrection contre la liberté et le gouvernement; mais, forts de notre conscience, nul mouvement ne nous étonne, et nous espérons que la convention est comme nous.

« Oui, oui, s'écrient tous les membres.

Auguis. Je suis chargé par les comités, d'inviter la convention à décréter, que tous les représentans du peuple seront tenus de rester à leur poste, et ne sortiront point du sein de la convention.

Plusieurs voix. C'est notre devoir, l'ordre du jour.

Rovère. Le mouvement a été organisé dans le sein même de l'assemblée.

Bourdon de l'Oise. Oui, c'est aujourd'hui la répétition du 12 germinal..... On veut empêcher la paix..... On veut que nous nous déchirions encore une fois, pour aggraver nos maux..... On demande la constitution de 1793. *Nous la voulons aussi*, mais il faut la faire marcher, il faut qu'on puisse l'exécuter..... Peuple, je t'en conjure, au nom de la liberté que tu as conquise, ne déshonore pas tant de travaux..... Encore quelques jours, et tes souffrances finiront. »

De longs colloques, des parleries inutiles s'établissent, Merlin de Douai, Génissieux, André Dumont, Bourdon de l'Oise encore, s'attachent à nous faire perdre le temps, Laporte enfin se présente.

« Représentans, nous dit-il, des renseignemens qui parviennent aux comités annoncent qu'on prépare un grand mouvement contre la convention ; pour en prévenir les suites, les comités m'ont chargé de vous proposer le projet de décret suivant :

I. La commune de Paris est responsable envers la république entière de toute atteinte qui pourrait être portée à la représentation nationale.

II. Tous les citoyens sont collectivement et individuellement requis de se porter à l'instant et avec leurs armes, chacun au chef-lieu de sa section, pour y recevoir par ses chefs les ordres de la convention nationale.

III. Ceux qui, après une heure de la publication du présent décret, ne se seront pas rendus resteront responsables des événemens...

IV. Sont exceptés les citoyens qui auront reçu des ordres contraires de la part des comités du gouvernement.

V. Les chefs d'attroupemens sont mis hors la loi; il est enjoint aux bons citoyens de les arrêter, et, en cas de résistence, de leur courir sus.

VI. Sont réputés chefs d'attroupement les vingt individus qui seront arrêtés marchant à la tête d'un attroupement.

VII. La convention nationale déclare qu'elle n'entend porter aucune atteinte au droit qu'ont les citoyens de lui présenter des pétitions, lorsque ces pétitions lui seront présentées au nombre et dans les formes voulues par la loi.

VIII. Les autorités civiles et militaires sont

tenues, à peine de forfaiture, de se conformer à la loi du 1er germinal dernier.

IX. La convention nationale se déclare en permanence jusqu'à ce que la tranquillité soit rétablie dans Paris.

X. Les comités du gouvernement sont tenus de lui rendre d'heure en heure compte de la situation de cette commune.

XI. Le présent décret sera lu, affiché, publié, etc.

Nous n'hésitâmes pas à donner à cette proposition la force de la loi; elle fut adoptée instantanément, en dépit des murmures, des menaces, des éclats de rire qui partaient des tribunes publiques déjà remplies en entier par des femmes de la lie du peuple ivres et menaçantes envers la convention.

Cependant des députés prétendus de plusieurs sections sont admis à la barre; ils demandent, en termes arrogans, du pain que nous ne pouvons leur donner, la constitution de 93, qui est inexécutable. On les écoute, on tâche de les calmer en votant le renvoi de leurs pétitions à nos comités; notre collègue Mathieu fait ensuite la lecture d'une proclamation adaptée aux circonstances présentes,

et dont la rédaction est convertie en décret. Nous décrétons pareillement que les représentans, nos collègues, Henri Larivière, Porcher, Villiers, Lahaye, Coren, Fustier, Philippe Déleville, Lagot, Chazal, Vitet, Genissieux, Sévestre, se rendront sur-le-champ dans les arrondissemens des sections de Paris pour éclairer le peuple sur les manœuvres que les ennemis emploient dans le dessein de l'égarer.

Le tumulte s'accroît dans les tribunes; les femmes occupent en entier celle placée auprès de la statue de Brutus; elles montent sur les bancs, et crient avec force : *Du pain! du pain!* Le même cri est répété par d'autres personnes dans le reste des tribunes. Le président se couvre; tous les députés ôtent leurs chapeaux. Les cris *du pain! du pain!* se renouvellent; c'est en vain qu'on veut apaiser ces femmes; les unes rient de l'état où elles voient la convention, les autres montrent le poing au président et aux représentans du peuple. La seconde tribune est occupée par des gens paisibles; des femmes l'envahissent en prononçant le même cri. Au bout d'un quart d'heure le tumulte se calme en partie.

Le président *découvert*. Ces cris affreux annoncent que l'orage va éclater; nous venons de voir sortir des femmes des tribunes; elles vont sans doute recevoir l'ordre...... Rien ne nous ébranlera; le pain qu'on nous demande fait l'objet de notre plus grande sollicitude: nous nous occupons jour et nuit d'en procurer à nos concitoyens.

Les femmes. Du pain! du pain!

Le président. Ces clameurs ne précipiteront pas les arrivages.

Une femme. Il y a assez long-temps que nous en attendons...

La majeure partie de l'assemblée se lève indignée, et demande que cette femme soit arrêtée; celles qui l'avoisinent montrent le poing au président. Les députés qui siégent à l'extremité gauche gardent un profond silence, dont nous nous étonnons.

Le tumulte redouble; Vernier ne peut plus commander à son effroi; nous le reconnaissons, il feint une indisposition; il quitte le fauteuil. André Dumont y monte à sa place; il se tourne aussitôt vers les agitateurs.

« Je déclare aux tribunes, dit-il, que je mourrai plutôt que de ne pas faire respecter

la convention. » Nos applaudissemens l'approuvent, les femmes révoltées le sifflent et rient.

« Pour la dernière fois, reprend-il, je déclare aux tribunes que je donnerai l'ordre de les faire évacuer, d'arrêter les agitateurs et de les livrer aux tribunaux. »

Au lieu du silence respectueux qu'il demande, ce sont de nouvelles vociférations qui répondent. Un général de brigade, dont le nom ne m'est point parvenu, et que je n'ai trouvé ni dans le procès-verbal de la séance, ni dans aucun écrit du temps, se trouvait là, venu avec la section de Bon-Conseil; il devance l'ordre du président, et va parler aux femmes avec énergie. Pendant ce temps, André Dumont cède le fauteuil à Boissy-d'Anglas, qui en fit véritablement une de ces chaises curules sur lesquelles les anciens sénateurs romains savaient mourir.

Louvet essaie d'appaiser le désordre; il le fait infructueusement. Un dialogue s'engage avec Boissy et les rebelles. Les femmes continuent leur demande de pain; toutes les tribunes qui encore n'étaient pas entièrement envahies le sont cette fois. *Du pain! du pain!*

la constitution de 93! voilà ce qu'on ne cesse de nous faire entendre. Le trouble de l'indignation règne dans l'assemblée. Nous nous étonnons qu'on ne vienne pas au secours de la représentation nationale; que les comités ne manifestent aucunement leur action. Nos sentimens sont partagés par les jeunes gens et par tous les citoyens qui se trouvent à la barre et sur les bancs des pétitionnaires. Ils escaladent les tribunes d'où partent les cris, et parlent avec la plus ardente colère contre les femmes qui les ont proférés. Le bruit redouble; André Dumont paraît, un papier à la main; il a, dit-il, quitté la présidence pour rédiger l'ordre de faire évacuer les tribunes. On l'adopte; le commandant de la force armée est requis de le mettre à exécution.

Les femmes. Nous ne nous rendrons pas....

La rebellion est flagrante... elle va aller plus loin... Des coups très-violens, donnés dans la porte de la salle à la gauche du président, annoncent qu'on veut l'enfoncer; déjà les ais crient, et l'on croit entendre le bruit des pierres qui se brisent en tombant.

Marec. Officier, entendez-vous ce bruit? je vous somme, je vous charge, sur votre res-

ponsabilité, d'empêcher qu'on ne porte atteinte à la représentation nationale.

Le président *au général de brigade qui se trouve à la barre.* Citoyen, je te nomme commandant provisoire de la force armée, et je t'ordonne de l'employer pour faire respecter la convention. (Tous les membres se lèvent, en marque d'approbation ; les honnêtes gens applaudissent.)

Le général de brigade. Je ferai respecter la convention nationale, ou je périrai à mon poste. *Il sort.*

Thibaudeau demande et obtient que le général puisse repousser la force par la force. André Dumont invite les bons citoyens à sortir des tribunes. Auguis annonce que le rassemblement insurrectionnel marche en corps de bataille contre la convention; mais on a pris des mesures : déjà plusieurs bataillons, animés d'un zèle patriotique, entourent les Tuileries. On peut compter sur eux.

Pendant ce temps, le général, accompagné de quatre fusiliers et de deux jeunes gens armés chacun d'un fouet de poste, fait évacuer rapidement les tribunes séditieuses. Tout cela prend à peu près une demi-heure, que nous pas-

sons immobiles; car il est impossible de délibérer au milieu de ce chaos. Mais, si le calme tend à se rétablir dans l'enceinte de la salle, il n'en est pas de même au-dehors : on continue à frapper à grands coups à la porte qui s'ouvre dans le salon de la Liberté. Enfin elle cède à la violence, éclate et se brise.... Nous voyons venir le danger, et tous, par un mouvement spontané, nous nous retirons sur les bancs supérieurs. La gendarmerie des tribunaux forme une ligne dans le bas de la salle, pour que la populace ne puisse pas arriver jusqu'à nous. Une foule de citoyens armés entrent par la barre et par la porte à droite; ils courent vers celle qui a été forcée, les baïonnettes en avant et le sabre nu. Les deux partis se joignent, des cris se font entendre; les assaillans sont repoussés...... Nous respirons... Mais un nouveau fracas recommence : d'autres flots séditieux se présentent; la porte, qui a été brisée, est de nouveau forcée; les citoyens qui la gardent réfluent dans la salle. Aussitôt d'autres gens armés partent du côté opposé à la barre pour aller au secours de ceux qu'on a fait rentrer dans la salle. Auguis se met à leur tête, le sabre à la main.

LOIGNELOT. Repoussez la force par la force.

« En avant ! serrez vos rangs, crie Bourdon de l'Oise. — Un nouvel engagement a lieu devant la porte brisée ; un des chefs de la révolte est arrêté ; on le traîne dans la salle. Il se débat, mille sabres menacent sa tête ; des officiers le couvrent de leur corps. L'homme saisi est fouillé ; on trouve dans sa poche un gros morceau de pain. — Un autre chef est saisi.

Auguis monte à la tribune. Il dit :

« Le sanctuaire des lois a été violé ; mais, quoi qu'il en soit, vous ne voulez pas que le sang coule. (Non, non, *s'écrient tous les membres.*) Ces individus ont fait courir le bruit que l'on égorgeait ici les femmes ; soyons calmes et prudens, mais qu'on ne se flatte pas de nous intimider... »

La séance est suspendue, et le danger pourtant s'accroît, loin de diminuer...... A deux heures, le bruit augmente.... la générale bat de tous les côtés. Notre collègue Féraud, qu'une destinée si funeste attend dans cette horrible journée, entre dans la salle. Il a été déjà frappé par les factieux, qui ne s'arrêteront pas là. Il paraît dans un vif état de souf-

france. Son habit est déchiré. Plusieurs d'entre nous vont à lui, l'entourent et lui prodiguent des soins. Il s'évanouit à moitié.

Des citoyens qui passent armés dans la salle demandent la parole.. L'un d'eux nous dit :

« La section de Grenelle, fidèle à ses sermens, s'est rendue auprès de vous, et elle vient de dissiper toute la foule qui remplissait le salon de la Liberté. »

On remercie la section; on nomme le député au commandement de la force armée de Paris; puis Dussaulx rend hommage à la fermeté des ambassadeurs et ministres des puissances étrangères, qui, depuis l'ouverture de cette séance orageuse, n'ont pas quitté leur tribune, et, par là, semblent aider la convention de leur assentiment. Le procès-verbal en fera mention, et signalera cette conduite honorable.

La délibération est suspendue... des cris recommencent à se faire entendre dans la salle de la Liberté. La force armée qui est dans l'intérieur de la salle s'y porte....... Les cris : *Aux armes! aux armes!* redoublent.... le président se couvre, la convention reste calme.

— Un bataillon traverse la salle pour se rendre au lieu du trouble ; il crie : *Vive la république!* Bientôt les baïonnettes se croisent, un combat s'engage à la porte brisée ; des coups de fusil sont tirés et dirigés sur la convention. Tous les membres se lèvent en criant : *Vive la république!*...... D'autres détachemens de la force armée traversent la salle; on remarque parmi eux un homme qui porte sur son chapeau ces mots écrits avec de la craie : *Du pain et la constitution de* 1793 ! Il frappe ceux qui défendaient l'entrée de la salle. Bientôt il est saisi par Dubois-Crancé et d'autres membres qui se portent au lieu du combat. Il se débat, et leur échappe. Il est ressaisi ; on l'entraîne hors de la salle.

De nouveaux coups de fusils se font entendre à la porte ; on y combat encore pendant quelque temps. Enfin la garde est forcée, Féraud, notre malheureux collègue, qui se trouve à cette porte, conjure les rebelles de ne pas violer la représentation nationale.

« Tuez-moi, dit-il en découvrant sa poitrine, tuez-moi si vous voulez du sang : vous n'entrerez dans la salle qu'après avoir marché sur moi. »

Il joint l'effet aux paroles : il se jette par terre. Dévoûment inutile dans sa sublimité; on passe sur son corps, on le foule aux pieds; d'autres qui surviennent le relèvent. Ce n'est pas là qu'il doit mourir.

A trois heures trente-trois minutes, une foule nombreuse de femmes, d'hommes armés de fusils, de piques et de sabres, entrent dans la convention; tous portent écrits sur des bandes de papier : *Du pain! la constitution de* 1793! et font retentir la voûte des mêmes expressions. Ceux-là ne balancent pas à compléter la violence; ils viennent droit à nos siéges, nous en chassent, et s'y assoient. D'autres remplissent le parquet, s'arrêtent en face du président..... Un citoyen arrache à l'un d'eux son chapeau. La foule se précipite sur lui; il s'élance à la tribune, un coup de fusil part, l'atteint, le renverse sur les marches qu'il inonde de son sang..... On le frappe encore à coups de sabres, on l'enlève, on l'emporte hors de la salle. Ce héros, c'est le jeune Mally.

Féraud, que son mauvais destin poursuit, est demeuré tout proche; il voit cette scène affreuse, il se frappe la tête, s'arrache les cheveux d'indignation et de désespoir... Dans ce

même moment, vingt fusils couchent en joue le président (Boissy-d'Anglas). Féraud, qui s'en aperçoit, veut escalader la tribune pour le couvrir de son corps; un officier le saisit par le bras pour l'aider à monter. L'un des séditieux le retient de son côté par l'habit; l'officier assène à ce misérable un coup de poing; le rebelle riposte par un coup de pistolet. La balle s'égare et atteint Féraud... Féraud tombe... On s'en empare... on l'accable de coups, on l'entraîne dans un couloir voisin, et on achève de l'assassiner!!...

Pendant ce désordre épouvantable, en présence de mille morts qui le menacent, Boissy-d'Anglas ne perd rien de sa dignité impassible... il est, en cet instant, quelque chose de plus que l'homme, et plus tard encore il ne se démentit pas... Plusieurs d'entre nous, à la vue d'un pareil spectacle, oublient leur devoir, ils fuient d'abord; certains, honteux de cette démarche, reviennent... D'autres détachemens de séditieux arrivent au pas de charge, et couchent en joue le président..... Il a la tête découverte, rien ne l'émeut, il reste dans l'attitude du calme et de la fierté, sans paraître

s'apercevoir du danger qui l'environne. Il invite la convention à observer un profond silence. Plusieurs citoyens l'entourent pour le défendre.

Cependant le tocsin sonne à grande volée au pavillon de l'Unité; la cour, le jardin du palais national sont remplis de gardes civiques et d'artillerie; on attend là l'ordre d'agir, et il ne vient pas. On voit défiler parmi les rangs des hommes armés qui entrent dans la convention, sans qu'on sache ce qu'ils y vont faire.... A l'intérieur, le tumulte continue; on nous demande ce que nous avons fait des trésors et de la liberté du peuple. La foule applaudit vivement, les tambours battent en signe de joie...

Un canonnier, placé à la tribune et entouré de fusiliers, lit à haute voix le plan d'insurrection que j'ai fait connaître, et dont il nous signifie la teneur. On l'interrompt à chaque instant par des acclamations, des roulemens de tambours et des injures qui s'adressent à la convention... La force armée se montre au haut de la grande tribune à gauche; sa démonstration est vaine, on la force à se retirer.

On chasse également les grenadiers et les gendarmes demeurés au bas de l'enceinte..... D'autres factieux surviennent; on crie alors :

« L'appel nominal sur notre adresse! il faut que nous connaissions les coquins qui ne veulent pas secourir le peuple. »

Ce fut alors que les députés de l'extrême gauche commencèrent à se prononcer ouvertement. Ils étaient jusques là demeuré insensibles au péril et aux outrages dirigés contre la convention. Duquesnoy, Soubrany, Rulh, pérorent dans le sens de la révolte, qui leur applaudit. Duroy parle dans le bruit, sans se faire entendre; Romme parvient à l'être.

« C'est au nom du peuple, dit-il, que je demande la parole..... c'est pour la liberté et l'égalité.

La foule. Tu as la parole.

Romme. Je demande le plus grand silence; je ne vois dans cette enceinte que des républicains. (*Oui! Oui!*)...

Boissy-d'Anglas, en agitant la sonnette, veut interrompre l'orateur.

La foule. A bas, à bas le président!...

Tout-à-coup, oh! quel tableau horrible! un multitude de factieux entrent, poussant

d'infâmes cris; un homme est au milieu, il tient une pique surmontée de la tête de Féraud... La foule applaudit à cet abominable trophée : on le place en face du président..... Boissy-d'Anglas se lève, se découvre et s'incline : la vertu ne peut aller plus loin. (1)

(1) C'est le sujet du tableau admirable que M. Court a exposé au salon de 1833, et où il a déployé un si beau talent. Les vrais connaisseurs l'ont jugé comme étant l'œuvre la plus remarquable du salon, ce qui nécessairement a dû l'exposer à la mauvaise humeur et à l'injustice des critiques jaloux, et de l'esprit de parti. M. Court marche rapidement au premier rang de nos peintres modernes.

(*Note du rédacteur.*)

CHAPITRE XVI.

Les députés jacobins s'unissent aux insurgés. — Délibérations anarchiques et usurpatrices qu'ils prennent. — Mesures des comités pour rétablir le bon ordre. — On cerne la salle. — Les rebelles en sont chassés. — Arrestation des députés coupables. — Suite de la révolte. — Le 2 prairial. — Sa fin. — Jugement et mort de Romme, Duquesnoy, Ducroy, Soubrany et Bourbotte.

La conduite de Boissy-d'Anglas fut au-dessus de tout éloge, jamais on ne réunit comme lui autant d'intrépidité à autant de résignation. Qui lui sauva la vie, comment échappa-t-il à ces assassins ? Son courage devint son égide, il en imposa à la rebellion ; et certes, jamais mieux ne fut prouvé le mot célèbre de Mathieu Molé, qu'il y a loin du poignard d'un méchant au cœur d'un honnête homme.

Après le crime commis sur Féraud, après la promenade hideuse de sa tête sanglante, après l'approbation donnée à cet attentat par l'extrême gauche, Boissy-d'Anglas n'avait plus rien à espérer ; tout autre à sa place se serait

retiré, lui persista à ne point abandonner le fauteuil; il ne le fit que plus tard, et lorsque, par sa présence, il aurait paru sanctionner la délibération illégale qu'entamèrent les représentans terroristes.

Le bruit continuait, les motions incendiaires se succédaient; on demandait l'appel nominal des députés, afin que l'on sût ceux qu'il fallait arrêter.....La permanence des sections.... Des visites domiciliaires pour les subsistances..... L'arrestation de tous les émigrés..... La mise en liberté des patriotes..... L'activité de la constitution de 93..... La rentrée dans la convention des députés exclus..... Une municipalité à Paris..... L'arrestation, la mise hors la loi de tous les députés qui, au commencement de la séance, ont mis les rebelles hors de cette même loi..... L'arrestation des députés qui ne sont pas à leur poste, celle des lâches et des traîtres..... Vive la montagne!..... Vive les jacobins!.....

Au milieu de cette frénésie, un factieux parvient à se faire entendre.

« Le peuple, dit-il, en s'adressant à ceux de l'assemblée qui siègent encore, vient vous dénoncer les membres du gouvernement; il

vous demande leur arrestation, et de mettre à leur place des hommes purs qui n'aient jamais varié; il réclame la liberté des patriotes; l'insurrection est le plus saint des devoirs, mais les hommes libres n'en abuseront pas; nous vous ferons un rempart, nous vous demandons la constitution de 93..... Faites siéger dans votre sein les patriotes qu'une faction liberticide en a éloignés. Je me résume, et je dis, en parlant toujours au nom du peuple souverain, qu'il veut le député Soubrany pour chef de l'armée parisienne.

Un autre homme. « Que les représentans qui sont ici se rapprochent de la tribune pour pouvoir délibérer au nom du peuple.

Un troisième individu. « Mes camarades, je vous somme, au nom du peuple français, de débarrasser les bancs du bureau, et les banquettes d'en bas, pour que les députés puissent s'y placer et délibérer; nous ferons un rempart des deux côtés, afin de les empêcher de sortir. »

C'était légalement constater la violence. La foule obéit aux injonctions qui lui sont faites par la voix des chefs; elle remonte dans le

haut de la salle, et fait descendre les députés qui y sont restés (je n'étais pas du nombre); ils s'entassent sur les banquettes inférieures, ceux qui ne peuvent y prendre place, restent debout dans le parquet.

C'est le moment où le devoir du président lui commande la retraite; ce peut être, en obéissant à sa conscience, le signal de sa mort. Boissy a prouvé qu'il sait exposer sa vie; il se couvre, et s'éloigne du fauteuil..... On le laisse faire, on le respecte encore; Vernier a le triste courage de l'y remplacer.

Il est neuf heures du soir, la salle est mal illuminée, la clarté incertaine des lampes lutte avec les ténèbres, c'est l'image de ce qui se passe dans ce lieu. Cette demi-obscurité ajoute à l'horreur du spectacle; les terroristes n'en sont pas honteux, ils se préparent, au contraire, à usurper la puissance de la convention. Duroy, l'un d'entre eux, dit :

« Je propose un amendement à la proposition que Romme vient de faire, de mettre en liberté tous les patriotes; je veux qu'on l'étende à tous les citoyens détenus depuis le 9 thermidor, pour cause d'opinion quelcon-

que, et contre lesquels il n'y a point d'acte d'accusation.

Romme. Que ce décret soit à l'instant envoyé par des courriers extraordinaires.

Duroy. Il faut restituer aux citoyens les armes qu'on leur a enlevées, et je demande le rapport de la loi désastreuse du 5 ventose.

Romme. La suspension de toutes les procédures commencées contre les patriotes incarcérés. »

Vernier demande si on est de tous ces avis, aux cinquante ou soixante députés qui sont demeurés dans la salle; ils ôtent leurs chapeaux, les élèvent, et tout cela prend consistance de décret.

Duroy. « Nous ne pouvons nous dissimuler que, depuis le 9 thermidor, les ennemis de la patrie ont usé de réaction contre les patriotes; ils ont mis la vengeance à la place de la justice : rappelez-vous ce qui s'est passé ici le 12 et le 16 germinal, je vous demande si nos collègues qui ont été incarcérés l'ont été légalement. (Non! Non! répond la foule.) Je demande que la liberté leur soit rendue, sauf à examiner leur conduite, s'ils ont fait quelque chose contre l'intérêt de la patrie..... (Ap-

plaudissemens du peuple ; on lève les chapeaux.)

Romme. Après ce décret, il faut nous occuper de fournir du pain au peuple. (*La foule.* Ah! c'est bien heureux.) Il est temps de faire cesser le scandale qui a lieu depuis quelque temps relativement aux subsistances; l'abondance règne pour ceux qui ont beaucoup d'assignats, tandis que l'indigent est obligé de mourir de faim. Nous sommes tous pressés par le besoin, je propose que dès ce moment il n'y ait qu'une seule sorte de pain. (Oui! Oui!) En conséquence, je propose qu'il soit défendu aux traiteurs et pâtissiers de cuire des brioches et des pâtés (Applaudissemens), et qu'il soit fait à l'instant des visites domiciliaires pour rechercher les farines. »

Garnier de Saintes fait une proposition semblable, veut que sur-le-champ les traiteurs, restaurateurs et pâtissiers, détenteurs de farines, les cèdent au prix coûtant, afin que, dans cette même nuit, on commence à en faire du pain.

Romme. « Il ne suffit pas de rendre des décrets salutaires, il faut des moyens pour les exécuter; que les sections de Paris soient con-

voquées en permanence..... Que les citoyens reprennent leurs droits ; qu'ils nomment, chacun dans leurs sections, les commissaires pour les subsistances, et que les comités civiques des sections soient renouvelés au gré du peuple. »

Toutes ces propositions sont accueillies avec transport ; on s'embrasse, on crie, on vocifère ; la montagne est réveillée, et elle va se reconstituer de nouveau, en vertu des discours que Goujon prononce.....

« Nous ne savons pas, dit-il, ce que font les comités du gouvernement..... Ils ne marchent point ; il faut donc une autorité qui se porte d'intention à exécuter nos décrets ; il faut que la convention nomme une commission extraordinaire d'exécution..... Il faut que toutes les autorités soient responsables de l'inexécution de nos décrets..... »

Un nouveau tumulte recommence ; les jacobins, qui délibèrent avec la convention mutilée, veulent faire aussi des motions ; on ne s'entend plus, c'est à qui gagnera de vitesse, à qui fera prévaloir son avis. Les propositions s'accumulent, toutes passent d'enthousiasme, et sans aucune discussion. Bourbotte veut l'ar-

restation de tous les journalistes, on ne la lui refuse pas. Un autre, que l'on ferme les barrières, elles le seront.

Duquesnoy. « Je demande que le comité de sûreté générale soit cassé et renouvelé à l'instant ; que quatre de nos collègues soient nommés pour s'emparer de ses papiers, et qu'ils procèdent à la suspension des membres qui le composent actuellement. Si nous ne prenons pas cette mesure aujourd'hui, on fera demain ce qu'on a fait dans la nuit du 12 germinal. Je demande que le comité soit en même temps commission extraordinaire. »

Les chapeaux sont levés en signe d'approbation de la proposition de Duquesnoy.

Lui-même, Prieur de la Marne, Bourbotte, et Duroy, sont nommés membres de cette commission.

Jusque là tout avait réussi à la révolte. La convention était dispersée, son président en retraite, un représentant assassiné, des mesures révolutionnaires, prises par quelques membres factieux, ramenaient rapidement au règne de la terreur ; la cause de la raison et de la loi semblait perdue, elle ne l'était cependant pas. Les factieux, dans cette circon-

stance, avaient manifesté peu de talent de révolte et d'activité de conjuration; ils avaient lancé le peuple contre la représentation nationale, sans savoir faire autre chose. Les comités de gouvernement existaient dans leur ensemble; ils prenaient des mesures, ayant à lutter contre la frayeur, qui régnait parmi la garde nationale. On parvint cependant à rassembler plusieurs bataillons, tous nombreux et décidés. La section Lepelletier (des Filles-Saint-Thomas) témoigna cette nuit la haine qu'elle portait à l'anarchie, et qui, quelques mois plus tard, la mit elle-même en insurrection contre ces députés qu'elle avait défendus.

La *jeunesse dorée* fournit aussi son élite vaillante, et, lorsque les sans-culottes, fiers de leur triomphe s'enivraient de vin, et d'espérance du meurtre; lorsque les députés rebelles s'amusaient à délibérer, et à rendre des décrets frappés de nullité, la scène changea tout-à-coup.

Il était minuit environ, lorsque l'on vit reparaître Boissy-d'Anglas au milieu de l'assemblée. Vernier, qui ne demandait pas mieux

que de se retirer de cette cohue délirante, s'empressa de lui rendre le fauteuil, bien que la présidence lui fût acquise de droit... Les factieux et les députés de leur bord s'étonnent de ce retour..... Duroy, Duquesnoy et Bourbotte, vont sortir pour aller prendre les rènes de l'administration, lorsque Legendre et Delecloy, entrant aussi, montent à la tribune, et demandent la parole au nom du comité de sûreté générale. Ces mots excitent un tumulte effroyable, les vociférations recommencent, l'émeute se ranime, on leur crie qu'il n'y a plus de comité; on les menace, on les maltraite, on cherche à les arracher de la tribune, ils s'y maintiennent. Legendre obtient à force de persévérance qu'on l'écoutera, il dit :

« Vos comités de gouvernement nous députent Delecloy et moi, pour vous inviter à rester fermes à votre poste, pour inviter en même temps les citoyens qui sont dans l'enceinte de la salle à en sortir, pour que la convention puisse délibérer..... »

Alors les tribunes et le reste des séditieux recommencent les hurlemens, le bruit, les injures. Duquesnoy, qui a consommé la ré-

volte, prend la parole, après que le président s'est couvert, et que les deux représentans sont ressortis de la salle.

« Vous voyez, dit-il, que les comités du gouvernement sont contraires à nos décrets, j'insiste pour qu'ils soient à l'instant suspendus. J'insiste pour que les quatre membres qui viennent d'être nommés au comité de sûreté générale s'emparent de tous les papiers. Si les membres qui s'y trouvent refusent de les rendre, ils seront mis en arrestation. »

Soubrany parle dans le même sens, il nous dénonce comme les tyrans du 12 germinal.

Les quatre membres sortent, et, à peine ont-ils fait quelques pas, qu'ils se rencontrent en face d'un détachement de la force armée de plusieurs bataillons stationnaires, précédés de Legendre, Auguis, Kervelegan, Chénier et Bergeon; ceux-ci, avaient reçu des comités la charge de nettoyer la salle de la canaille qui la souillait; des troupes cernaient déjà les Tuileries, et nous nous étions réunis prêts à rentrer dès que nos ennemis se seraient retirés.

Prieur de la Marne, à la vue de ses collègues et de cette force imposante, demande à

Raffet, son commandant, s'il a l'ordre du président d'entrer dans la convention, Raffet répond: « Je ne te dois aucun compte. » Aussitôt Prieur, se retournant vers la foule qui est là :

« A moi! à moi! sans-culottes! s'écrie-t-il. »

C'est le signal d'une explosion de violence de la part de ces misérables; on les somme de se retirer, ils s'y refusent; le président le leur ordonne au nom de la loi, on ne l'écoute pas. Les soldats patriotes baissent la baïonnette, et s'avancent au pas de charge; un combat s'engage, les révoltés reculent..... Des renforts leur surviennent, l'avantage leur reste un moment; Kervelegan est blessé à la main, tandis que Gaston, Édouard, Peyssard, Bourbotte, et plusieurs autres membres de la gauche extrême, applaudissent à la populace, et crient victoire du haut de leur siége.

Des cris nombreux *A bas les Jacobins! vive la convention!* se font entendre dans le vestibule. A l'extrémité droite de la salle, les tambours battent la charge de rechef; le bruit s'approche, les défenseurs de la loi débouchent en nombre supérieur, et déterminés à ne pas se laisser vaincre; ils ont pris la délibé-

ration de laisser libres les issues opposées, afin que la foule puisse fuir sans avoir besoin de lutter nécessairement..... Elle hésite sur ce qu'elle va faire ; les députés factieux l'appellent à la révolte ; mais une terreur panique, dont elle est saisie à l'approche de ce péril qu'elle ne soupçonnait pas, l'entraîne vers la fuite ; le *Sauve qui peut!* est prononcé, et aussitôt femmes ou furies, enfans, hommes faits, jacobins forcenés ou simples curieux, tous s'ébranlent, s'élancent en arrière ; les uns se précipitent aux portes, les autres dans les tribunes qui ont leurs issues en dehors ; certains sautent par les fenêtres ; la force armée les presse, les pousse, hâte leur élan, et s'empare de toutes les issues de la salle..... On environne, en les surveillant, les députés qui, pendant l'asservissement de la convention, avaient osé délibérer ; le reste des représentans revient prendre ses places ; l'assemblée est bientôt complète, et sa rentrée s'effectue au bruit des acclamations, aux applaudissemens redoublés, et aux cris de : *Vive la république! à bas les jacobins! vive la convention! à bas les égorgeurs, et les factieux!*

On poursuit en dehors le succès ; des pa-

trouilles dissipent les attroupemens, s'emparent des chefs des rebelles, et le calme, au jour naissant, est à peu près rétabli.

Cependant, rendus au droit de délibérer en liberté, nous nous occupons du salut de la chose publique, Legendre dit :

« Il n'est pas possible que lorsqu'un représentant a été égorgé au sein d'une convention qui représente un grand peuple, les décrets que l'on a forcé le président de prononcer, que l'on a forcé les membres de voter..... (*Plusieurs voix*, nous n'avons pas voté.) Je le sais, c'est une erreur qui m'échappe, je voulais dire que tout ce qui a été fait pendant notre oppression doit être regardé comme non avenu, et que la convention doit déclarer que ce n'est pas elle qui a délibéré, mais les hommes égarés et malveillans qui avaient pris sa place..... »

D'autres voix accusatrices s'élevèrent; on interpela Duroy, qui balbutia des dénégations. Thibaudeau, en nous demandant vengeance, au nom de la loi, des excès qui venaient de se commettre, insista pour la prompte arrestation des députés qui avaient aidé les factieux de leurs motions.

Je ne prolongerai pas les détails de cette séance mémorable, je la terminerai en peu de mots. Nous voulions une justice prompte, et il la fallait sévère; nous décrétâmes d'arrestation, Romme, Duquesnoy, Goujon, Bourbotte, Soubrany, Duroy, Peyssart, Prieur (*de la Marne*), Pinet *l'aîné*, Bories, Fayau, Rulh, Forestier, Lavallée, Potrigel, Sergent, Baudouin, Lacoste, Allard, Lejeune, Javogue, Dartigoyte, Mallarmé, Monestier, Maure, Lescudier, Laignelot.

Un autre décret porta que la convention assisterait aux obsèques de notre collègue Féraud, et que le lendemain les députés, pour être reconnus, assisteraient à la séance, en costume.

A trois heures du matin, on leva la permanence, et nous pûmes nous retirer. Le reste de la nuit, quoique court, fut encore troublé, on entendait les tambours des insurgés battre le long des quais, dans les rues étroites et sinueuses de la Cité, vers le Temple, et au Panthéon. On était, aux Tuileries, encore sur le qui vive, on craignait un nouveau soulèvement, il eut lieu.

Le 2 prairial, les révoltés, instruits de l'ar-

restation de leurs chefs, se disposèrent à se mieux défendre; ce n'était plus par petits pelotons qu'ils se montraient; les bataillons entiers des sections insurgées se rassemblèrent au bruit de la générale, qui battait dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. L'assemblée se rendit à la séance, à neuf heures du matin, et, sur l'indication du comité militaire, donna à Dubois-Crancé, le commandement de tous les corps de cavalerie qui se trouvaient alors dans Paris.

Je ne sais pourquoi nous nous endormions presque encore en présence de ces nouveaux périls. Il y avait lenteur et indécision positive dans les mesures que nous prenions, bien que leur secours était vivement appelé par l'urgence. Les rebelles, plus ardens, plus lestes que nous, ayant pris possession de l'Hôtel-de-Ville, s'y étaient réunis dès huit heures du matin. Il y avait là les représentans mis en arrestation, et qui n'étaient pas entre les mains de la justice. Ils s'adjoignirent plusieurs autres factieux, et, s'intitulant *convention nationale*, nous mirent hors la loi, nous délégués légitimes du peuple, et qui siégions au Palais-National. Les sections de la Butte-

des-Moulins et Lepelletier étaient frappées de la même manière.

Il était temps de les punir ; les comités en comprirent enfin l'urgence. Ils placèrent à l'entour des Tuileries les bataillons fidèles, pendant que nous décrétions la descente de toutes les cloches qui existaient à Paris sur des bâtimens publics, pour être transformées sur-le-champ en canons.

C'était enlever un grand excitatif à la révolte, que le tocsin a toujours provoquée chaudement. Nous déclarâmes en état de rebellion quiconque serait saisi porteur d'un signe de ralliement autre que la cocarde aux trois couleurs.

Les rebelles cependant s'étaient ébranlés ; les uns avaient déjà pris position au Carrousel, les autres à la place de la Révolution, à laquelle, peu de temps après, nous imposâmes le nom de *la Concorde*. La journée s'écoula pendant ces mouvemens offensifs ou hostiles ; à huit heures du soir, les canons étaient braqués de part et d'autre, et la guerre civile flagrante. Sur ces entrefaites, les comités du gouvernement proposèrent à la convention d'envoyer une commission composée

de dix membres, à l'effet de s'entendre avec les citoyens égarés. Nous délibérions, lorsque Delmas vint nous dire qu'il fallait se hâter.

Le choix fut fait rapidement; nous désignâmes Charles Lacroix, Laloi, Mathieu, Boudin, Geoffroi, Bourdon, Auguis, Legendre... Nous voulûmes en outre que nos collègues se rendissent sans armes auprès des Parisiens. Cette mesure fut suivie d'un plein succès. Laporte nous apprit que les sections insurgées après quelques pourparlers, avaient juré de défendre la convention. Nous, de notre côté, décrétâmes que la commission des onze s'occuperait sans relâche d'assurer les subsistances, et que, le 25 prairial, elle proposerait les lois organiques de la constitution de 1793. Nous entendions par là une nouvelle constitution complète, et certes se rattachant beaucoup plus au système monarchique qu'au système populaire.

On introduisit dans la salle les députés de ces sections. Ils pérorèrent avec chaleur, ils conservèrent les formes démagogiques. On les laissa dire, et nous n'en fîmes pas moins à notre idée. On se croyait cette fois assuré de la tranquillité, mais le lendemain, 3 prairial,

comme on conduisait au supplice, à la barrière du Trône, l'assassin de Féraud, il fut enlevé par la populace ameutée.

Ce coup hardi rehaussa le courage des chefs de la révolte : dès cet instant on vit les groupes se former, les motions incendiaires être reproduites, et nous dûmes de nouveau rappeler les sections dont le concours nous était assuré : celles Lepelletier, de la Butte-des-Moulins, des Gardes-Françaises, et de la Fontaine-de-Grenelle. Douze cents hommes furent rangés en bataille sur le Carrousel, et y passèrent la nuit. Les factieux étaient dispersés et moins nombreux ; la lassitude commençait à les saisir ; c'était le moment d'en finir. On décréta le désarmement du faubourg Saint-Antoine.

Les troupes se dirigèrent sur ce point par les quais jusque dans l'intérieur de la rue du faubourg, entre le Trône et la Bastille. On employa beaucoup de temps à parlementer, à visiter la maison de Santerre et de quelques particuliers soupçonnés de cacher chez eux les révoltés. Lorsque l'on fut vis-à-vis le corps-de-garde de Montreuil, un bataillon de jeunes gens de *la jeunesse dorée*, qui formait l'a-

vant-garde, sauta, sans doute par ordre, sur les canons de cette section.

Cette action parut si hardie, qu'elle jeta la terreur dans le faubourg. Les chefs de la révolte proposèrent de parlementer, et, barricadant à la fois la grande rue, traquèrent la colonne qui s'y était engagée imprudemment. La convention, à cette nouvelle, agit avec vivacité : des armes furent distribuées à trente mille hommes, on rassembla toute l'artillerie, tous les corps de cavalerie disponibles; on refusa la lecture de la pétition du faubourg, et en même temps nous ordonnâmes aux comités du gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires et expéditives pour s'assurer de l'assassin de Féraud, de celui qui avait porté sa tête, de tous les chefs et complices de la révolte actuelle et de l'insurrection de ce mois.

Cependant la colonne trop faible qui s'était engagée imprudemment dans le faubourg, avait obtenu la liberté de se retirer. Elle revenait le front baissé et le cœur rempli de rage, lorsqu'elle aperçut le renfort qui venait à son secours. Sur-le-champ elle fit volte face, déterminée à laver sa honte par un autre succès.

Ces forces réunies se présentèrent devant le faubourg; la sommation de se rendre sur-le-champ, sous peine de bombardement, fut proclamée à son de trompe. En moins d'une heure, les canons, les fusils, les assassins de Féraud, les chefs des rebelles, remis au pouvoir de nos délégués, annoncèrent la fin de la révolte.

Pour compléter ce résultat, il fallait la punition capitale des députés rebelles. Le 29 prairial (mercredi 17 juin), on les traduisit devant une commission militaire, en vertu de l'état de siége dont Paris avait été frappé lors de l'insurrection dernière. Elle acquitta Forestier, condamna Peyssard à la déportation, et prononça la peine de mort contre Romme, Goujon, Duquesnoy, Duroy, Bourbotte et Soubrany. Ils avaient pris entre eux la résolution de ne pas se laisser conduire au supplice. Un couteau, une paire de ciseaux, qu'on ne leur avait pas enlevés, furent les instrumens au moyen desquels ils espérèrent en finir avec la vie. En descendant l'escalier d'une salle particulière, où on devait faire *leur toilette de condamnés*, Romme se frappa le premier, et, craignant de se manquer, se

porta plusieurs coups au cœur et au visage. Goujon reçut de lui le couteau, et se tua promptement. Duquesnoy, qui prit ensuite l'arme fatale, réussit pareillement à se donner la mort. Duroy, Bourbotte et Soubrany, moins heureux, quoique blessés dangereusement, ne purent éviter le supplice qu'ils appréhendaient. On les conduisit tout sanglans vers l'échafaud.

Avec eux périt le partit de la montagne, qui, à la même époque, fut vaincu pareillement à Toulon, à Marseille et dans toutes les autres villes de France où il tenta de se relever. Nous l'achevâmes, en effaçant le mot *révolutionnaire* de tous les cas où on l'appliquait, en rétablissant la garde nationale sur ses bases primitives, en désarmant les prolétaires, en rétablissant l'exercice du culte catholique, et en comprimant, de toutes manières possibles, l'esprit d'anarchie et de sédition. Ici finit véritablement l'histoire pittoresque de la convention nationale; ce que j'ajouterai ne sera que pour compléter en entier le tableau que j'ai tracé.

CHAPITRE XVII.

Suite chronologique des événemens civils, diplomatiques et militaires, depuis le 1er janvier 1795, jusqu'au jour de la clôture des séances de la convention nationale, le 27 octobre suivant.

L'année 1795 avait ouvert à la république une autre voie. Plus nous nous éloignions à la convention nationale du jour où nous nous rassemblâmes pour la première fois, et moins la majorité conservait les idées démocratiques. Éclairés par l'expérience, convaincus de l'impossibilité de régir la France comme pouvait l'être une seule ville avec un territoire peu étendu à l'entour, nous revînmes vers la royauté, sans toutefois nous l'avouer encore, en travaillant à un nouvel acte constitutionnel, empreint dans toutes ses parties de monarchisme; c'était un roi caché sous le nom de cinq directeurs; une chambre des pairs que nous appelâmes *Conseil des anciens;*

et une chambre des communes sous la dénomination de *Conseil des cinq cents*.

Toutes les autres dispositions de la constitution dite de l'an 3 furent accommodées de façon à maintenir celles-là; nous retirâmes au peuple tout ce qui fut possible de lui enlever, sans qu'il pût trop tôt s'apercevoir de notre intention; nous voulûmes en même-temps ne pas laisser à de nouveaux venus, dont les intentions nous étaient nécessairement inconnues, le soin de consolider cet édifice, et le 13 fructidor, 30 août, nous rendîmes une loi portant :

« Les assemblées électorales prendront d'abord les deux tiers des membres que chacune d'elles doit fournir au corps législatif appelé par la nouvelle constitution exclusivement dans la convention même, soit qu'elles les choisissent dans la députation de leur département, ou parmi les députations des autres départemens. »

Mais avant que d'en venir aux actes dont les développemens clôturèrent l'existence de la convention nationale, il est à propos de remettre sous les yeux des lecteurs l'ensemble

des événemens qui eurent lieu depuis le commencement de l'année, jusqu'à la mise en activité de la nouvelle constitution.

Dès le mois de janvier, la conquête de la Hollande fut commencée sous le commandement de Pichegru, et terminée rapidement. La flotte hollandaise, retenue dans le Texel par la glace, fut prise par des hussards français le 20 de ce mois; on n'avait jamais jusque là enlevé des vaisseaux au pas de course. Le 4 février, le fort de Rose fut rendu par les Espagnols au général Pérignon. Le 9, un traité de paix fut signé entre le grand duc de Toscane et la république française. C'était la première puissance qui reconnaissait officiellement le nouvel ordre de choses établi en France. Le 15, eut lieu la pacification de la Vendée, conclue à la Jaunais entre nos commissaires et Charette. Le 21, un décret supprima la commune de Paris en son unité sous un seul maire, et la divisa en douze municipalités, cela eut dans la suite les plus heureux résultats pour prévenir les insurrections.

Le 1er mars, la campagne militaire fut réouverte; nous avions alors huit armées: celle du Nord, commandée par Moreau; de Sambre et

Meuse, par Jourdan; du Rhin et Moselle, par Pichegru; des Alpes et d'Italie, par Kellermann; des Pyrénées-Orientales, par Moncey; des Côtes-du-Nord, par Canclaux; des côtes de Brest et de Cherbourg, par Hoche.

Le 21 mars, un décret de la convention créa, et mit en activité l'école Polytechnique. Les premiers professeurs furent Lagrange, Prony, Monge, Hassenfratz, Fourcroy, Guiton-Morveaux, Berthollet, Vauquelin et Chaptal.

Le 5 avril, un traité de paix, entre la république et le roi de Prusse, fut signé à Bâle par notre commissaire Barthélemy, alors ambassadeur en Suisse, et le baron de Hardenberg; cet acte d'une haute importance nous procura des chances favorables pour la continuation de la guerre.

Le 7 du même mois, nous établîmes l'uniformité des poids, mesures, et monnaies basée sur le système décimal, que l'on substitua à l'ancien.

Le 9, un autre décret ordonna le désarmement des terroristes.

Le 18, nous créâmes une commission chargée de rédiger les bases de l'acte constitu-

tionnel que nous voulions substituer à celui anarchique de 1793, et les membres furent désignés : c'étaient Cambacérès, Merlin de Douai, Siéyes, Thibaudeau, Laréveillère-Lépeaux, Boissy-d'Anglas, Berlier, Daunou, Lesage, d'*Eure-et-Loire*, Creuzé-Latouche, Louvet *du Loiret*.

Le 4 mai, Stofflet et les chefs vendéens attachés à sa fortune adhérèrent à la pacification de la Jaunais.

Le 16, fut conclu un traité de paix et d'alliance entre la république française et la Hollande, délivrée de la maison d'Orange, et constituée entièrement sous forme républicaine. La contribution de guerre que les Provinces-Unies acquittèrent se monta à cent millions de florins.

Le 17, un décret ordonna la destruction de la salle et du couvent des jacobins, et l'établissement d'un marché public sur ce terrain déblayé.

Le 31, un décret supprima le tribunal criminel extraordinaire.

Le 7 juin, le général Jourdan entra dans Luxembourg, assiégé depuis huit mois.

Le 8, mourut, dans la prison du Temple, S. M. Louis XVII.

Le monde apprit sa fin ; la tombe sait le reste !
J. DELILLE.

Le 12, décret qui interdit à toute autorité d'ajouter à sa qualification celle de révolutionnaire.

16, réorganisation de la garde nationale.

21, échelle de proportion décrétée pour le paiement et recette des assignats, calculée sur les progrès de leur émission ou de leur rentrée au trésor public.

23, combat naval entre la flotte française, commandée par le vice-amiral Villeret-Joyeuse, et celle de l'Angleterre sur la côte du Morbihan.

24, Charette et les Vendéens reprennent les armes. La guerre civile recommence sur ce point.

27, débarquement des émigrés à Quiberon. Les troupes de la république trompent l'espérance de ses ennemis un peu plus tard.

Le 14 juillet, fut rendu un décret portant

qu'il sera ouvert un emprunt d'un milliard à trois pour cent d'intérêt.

Le 16, et jours suivans, le comte d'Hervilly est tué à Quiberon, et les émigrés, vaincus, périssent en vertu d'un jugement militaire.

Le 22 du même mois, l'Espagne fut admise à fraterniser avec la république. L'acte de cette nouvelle alliance, conclu et signé à Bâle par Barthélemy, nous assura la possession de la partie de Saint-Domingue qui appartenait aux Espagnols.

Le 3 août, nous ordonnâmes l'établissement d'un conservatoire de musique.

Le 13, nous décrétâmes, en appendice, à la constitution prochaine : « La nation française déclare que jamais, en aucun cas, elle ne souffrira la rentrée des Français qui, ayant abandonné la patrie depuis le 15 juillet 1789, ne sont pas compris dans les exceptions portées aux lois contre les émigrés. Il est interdit au corps législatif de faire de nouvelles exceptions sur ce point. Les biens des émigrés sont irrévocablement acquis à la république. »

17, autre décret déclarant non-avenu tout jugement emportant peine afflictive ou infamante, et rendu révolutionnairement de-

puis le 10 mars 1793, jusqu'au 28 décembre 1794, contre des personnes actuellement existantes; une disposition ajoute que ces personnes seront soumises aux tribunaux ordinaires, et jugées conformément à la loi du 16 septembre 1793.

22, nous adoptons la nouvelle constitution, après l'avoir discutée article par article, et convoquons les assemblées primaires pour qu'elles procèdent à l'acceptation de cet acte organique, et aux nominations qui compléteront le corps législatif.

23, dissolution entière de tout club et société populaire encore existans.

Le 6 septembre, Jourdan, à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, passe le Rhin, prend Dusseldorf.

Le 7, une loi décerne la peine de mort contre tout individu chargé par mission d'une commune de se rendre dans une autre commune, ou auprès d'une armée.

Le 20, le général Pichegru reçoit la capitulation de Manheim.

21, décret qui exclut des fonctions publiques les parens et alliés d'émigrés, et les prêtres insermentés.

Le 21, où s'ouvrit la quatrième année républicaine, nous proclamâmes la nouvelle constitution. Je ne la rapporterai pas ici, bien qu'elle fût notre œuvre, mais parce qu'elle devait régir un nouveau mode de gouvernement, auquel la convention, prête à expirer, serait étrangère.

J'observerai seulement que le règne conventionnel fut tout arbitraire, puisqu'il débuta par déchirer la constitution de 1791; qu'il évita de mettre en jeu celle de 1793, et qu'une autre ne fut donnée que pour être exécutée quand la convention n'existerait plus.

Le 1er octobre, nous déclarâmes par un décret réunis à la France toutes nos conquêtes en deçà du Rhin, la Belgique, Liége et le Luxembourg. Neuf nouveaux départemens en furent formés.

Le 4, nous annulâmes la loi des suspects; mais, par contre-coup, nous suspendîmes le désarmement des jacobins.

Le 5, commence l'insurrection dite du 13 vendémiaire, que je raconterai dans le chapitre suivant et dernier.

Le 25, nous créâmes l'Institut national,

en remplacement des quatre académies qui n'existaient plus.

Le 26, la session de la convention nationale fut déclarée close, et une nouvelle ère commença.

CHAPITRE XVIII.

Les royalistes nouveaux ennemis de la convention. — La section Lepelletier se prononce contre celle-ci. — Son orateur à la barre. — Réponse que lui fait le président. Acte de garantie entre les sections de Paris. — Décret qui le casse. — Les sections nous menacent. — Leur arrêté portant déclaration de guerre. — Journées des 11, 12, 13 vendémiaire. — Fin de l'Histoire pittoresque de la convention nationale.

Jusque là, je dois dire que la guerre avait existé depuis le 9 thermidor entre la convention et les terroristes; mais dès que ceux-ci eurent été complètement vaincus, les royalistes qui, jusqu'alors s'étaient tenus en arrière, parurent à leur tour en scène, et tentèrent un coup de main. Comprimés précédemment par la terreur, ils n'osaient remuer; notre mansuétude actuelle leur parut de la faiblesse, et ils complotèrent en secret. Des comités royalistes se formèrent dans divers quartiers de Paris : là étaient ensemble des hommes de l'ancien et du nouveau régime, des gens de cour, des militaires et des littérateurs; ils

présumèrent qu'un mouvement insurrectionnel pourrait s'effectuer, en irritant le peuple contre la convention.

On prit pour texte la disposition du décret du 5 fructidor qui imposait aux électeurs la réélection de la moitié d'entre nous, et on affirma que c'était un attentat direct à la souveraineté du peuple. Ce système réussit trop bien; la plupart des sections l'adoptèrent. On nous regarda comme des accapareurs injustes, et tout ce que nous pûmes dire, ainsi que les journaux amis du gouvernement, ne ramenèrent pas les esprits égarés.

La section Lepelletier prit l'initiative; elle déclara au peuple que nous limitions l'exercice de sa souveraineté; elle se réunit à celles du Mail, de la Butte-des-Moulins, des Champs-Élysées, du Théâtre-Français, alors à l'Odéon. Chaque jour, la barre de la convention était assiégée par des députations qui récriminaient contre le décret de réélection. Les gazettes royalistes et jacobines faisaient chorus. Nous, sans nous étonner de ces plaintes mal fondées, nous avancions avec calme vers notre but. Les députés des 5 et

13 fructidor, avaient été envoyés par les assemblées primaires, et nous revenaient successivement avec leur acceptation.

Les choses en étaient à ce point, lorsque la section Lepelletier parut à la barre, le 16 fructidor (2 septembre), et nous blâma d'avoir ordonné le rassemblement d'un camp sous Paris : Chénier nous présidait ce jour-là, et sa réponse vigoureuse montra que nous n'étions pas disposés à céder. Il dit aux pétitionnaires :

« Ceux qui cherchent à vous séparer de vos frères des armées sont ceux qui viennent à cette barre faire éclater de monstrueuses méfiances, ceux qui voient l'étendart de la terreur dans les drapeaux du patriotisme, et qui naguère demandaient le renvoi d'une armée républicaine avec la même ardeur que l'assemblée constituante réclamait le renvoi d'une armée despotique.

« Quant aux hommes coupables qui font l'objet de votre pétition, les tribunaux existent, ils atteindront tous ceux qui seront convaincus, non d'opinions exagérées, mais de crimes prévus par la loi.

« La convention tient en ses principes,

vient d'arrêter les massacres de Lyon (par les réactionnaires), elle ne composera jamais avec des assassins; elle voue à l'exécration des siècles les ennemis du peuple, comme elle ne méconnaîtra jamais ses droits immortels..... Vous n'avez pas besoin de rappeler à la convention ses devoirs; elle ne les a jamais méconnus; elle ne laissera pas avilir ses dernières séances par quelques ambitieux subalternes qui veulent dominer sans cesse; elle sait les apprécier, et ne les range pas parmi les citoyens qui n'aiment la liberté que pour la liberté, qui ont vaincu et combattu pour elle..... »

Cette réponse ferme et sage ne ramena pas les esprits. Les meneurs, parmi lesquels je signalerai le comte de Clermont-Gallerande, l'abbé de Montesquiou, Fezenzac, MM. de Vaublanc, l'abbé Lemaître-Brottier, Morellet, Suard, Royer-Collard, Fiévée, Lacretelle jeune, Quatre-Mère-de-Quincy, de Lalot, Dupont de Nemours, Danicamp, La Harpe, Marchena, l'espagnol Miranda et autres, cherchaient à élever dans Paris un pouvoir en état de rivaliser avec la convention; leur but était la formation d'un comité central,

dont on étendrait la correspondance dans les départemens.

Le premier usage que fit la section Lepelletier de sa souveraineté fut de rédiger et de faire signer l'acte de garantie suivant ; il est peu connu ; je le remets à la lumière :

Extrait des délibérations de l'assemblée primaire de la section Lepelletier, du 20 fructidor an 3 de la république.

« Les citoyens de la section Lepelletier,
« réunis en assemblée primaire, ont arrêté
« et arrêtent d'adopter pour eux, et de com-
« muniquer aux quarante-sept autres assem-
« blées primaires de Paris, l'acte de garantie
« suivant :

« Les citoyens de Paris étant réunis en as-
« semblée primaire, considérant qu'à l'in-
« stant où un peuple ressaisit les droits de la
« souveraineté, dont il avait été dépouillé par
« une longue tyrannie, le premier devoir de
« chacun envers tous est d'émettre sans au-
« cune espèce de crainte son opinion sur les
« moyens de salut public ; et que le premier
« devoir de tous envers chacun est de lui ga-
« rantir de toutes leurs forces morales et phy-

« siques le droit imprescriptible et inviolable
« de la liberté la plus absolue d'opinion ;

« Considérant que le peuple, assemblé pour
« délibérer sur les lois et sur son gouverne-
« ment, ne peut et ne doit être influencé par
« aucune espèce d'autorité; que les pouvoirs
« de tout corps constituant cessent en sa pré-
« sence; qu'attaquer, en quelque temps que
« ce soit, un seul citoyen pour opinion, c'est
« un attentat à la souveraineté du peuple;

« Considérant que tout droit est dérisoire
« et inutile, s'il n'est garanti par tous envers
« chacun..... Que tous les crimes qui ont en-
« sanglanté le sol français, depuis les journées
« de septembre 1792, sont dus en partie à la
« mollesse des gouvernés, qui se sont trop
« légèrement confiés à la vertu des gouver-
« nans, et qui résulte, surtout de l'isolement
« où chacun s'est placé dans la fausse espé-
« rance d'échapper au coup qui frappait son
« voisin;

« Considérant, enfin, que le premier be-
« soin de tout homme en société est la sû-
« reté de sa personne,

« Ont arrêté, et arrêtent:

« Tout citoyen a le droit d'émettre libre-

« ment son opinion sur la constitution pré-
« sentée à l'acceptation du peuple français,
« comme à l'égard du décret du 5 fructidor
« concernant la réélection de cinq cents des
« membres de la convention nationale, et gé-
« néralement sur toutes les mesures de salut
« public.

« A cet effet, chaque citoyen en particu-
« lier, et tous les citoyens de Paris en général
« sont placés sous la sauve-garde spéciale et
« immédiate de leurs assemblées primaires
« respectives, et des quarante-sept autres as-
« semblées primaires de cette cité; arrêtent
« en outre que le présent sera imprimé et
« affiché. »

GÉRARD DE BURRY, *président.*
SAINT-JULIEN, *secrétaire.*

Cet acte de souveraineté, que nous pourrions qualifier d'inconstitutionnel, fut envoyé sur-le-champ, et par des commissaires nommés exprès, aux quarante-sept autres sections; on l'y accueillit avec enthousiasme; chacune prétendit avoir également son acte de garantie, le rédigea, le fit adopter par réciprocité, et on ne leur refusa pas cette satisfaction.

Ceci devenait un pas grave vers la révolte.

La section Lepelletier en fit un second non moins majeur, ce fut de proposer la création d'un comité central, que l'on accueillit aussi bien ; la convention dès lors ne put plus douter du sort qu'on lui préparait ; elle dut en conséquence prendre un parti décisif, et, après un rapport circonstancié que fit Daunou sur les menées de cette section, nous lançâmes le décret suivant :

« 1°.. Les citoyens qui se réuniront en comité central..... sont déclarés coupables « d'attentat contre la souveraineté du peuple « et la sûreté intérieure de la république, et « seront poursuivis et punis comme tels.....

« 2°. Sont déclarés coupables du même « délit les citoyens qui, sous le prétexte de « missions données par une assemblée primaire, se rendraient d'une commune à une « autre, ou auprès de corps militaires, etc. »

Les sections réunies en assemblées primaires déclarèrent non avenu le décret que nous venions de rendre, et poursuivirent leurs conciliabules. Néanmoins, elles ne montrèrent point ostensiblement leur comité central, et son existence, quoiqu'elle eût lieu, demeura cachée sous un voile mystérieux ; il agit dans

l'ombre, organisa ses moyens d'attaque, et, afin de prouver qu'il ne se tenait pas pour dissous, envoya, le 7 vendémiaire (29 septembre), à la barre de la convention, une commission de vingt-cinq sectionnaires, *commissaires des sections souveraines.* Le président de la convention, Baudin des Ardennes, nous rendit compte de cet incident, il nous dit :

« J'annonce à l'assemblée que des citoyens porteurs d'un écrit intitulé : *Déclaration à la représentation nationale au nom de la majorité des assemblées primaires de Paris*, *signée des commissaires de ces assemblées*, m'ont demandé à être admis à la barre ; d'après la constitution, et le décret d'hier, je n'ai pas cru devoir les admettre. »

Nous applaudîmes à la sagesse du président, elle était bien placée ; peut-être qu'un peu plus de fermeté et des mesures vigoureuses auraient étouffé, à sa naissance, ce feu, qui éclata bientôt après ; il nous fut annoncé par des députations qui, tour-à-tour, venaient nous déclarer qu'elles avaient accepté la constitution, et rejeté les *décrets tyrannicides* des 5 et 13 fructidor.

Les comités préparaient en silence les forces propres à repousser la violence dont on nous menaçait; ils réunirent, sous le nom de légion de patriotes de 89, un corps de républicains éprouvés, de militaires en retraite, parmi lesquels, il faut en convenir, se glissèrent des restes impurs des terroristes. Le 10 vendémiaire, sur la proposition de la commission des onze, nous décrétâmes que l'ouverture des séances du corps législatif, fixée au 15 brumaire, aurait lieu le 5, c'était justifier de nos bonnes intentions; on voulut ne voir là dedans qu'un piége, et, ce même jour, la section Lepelletier, brisant tout respect, prit cet arrêté fameux, dont je rapporterai les dispositions principales :

Article I[er]. Demain 11 vendémaire, à dix heures du matin, sans nul délai, les électeurs de toutes les sections de Paris se réuniront au Théâtre Français (l'Odéon). Les assemblées primaires dont les électeurs ne sont pas en nombre y enverront ceux qui sont déjà nommés, et hâteront la nomination des autres autant que possible.

Art. 2. Aussitôt que les électeurs seront as-

semblés, ils en donneront avis aux assemblées primaires des cantons ruraux du département.

Art. 3. Chaque assemblée primaire ouvrira demain sa séance à sept heures du matin, et là les électeurs feront serment, entre les mains de leurs commettans, de les défendre jusqu'à la mort, et les commettans jureront à leur tour de défendre jusqu'à la mort les électeurs, tant qu'ils rempliront leur devoir.

Art. 4. Chaque assemblée primaire prendra les mesures nécessaires pour que ses électeurs sortent accompagnés, jusqu'au Théâtre-Français par une force armée capable d'assurer leur marche.

Art. 5. Dans le cas où la tyrannie oserait empêcher les électeurs de s'assembler au lieu indiqué, ils se retireront dans leurs assemblées respectives, et là ils aviseront au moyen de s'entendre avec toutes les autres assemblées primaires de Paris, pour indiquer un nouveau local.

Art. 6. Les assemblées primaires de Paris jurent que, regardant cette mesure comme la seule qui puisse sauver la patrie, en mettant promptement en activité la constitution ré-

publicaine ; elles ne désempareront pas leurs séances demain, que le corps électoral ne soit définitivement installé.

BONNOMMET, *président*.
SAINT-JULIEN, *secrétaire*.

Quelques sections rejetèrent cet arrêté, mais trente-deux, formant la majorité, l'approuvèrent. Dans la matinée du 11, des commissaires furent nommés pour le notifier à la convention. Nous refusâmes de les recevoir, et cassâmes l'arrêté, sur le rapport que nous fit Daunou. Les sections séditieuses n'en tinrent compte, et se réunirent à l'Odéon. Notre décret, qui leur défendait de s'assembler, fut proclamé le soir à huit heures. On maltraita, sur la place de l'Odéon, les autorités chargées de ce soin ; on les hua, siffla, repoussa ; on les contraignit à se retirer. Mais, presque au même instant, des troupes envoyées par les comités avaient environné le lieu du rassemblement. On n'y trouva personne : les électeurs prévenus s'étaient sauvés.

Nous à la convention, pendant que ces choses se passaient à l'Odéon, nous préparions à célébrer une fête funèbre en l'honneur de nos collègues immolés par Robespierre.

C'était un acte tardif, mais légitime. Quelques-uns parmi nous avaient proposé que, vu les circonstances, nous remissions à plus tard cette solennité. Legendre avait eu d'abord cette opinion ; mais les hostilités commencées par les sections le ramenèrent à l'avis contraire.

« Je me suis opposé hier, dit-il, à la fête que nous devons célébrer aujourd'hui, mais il ne serait pas maintenant de la dignité de la convention de ne pas la célébrer. Après avoir versé des larmes sur la tombe des Brissot, des Guadet et des Vergniaux, nous tomberons avec une nouvelle énergie sur l'antre des factieux ; en rendant de tristes devoirs à d'énergiques républicains, nous puiserons un nouveau degré de haine contre la tyrannie. »

Les sections, vaincues dès leur premier élan, se déterminèrent à revenir à la charge avec plus d'ensemble et de résolution. Elles employèrent la nuit à leurs préparatifs militaires, et donnèrent le commandement suprême de leurs colonnes au général Danican, appelé exprès à Paris, de Rouen, où il se trouvait alors, pour diriger l'émeute. Homme sans mérite, chef sans science, et peut-être

soldat sans courage, il n'était guère propre à tenir tête aux deux adversaires qu'on lui opposerait. Le premier était ce grand Bonaparte, aujourd'hui notre invincible empereur, et qui, au 13 vendémiaire, commença par sauver la patrie, en attendant qu'il en élevât la gloire au plus haut degré. Le second était Barras, alors bon patriote, et qui, depuis, a mal poursuivi sa carrière, puisqu'un héros a dû lui arracher le pouvoir des mains, afin d'empêcher la France de périr sous l'impéritie de sa conduite.

Le 12 vendémiaire, à l'ouverture de la séance, nous étions instruits des mouvemens nocturnes des insurgés. Le bataillon des patriotes de 89 défila devant nous. On admit pareillement aux honneurs de la séance des députés, des sections des Thermes et des Gardes-Françaises, qui vinrent nous apprendre que les électeurs, ayant repoussé avec indignation les arrêtés séditieux, ne se rendraient point au Théâtre-Français.

Les rebelles, de leur côté, ne paraissaient point prêts à suivre cet exemple, leurs électeurs, loin d'obéir au décret de la veille, se réunirent, et ne balancèrent pas à déclarer,

hautement que désormais ils ne reconnaîtraient aucun décret de la convention. Les patrouilles furent mises sur pied pour les protéger; on envoya l'injonction à tout citoyen de se rendre à son poste; on ferma les boutiques, et la guerre civile commença.

Nous espérions que, près de se démasquer, les agitateurs s'arrêteraient, et, d'après cette croyance, les troupes venues la veille du camp des Sablons s'en étaient retournées à leur cantonnement, et nous discutions en silence le projet d'une proclamation conciliatrice; en ce moment on nous fit savoir que le soulèvement devenait formidable; que, si l'on tardait à le réduire, il se communiquerait à tout Paris. Nous résolûmes alors le désarmement de la section Lepelletier, regardée comme la plus opiniâtre, et l'ordre de l'effectuer sans retard fut communiqué au général en chef Menou.

A huit heures du soir, le général de brigade Verdières partit à la tête d'un détachement; il lui fut enjoint de s'emparer du côté gauche de la rue des Filles-Saint-Thomas, et d'y attendre de nouveaux ordres. A dix heures, la colonne de centre, conduite par Menou, dé-

boucha par la rue Vivienne, celle de gauche par la rue Notre-Dame-des-Victoires, et le chef-lieu de la section fut entièrement investi. Le moment était favorable pour exécuter le désarmement que nous avions ordonné. Le bureau des rebelles était désert; à peine si, pour former le noyau de l'armée sectionnaire, il y avait là huit à neuf cents hommes, sans cavalerie, sans artillerie, mal ou point équipés. Certes, la défense leur eût été impossible, et ils se seraient rendus à la première sommation.

Mais comme, en compagnon de Menou, il y avait là notre collègue Laporte, terroriste et fripon, ex-procureur à Béfort, coureur d'armées, où on l'avait souvent envoyé en mission. Il s'imagina, dans cette circonstance, devoir faire preuve de modération, après avoir eu une conduite tant criminelle; et le voilà à parlementer avec un jeune homme, Charles de Lalot, et quelques autres sectionnaires. Menou, de son côté, était moralement un pauvre homme, sans tenue, sans cervelle; lui aussi trouva superbe de jouer le rôle de pacificateur, et on se mit à traiter du meilleur accord possible.

Il fut convenu de part et d'autre que la force insurgée se dissiperait à l'instant, et que les troupes républicaines se retireraient immédiatement après cette séparation. Cela s'effectua avec bonne foi de la part de Laporte et de Menou, et point du côté des sectionnaires qui firent semblant de se dissoudre, mais qui, ayant le mot, allèrent se réunir plus loin.

Nous étions en permanence, et à minuit et demi, on vint nous conter cette équipée. Chénier, dans une sainte colère, s'élance à la tribune, et dit :

« Je demande que les comités ne se présentent plus à cette tribune que pour nous rendre compte de l'arrestation des principaux factieux; quant à moi, je suis profondément affligé des bruits ignominieux pour la convention nationale qui se répandent jusque dans cette enceinte. Je n'ai pu croire, pour l'honneur des comités, à une espèce de transaction entre la nation et d'intrépides soldats qui représentent le courage de la nation, et quelques misérables factieux de l'autre. Je demande que les comités prennent en ce moment les mesures nécessaires ; je demande qu'ils viennent le plus promptement possible

à cette tribune, pour annoncer que les principaux factieux sont arrêtés, et que les autres sont désarmés. »

Un décret est rendu conforme au désir de Chénier; plusieurs parmi l'assemblée menacent Menou, lui reprochent sa noblesse, son ancien titre de baron, veulent qu'on le destitue, cela fut fait; qu'on le mette en jugement, la chose eût lieu; mais il en sortit blanchi ou innocent ou coupable; Laporte vient à la tribune, il rend un compte sommaire de ce qu'il a fait; atténue sa faute, et, pour rassurer la convention, nous dit que les *comités* ont donné l'ordre de faire avancer de nouvelles troupes, et que la victoire restera à la loi.

Cette victoire néanmoins ne venait pas; il était deux heures du matin, l'incertitude, une inquiétude de ce qui arriverait gagnaient tous les esprits; déjà, à diverses reprises, on nous avait fait la proposition d'ôter aux comités du gouvernement la direction des forces destinées à sauver la convention d'une perte inévitable. Barras avait été désigné par certains de nos collègues, comme le chef unique qu'il convenait d'en charger. Les comités eux-mêmes sentirent l'utilité de cette mesure,

et, à quatre heures et demie, Merlin de Douai proposa, au nom des comités le décret accepté sur-le-champ et par acclamation, qui déférait au général de brigade Barras, représentant du peuple, le commandement suprême de la force armée de Paris, et de l'intérieur.

Barras, en acceptant ces fonctions, nous promit de répondre dignement à notre confiance; il se hâta de s'adjoindre le général Bonaparte, ou plutôt de lui abandonner tout le soin de cette grande affaire, qu'il dirigea presque exclusivement. Les généraux Bonaparte et Barras trouvèrent tout dans un désordre effrayant; l'artillerie de position était encore au camp des Sablons, sous la garde d'une très-faible escorte. Les pièces de quatre qui se trouvaient à Paris étaient sans canonniers, ils n'avaient pas à leur disposition cent mille cartouches, point de vivres, point de magasins, la communication avec l'état-major était interrompue, et la convention courait les plus grands dangers.

Il fallait joindre à ceci l'audace toujours croissante des sections. Elles regardaient comme un triomphe la capitulation de la veille,

qui accroissait leur force, et qui leur ramenait une foule de citoyens; presque toutes les autres sections voulurent venir à l'aide de celle de Lepelletier; elles ne furent pas arrêtées par la pluie, tombant à torrens, par l'obscurité de la nuit froide et humide. On allait de porte en porte, appelant les marchands, les propriétaires, les invitant à prendre les armes pour se sauver du pillage dont les menaçaient les jacobins rapatriés, disait-on, avec la convention.

Une commission insurrectionnelle, dite des onze, s'assemble aux Filles-Saint-Thomas, et présidée par Richer-Sérisy; ce gouvernement central, se réserve la direction des sections situées à la droite de la Seine, et délègue une partie de ses pouvoirs prétendus, à celle de l'Odéon, sous l'obligation de faire mouvoir, d'après ses ordres, les sections de la rive gauche de la Seine. On organisa aussi un pouvoir judiciaire, dirigé par je ne sais qui; une commission militaire, sous la présidence de Lafont, ex-garde-du-corps du roi, le comte de Maulévrier a le commandement du faubourg Saint-Germain; les généraux Danican et Duhoux se chargent du reste de Paris.

On met hors la loi la convention, à très-peu d'exceptions près; on s'empare de la Trésorerie; on ferme les barrières; les sections mettent à contribution les dépôts d'armes, de chevaux, de munitions, de subsistances, quoiqu'ils soient pauvrement fournis.

Le général Bonaparte, que l'on met au fait, et de la pénurie du gouvernement, et des ressources que l'on a, ne dédaigne pas non plus d'aller visiter Menou, déjà mis aux arrêts, afin d'obtenir de lui des renseignemens qu'il croit nécessaire. Quand il les a obtenus, il fait ses dernières dispositions. Il envoie l'officier Murat s'emparer (c'est le mot) des canons qui sont au camp; et il est servi avec tant de zèle par son subordonné, que cette artillerie lui est acquise au moment où on vient la saisir de la part des sections. Il visite les troupes; leur assigne à chacune son poste; et, avec ce coup d'œil infaillible qui l'a toujours rendu certain de la victoire, s'apprête à remporter celle-ci. Il fait si bien que, trois heures après sa nomination, Barras vient à la convention, et nous fait la promesse que désormais, certain du succès, les lois seront exécutées, et que l'on respectera dans le

triomphe, les citoyens égarés, et les propriétés de tous.

La ligne de défense de notre part s'étend du Carrousel au Pont-Neuf, suit les quais à la droite de la rivière, jusqu'aux Champs-Élysées, suit les boulevards, et vient se rattacher au point du départ.

Les sectionnaires occupent la rue Saint-Honoré, la place Vendôme, l'église Saint-Roch, dont ils ont fait une espèce de citadelle, la place du Palais-Royal et la rue de Richelieu, et le Théâtre de la République aujourd'hui Comédie-Française, qui leur sert pareillement de point d'appui.

Malgré que tout se préparât au combat, les comités pourtant se flattaient encore d'obtenir la paix par la voie des négociations. Cette révolte avait un caractère particulier qui la rendait également pénible et désagréable; ce n'était pas la canaille qui s'y livrait, mais bien le véritable peuple et la garde nationale. Cette opposition de la portion éclairée de Paris nous tourmentait beaucoup.

Vers midi, le 13 vendémiaire (lundi 5 octobre), nous envoyâmes notre collègue Garot, avec une escorte de cavalerie, vers les

sections de Montreuil et de l'Indivisibilité (faubourg Antoine); la première ne lui promit que la neutralité; la seconde aurait marché au secours de l'assemblée, si Garot eût été porteur d'un ordre de Barras. Sur la route, il fut arrêté vingt fois par les sectionnaires, et accablé d'injures et de menaces.

Les comités du gouvernement tenaient une conduite différente, écoutant toutes les propositions des insurgés; on ouvrit même une lettre du général Danican, qui offrait la paix à des conditions inadmissibles. Cette lettre, le croira-t-on, fut l'objet d'une délibération, et ce chef de rebelles eut l'honneur de traiter d'égal à égal avec les dépositaires de l'autorité suprême.

On a fait à tort le reproche à l'assemblée d'avoir rejeté, sans vouloir les entendre, les propositions faites par les sections de la Fontaine-de-Grenelle et de l'Université. Pouvait-elle les admettre, lorsque l'orateur de ces deux quartiers de Paris était accompagné de douze cents hommes parfaitement armés, et qu'il exigeait la liberté du passage pour cette colonne?

Le général Cartaux, qui descendait le Pont-

Neuf avec des forces très-inférieures, offrit à l'orateur, qui portait une branche d'olivier, de le laisser traverser les rangs avec quatre citoyens sans armes, et de le faire escorter sûrement jusqu'à la convention. Le député sectionnaire, sans faire aucune réponse, se retourne, et, avec sa colonne, va prendre une position militaire sur les quais des Augustins et de la Monnaie.

Nous étions dans l'assemblée si peu disposés à pousser les choses aux dernières extrémités, qu'à toutes les heures on y faisait la proposition au moins imprudente d'envoyer aux sections insurgées une députation de quatre-vingt-seize membres, ce qui aurait procuré à celles-ci les moyens d'établir une convention rivale de celle qui siégeait aux Tuileries. Nous repoussâmes cette voie de traiter. Les comités firent plus; ils proposèrent une proclamation explicative du décret de la veille, et le rapport de celui relatif au désarmement.

C'était nous suicider. La majorité se refusa à cette démarche honteuse. Nous répétâmes le cri de Chénier : la victoire ou la mort! sans cependant nous départir de la résolu-

tion de se tenir sur la défensive, et de ne point provoquer le combat.

Il s'engage cependant, malgré nos efforts pour l'éloigner. A quatre heures et demie, sept coups de fusil tirés dans la cour du restaurateur Venua, dont les rebelles s'étaient emparés, donnent le signal. Un de nos soldats tombe; ses camarades indignés, répondent à l'attaque qui s'étend sur plusieurs points à-la-fois. Les rebelles, maîtres de Saint-Roch, ne pouvaient être attaqués que par la petite rue du Dauphin. Les nôtres s'y précipitent, et, après une mêlée sanglante, enlèvent ce poste important.

Les sectionnaires s'emparent, par trahison, du canon qui, plongeant sur la rue de l'Échelle, défendait l'entrée du comité de sûreté générale. Ils s'écrient : nous la tenons !

— Canonniers, à vos pièces, riposte le brave Blondel de la Côte-d'Or, qui commandait ce poste : les insurgés sont écartés. La pièce joue, et la rue est balayée.

Danican, commandant là en personne, s'enfuit au grand galop dès que le feu de l'artillerie commença, et dès lors on n'eut

plus de ses nouvelles. Jamais on ne montra tant d'insolence, d'impéritie et de lâcheté.

Un détachement de l'armée sectionnaire s'était rangé en bataille dans la partie basse de la rue Saint-Nicaise. Barras quitte les rangs, et s'avance vers les chefs pour parlementer; trois viennent à sa rencontre. L'un d'eux le menace. Barras, qui pouvait le tuer, baisse son sabre, et le renvoie généreusement, lorsqu'il eut été désarmé et blessé par des républicains de l'escorte de notre collègue. Celui-ci somme la colonne de se retirer; elle répond par une décharge de mousqueterie; deux coups de canon à mitraille et une charge à la bayonnette, les mettent en déroute. Ils fuient jusqu'au Théâtre de la République, où ils cherchent à se rallier. La totalité de ceux qui occupaient le poste dit des Tuileries met bas les armes sans essayer de combattre.

Le comte de Maulevrier, en uniforme d'ancien maréchal de camp, se présentait sur ses entrefaites au Pont-Royal, à la tête de trois mille hommes. Là, il demanda passage pour sa troupe : on le lui refusa. La fu-

sillade commença; elle dura peu: au troisième coup de canon tiré par l'ordre du général Verdier, les insurgés se dissipent, et le comte de Maulevrier, qu'ils abandonnent, est pareillement forcé de s'enfuir. La nuit arrive. Alors, tandis que plusieurs coups habilement dirigés par le général Bonaparte viennent de tous les côtés des quais, des boulevards, de l'intérieur des rues, troubler, couper, diviser les bataillons ennemis. Aucun poste des sectionnaires ne tint; on les chassa; on les battit complètement; et, lorsque nous fûmes rentrés en séance, le 14 vendémiaire au matin, Barras vint nous apprendre la victoire de l'autorité, la fin des troubles, et nous donna la certitude du retour à la paix. On sait combien peu nous ensanglantâmes ce triomphe, qui achève de clore l'Histoire pittoresque de la convention nationale.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

